

Hall
C
2



304133

NOUVELLE
BIBLIOTHEQUE
DES AUTEURS
ECCLESIASTIQUES,

CONTENANT

L'HISTOIRE DE LEUR VIE,
LE CATALOGUE, LA CRITIQUE, ET LA
CHRONOLOGIE DE LEURS OUVRAGES;
LE SOMMAIRE DE CE QU'ILS CONTIENNENT:
UN JUGEMENT SUR LEUR STYLE,
ET SUR LEUR DOCTRINE,
ET LE DENOMBREMENT DES DIFFERENTES EDITIONS
DE LEURS OEUVRES.

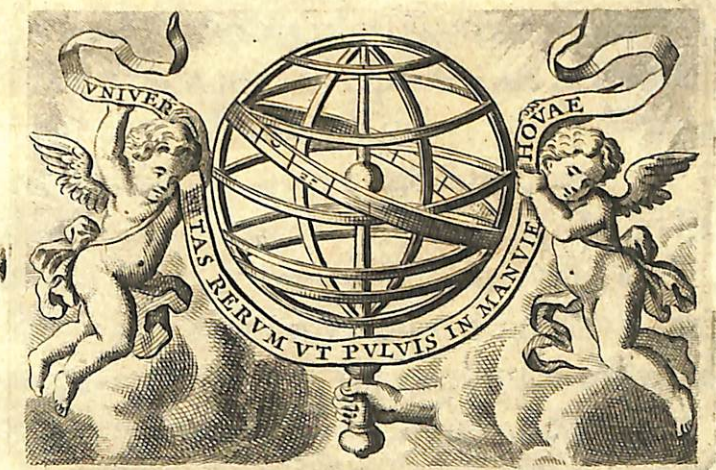
Par M^{re} L. ELLIES DU PIN,

Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, & Professeur Royal.

Seconde Edition revûë, corrigée & augmentée.

TOME SECOND.

Des Auteurs du Quatrième Siècle de l'Eglise.



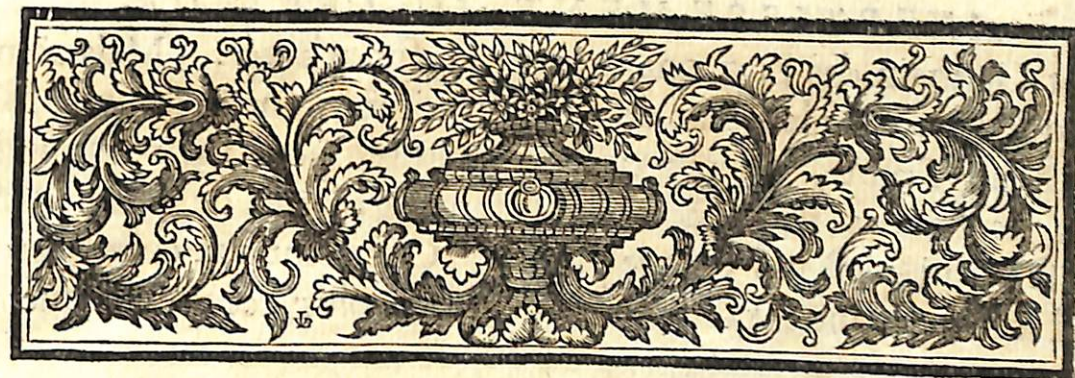
A PARIS,

Chez ANDRE PRALARD, rue Saint Jacques, à l'Occasion.

M. DC. LXXXIII.

DUCA DI SANTA CANDIDA

Malvezzi Comm. Luigi



AVERTISSEMENT

A U

L E C T E U R.



L n'est pas necessaire de parler ici avantageusement des Auteurs Ecclesiastiques du Quatriéme Siecle de l'Eglise; le Public est assez prevenu en leur faveur. Leurs Noms sont plus connus que ceux des Auteurs des trois premiers Siecles, & leur Reputation est plus établie: on en fait plus d'estime, & l'on a une bien plus grande idée de leur Science & de leur Merite. En effet, il faut avouer, que comme l'Eglise n'a jamais été plus florissante que dans ce Siecle-là, aussi n'a-t-elle jamais eu d'Ecrivains plus Illustres, plus Habiles, & plus Eloquens. C'est ce qui me fait espérer que le Public ne recevra pas moins favorablement ce second Volume de la *Nouvelle Bibliotheque des Auteurs Ecclesiastiques*, qu'il a fait le premier.

J'ai tâché de le rendre encore plus exact; & les Extraits des plus beaux endroits des Peres le feront paroître plus utile & plus agreable. Du reste, je n'ai rien changé à la Methode ni au Dessin que je m'étois proposez, que j'ai expliquez assez au long dans la Preface du premier Tome. J'ai ajouté dans cette seconde Edition ce qui concerne le Saint Ambroise dont je n'avois point parlé dans la premiere, parce que je voulois attendre que l'Edition des Oeuvres de ce Pere, que les P. P. Benedictins de l'Abbaie

AVERTISSEMENT AU LECTEUR.

Saint Germain des Prez ont entreprise, fût achevée. Mais aiant scû que j'étois sur le point de faire imprimer pour la seconde fois ce second Tome, ils ont eu assez de bonté pour me communiquer les feüilles imprimées du second Volume de Saint Ambroise, qui n'est pas encore publié. Cela joint aux corrections, rend cette seconde Edition meilleure & plus complete que la premiere.

F I N.



Approbation des Docteurs en Theologie de la Faculté de Paris.

LE Quatrième Siecle de l'Eglise a toujours passé pour un tems de benediction & de grace. Jusques-là Dieu avoit voulu faire connoître d'une maniere sensible, que la chair & le sang ne pouvoient pretendre aucune part à l'établissement de la Religion que son Fils étoit venu apporter sur la terre, & que les armes de sa Milice n'avoient besoin que de la force de la Verité pour renverser tout ce qui s'élevoit contre la Science du Tres-Haut, & pour soumettre tous les esprits à l'obeissance de JESUS-CHRIST. Mais enfin voulant couronner & la patience & le zele de son Eglise, il appella à la participation de son admirable lumiere & les Philosophes & les Empereurs, il fit servir à la Foi, & la Raison qui s'étoit renduë, & la Puissance qui s'étoit soumise. Ainsi la Religion Chrétienne remporta un plein triomphe sur ses ennemis, la Verité parut avec tout son éclat, & après avoir été comme resserrée dans des bornes étroites, elle se répandit de toutes parts. Les Pasteurs commencerent à nourrir dans la liberté & dans l'étenduë de la charité, les Peuples qu'ils n'avoient nourris que dans la modestie & dans la retenue de la Foi. On combattit les Heretiques avec d'autant plus de force & de succès, que l'on n'avoit plus rien à craindre des Idolâtres; on fixa les Regles de la Discipline: & l'Eglise, qui délivrée des mains de ses ennemis servoit Dieu sans crainte, redoubla ses soins pour éclairer & pour affermir de plus en plus dans la Science du Salut tant de Peuples differens qui la regardoient, comme la Dépotaire & l'Interprete des Sentimens de JESUS-CHRIST. C'est ce qu'on verra dans cet Ouvrage, qui traite des Ecrivains Ecclesiastiques qui ont paru dans le Quatrième Siecle. L'Auteur n'a point affecté de le grossir par des digressions inutiles, mais il n'a rien oublié de ce qui pouvoit être necessaire pour l'execution de son dessein. Il fait de sçavantes & judicieuses remarques sur le Nombre des Ecrits, sur les Sentimens, sur le Style, & sur les Actions de tant de grands Hommes, dont il fait les Portraits si fort au naturel, qu'ils frappent d'abord tous ceux qui les connoissent. Il rapporte les principaux Reglemens des Conciles: il montre que le Quatrième Siecle de l'Eglise a condamné la plupart des Erreurs, que des Hommes, plus presomptueux & opiniâtres qu'habiles, ont renouvelles dans le Siecle passé; & il explique en peu de paroles ce qu'il peut y avoir d'obscur; il développe ce qui peut être embarrassé, & il fait paroître par tout tant de doctrine, de penetration & de jugement, que ne pouvant decider si l'on doit plus admirer la vaste étenduë de ses connoissances, la sage delicatessè de sa Critique, ou la solidité perpetuelle de ses reflexions, nous nous trouvons heureusement obligez de dire que ce qui suffiroit pour faire les éloges de plusieurs personnes, ne suffit pas pour rendre toute la justice que nous croyons devoir à son merite. Fait à Paris ce 18. Avril 1687.

BLAMPIGNON, Curé de Saint Méderic.

DE LA GENESTE.

L. HIDEUX, Curé des SS. Innocens.

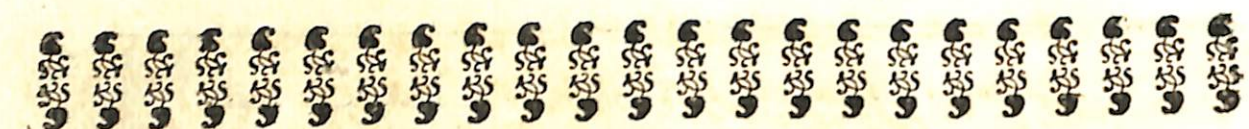
CE second Volume de la *Nouvelle Bibliotheque des Auteurs Ecclesiastiques* ne cede en rien au premier pour l'érudition, & pour la Critique: l'on peut dire même, qu'il le surpasse par la beauté & l'utilité des Matieres dont il traite. On y trouve des Preuves convaincantes des Veritez que l'Eglise nous enseigne, des Regles tres-justes & tres-exactes touchant la Discipline, des Principes excellens sur la Morale, & une Histoire tres-fidele des plus grands evenemens qui soient jamais arrivez dans l'Eglise de JESUS-CHRIST. Ce qui nous fait juger que cet Ouvrage sera tres-avantageux à l'Eglise, & tres-utile à tous ceux qui veulent s'instruire des Maximes & des Veritez de la Religion Chrétienne. Fait à Paris le 20. Avril 1687.

Du Bois.

VARET.

BIORD.

DE RIVIERE.



T A B L E

DES TITRES DU II. TOME

DE LA NOUVELLE

BIBLIOTHEQUE DES AUTEURS ECCLESIASTIQUES,

E USEBE de Cesarée.	Page 1	Eusebe d'Emese.	ibid.
Constantin, premier Empereur Chrétien.	14	Basile d'Ancyre.	74
Juvencus.	25	Libere.	75
Rheticus.	26	Saint Hilaire.	79
Eustathe Evêque d'Antioche.	ibid.	Lucifer.	99
Pierre d'Alexandrie.	32	Victorin d'Afrique.	100
Alexandre Evêque d'Alexandrie.	33	Saint Pacien.	101
Saint Athanase.	35	Gregoire de Betique.	106
Saint Jacques de Nisibe.	61	Phebadius.	107
Marcel d'Ancyre.	62	Optat.	109
Osus.	ibid.	Acace de Cesarée.	122
Jules.	64	Photin.	ibid.
Asterius.	ibid.	Aëtius & Eunomius.	123
Theodore.	65	George de Laodicée.	125
Tryphilius.	ibid.	Les Apollinaires.	ibid.
Heliodore.	ibid.	Tite de Bostres.	128
Donat, & Vitellius & Macrobe, ses Disciples.	66	Didymus d'Alexandrie.	129
Saint Antoine.	ibid.	Pierre d'Alexandrie.	132
Saint Pacome.	68	Lucius.	133
Orsiese.	ibid.	Aquilus Severus.	ibid.
Theodore.	69	Euzoius.	ibid.
Les Macaires.	ibid.	Saint Cyrille de Jerusalem.	134
Serapion Evêque de Thmuis.	73	Saint Ephrem le Syrien, Diacre d'Edesse.	145
		Le Pape Damase.	151
		Saint	

TABLE DES AUTEURS ECCLESIASTIQUES

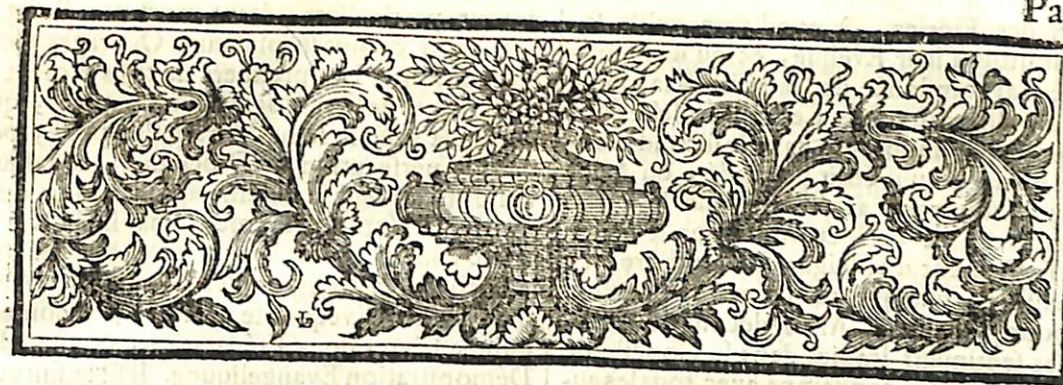
Saint Basile.	154	Des Conciles d'Ancyre & de Neocesarée.	311
Saint Gregoire de Nazianze.	201	Du I. Concile d'Alexandrie.	314
Saint Gregoire de Nyffe.	222	Du Conciliabule de Bithynie pour Arius.	ibid.
Saint Cesaire.	232	Du II. Concile d'Alexandrie contre Arius, tenu en presence d'Osus.	ibid.
Saint Amphiloque.	233	Du Concile de Nicée.	315
Maxime.	235	Du Conciliabule d'Antioche contre Eustathe.	320
Eusebe de Verceil.	ibid.	Du Synode de Cesarée.	ibid.
Melece.	236	Du Conciliabule de Tyr contre saint Athanase.	ibid.
Diodore Evêque de Tarse.	237	Du Synode de Jerusalem.	321
Hilaire Diacre.	239	Du Concile de Constantinople contre Marcel d'Ancyre.	ibid.
Priscilien, & Matronianus, Tiberianus & Diotinius, ses Disciples.	240	Du Concile de Constantinople contre Paul Evêque de cette Ville.	ibid.
Itachius ou Idatius.	242	Du Concile d'Alexandrie pour Saint Athanase.	ibid.
Faustin.	ibid.	Du Concile de Rome sous le Pape Jules, pour Saint Athanase.	322
Philastre.	244	Des Conciles tenus à Antioche.	ibid.
Timothee d'Alexandrie.	245	Du Concile d'Antioche.	325
Nectaire.	246	Du Concile de Milan.	ibid.
Gelase de Cesarée.	ibid.	Du Concile de Cologne contre Euphratas.	326
Sirice.	247	Du Concile de Sardique.	327
Sabinus.	249	Du I. Concile de Sirmich.	330
Ambroise d'Alexandrie.	ibid.	Du II. Concile de Sirmich.	ibid.
Theotime.	250	Du Concile d'Arles.	331
Evagre d'Antioche.	ibid.	Du Concile de Milan.	ibid.
Saint Ambroise Evêque de Milan.	ibid.	Du Concile de Beziers.	ibid.
Saint Epiphane.	295	Du III. Concile de Sirmich.	332
Philon de Carpathe.	302	Du Concile d'Antioche.	ibid.
Q. Julius Hilarion.	ibid.	Du Concile d'Ancyre.	ibid.
		Du IV. Concile de Sirmich.	333
		Du V. Concile de Sirmich.	ibid.
		Du Synode de Rimini.	ibid.
		Du Concile de Seleucie.	334
		Du Concile de Constantinople.	335
		Du Synode de Melitine.	ibid.
		Du Concile d'Arles.	336
			24

T A B L E DES CONCILES

Tenus dans le IV. Siecle de l'Eglise.

D U faux Concile de Sinuesse.	302
Du Concile de Cirthe.	303
Du Concile d'Alexandrie sous Pierre Evêque de cette Eglise.	304
Du Concile d'Elvire.	ibid.
Du Conciliabule de Carthage.	308
Du Concile de Rome.	309
Du Concile d'Arles.	310

<i>Du Concile d'Alexandrie.</i>	<i>ibid.</i>	<i>ibid.</i>
<i>Du Concile de Paris.</i>	<i>337</i>	<i>Du Concile de Carthage tenu l'an 398.</i>
<i>Du Concile d'Italie.</i>	<i>ibid.</i>	<i>appelé le IV.</i>
<i>Du Concile des Evêques d'Egypte tenu à Antioche.</i>	<i>ibid.</i>	<i>Du Concile de Carthage de l'an 399.</i>
<i>Du Concile d'Antioche sous Melece.</i>	<i>ibid.</i>	<i>360</i>
<i>Du Concile de Lampsaque.</i>	<i>338</i>	<i>Du Concile de Carthage de l'an 401.</i>
<i>Du Concile de Singedun composé d'Evêques Ariens.</i>	<i>ibid.</i>	<i>appelé vulgairement le V.</i>
<i>Des Synodes tenus par les demi Ariens.</i>	<i>ibid.</i>	<i>361</i>
<i>Du Synode de Tyane.</i>	<i>339</i>	<i>Du Concile de Constantinople de l'an 394.</i>
<i>Du Concile de Gangres.</i>	<i>ibid.</i>	<i>362</i>
<i>Du Concile de Laodicée.</i>	<i>340</i>	<i>Du Concile d'Alexandrie de l'an 399.</i>
<i>Du Concile de Rome sous Damase.</i>	<i>342</i>	<i>363</i>
<i>Du Concile de Rome contre Ursicin.</i>	<i>343</i>	<i>Du Concile de Chypre de l'an 399.</i>
<i>Du Concile de Valence.</i>	<i>ibid.</i>	<i>ibid.</i>
<i>Du Concile d'Antioche pour rétablir la Paix dans cette Eglise.</i>	<i>344</i>	<i>Du Concile de Turin.</i>
<i>Des Conciles de Constantinople.</i>	<i>ibid.</i>	<i>Du I. Concile de Toledé.</i>
<i>Du II. Concile de Constantinople.</i>	<i>345</i>	<i>Abregé de la Doctrine du Quatrième Siecle de l'Eglise.</i>
<i>Du III. Concile de Constantinople.</i>	<i>ibid.</i>	<i>365</i>
<i>Du Concile d'Aquilée.</i>	<i>348</i>	<i>Abregé de la Discipline du IV. Siecle de l'Eglise.</i>
<i>Du Concile de Saragossè.</i>	<i>ibid.</i>	<i>366</i>
<i>Du Concile de Syde en Pamphylie.</i>	<i>349</i>	<i>Additions au II. Tome de la Bibliothèque des Auteurs Ecclesiastiques.</i>
<i>Du Concile de Bordeaux.</i>	<i>ibid.</i>	<i>370</i>
<i>Du Concile de Capouë.</i>	<i>ibid.</i>	<i>Table Chronologique des Auteurs Ecclesiastiques, dont il est parlé dans ce Volume.</i>
<i>Des Conciles de Rome & de Milan contre Jovinien.</i>	<i>350</i>	<i>371</i>
<i>Du Concile des Novatiens tenu à Sanguare.</i>	<i>ibid.</i>	<i>Table Chronologique des Conciles tenus dans le Quatrième Siecle de l'Eglise.</i>
<i>Du I. Concile de Carthage.</i>	<i>ibid.</i>	<i>378</i>
<i>Du II. Concile de Carthage.</i>	<i>352</i>	<i>Table Alphabetique des Auteurs Ecclesiastiques, dont il est parlé dans ce Volume.</i>
<i>Des Conciles de Cabarsusse & de Sargais.</i>	<i>ibid.</i>	<i>379</i>
<i>Du Concile d'Hippone.</i>	<i>353</i>	<i>Table Alphabetique des Conciles.</i>
<i>Du Concile de Carthage de l'an 394.</i>	<i>ibid.</i>	<i>381</i>
<i>Des Conciles de Carthage de l'an 397.</i>		<i>Table de tous les Ouvrages des Auteurs Ecclesiastiques, dont il est parlé dans ce Volume.</i>
		<i>382</i>
		<i>Table des Actes, des Formules de Foi, & des Canons des Conciles, dont il est parlé dans ce Volume.</i>
		<i>392</i>
		<i>Table de tous les Ouvrages des Auteurs Ecclesiastiques, dont il est parlé dans ce Volume, disposez par ordre des Matieres.</i>
		<i>398</i>



NOUVELLE BIBLIOTHEQUE DES AUTEURS ECCLESIASTIQUES

Depuis JESUS-CHRIST jusqu'à Nous.

TOME SECONDE.

DES AUTEURS DU QUATRIEME
Siecle de l'Eglise.

EUSEBE DE CESAREE.

Eusebe
de Cesa-
rée.

EUSEBE, surnommé Pamphile ^a, naquit en Palestine ^b, vers la fin de l'Empire de Galien ^c. Il fut ordonné Prêtre par Agapius Evêque de Cesarée en Palestine, & établit une Ecole célèbre dans cette ville. La persécution de Diocletien étant survenue, il exhorta les Chrétiens de Cesarée à souffrir courageusement pour la Foi de JESUS-CHRIST, & assista particulièrement son ami Pamphile, qui souffrit le martyre après deux ans de prison. On a reproché à Eusebe d'avoir pendant cette persécution offert de l'encens aux

Idoles pour se tirer de prison: ^d mais ce reproche est sans fondement, & il y a bien plus d'apparence qu'il demeura toujours ferme dans la Foi de JESUS-CHRIST. ^e Aussi-tôt après que la persécution fut finie, Eusebe fut élu Evêque de Cesarée à la place d'Agapius l'an 313. ou 314. de la naissance de JESUS-CHRIST. Il eut ensuite beaucoup de part à la querelle d'Arius Prêtre d'Alexandrie, qu'il protégea d'abord, aussi bien que quelques autres Evêques de Palestine, persuadé qu'il étoit qu'Alexandre d'Alexandrie son Evêque le persécutoit injustement. Il ne se contenta pas seulement d'écrire à cet Evêque en faveur d'Arius; mais même n'ayant pas pu obtenir son rétablissement, il lui permit & à ses sectateurs de conserver leur rang, & de tenir dans leurs Eglises les assemblées ordinaires.

Eusebe
de Cesa-
rée.

2
dinaires des Fideles, à condition qu'ils se-
roient soumis à leur Evêque, & qu'ils le sup-
pleroient avec instance de les réunir à la Com-
munion. Il paroît par la Lettre d'Eusebe écrite
à Alexandre, rapportée dans le second Con-
cile de Nicée, qu'il étoit persuadé, qu'Arius
& ceux de son parti avoient que le Verbe
étoit éternel, & qu'il croioit qu'on leur im-
putoit fausement d'enseigner le contraire; ce
qui excuse en quelque maniere son procédé.
C'est pourquoi quand Arius découvrit nettement
ses sentimens impies dans le Concile de
Nicée, Eusebe les condamna avec tous les au-
tres Evêques, & proposa une Formule de Foi
tres-orthodoxe: mais comme elle ne sembloit
pas rejeter assez formellement l'herésie d'Arius,
les Peres du Concile ajoûterent le terme de
Consubstantiel, avec des Anathématismes con-
tre les erreurs d'Arius. Ce terme nouveau de
Consubstantiel fit quelque peine à Eusebe, & il
refusa d'abord de l'approuver: mais s'étant en-
suite éclairci du sens qu'il avoit, il ne fit point
de difficulté d'y souscrire, & de signer la Pro-
fession de Foi du Concile de Nicée, qu'on ne
voit pas qu'il ait depuis violée ouvertement,
quoiqu'il ait toujours eu des liaisons tres-étroites
avec les Evêques du parti d'Arius. Il assis-
ta avec eux au Concile d'Antioche tenu l'an
330. dans lequel on déposa injustement Eusta-
the Evêque d'Antioche. Mais s'il a eu tort de
consentir à la déposition injuste d'un Evêque qui
étoit son ennemi, l'on ne peut assez le louer
d'avoir refusé d'entrer à sa place. Car ayant
été élu par les Evêques & par le Peuple, pour
être ordonné Evêque d'Antioche, après la dé-
position d'Eustathe, il le refusa absolument;
& comme les Evêques en avoient écrit à l'Em-
pereur Constantin, afin qu'il obligât Eusebe
de consentir à cette élection, il lui écrivit de
son côté, pour le prier de lui permettre de refu-
ser cet Evêché. L'Empereur lui en donna la
permission, & loua sa moderation. Eusebe de-
meura toujours néanmoins dans le parti d'Euse-
be de Nicomedie, & assista au Concile de Tyr
tenu contre Saint Athanase en 335. & à l'assem-
blée d'Evêques qui se fit à Jerusalem dans le
tems de la Dedicace de l'Eglise de cette vil-
le; & enfin il fut envoyé de la part de ces Evê-
ques à l'Empereur Constantin pour défendre ce
qu'ils avoient fait contre Saint Athanase. Ce fut
alors qu'il prononça un Panegyrique en l'hon-
neur de l'Empereur, dans la réjouissance publi-
que qu'il fit faire au commencement de la tren-
tième année de son Empire, qui fut la dernière de
sa vie. Eusebe ne survécut que peu de tems cet
Empereur, qui l'avoit honoré d'une bienveillan-

ce toute particuliere, étant mort vers l'an 338. Eusebe
Il avoit composé plusieurs Ouvrages pleins de Cesa-
d'érudition. Les premiers de tous étoient les *réé.*
cinq Livres de l'Apologie pour Origènes, qu'il
composa avec le saint Martyr Pamphile, pen-
dant la persecution de Diocletien, & auxquels
il ajoûta lui seul le sixième après la mort de ce
Martyr. Vers le même tems il écrivit un
traité contre Hieroclès qui avoit fait deux Li-
vres contre la Religion des Chrétiens. Après
qu'il fut élu Evêque de Cesarée, il composa
quinze Livres de la Préparation, & vingt de la
Démonstration Evangelique. Il fit ensuite une
Chronique depuis le commencement du Mon-
de jusqu'à la vingtième année de Constantin le
Grand. Cette Chronique fut suivie de son
Histoire Ecclesiastique *b* divisée en dix Livres.
Elle semble avoir été achevée quelque tems
après le Concile de Nicée, quoi-qu'elle ne pas-
se pas la vingtième année de Constantin. Vers
l'an 332. il composa un Cycle Pascal à la priere
de l'Empereur, à qui il le dédia, & fit faire
de tres-beaux exemplaires de l'Ecriture sainte,
comme il est rapporté dans le quatrième Livre
de la Vie de Constantin aux chapitres 34. & 35.
Saint Jérôme & Bede font mention du Cycle
Pascal d'Eusebe, composé, disent-ils, à l'i-
mitation de celui d'Hippolyte. Les Livres con-
tre Marcel d'Ancyre sont écrits après la pre-
miere condamnation de cet Heretique dans le
Concile de Constantinople tenu l'an 335. ou
336. *i* Enfin les quatre Livres de la Vie de Con-
stantin ont été composés après la mort de cet
Empereur. Il y avoit joint trois Ecrits, sça-
voir la Harangue qu'il avoit recitée à la Dedic-
ce de l'Eglise de Jerusalem, le Discours de Con-
stantin à l'assemblée des Saints, & un Panegy-
rique à la louange de cet Empereur.

Outre ces Ouvrages, dont on sçait la Chro-
nologie, il avoit écrit, suivant le témoignage
de Saint Jérôme, cinq Livres de la Theopha-
nie ou de l'Incarnation, dix Livres de Com-
mentaires sur Isaïe, trente Livres contre Por-
phyre, dont il y en avoit dix de perdus dès le
tems de Saint Jérôme, un Livre de Topiques,
qui est celui que Saint Jérôme a traduit, qu'il
a intitulé *Livre des Pays des Hebreux*, qui a de-
puis été donné en Grec par Bonfrerius en 1631.
Il est fait mention dans ce Livre de deux autres
Traitez de même nature, dont l'un contenoit
l'explication des noms que les Hebreux donnent
aux autres Nations; & l'autre étoit une Topo-
graphie de la Terre Sainte, & du Temple.
Saint Jérôme met encore dans le Catalogue des
Livres d'Eusebe, trois Livres de la Vie de
Pamphile, des Opuscules sur les Martyrs, des
Com-

Eusebe
de Cesa-
rée.

Commentaires sur les cent cinquante Pseaumes
traduits depuis par Eusebe de Verceil, & des
Canons pour accorder les quatre Evangelistes,
avec une Lettre à Carpius. Il fait aussi men-
tion dans l'Epître à Pammachius d'un Com-
mentaire d'Eusebe sur la premiere Epître aux
Corinthiens; & il est témoin en un autre en-
droit, qu'il avoit fait faire une édition de la ver-
sion des Septante, tirée des Exaples d'Origè-
nes. Saint Basile cite un Traité d'Eusebe de la
Polygamie des Patriarches, dont Eusebe parle
lui-même au chapitre 9. du premier Livre de la
Démonstration, & aux 3. & 7. du 7. Livre
de la Préparation. Enfin, Theodoret est té-
moin, qu'Eusebe avoit écrit des Eglogues sur
toute l'Ecriture. Il ne faut pas non plus ou-
blier la Lettre qu'il écrivit à ceux de Cesarée,
rapportée dans l'Histoire de Theodoret, ni cel-
les qu'il écrivit à Alexandre & à Euphrasion
touchant Arius, citées dans le second Concile
de Nicée, Act. 5. & 6. On peut y joindre la
Lettre à l'Imperatrice Constance, citée par les
Evêques qui condamnoient les Images, dont le
témoignage est rapporté dans le même Con-
cile, Act. 6. Photius fait mention d'un Ouvra-
ge d'Eusebe, intitulé *Apologie & Refutation*,
c'est à dire, Apologie pour la Religion, &
Refutation des erreurs des Gentils, divisé en
deux Livres, & de deux autres Livres qui
étoient, à ce qu'il dit, tres-peu differens de ces
premiers. Le Commentaire sur le Cantique des
Cantiques attribué à Eusebe, donné au Public
par Meursius, n'est point véritablement de lui,
puisque l'on y cite des témoignages d'Auteurs plus
nouveaux qu'Eusebe, comme de Saint Gregoi-
re de Nyssé, de Philon Carpathius, & de plu-
sieurs autres. Il n'est pas certain que le petit
Traité de la Vie des Prophetes donné en Grec
à la tête de Procopius par Curterius sur un Ma-
nuscrit du Cardinal de la Rochefoucauld, &
imprimé à Paris l'an 1580. soit d'Eusebe, quoi-
qu'il paroisse être ancien. Il y a enfin quelques
Traitez ou Sermons donnés au Public par le Pe-
re Sirmond, qu'on croit être une traduction du
Grec d'Eusebe de Cesarée. Mais quoi que ces
Traitez, qui sont apparemment traduits du Grec,
soient d'un ancien Auteur, & même du génie &
du caractère d'Eusebe, & qu'ils ne contiennent
rien qui les rende indignes de cet Auteur, on ne
peut pas toutefois assurer certainement qu'ils
soient de lui, parce qu'il n'y a point d'Ancien qui
en ait parlé, & qu'on ne sçait juger sur la ver-
sion, si c'est certainement le stile d'Eusebe.

Après avoir fait le Catalogue de tous les Ou-
vrages d'Eusebe, dont nous avons quelque té-
moignage, il faut parler plus amplement de ceux

qui nous restent. L'Histoire Ecclesiastique est le Eusebe
plus considerable de tous ses Ouvrages: c'est un de Cesa-
recueil des choses les plus memorables arrivées *rée.*
dans l'Eglise depuis JESUS-CHRIST jusqu'à
son tems. Il y remarque exactement les suc-
cessions des Evêques dans les Sieges des gran-
des villes du monde; il y parle des Ecrivains
Ecclesiastiques & de leurs Livres; il y fait
l'Histoire des Heresies, & y remarque même
ce qui concerne les Juifs. Il y décrit les perse-
cutions des Martyrs, les querelles & les dispu-
tes touchant la discipline Ecclesiastique, & en
un mot tout ce qui concerne les affaires de l'E-
glise. Il n'écrit point ces choses comme de lui-
même & en Historien; mais il cite presque par
tout les anciens Auteurs, ou les monumens
dont il les a tirez, & en fait de longs extraits,
qu'il infere dans sa narration, comme on a
côûtume de faire, quand on écrit des Anna-
les ou des Memoires. Cette maniere d'écrire
l'Histoire est à la verité moins agreable, mais
beaucoup plus utile que toute autre, & elle don-
ne plus de creance & de poids à ce qu'on rappor-
te: car quand un Auteur raconte des faits an-
ciens sans citer les Auteurs d'où il les a tirez,
l'on n'en est point convaincu, comme quand il
cite ses garants, & qu'il rapporte leurs témoi-
gnages, parce qu'alors on ne peut disconvenir
de la verité des faits appuyez sur l'autorité de
témoins irreprochables. Mais outre cette rai-
son generale, il y en a encore une particuliere,
qui fait que cette maniere d'écrire l'Histoire sui-
vie par Eusebe nous a été d'une merveilleuse uti-
lité: c'est que la plupart des Auteurs & des mo-
numens plus anciens qu'Eusebe, ayant été per-
dus depuis lui par l'injure des tems, nous lui
avons une extrême obligation de nous en avoir
dans son Ouvrage conservé la memoire & des
fragmens considerables. En effet, sans l'Hi-
stoire d'Eusebe nous n'aurions presque aucune
connoissance, non seulement de l'Histoire des
premiers siecles de l'Eglise, mais même des
Auteurs qui ont écrit en ce tems-là, ni de leurs
Ouvrages, n'y ayant aucun autre Auteur que
lui qui en ait écrit. Car il est à remarquer,
que les Historiens qui l'ont suivi, comme So-
crate, Sozomene & Theodoret, ont commen-
cé leur Histoire où il a fini la sienne; soit qu'ils
aient cru qu'il avoit recueilli tout ce qu'il y
avoit de remarquable, soit qu'ils n'aient eu de
connoissance que par son moien de ce qui s'é-
toit passé dans les premiers siecles. Nicephore
Calliste, qui a voulu faire dans le quatorzième
sicle une nouvelle Histoire, y a mêlé un grand
nombre de narrations incertaines & fabuleuses,
parce qu'elles ne sont point tirées d'Eusebe, ni
A 2 éta-

Eusebe de Césaire. établies sur l'autorité d'aucun Ancien. Il faut toutefois avouer que l'Histoire d'Eusebe n'a pas toute la perfection qu'on pourroit souhaiter, qu'elle n'est pas écrite agréablement, qu'elle n'est pas toujours exacte, que souvent l'Auteur s'étend trop sur des choses qu'il devoit passer légèrement; & au contraire, qu'il dit fort succinctement des choses qu'il devoit raconter plus amplement: mais ces défauts n'empêchent point qu'elle ne soit un Ouvrage très-estimable.

On trouve à la fin du huitième Livre un petit Traité des Martyrs de Palestine, dans lequel il décrit le martyre de ceux qui souffrirent pour la Foi de JESUS-CHRIST dans cette Province. On l'a confondu mal à propos avec le huitième Livre de l'Histoire. C'est un Traité séparé, qui en est comme le Supplément.

Ruffin est le premier qui ait traduit l'Histoire d'Eusebe; mais il l'a fait, suivant sa coutume, avec beaucoup de liberté. Il a passé le dixième Livre entier, & y en a ajouté deux autres qui contiennent la suite de l'Histoire jusqu'à la mort de Theodose. Sa version est pure, nette, & même assez élégante; elle rend fort agréablement le sens & les pensées de son Auteur, & quelques fois plus fidèlement que les Interpretes qui l'ont traduit depuis. Elle a été d'un très-grand secours aux Auteurs Latins qui y ont puisé tout ce qu'ils ont écrit ou sçu de l'Histoire Ecclesiastique des premiers siècles.

Musculus Protestant entreprit une nouvelle traduction de l'Histoire d'Eusebe, qu'il fit assez heureusement; il s'est fort attaché à la lettre, & a traduit le texte avec beaucoup de netteté & de brièveté: mais il n'a pas toujours bien entendu son Auteur, & il a laissé plusieurs fautes dans sa Version. La version de Christopherson est plus élégante, son stile est plus Ciceronien: mais il est trop diffus pour un Historien, dont le stile doit être concis & serré. Il a corrigé plusieurs fautes de Musculus; néanmoins sa version n'en est pas tout-à-fait exempte.

Le sçavant Henry de Valois ayant remarqué les défauts de toutes ces versions, entreprit d'en faire une plus parfaite. Il la joignit au texte Grec revû sur quatre Manuscrits, & y ajouta des Notes très-sçavantes. Sa Version a mérité l'applaudissement du Public & l'estime de tous les Sçavans. Elle a deux qualitez assez rares, qui sont d'être élégante, & litterale. Des Critiques y ont néanmoins remarqué quelques fautes: mais il est impossible de contenter tout le monde, & très-difficile de ne se point tromper dans un Ouvrage aussi long que celui-là.

Il étoit bien juste, que l'Histoire d'Eusebe

Eusebe de Césaire. fût traduite en notre Langue, afin que ceux qui ne sçavent ni le Grec ni le Latin, ne fussent pas privés de lire l'Histoire de l'Eglise dans sa pureté originale. C'est le service que M. le President Cousin a rendu au Public, en traduisant l'Histoire d'Eusebe en notre Langue avec autant de pureté que de fidélité. Il a mis à la tête de sa Version une Preface dans laquelle il remarque en peu de mots les principales erreurs d'Eusebe, & porte un jugement très-sain & très-solide sur son Histoire & sur sa personne.

La Chronique d'Eusebe ou l'Abregé de l'Histoire universelle de tous les tems & de tous les pays, depuis le commencement du Monde jusqu'à son tems, étoit divisée en deux parties. La première étoit intitulée, *Canons de l'Histoire Universelle*, ou *Chronographie Universelle*; & la seconde, *Canon Chronique*. Dans la première, il avoit recueilli séparément l'origine & l'Histoire de toutes les Nations, la succession de tous les Rois & de tous les Princes du monde, celle des Grands Prêtres des Juifs, & celle des Evêques des principales Eglises, depuis la naissance de JESUS-CHRIST. Dans la seconde, il avoit étendu & digéré ces Histoires suivant l'ordre des tems. Saint Jérôme avoit traduit l'une & l'autre partie: mais il ne nous étoit resté de la Version de la première que quelques Extraits contenant les noms des Rois, qu'on avoit imprimés avec la Traduction de la seconde partie. Cette Version de Saint Jérôme qui avoit été ainsi imprimée à Bâle, fut donnée ensuite plus exactement par Arnaud de Pontac Evêque de Bazas l'an 1605. Mais personne ne s'étoit avisé de ramasser les Fragmens Grecs de l'original d'Eusebe, avant le fameux Joseph Scaliger, qui les donna au Public l'an 1606. dans le Livre intitulé *le Tresor des Tems*, dans lequel après avoir donné la Version de la première partie de la Chronique d'Eusebe plus ample que dans les autres éditions, & celle de la seconde plus correcte & plus exacte, il ajoute plusieurs Fragmens Grecs très-considérables de l'une & de l'autre partie de cette Chronique, tirez de quelques nouveaux Auteurs Grecs.

Cet Ouvrage d'Eusebe est d'une étude prodigieuse, & d'une érudition consommée. Il faisoit avoir lû une infinité de Livres & de monumens, pour faire une Histoire Universelle, & avoir en même tems beaucoup de justesse d'esprit pour ramasser tant de faits, & les rapporter chacun à leur tems. C'est un travail infini, qui est une preuve évidente de la grande lecture & de la mémoire prodigieuse d'Eusebe. Il faut toutefois avouer que la Chronique d'Africanus lui a été d'un grand secours, & qu'il a tiré

Eusebe de Césaire. ré presque toute la sienne de celle de cet Auteur dont il a copié l'Ouvrage. Il a néanmoins corrigé quelques-unes de ses fautes, dans lesquelles cet Auteur étoit tombé, quoi qu'il en fasse lui-même beaucoup d'autres: mais il est presque impossible de ne pas se tromper dans un Ouvrage d'une aussi longue haleine & aussi épineux, qu'est une Chronique universelle. Les fautes sont pardonnables dans un Traité de cette nature, & elles n'empêchent pas qu'on ne doive l'estimer comme un des plus utiles de toute l'Antiquité.

Les quatre Livres de la Vie de Constantin sont, à proprement parler, un Panegyrique, dans lequel il raconte en Rhetoricien, plutôt qu'en Historien, non seulement la Vie de cet Empereur, mais aussi les revolutions de l'Empire & les affaires de l'Eglise, auxquelles Constantin a eu quelque part. Le stile de cet Ouvrage est un peu plus élevé & plus fleuri que celui des autres Ecrits d'Eusebe, mais il n'est ni plus poli ni plus agréable: il ne fait qu'effleurer la plupart des faits qu'il rapporte, & il se contente de les dire sommairement, sans en expliquer les circonstances & le détail.

Il a ajouté à la fin de ces quatre Livres le discours de Constantin adressé à l'Assemblée des Saints, c'est-à-dire, aux Chrétiens, & une Harangue à la louange de cet Empereur, qu'il avoit prononcée devant lui dans la Fête solennelle de la trentième année de son Empire. Il s'étend plus dans cette Piece sur les louanges de Dieu, sur les merveilles de sa Providence, sur le mystère de l'Incarnation, sur les bienfaits de JESUS-CHRIST envers les hommes, que sur les eloges de l'Empereur, qu'il entremêle de tems en tems, en le louant comme on doit louer un Prince Chrétien, c'est-à-dire, en publiant les vertus qui ont du rapport à la piété & à la Religion. Ce discours est le plus éloquent de tous les Ouvrages d'Eusebe, & celui qui est composé avec le plus d'art & de politesse.

Les quinze Livres de la Préparation Evangelique écrits à Theodore, qu'on croit être l'Evêque de Laodicée, dont il est parlé au chapitre trente-deuxième du septième Livre de l'Histoire Ecclesiastique, sont écrits pour disposer les esprits à recevoir la Religion de JESUS-CHRIST. Eusebe y montre que la Theologie des Païens est ridicule, & contraire au bon sens, & que celle des Chrétiens est sainte & raisonnable. Il prouve la première partie de cette proposition dans les six premiers Livres, & la seconde dans les neuf derniers. Il commence par donner une connoissance generale de la doctrine de la Religion de JESUS-CHRIST,

Eusebe de Césaire. & la rend aimable, en disant qu'elle annonce aux hommes des biens ineffables, & qu'elle les porte à la piété, en leur faisant connoître & honorer un Dieu. Il allégué ensuite les préjugés qu'on peut apporter en faveur de la Religion de JESUS-CHRIST, qui sont l'accomplissement des Prophetes, la sainteté des mœurs des Chrétiens; & la facilité avec laquelle les personnes les plus grossières & les plus barbares comprennent les plus grandes & les plus hautes veritez. Après avoir ainsi disposé ses Lecteurs à être favorables à la Religion Chrétienne, il détruit les Religions de toutes les Nations du monde, & fait voir la fausseté de chacune en particulier, tant sur ce qui concerne l'Histoire, que sur leurs prétendus mystères & sur leur Morale profane. Il réfuté dans le quatrième Livre le plus fort argument des Païens tiré des prédictions de leurs Oracles. Il montre que les Dieux qu'ils adorent, sont des Genies malins, qu'on appelle Demons, comme les Philosophes même l'ont reconnu. Il combat dans le sixième Livre le destin ou la nécessité, & y prouve par quantité de raisons & de témoignages, que l'homme est entièrement libre.

Dans les neuf Livres suivans il fait voir que les Chrétiens ont eu raison d'embrasser la Theologie des Hebreux, parce qu'il n'y a que celle-là qui établisse des fondemens solides d'une véritable piété, & qui ait des opinions saines & véritables. Il le prouve en faisant le détail de ses dogmes, parce qu'il n'y a qu'elle qui enseigne l'immortalité de l'ame, qui ordonne aux hommes d'adorer un seul Dieu, qui leur apprend que c'est lui qui est auteur du monde, qui leur fasse connoître le Verbe Fils de Dieu, & le Saint Esprit qu'il faut honorer du même culte que le Pere & le Fils; qu'il n'y a qu'elle qui enseigne qu'il ne faut point adorer les Anges comme des Divinitez, mais les honorer comme des Ministres de Dieu; qu'il n'y a qu'elle qui rende raison de la chute de quelques-uns de ses Anges, & qui apprenne aux hommes qu'ils sont faits à l'image de Dieu: qu'il n'y a qu'elle enfin, dont la doctrine soit conforme à la droite raison. Il rapporte ensuite un long fragment d'un Traité de Maxime, qui montre que la matiere n'est point éternelle.

Dans le huitième Livre il raconte l'Histoire de la Version des Septante: pour prouver l'autorité de l'Ecriture Sainte, il fait voir par le témoignage des Juifs, que leur Loi est mystique & significative: il la rend ensuite estimable par la sainteté de la vie de ceux qui l'ont embrassée, par l'exemple des Esseniens dont il décrit la vie, & par la sagesse de Philon.

Eusebe
de Cesa-
rée.

Il rapporte dans le neuvième les témoignages des Païens qui ont parlé en faveur de la Religion des Juifs, & ceux qui prouvent la vérité de l'Histoire de Moïse. Il montre dans le dixième, que Platon & les Philosophes Païens ont pris la plus grande partie de ce qu'ils ont dit, dans les Livres de Moïse. Dans l'onzième Livre il montre en particulier, que la doctrine de Platon est conforme à celle de Moïse, & il compare plusieurs dogmes de ce Philosophe avec ceux des Juifs. Il continue cette comparaison dans le douzième & dans le treizième Livre. Mais il fait encore voir que ce Philosophe a eu des erreurs, & qu'il n'y a que l'Ecriture qui en soit exempt. Dans le quatorzième Livre & dans le suivant, il rapporte les sentimens des Philosophes; il fait voir qu'ils se combattent, & il les réfute souvent les uns par les autres: d'où il conclut que les Chrétiens ont eu raison d'abandonner la Theologie des Païens, & d'embrasser celle des Juifs.

Après avoir ainsi préparé l'esprit de l'homme à recevoir la Religion de JESUS-CHRIST, en établissant l'autorité de la Religion & des Livres des Juifs, il la démontre ensuite contre les Juifs mêmes par leurs propres Prophetes. C'est le sujet de ses Livres de la Démonstration Evangelique, dont il ne nous reste que dix, de vingt qu'il avoit composez. Dans le premier, il montre que la Loi des Juifs n'étoit que pour une seule Nation, & que le Nouveau Testament est pour tous les hommes; que les Patriarches n'ont point eu d'autre Religion que celle des Chrétiens, puisqu'ils ont adoré le même Dieu & le même Verbe, qu'ils l'ont honoré comme eux, & qu'ils ont mené une vie semblable à la leur. Dans le second Livre, il montre par les Prophetes, que le Messie devoit venir au monde pour tous les hommes. Dans le troisième, il fait voir en faveur des Fideles, que JESUS-CHRIST est le Sauveur du monde; & il montre contre les Infideles, qu'il n'est point un seducteur, comme sa doctrine, ses miracles, & plusieurs autres raisons le prouvent evidemment.

Dans le quatrième Livre, il prouve que JESUS-CHRIST est le Fils de Dieu; il rapporte les raisons pour lesquelles il s'est fait Homme; il explique le nom de Christ, & cite plusieurs Prophetes où il a été prédit sous ce nom. Dans les Livres suivans il apporte quantité de Prophetes, pour montrer, que la venue de JESUS-CHRIST, le tems de sa naissance, les circonstances de sa vie & de sa Passion; & en un mot, que tout ce qui le regarde, a été prédit dans les Livres de l'Ancien Testament. Ce que nous avons de ces Livres finit aux dernières

paroles de JESUS-CHRIST sur la Croix. Il rapportoit dans les Livres suivans les Prophetes concernant sa mort, sa sepulture, sa resurrection, son ascension, l'établissement de l'Eglise, & la conversion des Gentils; mais cela est entierement perdu.

Ces Livres de la Démonstration & de la Préparation Evangelique, sont l'Ouvrage le plus ample de tous ceux qui ont été composez dans l'Antiquité sur cette matiere, & celui où l'on trouve le plus de preuves, de témoignages & de raisonnemens pour la Religion de JESUS-CHRIST: il est propre à instruire & à persuader tous ceux qui veulent de bonne foi chercher la vérité. Enfin, Eusebe n'y a rien oublié de ce qui peut détromper les hommes de la creance des fausses Religions, & les convaincre de la véritable.

Le Traité contre Hierocles est écrit contre un Livre que ce Philosophe avoit fait sous le nom de Philalethes contre la Religion des Chrétiens, dans lequel pour la rendre ridicule, il avoit comparé Apollonius de Thyane avec JESUS-CHRIST, disant qu'il avoit fait des miracles aussi-bien que lui, & qu'il estoit monté au ciel comme lui. Eusebe fait voir dans sa Réponse, qu'Apollonius, loin de pouvoir être comparé à JESUS-CHRIST, ne meritoit pas même d'être mis au rang des Philosophes; & que Philostrate qui a écrit son Histoire, est un Auteur indigne de foi, qui se contredit à tous momens, qui doute lui-même des miracles qu'il raconte, & qui rapporte plusieurs choses manifestement faibles. Il y a à la fin de ce Traité une remarque d'Eusebe contre la nécessité du destin.

Dans le premier des cinq Livres contre Marcel d'Ancyre, Eusebe tâche de prouver que cet Evêque n'a point eu d'autre motif qui l'ait engagé à écrire, que la haine de ses Confreres; il lui reproche son ignorance sur l'Ecriture Sainte, il le raille sur des explications de quelques Proverbes Grecs qu'il avoit avancées mal à propos: il prétend enfin qu'il a tort d'accuser d'erreur touchant le Mystere de la Trinité, Origenes, Paulin, Narcisse, Eusebe de Nicomedie, & Asterius, dont il tâche de justifier la doctrine. Il découvre dans le second Livre les erreurs de Marcel, rapportant plusieurs passages tirez de son Ouvrage, par lesquels il prouve qu'il a cru que le Verbe n'étoit point une personne subsistante avant qu'il fût né de la Vierge; qu'il a enseigné qu'il n'étoit point distingué du Pere; qu'il a dogmatizé, que c'est la Chair, & non pas le Verbe qui est l'Image de Dieu, le Fils de Dieu, le Roi, le Sauveur & le Christ, & qu'enfin il a osé avancer que cette

Chair

Eusebe
de Cesa-
rée.

Chair seroit détruite & anéantie après le jour du Jugement.

Après avoir ainsi découvert la malice, & les erreurs de Marcel d'Ancyre, il refute ces dogmes dans les trois Livres suivans, intitulez de la Theologie Ecclesiastique, & dédiés à Flacille Evêque d'Antioche.

Il propose dans le premier Livre la Foi de l'Eglise, qu'il explique tres-nettement, en rejetant les erreurs des Ebionites, des Paulianistes, des Sabelliens & des Ariens. Il montre ensuite que Marcel d'Ancyre est dans la même erreur que Sabellius; & enfin il fait voir par trente argumens tirez de l'Ecriture, que le Verbe est une personne subsistante. Il continue dans le second & dans le troisième Livre à refuter les consequences de l'erreur de Marcel d'Ancyre, & les argumens qu'il alleguoit; & il prouve par plusieurs passages de l'Ancien & du nouveau Testament, que le Verbe est une hypostase, ou une personne subsistante, distinguée de la Personne du Pere.

C'est dans ces Livres qu'on peut apprendre le véritable sentiment d'Eusebe sur la Divinité du Verbe. Il y declare en plusieurs endroits, que le Verbe est Dieu, & Fils de Dieu. Il dit nettement, qu'il n'est point tiré du neant, ni créé dans le tems; mais qu'il est engendré de toute éternité de la substance du Pere. Il rejette formellement l'erreur de ceux qui diroient que le Verbe a été tiré du neant, & qui le mettoient au nombre des creatures. Mais il semble insinuer en quelques endroits, & principalement au Livre second, chapitre septième, que la Personne du Fils n'est pas égale à celle du Pere, & qu'on ne lui doit pas la même adoration. p Ce n'est pas seulement dans ces Livres qu'il parle ainsi: il le fait aussi dans tous ses autres Ecrits, dans lesquels il rejette l'impieété de ceux qui diroient que le Fils est tiré du neant, qu'il n'est pas de la substance du Pere, qu'il y a eu un tems qu'il n'étoit point; mais en même tems il semble admettre quelque inégalité entre le Pere & le Fils, & reconnoître dans le Fils quelque sorte de dépendance & d'infériorité. C'est pour cette raison, que quoi qu'il n'eût point fait de difficulté de reconnoître dans le Concile de Nicée, que le Fils étoit Dieu de toute éternité, & qu'il eût rejeté clairement l'impieété d'Arius, qui disoit qu'il avoit été tiré du neant, & qu'il y avoit eu un tems qu'il n'étoit point; il eut toutefois de la peine à approuver le terme de *Consubstantiel*, c'est-à-dire, à avouer que le Fils est de la même substance que le Pere, & quand il l'eut approuvé par sa signature, il lui donna dans la Lettre qu'il écri-

vit à son Eglise, un sens qui n'établit point l'égalité du Pere & du Fils. *Quand on dit, lui écrit-il, que le Fils est consubstantiel au Pere, on entend seulement que le Fils de Dieu n'a aucune ressemblance avec les creatures qui ont été faites par lui, & qu'il en a une parfaite avec son Pere par qui il a été engendré, & non d'une autre hypostase ou d'une autre substance.* Ce qui fait voir qu'Eusebe n'a point approuvé ce terme, entant qu'il établit une parfaite égalité entre le Pere & le Fils, q mais seulement entant qu'il établit la ressemblance du Fils avec le Pere, & qu'il signifie que le Fils est engendré du Pere. On pourroit dire, pour excuser Eusebe, qu'il n'a mis cette inégalité entre le Pere & le Fils, qu'à cause que le Fils reçoit sa substance du Pere; mais il se sert par tout d'expressions si fortes pour marquer cette inégalité, qu'il est difficile de les expliquer en ce sens, d'autant plus qu'il a écrit ses Livres contre Marcel, dans lesquels il parle de la même maniere, dans un tems où cette question étoit agitée, & même déterminée. Car ces expressions qui pouvoient être innocentes auparavant, doivent être suspectes après la décision du Concile de Nicée. On peut encore ajouter les liaisons qu'il a eues avec les Evêques du parti d'Arius, les louanges qu'il leur a toujours données, le silence affecté dans son Histoire de ce qui regarde le Concile de Nicée, & la maniere peu avantageuse dont il en parle dans ses Livres de la Vie de Constantin. Mais quand on pourroit justifier la doctrine d'Eusebe sur la Divinité du Fils, il est plus difficile de le défendre sur ce qu'il a dit du Saint Esprit: car il assure, non seulement dans ses Livres de la Préparation & de la Démonstration Evangelique; mais encore dans son troisième Livre de la Theologie Ecclesiastique, qu'il n'est point véritablement Dieu. *Le Saint Esprit, dit-il, n'est ni Dieu, ni Fils de Dieu, parce qu'il ne tire point son origine du Pere comme le Fils, étant au nombre des choses qui ont été faites par le Fils.* Ce que nous avons dit jusqu'ici du sentiment d'Eusebe sur la Trinité, fait voir d'un côté, que c'est à tort que Socrate, Sozomene, & quelques autres Auteurs nouveaux l'excusent entierement; & d'autre côté, que c'est une grande injustice de l'appeler Ariens, & même le Chef des Ariens, comme a fait S. Jérôme, que plusieurs autres ont suivi, puisqu'il rejette formellement les principales erreurs d'Arius, qui font que le Verbe a été fait de rien, qu'il n'est point de la substance du Pere, qu'il est dissimble du Pere, & qu'il y a eu un tems qu'il n'étoit point.

Ses sentimens sur les autres dogmes de la Religion

Hist. Liv.
1. c. 2.
Prep.
Liv. 4. c.
5. Liv. 4.
Dem. c. 3.
Liv. 5. c.
3.
Dans
l'Eglise
citée dans
le second
Concile
de Nicée.

Eusebe
de Cesa-
rée.

Eusebe de Césaire.
 Liv. 4. l'igion Chrétienne paroissent être fort orthodoxes. Il explique le mystere de l'Incarnation d'une maniere tres-Catholique, & reconnoissant en JESUS-CHRIST deux natures unies dans une même personne, & distinguées toutefois par leurs proprietés. Il parle très sagement des causes de sa Venue & de sa Mort, & du merite du Sacrifice de la Croix dans lequel JESUS-CHRIST s'est offert afin de satisfaire pour tous les hommes : il dit que sa Divinité n'a point souffert, mais seulement son Humanité.
 Liv. 4. Il parle souvent des bons offices des Anges envers les hommes, & du culte qui leur est dû ; c. 2. & il décrit la chute des méchans ; il fait voir que les anciens Patriarches ont eu quelque connoissance de JESUS-CHRIST, & que c'est par le merite de sa Mort qu'ils ont été sauvés. Il donne beaucoup à la liberté de l'homme. Il loue l'état de la virginité comme le plus parfait, & le celibat des Prêtres, sans blâmer le mariage. Il reconnoît qu'on honore à juste titre les monumens des Saints. Il parle de l'oblation du Corps & du Sang de JESUS-CHRIST, dont il dit que le Pain offert par Melchisedech a été la figure. Enfin, il approuve les prieres de l'Eglise pour les Morts. Photius dans son Epître 144. l'accuse d'avoir nié avec Origene la Resurrection generale, & avertit en même tems que bien des gens n'ont pas remarqué cette erreur dans ses Ecrits, & qu'on ne la découvre qu'en les examinant avec soin. Quoi qu'il en soit, il n'en paroît aucun vestige dans ceux qui nous restent.
 Saint Jérôme a soutenu dans son Livre contre Rufin, qu'Eusebe étoit seul Auteur des six Livres de l'Apologie d'Origene attribuez à Pamphile : mais il paroît par le témoignage d'Eusebe même au Livre 6. de son Histoire, chapitre 33. & par celui de Photius, qu'il avoit composé les cinq premiers Livres avec Pamphile, & ajouté le sixième depuis la mort de ce Martyr. Nous avons la version du premier de ces Livres : il commence par une invective contre ceux qui accusoient la personne & la Doctrine d'Origene ; & ensuite il rapporte pour le justifier quantité de passages tirez de ses Ouvrages touchant la Trinité & l'Incarnation, touchant les peines des damnés, & touchant la nature & l'état des ames. Saint Jérôme accuse Rufin d'avoir changé dans sa Version les endroits qui sembloient favoriser l'erreur des Ariens, sur la Divinité du Fils & du Saint Esprit. Rufin ne se défend point de ce reproche, prétendant seulement que ces passages avoient été ajoutés. Quelques-uns des Livres

Eusebe de Césaire.
 de cette Apologie contenoient la vie d'Origene, & le Catalogue de ses Ecrits, comme il est constant par le témoignage de Saint Jérôme, & par ce qu'en rapporte Photius au Volume 118. de sa Bibliotheque.

Le Livre des Topiques ou des noms que les Hebreux donnent aux differens Pais, traduit par S. Jérôme, & donné en Grec depuis peu, est une explication Geographique de tous les Pais, de toutes les Villes, & de tous les lieux, dont il est parlé dans les Livres de l'Ancien Testament. Ce Traité est exact & curieux : & fait voir qu'Eusebe étoit habile en toutes choses.

La concorde des Evangelistes, ou les Canons pour accorder les Evangelistes contiennent dix Tables, dans lesquelles il avoit marqué par chiffre dans chacune, avec un artifice merveilleux, ce qui est rapporté par quatre, par trois, par deux, ou par un seul Evangeliste ; de sorte qu'en ouvrant un nouveau Testament, à la marge duquel on marquoit les chiffres de ces Tables, on pouvoit sçavoir tout d'un coup, aiant recours à cette Table, non seulement par combien, & par quels Evangelistes la chose étoit rapportée, mais aussi en quels endroits. Il avoit fait ces Canons suivant la concorde d'Ammonius, dont ils étoient comme la Table. C'est ce qu'il remarque dans la Lettre à Carpianus, qui est à leur tête.

Nous avons encore un Fragment Latin d'une Concorde des Evangelistes, sur le sujet de la contradiction apparente des Evangelistes sur le tems de la Resurrection de JESUS-CHRIST traduit par le Moine Ambroise, qu'on croit être d'Eusebe.

On dit qu'il y a quelques Commentaires Grecs d'Eusebe sur Isaïe, dont Heinsius fait mention. Saint Jérôme dans son Epître à Pammachius parle des Commentaires d'Eusebe sur l'Epître aux Corinthiens. Theodoret au Livre premier de son Histoire chapitre 16. dit qu'il avoit fait des recueils sur l'Ecriture. On dit qu'il y a dans la Bibliotheque de Florence quelques Commentaires Manuscrits sur les Pseaumes, attribuez à Eusebe : & Gelase dans son Livre des deux Natures cite un passage d'Eusebe tiré de ces Commentaires. Je ne parle point des Commentaires sur le Cantique des Cantiques donnez par Meursius sous le nom d'Eusebe, parce qu'ils ne sont pas de lui, mais d'un Auteur plus recent, comme nous l'avons prouvé.

Le Traité de la Vie des Prophetes est un petit abrégé de la Vie des Prophetes, & des choses les plus remarquables qui sont dans leurs Propheties.

Les

Eusebe de Césaire.
 Les Traitez ou Sermons donnez en Latin au Public par le Pere Sirmond, sont assez du genre d'Eusebe. Les deux premiers sont écrits contre l'Herésie de Sabellius, dont il refute l'erreur, prouvant par l'Ecriture que le Verbe est une Personne distinguée du Pere. Il y parle en passant contre Marcel d'Ancyre, qu'il appelle le Galate. Il traite dans le Sermon suivant de la Resurrection, après y avoir établi la Providence & la Justice de Dieu par des preuves sensibles : il en conclut la Resurrection, parce que s'il n'y avoit point d'autre récompense que celle de la vie présente, il s'en suivroit que Dieu feroit injuste, puisque souvent les bons sont privez des avantages de cette vie, dont les méchans jouissent pour l'ordinaire. Il montre par la résolution que fit paroître Abraham en allant sacrifier son fils, & par toutes les circonstances de cette action, qu'il décrit d'une maniere fort éloquente, il montre, dis-je, qu'il falloit que ce Patriarche fût persuadé de la resurrection, sans quoi il n'eût jamais entrepris avec tant de confiance & d'ardeur le sacrifice de ce qu'il avoit de plus cher en ce monde. Il combat enfin l'opinion des Pharisiens, qui croioient que les hommes ressusciteroient pour boire & manger, & pour jouir des mêmes plaisirs qu'ils avoient en ce monde.

Le quatrième Traité est un Sermon pour le jour de l'Ascension de JESUS-CHRIST, dans lequel il prouve la verité de sa Resurrection & de son Ascension, par la constance des Martyrs & des Apôtres, & par la promulgation miraculeuse de l'Evangile. Il fait remarquer qu'il étoit impossible que les Apôtres entreprissent de prêcher la Religion de JESUS-CHRIST, & qu'ils réussissent dans leur entreprise, si Dieu ne les avoit animez de son Esprit, & s'il n'avoit disposé les cœurs des hommes à recevoir leur Doctrine. Il décrit dans ce Sermon le martyre de S. Romain Diacre d'Antioche. Il parle dans les six Traitez suivans des choses spirituelles & invisibles. Dans le premier il montre que Dieu est incorporel & invisible, & y fait voir que les choses incorporelles & invisibles sont infiniment au dessus des materielles & des terrestres. Dans le second & dans le troisième, il prouve que l'ame de l'homme est immortelle & spirituelle, & il décrit les avantages qu'elle donne à l'homme au dessus des bêtes. Le quatrième est de la pensée de l'homme qui a des proprietés remarquables, dont la premiere est de se connoître elle même, & la seconde de repousser & d'arrêter les mouvemens de la cupidité.

Tome II.

Eusebe de Césaire.
 Dans le cinquième il prouve encore que Dieu est invisible & incorporel, en remarquant en passant que les Anges sont spirituels. Dans le sixième, il répond à quelques passages de l'Ecriture, qui semblent attribuer des membres à la Divinité.

Le Sermon suivant est de l'utilité de l'Incarnation de JESUS-CHRIST, & des biens qu'elle a procurez aux hommes. Il y explique cette parole du Sauveur : *Je ne suis pas venu apporter la paix, mais la guerre* ; en disant que JESUS-CHRIST est venu pour apporter la paix, mais que les hommes ne l'aient pas voulu recevoir, il a été nécessaire qu'il y eût de la guerre, dont la seule cause est la mauvaise disposition de leur cœur. Il loue vers la fin de ce Sermon ceux qui souffrent pour la Religion de JESUS-CHRIST. Il continue ce même sujet dans le Sermon qui suit, dans lequel il montre à l'occasion de ces paroles du Sauveur : *prêchez sur les toits ce qu'on vous a dit en secret* ; que rien ne peut dispenser les Chrétiens de souffrir pour la Religion de JESUS-CHRIST. Il ajoute, que quoi qu'il n'y ait point de persecution, on ne laisse pas d'être obligé de souffrir, & d'être, pour ainsi dire, continuellement martyr, parce qu'il y a continuellement à combattre contre le monde & contre nous-mêmes. Les deux derniers Sermons sont touchant les bonnes œuvres. Dans le premier, il recommande aux Chrétiens, s'ils veulent devenir heureux, de faire le bien, & de fuir le mal ; & dans le second il les exhorte à la pratique des bonnes œuvres, & principalement à faire l'aumône. Voilà le sujet de ces Sermons, qui concernent plus la Doctrine que la Morale : il y paroît beaucoup d'esprit, de bon sens & d'éloquence, mais peu d'ordre & de methode.

Eusebe a été un des plus sçavans Hommes de l'Antiquité, comme ses partisans & ses adversaires l'ont également reconnu : son peut même dire sans craindre de se tromper, qu'il n'y en a point eu parmi nos Auteurs Grecs qui ait eu tant de lecture & d'érudition. Presque tous les Ouvrages qu'il a faits, sont d'un travail prodigieux, & d'une tres-longue & tres-laborieuse recherche. Il faut néanmoins avouer qu'il a été beaucoup soulagé par les memoires de ceux qui avoient écrit avant lui sur les mêmes matieres, dont il ne fait point de difficulté de copier les Ouvrages. Il ne s'est point appliqué à polir son discours, défaut ordinaire presqu'à tous ceux qui font leur capital de la science & de l'érudition. Son stile n'est ni éloquent ni agréable
 B comme

Eusebe de Césaire comme Photius l'a remarqué plusieurs fois. Il est sec & stérile, & n'a presque aucun agrément; il est fort propre pour enseigner ceux qui veulent s'appliquer sérieusement à l'étude & à la recherche de la vérité, & qui aiment à la considérer toute nue, & dépouillée des ornemens du discours: mais il n'est nullement propre à attirer ceux qui se laissent prendre par les manières de dire les choses, & par la force de l'éloquence. Je n'ajouterai rien ici à ce que j'ai déjà dit de sa doctrine. Pour ce qui regarde sa personne, il me semble avoir été fort d'intérêt, fort sincère, fort amateur de la paix, de la vérité & de la Religion. Quoi qu'il ait eu des liaisons très-étroites avec les ennemis de Saint Athanase, il ne paroît pas qu'il ait été son ennemi, ni qu'il ait pris beaucoup de part à la querelle des Evêques de ce tems-là. Il s'est trouvé dans ces Conciles, où l'on a fait des choses injustes contre Eustathe, & contre Saint Athanase: mais l'on ne voit point qu'il y ait donné des marques d'empoiement, ni qu'il ait été le ministre de la passion des autres. Il n'a point été auteur de nouvelles Formules de Foi, il n'a point fait d'intrigues pour la perte de Saint Athanase, ni pour la ruine de ceux de son parti. Il eût souhaité seulement pouvoir accommoder & réunir les deux partis. Il n'a point abusé du crédit qu'il avoit auprès de l'Empereur pour s'élever, ni pour détruire ses ennemis, comme a fait Eusebe de Nicomédie: mais il s'en est servi utilement pour le bien & pour l'avantage de l'Eglise. Je ne doute point qu'un tant de bonnes qualités ne l'aient fait mettre au nombre des Saints dans les Martyrologes d'Usuard & d'Adon, & dans quelques anciens Offices des Eglises de France. Il est vrai qu'il n'est pas demeuré en paisible possession de cette qualité de Saint: mais ce seroit, à mon avis, une temerité de l'en juger absolument indigne.

Comme les Ouvrages d'Eusebe ont été imprimés séparément, nous allons marquer les différentes éditions de chaque Ouvrage.

Il n'y a eu que deux éditions Grecques de l'Histoire Ecclesiastique avant celle de Monsieur de Valois. La première est toute Grecque imprimée chez Robert Estienne l'an 1544.

La seconde est avec la version de Christopherson *à regione*, imprimée à Geneve en 1612.

La version de l'Histoire Ecclesiastique faite par Ruffin a été imprimée à Rome l'an 1476. in fol. & l'an 1479. à Mantoue, & à Haguenau en 1500.

Il y en a une vieille édition imprimée sans date à Paris in 8. par Renaut, & donnée au

Public par les soins de Godefroi Bouffard Docteur de la Faculté de Paris, qui a mis à la tête une Preface très-bien écrite & de bon sens, *de Césaire* *rév.* adressée à Estienne Poncher, pour lors Président du Parlement de Paris. Il a remarqué dans cette Preface, que l'Histoire d'Eusebe de la version de Ruffin avoit déjà été imprimée. Il y a eu depuis ce tems différentes éditions de l'Histoire d'Eusebe de la version de Ruffin faites en differens endroits dans les années 1544. & 1528. & à Lyon en 1523. & avec toutes les Oeuvres d'Eusebe en 1542. 1559. à Paris en 1541.

La version de Musculus est imprimée à Bâle l'an 1554.

La version de Christopherson Evêque d'Angleterre, a été imprimée à Cologne & à Bâle l'an 1570. à Paris en 1571. & avec les corrections de Suffridus en 1581.

Enfin la version de Monsieur de Valois a été imprimée avec le Grec *à regione*, revû sur quatre Manuscrits, à Paris chez Vitre l'an 1659. avec des Notes Critiques de ce sçavant Homme, auxquelles il a ajouté quatre Traitez ou Dissertations. La première est touchant le Schisme des Donatistes, il y éclaircit quantité de points de cette Histoire qui avoient été fort brouillés jusqu'à présent, & y découvre des fautes considérables, dans lesquelles presque tous les Historiens de notre tems estoient tombez. La seconde est une Lettre à un de ses amis, où il montre que c'est une même Eglise qui portoit à Jerusalem le nom de la Resurrection, & celui de la mort de JESUS-CHRIST. La troisième éclaircit quelques difficultez touchant la Version des Septante: & la dernière est une Critique de quelques Martyrologes. Cette Edition est la plus belle & la plus correcte des nouvelles Editions Grecques & Latines. Elle a été renouvelée depuis chez le Petit: mais il s'en faut beaucoup que cette seconde Edition soit aussi nette que la première. La Chronique a été imprimée séparément *in quarto* l'an 1470. & 1512. & avec l'Histoire & les autres Oeuvres d'Eusebe, comme il est marqué ci-dessus.

Monsieur de Pontac Evêque de Bazas l'a donnée en 1605. à Bordeaux: elle a été imprimée à Anvers l'an 1608.

Le Tresor de Scaliger imprimé l'an 1606. contient la Chronique Latine de Saint Jérôme, les Supplémens des deux Prosper, la Chronique de Victor, de Jean, & d'Idacius, de Marcellin, de Marcel, & un recueil Historique en Latin, extrait par un ignorant, des Chroniques d'Africanus & d'Eusebe, avec les Fragmens Grecs de la Chronique d'Eusebe, un Abregé

Eusebe de Césaire Abregé d'Histoire depuis Adam jusqu'à la seconde année d'Heraclius, à qui on a donné le nom de Fastes de Sicile, ou de Chroniques d'Alexandrie, & qui depuis a été donné *in quarto* en Grec & en Latin par Raderus l'an 1615. Cet Abregé est suivi de la Chronographie du Patriarche Nicephore & d'un Recueil, ou un Abregé de plusieurs Histoires, fait en forme de Chronique. Ceci est suivi des Notes de Scaliger, & d'un Ouvrage qu'il a intitulé *Canon Isagogique*, ou Introduction de la Chronologie. Il y a une seconde Edition de cet Ouvrage faite à Amsterdam l'an 1658. dans laquelle les Notes de Scaliger sont plus correctes & plus amples.

Les Livres d'Eusebe de la Vie de Constantin ont été presque toujours imprimés avec son Histoire: la Version de ces Livres faite par Fortescius a été jointe à celle de l'Histoire Ecclesiastique de Ruffin.

Christopherson en a traduit trois pour joindre à son Histoire, & le quatrième a été achevé par Suffridus. Monsieur de Valois en a fait une nouvelle Traduction. L'Oraison faite à la louange de Constantin a été imprimée séparément en Latin à Cologne en 1581. La Version des quatorze Livres de la Préparation, & des dix premiers de la Démonstration Evangelique faite par George de Trebizonde, fut imprimée à Venise l'an 1497. & à Paris en 1534. mais elle est fort infidèle, parce que cet Auteur s'est donné la liberté d'y ajouter ou d'y retrancher ce qu'il a voulu sur ce qui regarde la Trinité. Les 13. Livres de la Préparation ont été imprimés en Grec à Paris chez Robert Estienne l'an 1544. & l'année suivante le même Imprimeur donna au Public les dix Livres de la Démonstration. Depuis ce tems, la Version des dix Livres de la Démonstration, faite par Donat de Verone, avec celle des quatorze Livres de la Préparation faite par George de Trebizonde, & celle du quinzième par Heperus, fut jointe aux Versions des autres Ouvrages d'Eusebe dans les Editions dont nous avons déjà parlé.

Enfin ces Livres de la Préparation & de la Démonstration Evangelique, qui meritoient d'être séparés des autres, comme concernant une matière différente, ont été imprimés en Grec à Paris l'an 1628. en deux volumes in folio, avec une Version nouvelle des quinze livres de la Préparation faite par le Jesuite Vigerus, & celle de Donat jointe aux Livres de la Démonstration, mises à côté du Grec. On a mis encore dans cette Edition le Grec du Traité d'Eusebe contre Hierocles revû par

Eusebe de Césaire Holstenius, qui avoit déjà été donné au Public par Morel l'an 1606. avec l'ancienne Traduction d'Acciolus, qui avoit aussi été imprimée séparément à Cologne l'an 1532. avec les Ouvrages Latins d'Eusebe. Et enfin les cinq Livres contre Marcel d'Ancyre avec la Traduction de Richard de Montaigu, & quelques Notes que cet Auteur y a ajoutées à la fin, qui sont la plupart en faveur de Marcel & contre Eusebe.

Le Livre des Pais de la Terre Sainte a été donné en Grec, comme nous avons remarqué, par Bonfrerius Jesuite, & imprimé à Paris l'an 1631. En 1580. Curterius a donné quelques Fragmens touchant la Vie des Prophetes, qu'il a mis à la tête des Commentaires de Procope sur Esaïe. Les Notes sur le Cantique des Cantiques attribuées à Eusebe, ont été données en Grec sans version par Meursius, & imprimées avec le Polychronius & le Psellus l'an 1617. Les Opuscules donnés en Latin par le Pere Sirmond ont été imprimés à Paris in 8. l'an 1643. Enfin la Lettre à Carpianus & les Canons Evangeliques d'Eusebe se trouvent à la tête de quelques éditions du Nouveau Testament, & en Grec à la tête du Nouveau Testament Grec du Louvre imprimé par Robert Estienne l'an 1550.

a *Sur nommé Pamphile.*] Du nom du Martyr Pamphile son ami, & non pas son frere, comme Nicephore l'a cru: car dans le septième Livre de son Histoire il dit qu'il commença à le connoître quand il fut Prêtre.

b *Palestine.*] Tous les Anciens l'appellent Eusebe de Palestine: dans le premier Livre de la Vie de Constantin il témoigne qu'il a été élevé en Palestine; & dans le second Livre du même Ouvrage, après avoir rapporté une Loi de Constantin adressée à ceux de Palestine, il ajoute: *voilà la première Lettre que Constantin nous a adressée.* On ne sçait point qui étoient ses parens. Quelques-uns croient qu'il étoit parent d'Eusebe de Nicomédie, parce que dans une Lettre d'Arius à cet Evêque, Eusebe de Césaire est appelé son frere. On ne sçait point non plus qui ont été ses Maîtres. Dans le Livre septième de son Histoire, il dit qu'il a entendu Dorothee Prêtre d'Antioche expliquant l'Ecriture. Tritheme & quelques autres ont conclu de là, qu'il avoit été son Disciple. Acacius successeur d'Eusebe avoit écrit sa Vie, mais elle est perdue.

c *Vers la fin de l'Empire de Galien.*] Il y a quelques preuves de cette Epoque. Dans son Histoire, au Livre 3. ch. 18. il dit que Denis d'Alexandrie, qui est mort la première année de l'Empire de Galien, a vécu de son tems. Dans le 5. Livre, il dit que de son tems Paul de Samosate a renouvelé l'erreur d'Artemon; & dans le Livre 7. racontant ce qui étoit

Eusebe s'étoit passé sous Galien, il dit: *Après avoir rapporté de Césaire ce qui s'est passé auparavant, nous venons maintenant aux choses qui sont arrivées de notre tems.*

d On a reproché à Eusebe d'avoir offert de l'encens aux Idoles pendant cette persécution.] Ce reproche lui fut fait par Potamon Confesseur & Evêque d'Egypte dans le Synode de Tyr: car si nous en croions S. Epiphane dans l'Herésie 68. cet Evêque aiant aperçu Eusebe de Césaire, commença à s'écrier: *Quoi Eusebe, tu es assis en qualité de Juge de l'innocent Athanase? Qui pourroit le souffrir? Dis moi, n'avons-nous pas été en prison ensemble durant la persécution? j'y ai perdu un œil pour la défense de la vérité. Et toi tu n'as perdu aucune partie de ton corps, tu n'as point souffert; comment donc es-tu sorti de prison? S. Epiphane ajoute, qu'Eusebe aiant entendu cela, se leva, & rompit l'Assemblée, disant: Si étant hors de votre pais vous dites des choses de cette nature contre nous, il faut que vos accusateurs aient raison: car si vous exercez ici votre tyrannie, vous le faites à plus forte raison dans votre patrie. Ce fait est confirmé par les Evêques du Concile d'Alexandrie, qui disent dans leur Lettre, qu'Eusebe de Césaire a été accusé par leurs Confesseurs d'avoir immolé aux Idoles. Cependant le reproche de Potamon est sans fondement. Car quand bien même il seroit vrai qu'Eusebe eût été mis en prison pour la Foi, il ne s'enfuit pas qu'il eût sacrifié pour en sortir, parce qu'il n'avoit perdu aucune partie de son corps. Il pouvoit avoir été délivré de la persécution sans souffrir la perte de ses membres pour plusieurs autres raisons; & c'étoit juger temerairement de son prochain, que d'accuser, comme fit Potamon, un Evêque d'un très grand crime, sur une conjecture aussi foible que l'est celle-là. Mais ce bon homme avoit plus de zèle que de prudence.*

e Il y a plus d'apparence qu'il demeura toujours ferme dans la Foi de Jésus-Christ.] Premièrement, parce qu'il faut toujours juger en bonne part de son prochain, quand on n'a point de preuve évidente qu'il a mal fait. Secondement, parce qu'il n'y a pas d'apparence, que s'il eût commis ce crime étant Evêque, il eût été ensuite élu Evêque de Césaire.

f A la place d'Agapius.] Baronius & Blondel mettent entre Agapius & Eusebe Agricolaus, dont on lit le nom dans les souscriptions du Concile d'Ancyre. Cependant Eusebe au Livre septième rapportant les noms des Evêques, sous lesquels la persécution a duré, finit le Catalogue des Evêques de Césaire par Agapius, qu'il dit avoir beaucoup travaillé pour son troupeau pendant la persécution. Or Eusebe a été ordonné aussi-tôt après la persécution: car il assista en qualité d'Evêque à la dédicace de l'Eglise de Tyr, qui se fit aussi tôt après que la paix fut rendue à l'Eglise; avant que Licinius eût pris les armes contre Constantin; ce qui arriva en 313. Ainsi, s'il y a eu un Agricolaus, Evêque de Césaire; il n'a pas tenu long-tems ce Siege, & Eusebe a été ordonné en 314.

g Après qu'il fut élu Evêque de Césaire, il composa quinze Livres de la Préparation, & vingt de la Demon-

stration Evangelique.] Ils sont citez dans l'Histoire Ecclesiastique, Livre 1. chap. 2. Blondel croit au contraire, que l'Histoire est citée dans le sixième Livre de la Démonstration, chap. 23. mais il a été trompé par la version.

h La Chronique fut suivie de son Histoire Ecclesiastique.] Il dit nettement au commencement de son Histoire, que la Chronique étoit déjà composée. J'en ai déjà fait un abrégé dans ma Chronique, mais je l'estendrais ici plus au long.

i Les Livres contre Marcel sont écrits après la première condamnation de cet Héretique dans le Concile tenu à Constantinople l'an 335. ou 336.] Ils sont dédiés à Flacillus Evêque d'Antioche, qui n'a été élu Evêque de cette Eglise que l'an 335. De plus, au Livre premier de la Theologie Ecclesi. chap. 14. il dit que Marcel étoit condamné.

l Des Opuscules touchant les Martyrs.] Nous avons un Livre de ses Opuscules, touchant les Martyrs de Palestine: mais il y a quelque apparence qu'il en avoit composé d'autres. On lui a attribué un Martyrologe, qu'on a supposé avoir été traduit par S. Jérôme, mais il n'est point de lui, & la version n'est point non plus de S. Jérôme.

m N'est pas toujours exacte.] On y remarque plusieurs fautes contre la vérité de l'Histoire, ou contre la Chronologie. Dans le premier Livre il dit, que le denombrement, dont parle Joseph dans le 18. Livre de l'Histoire des Juifs, est celui dont parle Saint Luc. Au même Livre chap. 9. il dit que Lyfania Tetrarque d'Abylene étoit frère de Philippe & du jeune Herode; ce qui n'est point. Au chap. 7. il dit que le jeune Herode fut exilé à Vienne, contre le témoignage de Joseph, qui au Livre 18. chap. 9. assure que ce fut à Lyon. Il croit que JESUS-CHRIST a employé quatre années à sa prédication. Il se trompe sur l'Epoque d'un voyage de Saint Paul à Jerusalem. Au Livre 11. chap. 13. il distingue Cephas, qui fut repris à Antioche par S. Paul, de l'Apôtre S. Pierre, quoi qu'il soit le même. Je ne parle point des autres fautes qu'il fait sur le rapport d'autrui, ni des Livres apocryphes qu'il cite très-souvent. Il se trompe en prenant les Juifs d'Alexandrie, dont parle Philon, appelez Therapeutes, pour des Chrétiens. Livre 2. chap. 10. il confond Novat & Novatien. Au Livre 6. chap. 45. il se trompe dans les années du Pontificat de Sixte & d'Eutychien.

n Saint Jérôme avoit traduit l'une & l'autre partie.] Saint Jérôme dans le Commentaire sur Daniel, chap. 9. dit, qu'on trouve dans la version de la Chronique d'Eusebe l'explication de deux passages de l'Ecriture, qui se trouvent tous deux dans sa première partie. Marcellin dit aussi nettement que Saint Jérôme avoit traduit la première partie. Saint Jérôme dans la Préface de sa version, dit qu'il a traduit Eusebe mot pour mot depuis Abraham jusqu'à la prise de Troye: que depuis la prise de Troye jusqu'à Constantin, il a ajouté plusieurs choses de son chef; particulièrement sur les choses qui concernent l'Histoire

Eusebe de Césaire. Histoire Romaine qu'Eusebe avoit négligée, & qu'il est Auteur de ce qui suit depuis Constantin jusqu'au sixième Consulat de Valens.

o Il tombe dans beaucoup d'autres erreurs touchant la Chronologie.] On peut les voir remarquées par Scalliger dans les Prolegomenes sur son Treflor.

p Il semble insinuer que le Fils n'est pas égal au Pere.] Au chapitre second du premier Livre de son Histoire, il appelle le Fils le Ministre de la volonté du Pere, & la seconde cause après lui. Il dit que c'est le Pere qui ordonne, & que c'est le Fils qui exécute: il assure que le Pere n'a pas pu prendre une forme humaine. Dans l'Oraison sur la Dedicace de l'Eglise de Tyr, il appelle le Fils de Dieu, le second Auteur de nos biens, l'Ange du Conseil, le Chef des Armées de Dieu. Ces expressions sont toutefois plus tolérables que ce qu'il dit dans le Livre cinquième de la Préparation, chap. 4. que le Fils n'est adorable, qu'à cause du Pere qui habite en lui. Et au ch. 8. que le Fils est un Seigneur inférieur au Pere. Enfin, l'on ne peut pas excuser ce qu'il dit au chap. 7. du Livre 2. de la Theologie, & en d'autres endroits, que la gloire du Fils est moins grande que celle du Pere; que le Fils ne mérite pas un honneur égal à celui du Pere.

q Il n'a point approuvé ce terme de Consubstantiel, en ce qu'il établit une parfaite égalité entre le Pere & le Fils.] Saint Athanase témoigne dans le Traité des Synodes, & dans le Livre de la Décision du Concile de Nicée, qu'il n'approuve pas l'explication qu'Eusebe donnoit à ce terme.

r Il explique le mystère de l'Incarnation d'une manière très-Catholique.] Dans une Lettre à l'Impératrice Constance, citée dans le second Concile de Nicée, attribuée à Eusebe, il semble assurer, que la nature humaine a été changée en la nature Divine, d'où l'on prend occasion dans ce Concile de l'accuser de l'erreur des Theopaschites. Il enseigne le contraire au Livre quatrième de la Démonstration, où il nie formellement que la nature Divine ait souffert. Cependant au chap. 14. il dit qu'après la Résurrection de JESUS-CHRIST l'homme a été absorbé par la nature Divine, & que le Verbe est devenu Dieu, comme il avoit été avant que d'être homme, l'homme étant fait Dieu. Mais c'est une expression figurée pour marquer la gloire de l'humanité de JESUS-CHRIST; car il rejette nettement cette erreur dans les Livres de la Theologie Mystique contre Marcel, principalement au Livre 3. chap. 10. & 11. & suivans.

s Eusebe a été un des plus sçavans hommes de l'antiquité, comme ses Partisans & ses Adversaires l'ont également reconnu.] Voici une partie des témoignages des Auteurs anciens sur la science d'Eusebe. Constantin dans son Epître à ceux d'Antioche, & dans une Lettre qu'il lui écrivit, loué sa doctrine & son erudition. Saint Basile dans son Livre du S. Esprit c. 29. l'appelle un Auteur digne de foi à cause de sa grande erudition sur toutes sortes de matieres, *Αὐτὸς πολυμύχιαν αἰτίων*. Saint Jérôme le plus grand ennemi d'Eusebe ne peut pas s'empêcher de louer souvent

son erudition, d'avouer qu'il estime ses Ouvrages, Eusebe & de dire dans son second Livre contre Ruffin, que de Césaire c'est un homme très-sçavant. *Vir doctissimus Eusebius rée. doctissimum dico, non Catholicum.* Il ne faut pas s'étonner que Ruffin partisan d'Eusebe, lui donne le même titre. Antipatre de Bostre, qui ne lui est pas favorable, lui donne le nom de *πολύμωρος*, c'est-à-dire, desçavant sur plusieurs sortes de matieres; & il dit de lui qu'il avoit lu tous les Livres des Anciens, recherché & expliqué toutes leurs opinions & composé lui-même des Ouvrages très-utiles. Philostorge le loué à cause de son Histoire. Socrate & Sozomene le défendent. Victorius l'appelle un homme très-sçavant. Le Pape Gelase n'ose pas rejeter son Histoire, à cause de l'erudition qui s'y rencontre, & des choses qui peuvent servir d'instruction. Pelage assure qu'il n'y a point d'Histoire qui soit plus estimable que celle d'Eusebe. Photius, qui reprend le stile & la doctrine d'Eusebe, loué sa science & son erudition. Je passe sous silence le témoignage des Auteurs nouveaux.

t Ne l'aient fait mettre au nombre des Saints dans les Martyrologes d'Ussuard & d'Adon, & dans quelques anciens Offices des Eglises de France.] L'Auteur de la Vie de Saint Valerien l'appelle *Eusebe de Sainte memoire*. Ussuard au 21. Juin: *Palestina S. Eusebii Episcopi & Confessoris, viri excellentissimi ingenii & Historiographi.* Notkerus au 21. Juin: *In Casarea Depositio S. Eusebii.* Manecharius dans la Lettre à Ceraunius Evêque de Paris, qui est à la tête de la Passion du martyr de Speusippe, Elaspippe & Meleusippe, l'appelle *Saint*. Il y a dans un Breviaire Manuscrit de Limoges trois Leçons à sa louange. Dans un ancien Breviaire de la même Eglise imprimé en 1587. Il y a au 21. Juin une Oraison à la louange d'Eusebe, & dans le Missel imprimé en 1484. une Messe de Saint Eusebe. Dans un ancien Manuscrit de l'Eglise de Paris de la version de l'Histoire d'Eusebe, on lui donne la qualité de *Saint*. Le Cardinal Baronius dit que tout cela n'est arrivé que par erreur, qu'on a pris Eusebe Evêque de Césaire pour Eusebe de Samosate; & sur cette conjecture il a fait effacer le nom du premier du Martyrologe Romain. Mais Baronius avance cela sans fondement, & contre les témoignages formels des Martyrologes, qui font nettement mention d'Eusebe Evêque de Césaire, & le distinguent de tout autre par des caractères très-évidens; & auxquels on ne pouvoit pas se tromper.





CONSTANTIN,

Premier Empereur Chrétien.

Constantin Empereur.
Eusebe, lib. 1. ch. 20. de la Vie de Const.
C'EST une chose assez rare que de voir le nom d'un Empereur dans le Catalogue des Ecrivains Ecclesiastiques. On y met ordinairement celui de Constantin, à cause de quelques discours qu'il a composez, & même recitez, si nous en croions Eusebe, & peut-être encore à cause de plusieurs Lettres qu'il a écrites, & de plusieurs Edits qu'il a faits en faveur de la Religion Chrétienne. Mais avant que de parler des Ecrits de cet Empereur, il faut en suivant nôtre methode ordinaire faire un petit abrégé de sa Vie.

Constantin étoit fils de l'Empereur Constantius Chlorus, qui fut le seul de tous ceux, qui avoient de son tems part à l'Empire, qui ne persecut point les Chrétiens. Sa mere s'appelloit *Helene*, femme de basse naissance, qui n'eut point la qualité d'Imperatrice du vivant de Constantius.

Constantin donna dans sa jeunesse des marques de ce qu'il devoit être un jour: sa conduite & son courage parurent un peu avant la mort de son pere; car étant retenu auprès de l'Empereur Galerius pour lui servir comme d'otage, & prévoyant bien que cet Empereur & ses Collegues avoient dessein de se défaire de lui, pour envahir la part de l'Empire de son pere Constantius, qui ne pouvoit plus vivre que peu de tems, il s'échappa des mains de ces Tyrans, prit la poste, & vint en grande diligence trouver son pere en Angleterre. Il tuoit les chevaux à toutes les postes par où il passoit, afin d'empêcher ses ennemis de courir après lui. Etant arrivé en Angleterre, il trouva son pere au lit de la mort, qui le choisit pour son successeur. Après sa mort il fut proclamé Empereur par ses Soldats le sixième jour d'Août de l'année 306. de JESUS-CHRIST. Il ne fut pas plutôt Empereur, qu'il se fit aimer de tous ses Sujets, en visitant les Provinces soumises à son Empire, pour donner les ordres nécessaires, & repoussant les Barbares qui vouloient passer le Rhin pour entrer sur ses ter-

res; ils furent défaits, & deux de leurs Rois tuez l'an 312. Ensuite il attaqua le Tyran Maxence, qui desoloit la ville de Rome par ses cruautés. Il marcha vers l'Italie avec une armée de quarante mille hommes, prit de force toutes les villes qui s'opposèrent à son passage, ou les contraignit de se rendre, & défit trois fois les Troupes de Maxence. Enfin, ce Tyran étant venu au devant de lui près de Rome avec une grande armée, fut entièrement vaincu, & perit par la chute d'un pont, sur lequel il passoit pour se sauver. Eusebe rapporte, que Constantin l'avoit assuré, qu'il avoit vû alors dans le Ciel une Croix lumineuse, avec cette inscription, *C'est par ce signe que tu vaincras tes ennemis*, & que JESUS-CHRIST lui ayant apparu ensuite pendant qu'il dormoit, lui avoit commandé de faire faire un étendart en forme de Croix, qu'il avoit obéi à cette revelation, & qu'après sa victoire il avoit mis cet étendart en trophée au milieu de la ville de Rome, avec cette inscription. *Par ce signe salutaire, qui est la marque de la véritable puissance, j'ai délivré votre ville de la domination des Tyrans, & j'ai rétabli le Senat & le Peuple dans leur ancienne splendeur.* Après avoir réglé les affaires de Rome, Constantin vint à Milan, où il celebra les noces de sa sœur avec l'Empereur Licinius.

Ce fut en cette ville que ces deux Empereurs donnerent le premier Edit en faveur de la Religion Chrétienne, par lequel ils accorderent la liberté de Religion à tous leurs Sujets, & peu de tems après au sortir de Milan ils permirent aux Chrétiens par un second Edit de faire l'exercice public de leur Religion, & ordonnerent qu'on leur rendroit les lieux où ils avoient accoutumé de faire leurs assemblées. Peu de tems après ces deux Empereurs se brouillerent, & se declarerent la guerre l'an 314. Licinius perdit d'abord une grande bataille en Pannonie. Mais il s'en donna une seconde en Thrace, où l'avantage fut égal de part & d'autre; ce qui determina les Empereurs à faire la paix.

Les guerres & les affaires de l'Empire n'empêcherent point Constantin de prendre part à ce qui regardoit les Chrétiens. Aiant reçu des plaintes de la part des Donatistes contre Cecilien, & contre d'autres Evêques Africains, il leur donna des Juges hors d'Afrique, & fit assembler pour ce sujet le Concile de Rome sous Miltiade. Ensuite les Donatistes s'étant encore plaints de ce jugement, il fit assembler le Concile d'Arles, où ils furent de nouveau condamnés; & enfin lorsqu'ils appellerent à l'Empe-

Constantin Empereur.

reur du jugement de ce Synode, soit que Constantin crût avoir le pouvoir d'en connaître, parce qu'il ne s'agissoit que d'une accusation particuliere contre Cecilien qui estoit défait, soit qu'il voulût par là obliger les Donatistes à se rendre, comme Saint Augustin le remarque, il rendit un jugement à Milan en faveur de Cecilien, condamna les Donatistes, écrivit contre eux en Afrique, fit informer contre Silvain, qui avoit été de leur parti, leur fit ôter leurs Temples, recommandant toutefois qu'on les traitât avec douceur, afin de les ramener au sein de l'Eglise. Il fit en ce tems plusieurs Loix en faveur des Chrétiens. Il permit aux Maîtres de donner la liberté aux Esclaves dans l'Eglise, en presence de l'Evêque & du Peuple. Il fit des Loix pour la celebration du Dimanche, défendant à toutes sortes de personnes de travailler en ce jour; & il permit de laisser par testament des biens à l'Eglise. Au contraire, Licinius Empereur d'Orient, publioit des Edits contre les Chrétiens, faisoit abatre leurs Eglises, & les persecutoit, ou permettoit ouvertement qu'on les persecutât. Constantin lui declara la guerre l'an 324. le défit auprès d'Andrinople & de Chalcedoine, & l'assiégea dans Nicomedie, où il s'estoit retiré après sa défaite. Licinius se voyant hors d'estat de soutenir un siege, vint se jeter aux pieds de Constantin, qui lui ayant donné la vie à la priere de sa femme, fille de Licinius, l'envoia à Thessalonique, où il le fit mourir peu de tems après, sous pretexte qu'il vouloit remuer. Après cela Constantin cassa les Edits de Licinius contre les Chrétiens, & ordonna que ceux qui estoient condamnés aux mines, ou exilés, ou privez de leur honneur & de leurs biens au sujet de la Religion, seroient delivrez, & rétablis dans leur premier estat; que l'on rendroit aux heritiers des Martyrs les biens qui avoient été confisquez, qu'on rétablirait les Eglises des Chrétiens, & qu'on leur rendroit les Cimetieres. Il exhorta ensuite tous ses Sujets par une Lettre tres-forte à embrasser la Religion de JESUS-CHRIST.

Mais il ne se contenta par seulement d'avoir soin que l'Eglise fût en repos contre les attaques de ses ennemis; il fit aussi tout ce qu'il pût pour empêcher qu'elle ne fût divisée au dedans par les contestations de ceux qui faisoient profession d'être de ses membres. Il s'efforça donc d'appaier la querelle d'Arius & d'Alexandre, en leur écrivant une Lettre, dans laquelle il les exhortoit à la paix d'une maniere tres-touillante & tres-forte, les assurant qu'il avoit retardé son voyage en Orient dans la crainte d'y

trouver les esprits en discorde, & les priant de lui ouvrir par leur bonne intelligencel'entrée de l'Orient, qu'ils lui avoient, pour ainsi dire, fermée par leur differend. Il donna cette Lettre à porter à Osius Evêque de Cordouë, recommandable par son merite & par sa prudence. Cet Evêque aiant fait assembler un Synode dans la ville d'Alexandrie, fit tout ce qu'il pût pour appaier ce differend; mais n'en aiant pû venir à bout, Constantin jugea que le meilleur moien pour rendre la paix à l'Eglise, estoit d'assembler un Concile general d'Orient & d'Occident en la ville de Nicée en Bithynie. Il y assista lui-même, exhorta les Evêques à la paix, ne voulut point recevoir les accusations qu'ils formoient les uns contre les autres. Il les fit convenir d'une même doctrine, & approuver la décision du Synode, à laquelle ils souscrivirent tous, à l'exception de Secundus & de Theonas. Il écrivit lui-même à toute la terre, & exhorta tous les Evêques à la recevoir. Il envoya en exil Arius & les deux Evêques qui avoient pris son parti dans le Synode, fit brûler les Livres de cet Heretique, défendit à ses Sujets de les garder, & écrivit en particulier deux Lettres tres-vehementes contre Arius & ses Sectateurs. Enfin il traita magnifiquement les Evêques du Concile, leur témoigna beaucoup d'amitié, & les renvoia comblez de presens. Eusebe & Theognis aiant publié de nouveaux erreurs après le Concile, quoi qu'ils eussent souscrit à sa définition, il les envoya en exil.

Il fit ensuite découvrir le Sepulcre de JESUS-CHRIST à Jerusalem. Il y fit bâtir une magnifique Eglise, aussi bien qu'à Bethléem, & sur la montagne des Olives. On dit qu'il découvrit la Croix de JESUS-CHRIST, qu'on pretend avoir fait pour lors plusieurs miracles. Il est toutefois assez surprenant, qu'Eusebe, témoin oculaire de ces choses, qui décrit exactement toutes les circonstances de la découverte du tombeau de JESUS-CHRIST, & qui n'oublie rien de tout ce qui pouvoit être à l'avantage de la Religion, ne dise pas un seul mot, ni de la Croix de JESUS-CHRIST, ni des miracles qu'on pretend qu'elle a faits. Vers ce même tems il donna le nom de Constantinople à la ville de Bizance, & voulut qu'elle jouît des mêmes privileges dont jouissoit l'ancienne Rome: ce qui lui fit donner le nom de nouvelle Rome. Après cela il travailla plus qu'il n'avoit jamais fait à l'agrandissement de l'Eglise, il fit des Loix contre les Heretiques, il écrivit au Roi de Perse en faveur des Chrétiens, détruisit les Temples des Idoles, fit de grands dons aux Eglises, fit faire des exemplaires magnifiques de la Bible. En un mot, il fit tant pour la Religion,

Constantin Empereur.

Constantin Empereur. ligation, que c'est à bon droit qu'il s'est appelé lui-même Evêque de l'Eglise pour les choses qui concernoient la police extérieure. Et certes, l'Eglise n'aurait point de plainte à faire contre sa conduite, s'il n'eût pas prêté l'oreille, comme il fit sur la fin de sa vie, aux accusations que les Evêques, qui favorisoient le parti d'Arius, proposèrent contre Saint Athanase. Car étant irrité contre lui de ce qu'il n'avoit pas voulu comparoître à un Concile tenu à Césarée, où il avoit été cité, il fit assembler un Synode en la ville de Tyr pour juger sa cause. Saint Athanase y comparut, & voyant que ses ennemis l'accabloient injustement, eut recours à l'Empereur, & vint le trouver à Constantinople. Constantin, quoi que prevenu contre lui, l'écouta favorablement, & manda aux Evêques du Concile de Tyr, qui en tenoient un à Jérusalem, de le venir trouver pour rendre compte de leur conduite. Ils députèrent à l'Empereur six Evêques, pour accuser Saint Athanase; mais ces Deputés n'osèrent alleguer les faits, dont ils l'avoient accusé au Concile de Tyr, craignant que l'Empereur, qui aimoit la justice, en ayant connu la fausseté, ne le déclarât innocent. Ils s'aviserent donc de l'accuser d'un crime d'Etat, en disant qu'il avoit menacé, qu'il empêcheroit de transporter du bled d'Alexandrie à Constantinople. Cette accusation fit impression sur l'esprit de l'Empereur, l'irrita contre Saint Athanase, qu'il relégua sur le champ à Trevesville de la Gaule. Les ennemis de Saint Athanase l'ayant ainsi fait exiler, lui qui étoit le plus grand antagoniste d'Arius, ils firent revenir cet Heretique, & firent tous leurs efforts pour le faire rétablir dans la communion de l'Eglise. Mais Constantin ne voulut l'écouter, qu'après qu'il eut dressé une Formule de Foi contraire en apparence à ses erreurs, & qu'il eut juré & protesté que c'étoit sa doctrine. Après qu'il l'eut entendu faire cette Profession, se défiant toujours de cet homme, il lui dit: *Si ta Foi est droite, comme tu le veux faire croire, tu as bien fait de jurer; sinon que Dieu te condamne en punition de ton faux serment.* Ces paroles furent suivies de l'effet: car peu de tems après Arius perit malheureusement la veille du jour qu'il devoit être admis à la communion à Constantinople.

On s'étonnera sans doute que je n'aie point encore parlé jusqu'ici du Baptême de cet Empereur. Car il semble fort extraordinaire, qu'une personne, qui prenoit autant de part que lui aux affaires des Chrétiens, qui étoit persuadé de la vérité de leur Religion, & qui n'en ignoroit point la Doctrine, ait été si long-tems sans se

faire initier par le Sacrement du Baptême. Cela est pourtant ainsi; & soit qu'il attendît à recevoir le Baptême, qu'il fût prêt de mourir, afin d'expier par ce Sacrement tous ses péchez, & de paroître innocent devant Dieu, soit qu'il eût quelque autre raison de ce retardement; il ne songea à se préparer au Baptême, que quand il se sentit malade, & il ne se fit imposer les mains par les Evêques, pour être mis au rang des Catéchumènes, que l'an 337. quelques jours avant sa mort, étant alors à Helenople, comme Eusebe le remarque au Livre 4. de la Vie de cet Empereur chap. 61. Il reçut ensuite le Baptême de la main d'Eusebe de Nicomédie dans un Fauxbourg de cette ville, comme Eusebe de Césarée, Saint Athanase, S. Jérôme & S. Ambroise, Socrate, Sozomene, Theodoret, Evagre, & tous les autres Anciens l'assurent d'un commun consentement. C'est donc une narration fabuleuse que celle du Baptême de Constantin célébré à Rome rapporté dans les Actes faussement attribués au Pape Saint Sylvestre. Et certes, rien ne sent plus la Fable que ce qui est raconté dans ces Actes. On y feint que Constantin ennemi de la Religion Chrétienne, la voulant persécuter, fut frappé de lepre; que les Devins lui dirent, que le seul remède pour se guerir étoit de se baigner dans le sang des enfans nouveau-nés. Qu'on en avoit cherché plusieurs pour les égorger; mais que Constantin touché de leurs pleurs, & des cris de leurs meres, les avoit rendus sans les faire mourir. Qu'il fut ensuite averti en songe par S. Pierre & S. Paul, qu'il feroit guerir, s'il se faisoit baptizer par Sylvestre, & qu'il eût fait, il avoit été purifié par le Baptême, & de ses péchez, & de sa lepre. Que de fictions, que de fables! que de rêveries qui se ruinent d'elles-mêmes! Constantin n'a jamais été ennemi de la Religion de JESUS-CHRIST, jamais il ne l'a persécutée, il étoit Chrétien de cœur, avant que de venir à Rome. Pas un Historien ne rapporte qu'il ait eu la lepre, ou qu'il en ait été guerir par le Baptême. Comment Eusebe eût-il oublié un miracle si considérable dans la Vie de Constantin? De quel front Julien l'Apostat eût-il reproché aux Chrétiens, que le Baptême n'avoit jamais purifié personne de la lepre, si son grand-pere en eût été guerir. Saint Cyrille pour le convaincre de mensonge, ne lui eût-il pas opposé un exemple aussi célèbre qu'eût été celui-là? Je ne parle point de quantité d'absurditez & d'impertinences qui sont dans ces Actes f. Constantin mourut peu de tems après son Baptême l'an 337. de l'Ere vulgaire le 22. de Mai sous le Consulat de Titianus

Constantin Empereur. nus & de Felicianus, la soixante-quatrième année de son âge, après avoir regné trente-ans, & dix mois.

Cet Empereur a été un des plus grands Princes qui aient jamais été, soit qu'on considère sa conduite & sa politique, soit qu'on jette la vue sur ses grandes actions, soit enfin qu'on considère les grands services qu'il a rendus à l'Eglise. Quelques-uns l'accusent d'avoir été Ariens, mais c'est à tort. Car quoi qu'il ait favorisé quelques Evêques, qui étoient du parti d'Arius, & qu'il ait exilé injustement S. Athanase, il a toujours maintenu la Foi du Concile de Nicée, & il n'a point permis qu'elle reçût aucune atteinte de son vivant. Les Grecs lui ont donné des louanges excessives, & l'ont mis au nombre des Saints: mais je croi que l'Eglise Latine a fait plus sagement de suspendre là-dessus son jugement. On ne sauroit rien dire de son stile, parce qu'il y a bien de l'apparence que les Ecrits qui portent son nom, ont été composés par d'autres, quoi que ce fût par son ordre. On en peut distinguer de trois sortes, des Discours, des Lettres, & des Edits.

Eusebe nous assure au Livre 3. de la Vie de cet Empereur chap. 2. qu'il avoit acquis une si profonde connoissance des sciences, que jusqu'à la fin de sa vie il composa des Harangues pour l'instruction de ses Sujets, & que l'ordre qu'il tenoit dans ses discours, étoit de les commencer par la refutation de l'erreur des Païens, qui adoroient plusieurs Dieux; qu'ensuite il s'étendoit sur les preuves de l'unité de Dieu, & de la Providence, par laquelle il gouverne l'Univers; qu'il expliquoit après cela les motifs qui l'avoient porté à descendre sur la terre, & les circonstances de la vie qu'il y avoit menée; qu'il passoit à la description du jugement, & épouvantoit ses Auditeurs par la vehemence de ses discours contre les avarés, les emportés & les violens, les menaçant du jugement de Dieu, & de la punition de leur crime. Le même Eusebe rapporte au chapitre 12. du Livre 3. une courte Harangue de Constantin aux Peres du Concile de Nicée, pour les exhorter à la paix. On peut joindre à cette Harangue la Priere qu'il prescrivit à ses Soldats, rapportée dans le Livre 4. & l'instruction qu'il donna à un avaré de sa Cour, qui se trouve au chapitre 30. du même Livre. Mais le plus considérable de ces Monumens est sans doute le grand discours adressé à l'Assemblée des Fideles qu'Eusebe a traduit en Grec, & mis à la fin de sa Vie. L'exorde de ce discours est sur la Fête de Pâques, sur la bonté du Sauveur, & sur l'ingratitude des hommes;

Tome II.

Constantin Empereur. il le finit par une apostrophe à l'Eglise. Dans le corps du discours, il combat l'Idolatrie, & la multiplicité des Dieux; il montre qu'il n'y a qu'un seul véritable Dieu, Createur de toutes choses, Pere du Verbe, qui est engendré de lui, sans qu'il en souffre de diminution, & qui est uni avec lui. Il combat le destin, il établit la Providence & la liberté, & refute les erreurs des Philosophes. Il fait connoître les avantages que les hommes ont reçus de l'Incarnation du Fils de Dieu: il dit que son avènement a été prédit par les Prophetes, à l'autorité desquels il ajoute la prédiction de la Sibylle, dont il tâche de montrer la vérité par le témoignage de Virgile. Il décrit la fin malheureuse des Empereurs, qui avoient persécuté l'Eglise, & il finit en disant que nous devons attribuer à Dieu tout le bien que nous faisons, & avant que de rien entreprendre, avoir recours à lui par la priere, comme au principe de tout bien. Tout ce discours est élevé, & digne de la Majesté d'un Empereur tel que Constantin.

Les Lettres de Constantin sont en bien plus grand nombre que ses discours. En voici le Catalogue, & les argumens; le tems auquel elles ont été écrites, & les endroits où elles se trouvent.

1. Lettre de Constantin à Cecilien Evêque de Carthage pour la distribution des aumônes qu'il faisoit aux Pauvres d'Afrique, écrite l'an 312. rapportée par Eusebe au Livre 10. de son Histoire, chap. 6. & 7.

2. Lettre de Constantin à Anulin pour l'immunité des Clercs, écrite la même année, & rapportée au même endroit.

3. Lettre de Constantin à Miltiade Evêque de Rome, dans laquelle il le charge du jugement de l'affaire des Donatistes, écrite l'an 313. dans Eusebe au même Livre de son Histoire chapitre 5.

4. Lettre à Ablabius, dans laquelle il lui ordonne d'envoyer des Evêques du parti de Donat, & de Cecilien, en la ville d'Arles pour y être jugés, écrite l'an 314. là-même.

5. Lettre à Chrestus Evêque de Syracuse, par laquelle il lui mande de se trouver au Concile d'Arles, écrite la même année, rapportée par Eusebe au Livre 10. de son Histoire, chap. 15.

6. Lettre à Cecilien, dans laquelle il lui commande de venir le trouver à Rome, afin d'être jugé tout de nouveau, écrite l'an 315. qui se trouve à la fin d'Optat.

7. Lettre à Probien Proconsul d'Afrique, pour faire arrêter un Donatiste nommé *Ingentius*, rapportée par Saint Augustin dans l'Epître 68. & dans

C

Constantin Empereur. dans le Livre 3. contre Cresconius, chapitre 73. écrit l'an 315. comme il se prouve, parce que Probius ne succéda à Elien dans la charge de Proconsul d'Afrique que cette année-là.

8. Lettre à Celsus Vicaire d'Afrique, écrite sur la fin de la même année, ou au commencement de la suivante, dans laquelle il lui recommande d'avertir les Evêques des deux partis, qu'il viendrait bien-tôt pour les juger, & de leur conseiller de demeurer en paix en attendant. Il témoigne dans cette Lettre qu'il a beaucoup de passion pour le rétablissement de la concorde.

9. Autre Lettre au même Celsus, écrite par ordre de l'Empereur, par le Préfet du Prétoire, en faveur de deux Evêques Donatistes, qui avoient obtenu leur liberté.

10. Lettre à Eunalius, Vicaire d'Afrique, par laquelle il lui fait savoir le jugement qu'il a rendu en faveur de Cécilien, contre les Donatistes, recitée dans la Conférence de Carthage, chap. 516. Il y en a un fragment dans Saint Augustin au Livre 3. contre Cresconius, chapitre 71. Elle a été écrite l'an 316.

11. Lettre aux Evêques de Nicomédie, par laquelle il témoigne qu'il a fait tout ce qu'il a pu pour procurer la paix à l'Eglise; mais que n'ayant pu venir à bout, il faut attendre que Dieu y apporte le remède. Cette Lettre est à la fin d'Optat.

12. Lettre aux Evêques de Nicomédie, par laquelle il leur accorde une place pour bâtir une Eglise, à la place de celle que les Donatistes avoient prise de force, & décharge les Ecclesiastiques des charges publiques.

13. Lettre à Eusebe pour la construction des Eglises aux frais de l'Empereur, écrite l'an 324. ou 325. au Livre 2. de la Vie de Constantin, chapitre 48.

14. Lettre de Constantin à l'Evêque Alexandre & au Prêtre Arius sur le sujet de leur différend, dans laquelle il les exhorte à la paix écrite à la fin de l'an 324. & rapportée par Eusebe au Livre 2. de la Vie de Constantin, au chap. 64. & suivans.

15. Lettre de l'Empereur à tous les Evêques sur les décisions du Concile de Nicée, au Livre 3. de la Vie de Constantin, chap. 17.

16. Lettre aux Egyptiens sur le même sujet, la même.

17. Lettre à Alexandre sur le même sujet, la même.

18. Lettre contre Arius, dont Socrate fait mention au Livre premier de son Histoire, chap. 9. rapportée à la fin de l'Histoire de Gelase de Cizique.

19. Lettre aux Nicomédiens contre Eusebe & Theognis, rapportée en partie par Theodoret au Livre premier de son Histoire, chapitre 20. & entièrement par Gelase de Cizique.

20. Lettre à Macarius Evêque de Jerusalem pour la construction d'une Eglise dans cette ville, dans Eusebe au Livre 3. de la Vie de Constantin, chap. 30.

21. Lettre à Eusebe pour l'édification d'une Eglise à l'endroit où étoit le Chêne de Mambré; où Abraham eut une vision, dans Eusebe, au Livre 3. de la Vie de Constantin, chap. 52. & 53.

22. Lettre à ceux d'Antioche sur la déposition d'Eustathe, écrite en 330. rapportée par Eusebe au Livre 3. de la Vie de Constantin, chapitre 60.

23. Lettre à Eusebe sur ce qu'il avoit refusé le Siege d'Antioche, au chapitre 61. du troisième Livre de la Vie de Constantin.

24. Lettre au Synode sur le même sujet, la même, chap. 62.

25. Lettre à Sapor Roi de Perse en faveur des Chrétiens, au Livre 4. de la Vie de Constantin, chapitre 9. & suivans.

26. Lettre à Eusebe sur son Livre de la Paix, chapitre 35. la même.

27. Lettre au même sur le sujet des exemplaires de la Bible, chapitre 36.

28. Lettre à S. Athanase en faveur d'Arius, dans S. Athanase, Apol. 2. p. 778.

29. Lettre à l'Eglise d'Alexandrie en faveur de S. Athanase, *ibid.* p. 779.

30. Lettre à S. Athanase contre les fourbes de ses ennemis, *ibid.* p. 785.

31. Lettre à Jean chef des Meletiens, dans laquelle il le congratule de ce qu'il s'est réuni avec S. Athanase, *ibid.* p. 787.

32. Lettre au Concile de Tyr, dans Eusebe au Livre 4. de la Vie de Constantin, chapitre 36.

33. Lettre aux Evêques de ce Concile pour les citer à Constantinople, dans S. Athanase, Apol. 2. p. 308.

Plusieurs autres Lettres, dont Eusebe devoit faire un volume séparé, comme il le témoigne au chapitre 24. du troisième Livre de la Vie de Constantin.

Quoi-que les Edits qui portent le nom des Empereurs, soient ordinairement dressés par leurs Secretaires d'Etat, je ne laisserai pas de parler ici de ceux que Constantin a donnés en faveur des Chrétiens.

Le premier Edit de Constantin pour la liberté de la Religion fut donné à Milan

l'an

Constantin Empereur. l'an 313. il en est fait mention dans l'Edit suivant.

Le second Edit de Constantin, par lequel il donne entière liberté aux Chrétiens d'exercer publiquement leur Religion, & ordonne qu'on leur rendrait leurs Eglises, a été donné quelque tems après le premier, & est rapporté par Eusebe au Livre 10. de son Histoire, chapitre 5.

Le troisième Edit restreint cette grace aux Catholiques. Il se trouve au même endroit.

Le quatrième Edit de Constantin en faveur de la Religion, est du dernier Octobre de la même année. Il maintient l'immunité des Ecclesiastiques, que les Herétiques faisoient nommer aux Charges publiques, contre les privilèges qui leur avoient été accordez. L'Empereur ordonne que ceux, à qui cela sera arrivé, soient déchargés, & veut qu'à l'avenir on mette ordre que cela n'arrive plus.

On peut mettre au rang des Edits faits en faveur des Chrétiens, celui qui s'adresse à Ablabius du 12. Mai 315. par lequel Constantin ordonne, qu'il soit pourvu à la nourriture des enfans des pauvres d'Italie.

Le cinquième Edit de Constantin pour la Religion de JESUS-CHRIST est du 16. Novembre de la même année. Il y condamne au feu les Juifs, qui maltraiteroient les Chrétiens. Il est rapporté dans le Code Justinien, & dans le Theodosien.

Le septième adressé à Protogenes est du 7. Juin 316. il accorde une grace très-considérable à l'Eglise, établissant en sa faveur une nouvelle manière de donner la liberté aux esclaves dans l'Eglise en présence de l'Evêque & du Peuple. Cette Loi est rapportée dans le Code Justinien tit. 13. liv. 1. Il y a encore eu deux autres Edits sur ce sujet: le premier, qui est de l'an 321. rapporté au même endroit, ajouté à celui, dont nous venons de parler, que les Clercs pourront donner la liberté à leurs esclaves, même hors de l'Eglise. Le troisième Edit sur ce sujet est perdu.

Le premier que nous ayons des Edits de Constantin, qui établissent la Jurisdiction des Evêques pour le temporel, semble être celui qui est rapporté dans une Addition au Code Theodosien, donné au Public par le Pere Sirmond sous le titre 17. Il porte, que si ceux qui plaident, en appellent au jugement de l'Evêque, ils y seront renvoyés, quoi-que le procès soit commencé devant un autre Juge. Cet Edit est du 21. Juin 318. Il y en a encore un autre sur le même sujet sans date d'année,

rapporté dans la même Collection au titre premier; où en confirmant & expliquant ce qu'il avoit déjà ordonné touchant les jugemens des Evêques, il veut qu'ils soient stables, quand ils seroient même rendus entre mineurs, & que toutes-fois & quantes qu'une des deux parties demandera son renvoi au jugement de l'Evêque, il lui soit accordé. Il ordonne encore dans cet Edit, que le témoignage d'un Evêque soit reçu de tous les Juges.

L'an 319. le 19. Novembre, il confirma l'immunité des Clercs par un nouvel Edit, déclarant qu'ils doivent être exempts de toutes les charges publiques. Cette Loi est rapportée dans le Code Theodosien au livre 16. tit. 2. livre 2.

Il y a plusieurs Edits des années 320. & 321. concernant l'Eglise. On peut mettre de ce nombre celui qui abrogeoit la Loi *Papia Poppa*, qui étoit faite contre ceux qui demouroient dans le célibat, que Constantin semble avoir abolie en faveur des Chrétiens, qui honorent ceux qui font profession de demeurer toute leur vie dans le célibat. Eusebe fait mention de cet Edit au livre 4. de la Vie de Constantin, chap. 26. & après lui Sozomene au livre premier de son Histoire, chapitre 9. & Saint Ambroise au troisième livre des Vierges.

Ce fut aussi en ce tems qu'il fit quelques Edits contre les Donatistes. Le premier est rapporté par Saint Augustin au livre second contre Petilien chap. 92. & dans les lettres 167. & 168. Il y ordonne, qu'on leur ôtera les Eglises qu'ils possèdent: il est de l'an 320.

Le second adressé à Verinus en date du quatrième Mai de l'an 321. modère quelque peu la rigueur de ce premier: car il leur permet de retourner en leur patrie, & d'y vivre en repos, réservant à Dieu la vengeance de leur crime. Il est encore rapporté par Saint Augustin dans l'Epître 152. & dans le livre écrit après la Conférence de Carthage. L'Edit de la célébration du saint jour de Dimanche, dont Eusebe fait mention au livre quatrième de la Vie de Constantin chapitre 18. & 19. rapporté dans le Code Justinien au livre 3. tit. *De feriis*. liv. 3. est du 6. Mars de l'an 321. Il porte que tous les Juges, le Peuple, & les Artisans feront cesser tout leur travail en ce jour, il excepte toutefois ceux qui sont à la campagne, auxquels il permet de travailler à la culture de la terre en ce jour, parce qu'il arrive souvent, dit l'Empereur, qu'on ne peut pas trouver de tems plus favorable pour semer les grains, ou pour planter la vigne, & qu'il n'est pas juste

Constantin Empereur. que l'on perde l'occasion favorable, que la Providence céleste nous présente.

Il y a un autre Edit du premier Juillet de la même année, par lequel il donne permission à toutes sortes de personnes de laisser ses biens par testament à l'Eglise Catholique.

L'an 323. il donna un Edit contre ceux qui contraignoient les Chrétiens de sacrifier aux Idoles, dans le Code Theodosien tit. 2. l. 5.

L'année suivante il fit plusieurs Edits après la défaite de Licinius pour la liberté des Chrétiens, & pour la restitution de leurs biens & de leur honneur. Eusebe les rapporte au livre second de la Vie de cet Empereur chapitre 20. 24. & suivans.

Il rapporte aussi au même endroit des Edits contre le culte des faux Dieux, & pour l'établissement de l'Eglise, *ibid.* & au chapitre 48.

Après le Concile de Nicée il donna un Edit, par lequel il condamna au feu les Livres d'Arius, & ordonna que ses Sectateurs feroient appeler Porphyriens.

L'Edit du mois de Mai de l'an 326. portant défense d'admettre dans le Clergé les personnes riches, ou qui étoient enfans de ceux qui avoient exercé des Charges publiques, paroît peu favorable au Clergé; mais il étoit nécessaire, parce que plusieurs personnes riches & puissantes entroient dans le Clergé, pour s'exempter par ce moyen des charges publiques, ce qui alloit à l'oppression des Pauvres. C'est pourquoi Constantin dit sagement dans cet Edit, qu'il est juste que les riches supportent les charges onéreuses du siècle, & que les Pauvres soient nourris des richesses de l'Eglise; nous avons cette Loi dans le Code Theodosien livre 16. tit. 2. l. 6. Il y a encore un autre Edit donné au mois de Juillet, en conséquence de celui-ci, quoi qu'il porte les noms des Consuls de l'année 320. par lequel il défend d'inquiéter ceux qui étoient entrez dans le Clergé, avant que la Loi précédente fût publiée, & ordonne en même tems que ceux, qui depuis sa publication se sont mis au nombre des Clercs, pour éviter les charges publiques, seront séparés du Clergé, pour être remis dans le monde, & sujets aux charges publiques. Cet Edit est rapporté au même endroit l. 3. Enfin par un autre Edit du premier de Septembre de la même année 326. il est ordonné que les Clercs des Hérétiques & des Schismatiques ne jouiront point du privilège d'exemptions, & qu'ils seront sujets aux charges & aux impositions. Cet Edit est dans le Code Justinien, l. 1. tit. *De Hæret.* & dans le Theodosien.

Il traita les Novatians avec plus de douceur que les autres Hérétiques, leur permettant par un Edit du mois de Septembre de la même année 326. de conserver leurs Eglises, leurs Cimetieres, & les biens qu'ils avoient acquis depuis leur séparation d'avec l'Eglise, au Code Theod. tit. 5. l. 2.

L'an 330. il donna un Edit contre les Hérétiques, par lequel il défendoit leurs Assemblées; il est rapporté dans Eusebe au Livre 3. de la Vie de Constantin, dans le chapitre 63. & suivans.

Il y a dans le Code Theodosien un autre Edit de la même année en faveur des Clercs accusés, ou maltraités par les Hérétiques.

Les Loix concernant les Juifs sont les dernières que Constantin ait faites en faveur de la Religion Chrétienne.

Par un Edit du 27. Septembre de l'année 330. il accorde aux Patriarches des Juifs; c'est-à-dire, à ceux qui président à leurs Assemblées, l'exemption des charges publiques. Il renouvelle cette même grace par un autre Edit du premier Decembre de l'année suivante. Il y a apparence qu'il n'a accordé ces grâces aux Juifs, qu'à cause qu'ils adorent le même Dieu que les Chrétiens, & pour leur laisser, comme il dit dans une de ses Loix, quelque sorte de consolation, parce qu'autrefois leur Religion étoit la véritable. Car il a fait en même tems des Loix très-sévères contre les Juifs, qui acheteroient, ou retiendroient des Esclaves des Chrétiens, & condamné à mort ceux qui les circonciroient. Il y a plusieurs Loix dans le Code Theodosien sur ce sujet, des années 330. 331. & 336.

Je ne mets point au nombre des Edits de Constantin, celui de la Donation, qui porte le nom de cet Empereur, par lequel on suppose, qu'il a donné à l'Evêque de Rome & à ses successeurs la Souveraineté de la ville de Rome, & des Provinces de l'Empire d'Occident, parce que cet Acte a tant de marques de fausseté, qu'il est impossible qu'on le puisse attribuer à Constantin. Voici quelques-unes des raisons qui en font voir clairement la supposition.

1. Pas un des Anciens n'a fait mention de cette prétendue libéralité de Constantin envers l'Eglise. Or qui croira qu'Eusebe, & tous les autres anciens Historiens, qui remarquent exactement tous les bienfaits de cet Empereur envers les Chrétiens; & spécialement envers les Evêques, en aient passé sous silence un aussi considérable que seroit celui de l'Empire d'Occident à l'Evêque de Rome?

2. Pas un des Papes, qui font mention des bien-

Constantin Empereur.

Constantin Empereur.

bienfaits que les Rois & les Empereurs avoient faits au saint Siege de Rome, ou qui défendent leur Patrimoine temporel, n'allègue cette prétendue Donation, qui cependant leur eût été fort avantageuse.

3. La date de cet Acte se trouve fautive. Car elle porte le nom des Consuls, Constantin pour la quatrième fois & Gallicanus. Or Constantin dans son quatrième Consulat n'a point eu Gallicanus, mais Licinius pour Collegue, & ce Consulat répond à l'année 315. tems auquel Constantin n'étoit pas encore baptisé, même dans l'opinion de ceux qui croient qu'il a été baptisé à Rome par S. Sylvestre. Et cependant il est parlé de ce Baptême dans l'Edit de Donation. Il faut encore ajouter à cette preuve une autre erreur de Chronologie. Bizance y est appelée Constantinople, quoi qu'elle n'ait eu ce nom que dix ans ou environ après la date de cet Edit.

4. Le style en est barbare, & bien différent de celui des Edits véritables de Constantin. Il est plein de manières de parler nouvelles, d'expressions affectées, & de termes qui n'ont été en usage dans les Actes publics que bien depuis Constantin.

5. Qui croira que Constantin eût donné la ville de Rome, toutes les Provinces, & les villes d'Occident, c'est-à-dire, la moitié de son Empire à l'Evêque de Rome, & que ce fait eût été inconnu jusqu'à l'onzième siècle de l'Eglise?

6. Il y a une infinité de faussetés & d'absurdités dans cet Edit, qui font voir, que celui qui l'a composé, étoit un ignorant imposteur: en voici quelques-unes. Il y est permis au Pape de se servir d'une Couronne d'or semblable à celle des Rois & des Empereurs. Or en ce tems les Rois & les Empereurs ne se servoient point de Couronne, mais de Diadème. L'Histoire fabuleuse du Baptême de Constantin par Sylvestre, & sa guérison miraculeuse de la lèpre, y est rapportée comme une chose certaine. On y conte cinq Eglises Patriarcales, & on met celle de Constantinople la seconde, qui n'a eu cet honneur que long-tems après. Cependant on y suppose que Sylvestre l'avoit déjà reconnu comme un Siege Patriarchal. Ces faussetés, & plusieurs autres qui se rencontrent dans cet Edit font voir évidemment que c'est une pièce supposée.

Enfin, pour détruire entièrement ce prétendu Edit, il suffit de remarquer, que du vivant de Constantin, & long-tems après sa mort, la ville de Rome & l'Empire d'Occident ont toujours été sous la puissance des Empereurs.

Que les Papes même les ont reconnus comme leurs Souverains, sans prétendre, que ni la ville de Rome, ni l'Italie, ni aucune partie de l'Empire d'Occident leur appartenissent. Que tout ce qu'ils ont eu depuis de puissance temporelle, ils le doivent au Roi Pepin, & à l'Empereur Charlemagne. Ceci mérite bien une petite digression, qui ne sera pas désagréable au Lecteur, & qui ne nous éloignera pas trop de notre sujet.

Il est constant que la ville de Rome, l'Italie, & toutes les autres Provinces de l'Empire d'Occident ont été sous la puissance de Constantin, & des Empereurs qui lui ont succédé. L'Histoire nous apprend qu'ils en étoient les Maîtres absolus, qu'ils y envoient des Gouverneurs, que la ville de Rome dépendoit de leurs Loix, de leur pouvoir, & des Magistrats qu'ils y vouloient établir; qu'ils y faisoient tel changement que bon leur sembloit; en un mot, qu'ils n'en étoient pas moins les Maîtres que de toutes les autres villes du monde. Quand ensuite les Barbares commencerent à s'emparer de l'Italie, ils y envoient des Generaux d'Armée pour la défendre, comme un Pais qui leur appartenoit: mais malgré leurs efforts, Theodoric Roi des Ostrogoths s'en étant emparé, se la rendit tributaire, & gouverna la ville de Rome avec une puissance aussi absolue qu'étoit celle des Empereurs Romains. Ses Successeurs Athalaric & Theodat se maintinrent dans cette possession, jusqu'à ce qu'ils furent chassés du tems de Justinien, par Belisaire Capitaine Romain, qui prit de force la ville de Rome. Le Comte Narsetes délivra peu de tems après toute l'Italie de la tyrannie des Barbares, & la remit sous la puissance des Empereurs Grecs, à qui elle avoit appartenu.

Son successeur nommé Longin voyant qu'il étoit difficile de gouverner toute l'Italie divisée en plusieurs petits Etats, mit des Ducs, ou des Gouverneurs dans les principales villes, & se réserva la Souveraineté sur eux, prenant la qualité d'Exarque, ou de Viceroy, & reconnoissant toujours l'Empereur comme son Seigneur. Depuis ce tems les Empereurs envoient ordinairement à Ravenne, & qui de là tenoient le timon de toute l'Italie. Mais cet Exarcat se diminua peu à peu, & fut entièrement éteint, quand les Lombards se rendirent les maîtres d'Italie. Jusqu'ici l'on ne voit point que les Papes aient été les Souverains de la ville de Rome, & de l'Italie; au contraire ils étoient eux-mêmes soumis à l'Empereur, ou au Roi d'Italie, & lui obéissoient comme tous leurs au-

Constantin Empereur. tres sujets. L'Histoire des Papes nous fournit plusieurs exemples qui le prouvent clairement. Le premier est celui du Pape Libere, que l'Empereur Constance fit mettre prisonnier, & conduire hors de Rome par Leontius Gouverneur de cette ville, comme Saint Athanase en est témoin. Le Schisme de Damase & d'Urficin fait encore voir, que les Papes étoient sujets des Empereurs. Ce fut Maxime Gouverneur de la ville de Rome pour l'Empereur, qui apaisa les querelles arrivées à l'occasion de ces deux Compétiteurs, & ce fut à l'Empereur que les Evêques s'adressèrent, pour le prier de faire sortir Urficin hors de la ville de Rome. Il faut faire la même remarque sur le Schisme d'Eulalius, & de Boniface, qui fut aussi apaisé par ordre de l'Empereur, & ensuite par le Roi Theodoric, quand il fut maître d'Italie. Il est à remarquer, que ce Roi exerça avec tant de hauteur le pouvoir qu'il avoit sur l'Eglise de Rome & sur son Evêque, qu'il donna un Visiteur à cette Eglise, & envoya le pauvre Pape Jean tout malade vers l'Empereur Grec, pour obtenir de lui la revocation de l'Edit qu'il avoit donné contre les Ariens; ce que Jean n'ayant pu obtenir, Theodoric le fit mettre en prison à Ravenne, où il mourut. Theodat envoya de même le Pape Agapet vers l'Empereur Justinien, lequel étant devenu maître d'Italie, n'en usa pas moins durement à l'égard des Papes: car il exigea d'eux de grandes sommes d'argent, pour confirmer leur ordination, & fit amener de force à Constantinople les Papes Silvere & Vigile, pour leur faire approuver la restitution d'Anthime dans le Siège Patriarchal de cette ville. Martin premier fut de même relégué à la Province de Pont par l'Exarque de Ravenne, suivant le commandement qu'il en avoit reçu de l'Empereur. Justinien le jeune fit aussi exiler le Pape Sergius. Enfin l'Empereur Leon Isaurien voulut faire tuer le Pape Gregoire second; mais les Italiens s'ennuyant d'être soumis à une Puissance étrangère, qui ne pouvoit les secourir contre leurs ennemis, commencerent à secouer le joug, & à reconnoître leurs Ducs pour Souverains. Le Pape s'y opposa néanmoins, & fit tout ce qu'il put pour les retenir dans leur devoir, reconnoissant, comme il le dit lui-même dans sa Lettre écrite au Duc de Venise, que la Republique de Rome étoit sous la domination des Empereurs. Mais les Lombards s'étant ensuite emparés de l'Italie, & n'y ayant plus de secours à attendre de l'Empereur Grec qui étoit embarrassé dans d'autres guerres; les Papes Gregoire III. & Zacharie furent obligés d'avoir recours à

Charles Martel Maire des François. Ce Prince fit tant par ses menaces, qu'il obtint de Luitprand Roi des Lombards, & de son successeur Rachise, la restitution de l'Exarcat de Ravenne, qui fut rendu deux fois aux Exarques dépendans des Empereurs Grecs. Mais enfin Astolphe frere de Rachise s'en rendit le maître pour ne le plus rendre, & obligea Eutychius dernier Exarque de Ravenne de se retirer en Orient.

Estienne II. craignant pour la ville de Rome, fut obligé de faire une Trêve de quarante années avec Astolphe au nom de la Republique Romaine: mais ce Roi manquant à sa parole, vint quatre mois après avec une grande armée pour prendre & saccager la ville de Rome. Estienne dans cette extrémité écrivit d'abord à l'Empereur Grec pour en tirer du secours; mais voyant qu'il n'y en avoit plus à esperer de ce côté-là, il eut recours au Roi Pepin, qui étant venu assiéger Pavie, obligea le Roi Astolphe de demander la paix, qui lui fut accordée, à condition que non seulement il rendroit à l'Eglise Romaine tous les fonds & les terres qu'elle possédoit en Italie; mais aussi qu'il lui cederait l'Exarcat de Ravenne, & les villes du Duché de Rome. Cette paix fut bien-tôt rompue par la perfidie du Lombard, qui voyant Pepin sorti d'Italie; vint assiéger la ville de Rome. Pepin la secourut aussi-tôt, fit lever le siege, & Astolphe se trouva trop heureux d'exécuter les conditions de la Paix qu'il avoit faite; mais on lui fit donner des otages, & on étendit les limites de l'Exarcat de Ravenne, que Fulrad Abbé de Saint Denis reçut au nom de Pepin, & qu'il remit aussi-tôt entre les mains du Pape. Il est à remarquer, que dans ces deux expéditions de Pepin l'Ambassadeur de l'Empereur Grec vint redemander l'Exarcat de Ravenne, comme appartenant de droit à son Maître. Mais Pepin croiant qu'il en étoit légitimement déchu, jugea plus à propos de le donner au Pape. Cependant l'Empereur Grec étoit encore Maître de la Sicile, de la Pouille, de la Calabre, & de toute l'extrémité de l'Italie, & avoit un Gouverneur appelé Georges dans la ville de Naples: ce Gouverneur se joignit à Didier, successeur d'Astolphe, pour envahir l'Exarcat de Ravenne.

Paul I. ayant scû cette Ligue, & se voyant attaqué par le Lombard, écrivit aussi-tôt à Pepin son Protecteur. Didier craignant la puissance de ce Roi ne poussa pas sa pointe plus loin, & promit de rendre à l'Eglise Romaine ce qu'il lui avoit pris. Mais comme il se fut en-

Constantin Empereur.

Constantin Empereur. suite entièrement déclaré après la mort de Pepin, le Pape Hadrien implora le secours de Charlemagne, qui étant venu aussi-tôt avec une armée, défit Didier, & l'enferma dans Pavie. De là Charles vint à Rome, & rendit au Pape toutes les villes que son pere Pepin lui avoit données, & tous les biens que l'Eglise Romaine avoit possédés dans l'Italie. En considération de ces bienfaits, Hadrien comme Chef de la Republique Romaine, lui accorda du consentement du Peuple Romain la qualité de Patrice, qui lui donnoit la Souveraineté sur la ville de Rome, & sur toute la Republique; de sorte que tout le Peuple, & même l'Evêque de Rome lui prêterent le serment de fidélité. Après cela il ne manqua à Charles que la qualité d'Empereur; il la reçut enfin l'an 800. ayant été alors proclamé Empereur par le Peuple Romain, & ensuite consacré & couronné par le Pape. Quand Charles eut la qualité d'Empereur, il régla toutes les affaires d'Italie. Il permit aux Lombards d'y vivre en paix, soumis à sa domination. Il donna le nom de Romagne à l'ancien Exarcat, & il partagea l'Italie avec l'Empereur Grec, à condition que tout ce qui étoit en deçà de Naples, lui appartiennoit, & que la ville de Naples, & tout ce qui étoit au delà, demeureroit à l'Empereur Grec.

Depuis ce tems les successeurs de Charles ont été Rois d'Italie, & Souverains de Rome, quoique les Papes fussent Seigneurs temporels des villes, qui avoient été anciennement de l'Exarcat de Ravenne, & de quelques autres. Louis le Pieux fils de Charlemagne envoya Bernard à Rome, pour y apaiser les dissensions qui s'y étoient formées. Après la mort de ce Bernard, Lothaire y vint avec main forte pour punir quelques rebelles, & ordonna qu'à l'avenir les Magistrats de Rome seroient créés par les Empereurs. Mais Charles le Chauve laissa perdre ce beau droit, & ceda aux Romains le droit de Souveraineté, les rétablissant, pour ainsi dire, dans leur ancienne liberté.

Cependant ce fut en ce tems que les Papes commencerent à jeter peu à peu les fondemens de leur Souveraineté. Car quoique la souveraine puissance residât dans tout le Peuple, qui créoit les Magistrats de Rome, & des villes circonvoisines; néanmoins les Papes, qui étoient déjà riches & puissans, faisoient tous leurs efforts pour se rendre les Souverains, & pour ne laisser au Peuple que l'ombre de la Souveraineté. Les Romains avoient toutefois deux Consuls, un Preteur, & un Gouverneur de Ville, qu'ils choissoient; & souvent ils se-

Constantin Empereur. coioient le joug que les Papes leur vouloient imposer. Cela causa de cruelles Guerres entre les Papes, les principaux citoyens de Rome, & les Empereurs d'Allemagne. Mais enfin les Papes ont eu le dessus, & sont restés seuls maîtres souverains de Rome & des Pais d'alentour.

Tout ce que nous venons de dire de l'établissement & de l'accroissement de la domination des Papes, fait voir que ce n'est point à Constantin, mais à nos Rois, qu'ils sont redevables des fondemens de leur Souveraineté; & par conséquent que l'Edit de Donation, qui porte le nom de Constantin, est entièrement supposé; mais il est assez difficile de deviner qui est l'Auteur de ce faux monument, & le motif qui l'a fait fabriquer. Il est certain qu'il est plus ancien qu'Hincmar, puisque cet Evêque le cite dans son Epître 3. chap. 13. & qu'Isidore * le met dans sa Collection. Il est aussi allégué par le Pape Leon IX. dans son Epître à Michel Cerularius: S. Anselme, Ives de Chartres & Gratien l'ont inséré dans leurs Collections. Enfin, Balsamon Auteur Grec en rapporte une partie en Grec dans ses Commentaires sur le Nomocanon de Photius. Baronius, & ceux qui ont suivi aveuglement ses conjectures, ont soupçonné les Grecs de cette supposition, prétendant qu'ils avoient contrefait ce monument, pour établir l'antiquité du Patriarchat de Constantinople, & pour faire croire que l'Eglise de Rome devoit sa grandeur à l'Empereur Constantin. Mais outre qu'il n'y a pas d'apparence que les Grecs eussent supposé un acte contraire à leur droit prétendu sur l'Italie, cet Edit se trouve cité par les Latins deux cens ans avant qu'il fût connu aux Grecs. Le Pere Morin croit que c'est un Ouvrage de Jean Diacre de l'Eglise de Rome, qui vivoit l'an 963. mais cela ne peut-être, puisqu'il a été cité auparavant par Hincmar. Monsieur de Marca soutient que les Papes ont fabriqué ce monument d'intelligence avec nos Rois, afin de l'opposer aux Empereurs Grecs, qui redemandoient l'Exarcat de Ravenne comme leur appartenant. Mais quelle apparence que les Papes & nos Rois aient eu recours à cette fourbe, qu'il est facile de découvrir, ayant d'ailleurs de bonnes raisons à alléguer aux Grecs, pour leur montrer que l'Exarcat de Ravenne ne leur appartenait plus? Quelques-uns attribuent ce faux monument à l'Auteur de la Collection d'Isidore, grand & celebre fabricant de ces sortes de pieces. Cette conjecture est la plus probable, mais elle n'est pas encore certaine, & il vaut mieux suspendre là-dessus son jugement, que de s'arrê-

* Mercator.

Constantin Empereur.

ter à des conjectures peu solides. Outre les Fragmens Grecs de cet Edit rapportez par Balsamon, on dit qu'il y a dans la Bibliothèque du Vatican quatre Manuscrits Grecs de l'Edit entier. Les éditions Latines ne sont pas tout-à-fait conformes. Celle d'Isidore est différente de celle qui s'est trouvée dans un ancien Manuscrit de Monsieur Justel. Un certain Barthelemi Picernas s'est vanté d'en avoir fait une nouvelle traduction sur un Manuscrit Grec de la Bibliothèque Vaticane, & l'a fait imprimer avec une Dedicace au Pape Jules II. mais il n'a fait que corriger l'ancienne édition Latine. Un Prêtre de Deventer a fait encore imprimer cette édition à Cologne l'an 1535. On peut voir les différences de toutes ces éditions dans le premier volume des Conciles du Pere Labbe. Il me semble qu'il est assez probable que le Grec a été fait sur le Latin, plutôt que le Latin traduit du Grec. Quoi qu'il en soit, c'est un monument qui n'est d'aucune autorité, ni d'aucune utilité.

a Ce fut le seul de tous ceux qui eurent part à l'Empire, qui ne persecuta point. Les Donatistes dans une requête qu'ils présenterent à Constantin, lui disent qu'il est fils d'un Pere juste qui n'a point persecuté les Chrétiens, Eusebe au Livre 8. de son Histoire c. 13. 15. & 16. rapporte que Constance estoit fort favorable aux Chrétiens; & Constantin lui-même dans un Edit rapporté par Eusebe dans les Livres de la Vie de Constantin, dit que son Pere a été le seul des Empereurs qui ait été favorable au culte du véritable Dieu.

b Qui n'eut point la qualité d'Imperatrice du vivant de Constance. Eusebe, Saint Jérôme, Cassiodore, Orosius ne font point de difficulté de lui donner le nom de Concubine de Constance. Eutrope, quoi-que Païen, adoucit cette expression, en disant que Constantin estoit né d'un mariage peu connu, c'est-à-dire, que quoi-qu'Helene fut mariée à Constance, elle n'avoit point toutefois la qualité d'Imperatrice. On appelloit ces femmes qui n'avoient point la dignité d'Auguste, les Concubines des Empereurs. Helene ne l'a portée qu'après la mort de Constance, & ce fut son fils qui la lui donna comme Eusebe l'a remarqué. Elle estoit de Drepane, ville de Bithynie, à qui Constantin donna depuis le nom d'Helenople en l'honneur de sa mere. On convient qu'elle étoit de basse extraction. Saint Ambroise dit qu'elle étoit hôtelière, & que ce fut par-là qu'elle fut connue de Constance.

c S'étant encore plaints de ce jugement. Monsieur de Valois a prouvé dans sa Dissertation de l'Histoire des Donatistes, que les Donatistes n'appellerent point du Synode de Rome; mais qu'ils

s'en plaignirent à l'Empereur, disant que leur cause n'avoit pas été assez examinée, & qu'ils appellerent ensuite du jugement du Concile d'Arles à celui de l'Empereur.

d Pour être mis au rang des Catechumenes que l'an 337. Eusebe dit formellement, que Constantin reçut alors pour la première fois l'imposition des mains, & qu'il assista aux prières solennelles de l'Eglise. Ce qui fait voir qu'il n'avoit point encore été du nombre des Catechumenes. Le titre du Livre premier du chap. 32. de la Vie de Constantin n'est pas contraire à ce que nous venons de remarquer; il est vrai qu'il y est dit de Constantin, qu'il étoit catechisé, *κατηχούμενος*; mais cela veut dire seulement qu'il étoit instruit de la Doctrine des Chrétiens: ce qui ne prouve pas qu'il ne fut Catechumène; & l'on ne lit point qu'il ait assisté avant ce tems aux prières publiques de l'Eglise.

e Tous les anciens l'assurent d'un commun consentement. Eusebe au Livre premier de la vie de Constantin chap. 32. Saint Jérôme dans sa Chronique: *Constantinus ultimo vita sua tempore baptizatus est.* Saint Ambroise dans l'Oraison Funebre de Theodose: *Cui licet Baptismatis gratia in extremis constituto omnia peccata dimiserit.* Les Peres du Concile d'Arimini dans la Lettre écrite au commencement du Synode, disent qu'il mourut peu de tems après avoir été baptisé: ce qui est dit de Constantin le Grand, puis qu'il est parlé en cet endroit de celui qui avoit assisté au Concile de Nicée. On peut ajouter à ces témoins irréprochables, Socrate au Livre 1. ch. 39. Sozomene au Livre 2. chap. 34. Theodoret au Livre 1. chap. 32. Evagre au Livre 3. chap. 42. L'Auteur de la Chronique d'Alexandrie, &c.

f Je ne parle point des autres absurditez & des impertinences qui sont dans ces Actes. Il y est dit que ce fut Saint Sylvestre qui institua la celebration du Dimanche; qu'il se tint un Synode de 75. Evêques à Rome l'an 315. où se trouverent cent neuf Sacrificateurs des Juifs. L'Auteur fait une narration du Baptême de Constantin & de ses ornemens, qui sent la fable. Il fait faire des Loix à Constantin qui sont ridicules, & dont on n'a jamais entendu parler. Il rapporte que Constantin travailla le premier à la fondation de l'Eglise de Rome, & qu'il porta douze paniers de terre en l'honneur des douze Apôtres. Ces remarques & plusieurs autres font voir plus clair que le jour, que ces Actes sont supposés. On se sert toutefois pour les soutenir, 1. de l'autorité du Pape Gelase, qui les met au rang des monumens, qui ne sont point apocryphes, & de celle d'Hadrien, qui se sert de ces Actes dans sa Lettre à l'Imperatrice Irene, pour défendre les Images. On ajoute encore les témoignages de l'Auteur du Livre du Pontifical de Damase, de Nicolas I. dans sa Lettre à l'Empereur Michel, d'Anastase, de Nicéphore & de quelques autres nouveaux. Mais toutes ces autoritez sont-elles à comparer avec celles des anciens que nous avons cités? Et que prouvent-elles autre chose, sinon que ces Actes étoient supposés dès le tems de Gelase? Ce Pape ne les avoit pourtant point vus, & il ne les a approuvés que sur la foi d'autrui.

Constantin Empereur.

d'autrui: car il dit seulement qu'il a ouï dire que quelques personnes les lisoient. Pour ce qui est d'Hadrien, l'on sçait assez qu'il n'a pas été fort exact dans le choix des monumens qu'il a citez, & qu'il en allegue de faux aussi bien que de véritables. Les témoignages de ceux qui suivent, sont encore de moindre autorité.

On allegue secondement Gregoire de Tours, qui au Livre 2. de son Histoire chap. 31. dit du Roi Clovis: *Voici un nouveau Constantin qui va au Baptême pour guerir la maladie d'une lepre envieux, & effacer les taches & les soüillures de sa vie passée par cette eau toute pure.* Mais ce passage ne prouve rien, parce qu'il ne s'entend point de la lepre du corps, mais de celle de l'ame; & d'ailleurs il ne seroit pas surprenant que Gregoire de Tours homme fort credule, eût ajouté foi à des Actes supposés.

Enfin nos Adversaires ne trouvant point d'ancien Auteur Chrétien pour eux ont recours à Zosime Auteur Païen, grand ennemi de Constantin, qui dit que Constantin tourmenté des remors de conscience depuis qu'il avoit fait mourir Crispe son fils & sa femme Fauste, après en avoir cherché inutilement l'expiation dans les Sacrifices des Païens, s'estoit adressé à un Egyptien, qui lui avoit dit, que la doctrine des Chrétiens avoit la force d'expier tous les pechez, & que l'Empereur après ce discours quitta la Religion de ses Peres. Mais ceux qui emploient ce passage pour prouver le Baptême de Constantin à Rome, font grand tort à la reputation de Constantin, en ajoutant foi au mensonge d'un Auteur Païen, convaincu sur cela d'imposture par tous nos Auteurs. 2. Ils ne s'apperçoivent pas que la mort de Crispe & de Fauste est arrivée depuis le Concile de Nicée, & qu'ainsi cette narration de Zosime ne fait rien à leur sujet. Enfin Zosime ne dit point que Constantin se fit baptiser, mais seulement qu'il embrassa la doctrine des Chrétiens. Je ne m'arrête point à refuter ceux qui prétendent que Constantin fut baptisé deux fois, la première fois à Rome par Saint Sylvestre; la seconde, à Nicomedie par Eusebe: parce que cette hypothese se détruit par les mêmes autoritez que nous avons apportées, & qu'il est incroyable qu'Eusebe & les autres Evêques eussent rebaptisé Constantin, s'il l'eût été auparavant, avec tant de pompe & de cérémonie, dans un tems où il n'y avoit point eu encore de dispute sur la Trinité.



JUVENCUS.

JUSQU'ici nous n'avons presque point trouvé de Poètes parmi les Auteurs Chrétiens; en voici un tres-estimable, qui fleurit sous l'Empire de Constantin. Il s'appelloit C. Vectius Aquilinus Juvencus, & étoit issu d'une des plus illustres familles d'Espagne. Saint Jérôme nous assure qu'il étoit Prêtre, & c'est tout ce qu'il nous apprend de sa vie. Il composa vers l'an 329. un Poème divisé en quatre Livres, dans lequel il raconte en vers hexamètres la Vie de JESUS-CHRIST, sans s'éloigner du texte des quatre Evangelistes. Saint Jérôme est témoin qu'il avoit encore écrit aussi en vers hexamètres quelques Ouvrages sur les mystères. On dit qu'il a composé quelques Hymnes, dont Saint Jérôme ne parle point; mais il y a bien de l'apparence qu'une veine aussi fertile que la sienne a produit plusieurs Ouvrages. Quoi qu'il en soit, nous n'avons de lui sous son nom que les quatre Livres de l'Histoire de l'Evangile. Il dit dans l'Exorde de ce Poème, que si les vers de ceux qui ont publié les actions des hommes mortels, en les ornant par leurs fictions, leur ont acquis une réputation qui dure pendant tant des siècles, il doit être assuré d'une gloire immortelle en écrivant la Vie de JESUS-CHRIST, & qu'il n'a pas même à craindre que le jour du jugement fasse périr son Ouvrage:

*Quod si tam longam meruerunt carmina famam,
Quæ veterum gestis hominum mendacia necunt:
Nobis certa fides æternæ in sæcula laudis
Immortale decus tribuet, meritumque rependet,
Nam mihi carmen erunt Christi vitalia gesta:
Divinum in populis falsi sine crimine donum.
Nec metus ut mundi rapiant incendia secum.
Hoc opus.*

Il invoque ensuite l'Assistance du S. Esprit, afin de pouvoir parler des actions de JESUS-CHRIST, d'une manière qui réponde à leur grandeur.

*Ergo age, sanctificans adsit mihi carminis auctor
Spiritus, & puro mentem reget anne carentis
Dulcis*



Juven-
ens.*Dulcis Jordanus, ut Christo digna loquamur.*

Après cette invocation, il commence l'Histoire de la Vie de JESUS-CHRIST, & rapporte en vers tout ce qui a été dit par les quatre Evangelistes, sans s'éloigner de leur texte, & sans y rien ajouter d'incertain ou de fabuleux. Il finit ces quatre Livres par un compliment à l'Empereur Constantin, qu'il remercie de la paix de l'Eglise, & le loue de ce qu'il est le seul des Rois qui n'a point voulu souffrir qu'on lui donnât des noms qui ne conviennent qu'à Dieu.

Le tour de ce Poème est très-poétique, la cadence des vers en est belle; mais les termes ne sont pas toujours poétiques, & même ils ne sont pas quelquefois fort Latins. Ce qu'on doit louer principalement dans cet Auteur, est la fidélité avec laquelle il a rendu en vers presque mot pour mot le texte des Evangelistes. C'étoit une entreprise difficile qu'il a exécutée avec beaucoup de succès, & l'on peut dire qu'il est presque impossible d'y mieux réussir.

Il y a un très-grand nombre d'éditions de cet Auteur. Il a été imprimé avec le Sedulius & avec d'autres Poètes Chrétiens, à Cologne in octavo, l'an 1537. à Basse in octavo l'an 1537. l'an 1550. à Venise par Alde in quarto, l'an 1502. à Basse chez Oporin aussi in quarto, l'an 1564. à Lyon chez Tornese en 1588. à Paris dans les années 1543. 1575. 1589. 1624. à Vienne en 1519. in quarto, & en plusieurs autres endroits. Il se trouve enfin dans les Bibliothèques des Peres.



RHETICIUS.

Rhe-
sius.

RHETICIUS Evêque d'Autun fut en si grande réputation du tems de Constantin, que cet Empereur le choisit pour être un des Juges de la cause des Donatistes. Il assista au Concile de Rome, dans lequel Cecilien fut absous, & ensuite au premier Concile d'Arles tenu l'an 314. Saint Jérôme dit qu'on lisoit de son tems des Commentaires de cet Evêque sur le Cantique des Cantiques, & un gros volume contre Novatien; mais qu'il n'avoit point trouvé d'autre Ouvrage de lui. Le même Saint Jérôme parlant du Commentaire de cet Auteur dans

sa seconde Lettre à Florentius, dit qu'il donne un sens fort élevé au Cantique des Cantiques. Et enfin dans son Epître 133. à Marcelle, il fait une Critique de ses Commentaires, qui leur est fort peu avantageuse. Il dit qu'ils sont pleins d'explications extravagantes, qu'il y a trouvé une infinité de fautes & de bassesses; que son discours est élevé & ampoulé, mais qu'il ne convient point à un Interprete, qui ne doit pas avoir pour but de faire paroître son éloquence, mais de faire entendre son Auteur. Il rapporte au même endroit quelques-unes des bévues de cet Auteur. Il dit qu'il a confondu *Tharxis*, dont il est parlé dans les Pseaumes, avec la ville de Tarse, dont étoit Saint Paul; qu'il a cru que le nom Hebreu *Ophaz*, qui signifie de l'or, signifioit *Pierre*, le confondant avec le nom *Cephas*, qui est donné dans l'Evangile à Saint Pierre. Enfin Saint Jérôme écrit à Marcelle, qu'il ne lui envoie point les Commentaires de cet Auteur, qu'elle lui avoit demandez, parce qu'il y avoit beaucoup de choses qui lui déplaisoient, & qu'il n'y avoit que fort peu d'endroits qu'il pût approuver. Nous n'avons plus rien de ces Commentaires, ni des autres Ouvrages de cet Auteur.



EUSTATHE

Evêque D'Antioche.

EUSTATHE natif de Syde ville de Pamphylie, après avoir gouverné pendant quelque tems l'Eglise de Berée, fut élu Evêque d'Antioche en la place de Philogone l'an 323. de la naissance de JESUS-CHRIST. Il assista au Concile de Nicée, où il tint une des premieres places, & y soutint la Foi de l'Eglise avec beaucoup de fermeté. Après ce Concile ayant été un des plus zelez défenseurs de sa décision, & un des plus grands adversaires des Ariens, il s'attira la haine des Evêques de Palestine, qui la firent éclater aussi-tôt qu'ils en trouverent l'occasion. Elle se presenta l'an 329. quand Eusebe de Nicomedie, & Theognis de Nicée, revenus de leur exil, allerent en Palestine, sous prétexte de visiter l'Eglise de Jerusalem.

Eustathe
Evêque
d'Antio-
che.

Jerusalem. Ils passerent par Antioche, où ils furent reçus d'Eustathe avec honneur, & lui donnerent de leur part des marques d'amitié. Cependant à leur retour ils amenèrent avec eux à Antioche Eusebe de Cesarée, Patrophile de Scythople, Aèce de Lydde, Theodote de Laodicée, avec quelques autres Evêques d'Orient dans le dessein de déposer Eustathe. Ces Evêques s'étant donc assemblez à Antioche l'an 330. d'ils ne se contenterent pas de lui imposer l'erreur des Sabelliens, mais ils l'accuserent encore de crimes infames. Theodoret rapporte qu'ils donnerent de l'argent à une femme de mauvaise vie, pour lui faire dire qu'elle avoit eu un enfant d'Eustathe: que cette malheureuse étant entrée avec un enfant entre ses bras dans le lieu où ils étoient assemblez, déclara hautement qu'elle l'avoit eu d'Eustathe: que ce S. Evêque lui ayant demandé, si elle avoit quelque témoin de ce qu'elle avançoit, elle répondit qu'elle n'en avoit point, & néanmoins que ces Evêques s'en rapportèrent à son serment, & condamnerent Eustathe comme convaincu de ce crime. S. Athanase ne dit rien de cette histoire, qui paroît d'ailleurs assez fabuleuse; mais il remarque seulement, qu'ils accuserent Eustathe d'avoir traité injurieusement la mere de l'Empereur, & qu'aussi-tôt il avoit été envoyé en exil avec plusieurs de ses Prêtres & de ses Diacres; on ne sçait point certainement le lieu de son exil. En quel lieu que ce fût, il y finit ses jours; & il y a apparence qu'il ne vécut pas long-tems après sa condamnation: car il n'est point parlé de lui dans l'Histoire; & il est faux, quoi qu'en disent Socrate & Sozomene, qu'il soit revenu de son exil du tems de l'Empereur Jovien. Cet Evêque est le premier, si nous en croïons Saint Jérôme, qui a écrit contre les Ariens. Il avoit composé plusieurs Ouvrages contre leur doctrine, quantité d'Homelies, une infinité de Lettres, plusieurs Traitez de l'Ame, & une Dissertation de la Pythionisse contre Origènes.

Facundus rapporte en Latin dans le chapitre premier de son Livre onzième quatre passages d'Eustathe d'Antioche, dont les deux premiers sont tirez du Livre septième, & les deux derniers du huitième Livre contre les Ariens. Il les allegue en cet endroit, pour prouver que cet Evêque d'Antioche s'étoit servi, en parlant de l'Incarnation, d'expressions pour le moins aussi dures que celles qu'on reprochoit à Theodote de Mopsueste. Et en effet les passages qu'il rapporte, semblent favoriser l'erreur de Nestorius. Mais il ne faut pas, dit Facundus, anathematizer sa doctrine à cause des expressions peu exactes, dont il s'est servi en un

tems où il parloit avec simplicité & sans précaution, parce que l'erreur de Nestorius n'avoit point encore paru. Le passage d'Eustathe, que Theodoret rapporte en Grec au chap. 8. du premier Livre de son Histoire, est beaucoup plus considerable que ceux qui sont citez par Facundus: il est tiré du même Ouvrage contre les Ariens, & apparemment des deux premiers Livres. Le voici tout entier comme Monsieur le President Cousin l'a traduit. Un Concile fort nombreux ayant été assemblé pour ce sujet dans la ville de Nicée, où deux cens soixante & dix Evêques ou environ assisterent. Car ils étoient en si grand nombre, que je ne le sçavois marquer précisément, & d'ailleurs je n'ai pas pris grand soin de m'en informer. Lors-que l'on eut commencé à examiner la Foi, on produisit le Libelle d'Eusebe, qui contenoit une preuve convainquante de ses blasphemés. La lecture qui en fut faite, causa une douleur sensible à ceux qui l'entendirent, & une confusion extrême à son Auteur. La malignité des Partisans d'Eusebe ayant été découverte, & l'Ecrit impie ayant été publiée, ment déchiré, quelques-uns sous prétexte de la paix qu'ils propoisoient, imposèrent silence à ceux qui avoient accoutumé de mieux parler que les autres. Les Ariens apprehendant d'être chassés de l'Eglise par le jugement d'une si grande assemblée, condamnerent la mauvaise doctrine, & signerent le Formulaire de Foi. Mais ayant conservé par leurs cabales les principales dignitez, au lieu d'avoir subi, comme ils devoient, les loix de la Penitence, ils défendent tantôt en cachette, & tantôt ouvertement la doctrine condamnée par divers argumens qu'ils ont inventez à ce dessein. Le desir qu'ils ont de répandre la semence de la division, leur fait éviter la rencontre des Scavans, & attaquer les défenseurs de la piété; mais nous ne croïons pas que ces Athées puissent vaincre Dieu. Quelques efforts qu'ils fassent, ils seront vaincus, selon le témoignage authentique du Prophete Isaïe. Voilà ce qu'Eustathe a écrit des Ariens, ajoute Theodoret. Il y a encore un autre passage Grec tiré de cet Ouvrage rapporté par Anastase dans ses Recueils, dans lequel il soutient qu'on ne peut point dire, que JESUS-CHRIST est créé & engendré suivant une même nature, parce que s'il est créé, il n'est point engendré, & s'il est engendré, il n'est point créé.

Le même Theodoret cite dans ses Dialogues plusieurs passages d'Eustathe sur l'Incarnation tirez de son Livre de l'Ame, de son Discours

Eustathe
Evêque
d'Antio-
che.

sur ces paroles des Proverbes, *Dieu m'a créé dès le commencement de ses voies* : de ses Homelies sur les Pseaumes 15. & 92. & deux autres Traitez sur les inscriptions ou sur les titres de quelques Pseaumes k.

Tous les passages d'Eustathe rapportez par Theodoret / prouvent, qu'il y a deux natures parfaites en JESUS-CHRIST, la nature divine, & la nature humaine; qu'il a eu un corps & une ame comme nous; qu'il a été passible selon la nature humaine, & que l'humanité n'a point été changée en la Divinité: ce qui fait voir qu'Eustathe a rejeté plus formellement l'erreur des Eutychiens, que celle des Nestoriens, quoi qu'on trouve dans ces mêmes passages des expressions, qui font assez voir qu'il a été persuadé, que ces deux natures estoient unies dans une même personne. Mais les Orientaux se sont toujours plus appliquez à marquer la distinction des deux natures en JESUS-CHRIST, que leur intime union, au lieu que les Egyptiens se sont plus attachez à parler de leur union, que de leur distinction. Ce qui a fait depuis le sujet des grandes contestations qu'ils ont eues entre eux sur le mystere de l'Incarnation.

m Le Traité d'Eustathe de la Pythonisse cité par S. Jérôme, a été donné en Grec l'an 1629. & traduit en Latin par Allatius, avec une Dissertation de cet Auteur sur le même sujet. La question qui y est traitée, est, sçavoir si la Pythonisse dont il est parlé dans le premier Livre des Rois chap. 28. a fait véritablement revenir au monde l'ame de Samuël pour parler à Saül. Eustathe soutient la negative contre Origenes, qui avoit enseigné l'affirmative, dans une deses Homelies; & après avoir rapporté d'une manière fort agreable toutes les circonstances de cette histoire, il refute l'explication d'Origenes: il établit pour principe, que le demon n'a point le pouvoir de rappeler les ames de l'autre monde. Il dit qu'il est ridicule de lui donner cette autorité sur les ames des justes, qu'il n'y a que Dieu seul qui en soit le maître. Il demande à Origenes, si la Pythonisse fit paroître Samuël en corps & en ame, ou si elle fit seulement revenir son ame, & il montre que ni l'un ni l'autre n'est probable. Il raille Origenes sur ce qu'il avoit attribué au Saint Esprit les paroles que la Pythonisse prononce étant agitée du malin esprit. Il soutient que Saül ne vit point le spectre de Samuël; mais qu'ayant été étonné par les paroles extraordinaires, & par les mouvemens violens de la Pythonisse, il se jeta par terre pour adorer. Il fait voir que rien n'est plus contraire au bon sens que de dire, comme avoit fait Origenes, que les Dieux, que la Pythonisse disoit qu'elle

apercevoit sortans de la terre, estoient les ames des Justes & des Anges: il remarque que la prédiction de la Pythonisse se trouve fautive, & que quand elle seroit véritable, il ne s'ensuivroit pas qu'elle fût du Saint Esprit, puisque le Démon a fait souvent de semblables prédictions, que le hazard & les circonstances des choses, qui sont connues du Démon, ont quelquefois fait trouver véritables. Il fait encore voir par les circonstances de cette predication, que c'est une tromperie du Démon, & qu'on ne peut l'attribuer au Saint Esprit, sans quelque espece d'impieté. Il répond ensuite à l'objection principale d'Origenes, prise de ce que l'Ecriture donne le nom de Samuël à ce spectre. Il dit qu'il s'étonne qu'un Auteur, qui a osé expliquer toute l'Ecriture allegoriquement, traiter de fables les histoires que rapporte Moïse touchant le Paradis Terrestre, & donner des sens mystiques à toutes les histoires de l'Ancien Testament, veuille s'attacher à faire passer pour des veritez les fictions d'une femme agitée du malin esprit. Il montre que quand l'Ecriture a donné le nom de Samuël à ce spectre, elle n'a point voulu faire comprendre que ce fût Samuël même en corps & en ame; mais seulement que cette femme fit accroire à Saül par la peinture qu'elle lui fit de ce spectre, que c'étoit le Prophete Samuël que Saül souhaitoit de consulter. Enfin il fait voir que toutes les circonstances de cette narration persuadent, qu'il n'y a eu rien de véritable dans cette apparition; mais que c'a été seulement un spectre représenté dans l'imagination de Saül & de cette Prophetesse par le Démon qui les possédoit. Voilà le sentiment qu'Eustathe établit dans cette Dissertation: elle est courte, mais belle & bien remplie; il n'y dit rien de superflu, & il n'oublie aucune des preuves qu'il pouvoit apporter en faveur de son opinion. Il y paroît beaucoup d'érudition, & de justesse d'esprit; & l'on peut dire qu'il y a peu d'Ouvrages de cette nature dans l'Antiquité, qui soit aussi achevé que l'est cette Dissertation. Il me semble toutefois qu'il traite un peu trop durement Origenes, sur une question qui ne regarde point la Religion, & qui n'est purement que de Critique. Au reste, le sentiment d'Eustathe est devenu depuis son tems le sentiment le plus commun; & il faut, ce me semble, avouer qu'il est le plus vrai-semblable, quoi que l'on ne puisse rien assurer de certain sur cette matière.

L'on ne peut pas porter un jugement aussi avantageux du Commentaire sur l'Ouvrage des six jours, qui porte le nom d'Eustathe, donné au Public par le même Allatius; au contraire c'est

Eustathe
Evêque
d'Antio-
che.

c'est un Ouvrage tout-à-fait indigne d'un homme de bon sens, & qu'on ne peut attribuer à Eustathe, sans lui faire beaucoup de deshonneur. Mais il n'y a nulle apparence qu'il soit de cet Evêque d'Antioche. Car premièrement, non seulement Saint Jérôme & Theodoret n'en ont fait aucune mention; mais il ne se trouve pas même cité par aucun Auteur. Secondement, c'est une compilation mal faite des passages d'Eusebe, de Saint Basile, de l'Ancien Testament, de Joseph, d'Artapanus, de l'Evangile attribué faussement à Saint Jaques, & de plusieurs autres Auteurs. Troisièmement, le stile en est entièrement different de celui de la Dissertation de la Pythonisse, & des Fragmens des Sermons d'Eustathe. Quatrièmement, les matières qui sont traitées dans ce Livre, sont très-éloignées du genie d'Eustathe. Car dans sa Dissertation de la Pythonisse il reprend Origenes de s'être attaché en expliquant l'Ecriture, à faire plusieurs remarques, & plusieurs allegories inutiles, au lieu d'expliquer la Lettre de l'Ecriture, & de faire des reflexions morales. Or ce Traité sur l'Ouvrage des six jours n'est presque composé que de remarques entièrement inutiles, qui ne concernent ni la Religion ni les mœurs. Cinquièmement, l'Auteur ayant commencé par un Extrait de la Chronique d'Eusebe touchant l'antiquité de Moïse, rapporte ensuite les premiers versets de la Genèse, à l'occasion desquels il fait un dénombrement des différentes sortes de plantes, d'herbes, d'arbres, de poissons, d'oiseaux, de bêtes; il y parle de leur nature & de leurs propriétés, & en dit plusieurs choses très-fabuleuses; il fait ensuite un abrégé très-impairfait de l'Histoire de la Genèse, y ajoutant quelques circonstances tirées de Joseph. Il fait une digression touchant la genealogie de JESUS-CHRIST, dans laquelle il copie le passage d'Africanus, ensuite duquel il rapporte en abrégé les fables qui sont dans le Proto-Evangile de Saint Jaques, touchant la Vierge, Saint Joseph, Joachim & Zacharie. Il reprend ensuite la continuation de son abrégé d'Histoire, & l'a continué jusqu'à la fin du Gouvernement de Josué, en faisant seulement des extraits des Livres de l'Ecriture, & de l'Histoire de Joseph; ce qui fait voir qu'il n'y a ni ordre ni dessein dans tout cet Ouvrage, & que ce n'est qu'un recueil de passages confus ensemble par un homme fort mal-habile, & de très-mauvais goût; ce qu'on ne peut pas dire d'Eustathe, d'Antioche, qui étoit fort habile, fort judicieux, & fort éloquent, comme il est aisé de juger par sa Dissertation, & par les Fragmens que nous avons deses Ouvrages. Allatius n'a aucune

preuve pour montrer que cet Ouvrage est d'Eustathe d'Antioche, sous le nom duquel il l'a donné au Public: mais il tâche de prouver qu'il est d'un Auteur ancien, parce qu'en parlant de la fin du monde il soutient qu'il ne doit durer que six mille ans, & qu'en faisant la Chronologie du tems qu'il a déjà duré, il ne passe pas l'année 30. de Constantin. Mais cette preuve n'est pas convainquante: car il y a apparence que cet Auteur a pris de quelque Ancien ce qu'il dit en cet endroit, sans y rien ajouter du sien; outre que quand il seroit Auteur de ce qu'il rapporte de la fin du monde, ne se peut-il pas faire qu'un Imposteur ait affecté de parler ainsi, pour faire croire que l'Ouvrage qu'il écrivoit, étoit ancien? Quoi qu'il en soit, on ne peut pas dire avec quelque sorte de vrai-semblance, qu'il soit d'Eustathe d'Antioche.

Je ne louerai point ici cet Evêque de son zèle pour la défense de la Foi, de sa constance invincible, de sa sagesse, & de la moderation toute singulière qu'il fit paroître, en souffrant avec patience l'accusation calomnieuse, dont ses ennemis le chargerent, & la déposition injuste qu'ils prononcèrent contre lui: je me contenterai de le considérer comme Auteur, & de remarquer avec Sozomene au Livre second de son Histoire ch. 19. qu'il avoit acquis une rare éloquence, comme il paroît, dit cet Auteur, par ses Ouvrages qui sont très-recommandables, tant à cause de l'ancienne pureté du stile, qu'à cause de l'élévation des pensées, de la beauté de l'expression, & de la délicatesse du discours. Ces rares qualitez d'un bon Ecrivain paroissent dans sa Dissertation de la Pythonisse, & dans ses Fragmens rapportez par Theodoret; ce qui confirme le jugement que Sozomene porte de cet Auteur. Je n'ai point vu d'autre Edition Grecque Latine de ses Ouvrages, que celle dont nous avons parlé, imprimée à Lyon chez Durand in quarto l'an 1629.

a Syde ville de Pamphylie. J. C'est S. Jérôme qui le remarque: cette ville est un port de mer appelé présentement Forze.

b Après avoir gouverné pendant quelque tems l'Eglise de Berée. J. Il est constant qu'il avoit été Evêque de Berée. S. Jérôme, Theodoret, Socrate & Sozomene en sont témoins: il étoit encore Evêque de cette Eglise, quand Alexandre d'Alexandrie écrivit la Lettre contre Arius: car Theodoret marque expressément qu'elle lui fut adressée. Sozomene dit au Livre premier de son Histoire ch. 2. que le Siege d'Antioche fut vacant depuis la mort de Romain, & qu'Eustathe fut ordonné Evêque d'Antioche dans le Concile de Nicée; & au chap. 17. du même Livre, il dit, qu'il étoit déjà Evêque d'Antioche, quand

Eustathe Evêque d'Antioche. quand il assista à ce Concile. S. Romain n'a point toutefois été Evêque, mais seulement Martyr d'Antioche: & Eustathe a succédé immédiatement à Philogone, quelque tems avant le Concile de Nicée, mais après le commencement de la querelle d'Arius, c'est-à-dire, l'an 323. ou 324.

c Il tint une des premières places.] Procle de Constantinople dans une Lettre Synodique aux Orientaux rapportée par Facundus au Livre premier ch. 1. dit, qu'il fut le premier des Peres du Concile de Nicée. Facundus lui donne la même qualité au Livre onzième chap. 1. & le Pape Felix III. l'appelle dans l'Épître sixième à Zenon, le Président du Concile. Theodoret au Livre premier de son Histoire chap. 9. dit que ce fut lui qui porta la parole à l'Empereur au nom du Concile; & Eusebe au Livre 3. de la Vie de Constantin chap. 11. dit que celui qui harangua le premier l'Empereur, étoit assis à la première place du côté droit. Mais il semble dire au commencement de ses Livres de la Vie de Constantin, que ce fut lui Eusebe qui fit cette harangue, comme Theodoret l'assure au Livre premier de son Histoire chap. 19. L'Auteur de l'Histoire Tripartite voulant allier ces sentimens, dit qu'Eusebe ne parla qu'après Eustathe. Theodoret de Mopsueste dit que ce fut Alexandre d'Alexandrie, qui en fut chargé. Quoi qu'il en soit, il ne s'ensuit pas que celui qui parla le premier, fût le Président du Concile, à cause qu'il avoit la première place à droite. Car outre qu'on pouvoit la lui avoir donné seulement pendant le tems qu'il parloit: il se peut faire que cette place ne fût pas la plus honorable. Au reste, Eustathe est appelé le premier, parce qu'il étoit un des premiers. Et il est plus probable qu'Osus étoit le Président du Concile.

d S'étant donc assemblés à Antioche l'an 330.] Tous les Historiens conviennent qu'Eustathe a été déposé sous l'Empire de Constantin. Eusebe, témoin irréprochable, rapporte au Livre 3. de la Vie de Constantin chap. 59. le tumulte que causa dans l'Eglise d'Antioche la déposition d'Eustathe, comme étant arrivée après le Concile de Nicée, mais du vivant de l'Empereur Constantin. Saint Athanase commence par cette déposition l'Histoire de la persécution des Ariens sous Constantin; & quoi qu'il y ait dans le texte *Constance* pour *Constantin*, c'est une faute: car il est certain par S. Athanase, que Flaccille ordonné en la place d'Eustathe étoit en qualité d'Evêque d'Antioche au Concile de Tyr, tenu sous Constantin; d'où il s'ensuit visiblement, qu'Eustathe avoit été déjà déposé. Il s'est glissé une faute semblable dans quelques éditions du Livre de S. Jérôme des Ecrivains Ecclesiastiques. Mais dans les anciennes éditions, & dans la version Grecque on lit *sous Constantin*, & non pas *sous Constance*.

e Theodoret rapporte qu'ils donnerent de l'argent à une femme de mauvaise vie.] Philostorge rapporte aussi cette histoire au Livre 2. ch. 7. Socrate & Sozomene la désignent, quand ils disent qu'Eustathe fut accusé de crimes infâmes. Saint Jérôme en fait mention

dans son Apologie contre Rufin. Eustathe, dit-il, trouve des enfans sans le sçavoir. *Filiis dum nescit invenit.* Et l'Empereur Constantin semble la marquer dans sa Lettre, écrivant aux Evêques, les personnes infâmes étant chassées.

f D'avoir traité injurieusement la mere de l'Empereur.] Ce fut à Constantin qu'ils écrivirent cette calomnie: car Eustathe aiant eu recours à l'Empereur, & étant venu à Constantinople pour se plaindre de l'injustice qu'on lui avoit faite; les Evêques assemblés à Antioche se servirent de cette calomnie pour irriter l'Empereur contre lui. Ils ajoutèrent encore, qu'il avoit été auteur de la sédition qui s'étoit élevée à Antioche après sa déposition. Ce qui fit que l'Empereur l'envoya aussi-tôt en exil, sans examiner davantage sa cause. Les Eusebiens se servirent encore depuis d'un artifice tout semblable contre S. Athanase.

g On ne sçait point le lieu de son exil.] Theodoret dit qu'il fut envoyé en Illyrie. Philostorge dit seulement qu'il fut envoyé en Occident; mais S. Jérôme assure, qu'il fut mené à Trajanople ville de Thrace. S. Chrysostome dit qu'il est mort en Thrace. Et enfin Theodoret le Lecteur, au commencement du Livre second de son Histoire, dit que Calendion Patriarche d'Antioche fit transporter les Reliques d'Eustathe de Philippe ville de Macedoine à Antioche.

h Il est faux qu'il soit revenu de son exil du tems de l'Empereur Julien.] Theodoret dit, qu'Eustathe étoit mort, quand Melece fut ordonné Evêque d'Antioche. Et certes Melece n'eût point dû être ordonné en sa place, & les Eustathiens (ainsi appelez, parce qu'après la déposition d'Eustathe, ils ne voulurent point communiquer avec pas un Evêque d'Antioche ordonné par le parti des Ariens) n'eussent jamais souffert qu'on eût ordonné Paulin du vivant d'Eustathe. Il n'est plus parlé de lui dans toutes les contestations qui ont suivi: on ne le voit point revenir après la mort de Constantin, lorsque tous les Evêques bannis furent rappelés: il ne paroît plus dans aucun Concile, il ne redemande point à être rétabli; enfin il n'est plus rien dit de lui dans l'Histoire. Ce qui fait voir qu'il y a quelque apparence qu'il mourut avant l'an 337.

i En effet, les passages qu'il rapporte, semblent favoriser l'erreur de Nestorius.] Dans le premier il dit, que Dieu qui a joint l'homme au Verbe pour le salut des hommes, a caché à cet homme le jour du Jugement, de peur que l'homme n'apprit aux hommes le tems de son second avènement. Dans le second il semble dire que JESUS-CHRIST incarné est une autre personne que le Verbe. Mais le mot de personne ne se prend pas toujours à la rigueur. Dans le troisième il dit que le Verbe habite dans l'humanité, comme dans son temple; expression dont s'est souvent servi Nestorius. Dans le dernier il dit que le sceptre que Dieu a préparé à son Fils, ne convient point au Pere, ni au Verbe, mais seulement à l'homme Christ, qui est, dit-il, le Seigneur de toutes les créatures, à cause du mélange du Verbe

Eustathe Evêque d'Antioche.

Verbe divin. Il est aisé de voir que ces expressions ne sont pas exactes; mais on ne doit pas l'accuser pour cela d'avoir été dans l'erreur; & il est facile de l'excuser, non seulement à cause du tems auquel il a écrit, mais aussi parce qu'il est assez ordinaire à ceux qui ont vécu bien depuis lui, de se servir quelquefois d'expressions toutes semblables, pour distinguer l'humanité de JESUS-CHRIST d'avec sa divinité. Outre qu'il est aisé de voir par les passages que rapporte Theodoret, qu'il étoit très éloigné de l'erreur des Nestoriens.

k Sur les inscriptions, ou sur les titres de quelques Pseaumes.] Le premier est tiré du Traité *εἰς ἐπιγραφὰς τῆς ψαλμογραφίας* & le second du Traité, *εἰς τὰς ἐπιγραφὰς τῶν ἀναβιβάντων*. Le seizième Pseaume, qui est notre quinzième, porte pour titre dans les Septante, *ἐπιγραφὴ τοῦ Δαβὶδ*, c'est-à-dire, inscription du titre pour David; & le 57. *τῷ Δαβὶδ ἐν ἐπιγραφῇ*, c'est-à-dire, inscription à David, à David pour une inscription. *ἐπιγραφὴ* est proprement l'inscription d'une colonne. Les Pseaumes 57. 58. & 59. ont des titres semblables. Le Traité que cite en cet endroit Theodoret *εἰς ἐπιγραφὰς ψαλμογραφίας*, étoit composé sur ces inscriptions, comme le second *εἰς τὰς ἐπιγραφὰς τῶν ἀναβιβάντων*, étoit composé sur les inscriptions des Pseaumes Graduels. Saint Gregoire de Nyse a fait depuis un Traité sur ces inscriptions des Pseaumes. Je dois cette remarque au sçavant Monsieur Cotelier.

l Tous ces passages d'Eustathe rapportez par Theodoret.] Dans les passages citez dans le premier & dans le second Dialogue, il assure que JESUS-CHRIST a eu un corps & une ame de même substance & de même nature que les nôtres. Il y appelle la chair de JESUS-CHRIST le Temple dans lequel habite la Divinité. Il remarque dans le dernier du second Dialogue, que JESUS-CHRIST n'avoit point besoin des Sacrifices de la Loi pour se purifier, puisqu'il purifie lui-même & sanctifie toutes choses; mais qu'il s'est soumis volontairement à elle, pour nous délivrer de la servitude, nous qui étions esclaves & sujets sous la malediction du péché. Dans ces passages, qui sont rapportez dans le dernier Dialogue, il prouve que la Divinité de J. C. n'a point été sujette aux peines & aux souffrances, mais seulement son humanité. Il y assure que J. C. a eu une ame, qu'il a véritablement souffert, quoique volontairement, & que le Verbe habitant dans le corps de l'homme, comme dans le Temple, a été restitué par la résurrection ce Temple que la mort avoit détruit. Il montre enfin qu'on trouve en J. C. toutes les propriétés de l'humanité & de la Divinité; mais qu'il ne faut pas attribuer à la Divinité ce qui ne convient qu'à l'humanité, ou ne pas reconnoître à cause de sa Divinité, les propriétés qui ne conviennent qu'à la nature humaine.

m Le Traité d'Eustathe de la Pythonisse.] Il est intitulé en Grec *εἰς τὸ τῆ ἐσχαταμούδης*, en Latin de *ventriloquo*, ce qui ne se peut rendre en François que par *eirconclocution*; c'est-à-dire, des discours que prononcent ceux qui ont le Demon dans le ventre. Pour en-

tendre ceci, il faut remarquer que les Anciens *Eustathe* croioient que le Demon que les Païens honoroient sous le nom du Dieu Python, entroît dans les entrailles des Prêtres & des Prêtresses, & que les agitateurs, il excitoit dans eux une espece de fureur, qui leur faisoit dire plusieurs choses qu'on prenoit pour des prédictions. C'est pourquoi l'on appelloit les femmes, qui se mêloient de deviner l'avenir, des Pythonisses. Telle étoit celle, à qui Saül s'adressa pour consulter Samuël, dont l'histoire fait le sujet de cette Dissertation. C'est pourquoi je l'ai intitulée de la Pythonisse.

n Le sentiment d'Eustathe est devenu depuis le plus commun.] Saint Justin dans son Dialogue contre Tryphon est du sentiment d'Origenes, & il en conclut, que toutes les ames, même celles des Justes, tombent sous la puissance des demons. Mais Tertulien est du sentiment d'Eustathe dans son Livre de l'Ame chap. 57. où il dit formellement, qu'il ne faut point croire que ce fût l'ame de Samuël, que la Pythonisse fit revenir des enfers; mais qu'il faut dire, que c'étoit une tromperie du Demon. Depuis Eustathe il y a peu d'Auteurs pour l'opinion d'Origenes, si vous en exceptez Sulpice Severe. Saint Augustin fait un Probleme de cette question dans sa Lettre à Simplicien; mais il panche du côté d'Eustathe. Eucher, Bede, S. Anselme, Raban & S. Thomas suivent S. Augustin. Theodoret, & quelques autres ont dit, que Dieu avoit formé ce phantôme de Samuël, ou qu'il avoit fait paroître un Ange sous la forme de Samuël. Saint Basile est du sentiment d'Eustathe dans son Commentaire sur le chap. 8. d'Isaïe; mais il semble approuver le sentiment contraire dans sa Lettre au Medecin Eustathius. Saint Gregoire de Nazianze touche les deux sentimens dans sa première Oraison contre Julien. Mais S. Gregoire de Nyse dans une Lettre écrite sur cette matiere, refuse expressément l'opinion d'Origenes, & prouve celle d'Eustathe. Il ne faut pas s'étonner que Methodius & Saint Jérôme condamnent l'opinion d'Origenes. Il est plus surprenant que Philastre l'a taxé d'Herésie, *Heret.* 28. L'Auteur des Questions attribuées à Justin, *quest.* 52. l'Auteur des Questions des Merveilles de l'Ecriture, au Livre 2. c. 2. & de celles du nouveau & du vieux Testament attribuées à S. Augustin, *quest.* 26. Isidore au Livre 8. chap. 8. de ses Origines, Zonare Hist. tom. 1. Syncellus dans sa Chronique, & plusieurs autres approuvent le sentiment d'Eustathe. Les nouveaux Commentateurs sont fort partagez là-dessus. Et l'opinion d'Origenes est plus soutenable, quand on suppose, que ce fut par la permission de Dieu, & non point par le pouvoir du Demon, que la Pythonisse fit revenir l'ame de Samuël. Cette opinion semble même être plus conforme à la lettre de l'Ecriture: mais l'autre s'accorde mieux avec le bon sens, & s'explique plus naturellement.



PIERRE D'ALEXANDRIE.

Pierre
d'Alex-
andrie.

PIERRE ordonné Evêque d'Alexandrie vers l'an 300. eut la tête tranchée pour la Foi, par le commandement de l'Empereur Maximin, la neuvième année de la persécution de Diocletien, c'est à dire, l'an 311. *adela naissance de JESUS-CHRIST.* Nous avons des Actes de son martyre : mais comme ils ne s'accordent point avec l'Histoire Ecclesiastique de ce tems-là, on ne doit pas y ajouter beaucoup de foi. *b* Quoi-que S. Jérôme, & les autres Ecrivains qui ont parlé des Auteurs Ecclesiastiques, ne mettent point cet Evêque de leur nombre, il avoit pourtant composé quelques Ecrits. On trouve dans le Concile d'Epheèse un passage ou deux sur l'Incarnation, tirez de son Livre touchant la Divinité, & nous avons dans Balsamon, dans la Bibliothèque des Peres, & dans la dernière édition des Conciles, des Canons qu'on dit être tirez d'un de ses Discours sur la Penitence. Ils ont été écrits la quatrième année de la persécution l'an 306. vers la Fête de Pâques; car ils commencent par ces mots : *Puisque voici la quatrième Pâque que l'on passe depuis la persécution.* Il regle dans ces Canons le tems de la Penitence. Dans le premier Canon il ordonne que ceux, qui après avoir long-tems résisté, sont enfin tombez, vaincus par la rigueur des tourmens, & qui sont en Penitence depuis trois ans, soient reçus après quarante jours de délai, pendant lequel il les exhorte à veiller & prier. Dans le second il ajoute encore une année de Penitence pour ceux qui sont tombez, sans avoir enduré de tourmens, seulement pour se délivrer de prison. Dans le troisième, il se sert de l'exemple de la Parole du figuier, pour imposer quatre ans de Penitence à ceux qui étoient tombez volontairement dans l'idolatrie, sans avoir été mis en prison. Dans le quatrième, il déplore le malheur de ceux qui sont tout à fait désesperez, & qui ne font point de Penitence. Dans le cinquième, il restreint à l'espace de six mois la Penitence de ceux qui avoient feint d'avoir offert aux Idoles, ou d'avoir approché des autels, ou d'avoir donné leur nom, ou qui avoient envoyé des Païens

offrir à leur place. Il remarque dans le sixième Canon, qu'il y en avoit même, qui y avoient envoyé leurs esclaves, quoi qu'ils fussent Chrétiens; & il impose à ceux-là dans le Canon 7. trois ans de Penitence, & aux esclaves un an seulement. Dans le huitième Canon, il dit qu'il est juste de faire participans de la Communion du Corps & du Sang de JESUS-CHRIST, des Prières de l'Eglise, & de la parole de Dieu, ceux qui après avoir été vaincus, sont retournés au combat, & ont été mis en prison, ou qui ont souffert, après avoir confessé la Foi de JESUS-CHRIST. Dans le neuvième Canon, il blâme la conduite de ceux, qui alloient eux mêmes s'exposer imprudemment au peril, & attiroient par ce moyen la persécution contre eux & contre leurs freres. Il montre par l'exemple de JESUS-CHRIST, & par celui des Apôtres, que cette conduite est tres-blâmable; il ne croit pas toutefois qu'on doive refuser la Communion à ceux qui s'exposent ainsi temerairement à la tentation, parce qu'ils le font au nom de JESUS-CHRIST. Dans le dixième Canon, il ordonne que les Clercs, qui sont tombez, seront privez de leur ministère, & se contenteront de la Communion, qui ne leur sera pas refusée. Dans l'onzième Canon, il recommande qu'on traite avec douceur, & qu'on recoive à la Communion les Chrétiens, qui s'étant exposés au martyre, pour fortifier les autres par leur exemple, avoient enfin succombé à la rigueur des tourmens. Dans le douzième, il dit que ceux qui ont donné de l'argent pour n'être point tourmentez, sont exempts de péché, & il loue même leur conduite. Dans le treizième, il fait l'Apologie de ceux qui se sont enfuis pour éviter la persécution, & justifie leur conduite par plusieurs exemples. Dans le quatorzième, il dit qu'il faut mettre au rang des Confesseurs ceux à qui l'on a fait goûter par force des viandes immolées aux Idoles. Le dernier Canon n'a point de rapport aux autres; il y approuve les jeûnes du Mercredi & du Vendredi, jours, *ausquels il nous est, dit-il, ordonné de jeûner suivant la tradition: le Mercredi, à cause que ce fut en ce jour que les Juifs prirent la résolution de livrer JESUS-CHRIST à la mort; & le Vendredi, à cause qu'il a souffert ce jour-là pour nous.* Mais pour le jour du Dimanche, c'est un jour de joie, parce que JESUS-CHRIST est ressuscité en ce jour; c'est pourquoi nous ne faisons point nos prières à genoux ce jour-là. De tous les Canons de l'Antiquité sur la Penitence des Laps, il n'y en a point de plus judicieux, ni de plus équitables, que ceux dont

Pierre
d'Alex-
andrie.Pierre
d'Alex-
andrie.

dont nous venons de parler. Il y paroît une sagesse & une prudence toute singulière, la rigueur y est tempérée par une douceur raisonnable, sans que la justice y soit affoiblie par trop d'indulgence; il examine soigneusement toutes les circonstances, qui peuvent augmenter ou diminuer la qualité du crime; il n'éloigne point de la Penitence par une conduite trop sévère, & ne trompe point le pecheur par une lâche facilité. Ce fut apparemment vers le tems que ces Canons furent composez, que Pierre d'Alexandrie déposa Melitius Evêque d'Egypte, convaincu d'Idolatrie, qui fut depuis Auteur de la Secte des Melitiens, comme il est rapporté dans la seconde Apologie de saint Athanasie.

Pontificat d'Alexandrie, & que s'il a été excommunié par Pierre, il faut que c'ait été pour un autre d'Alexandrie. On trouve dans le Traité de Justinien contre Origenes des paroles attribuées à Pierre d'Alexandrie; qui sont semblables à celles qui se trouvent dans ces Actes: mais outre qu'elles ne sont pas les mêmes, Justinien n'est pas assez ancien, ni d'assez grande autorité, pour contre-balancer les raisons que nous venons d'alléguer.



ALEXANDRE.

Evêque d'Alexandrie.

APRÈS la mort de Pierre Evêque d'Alexandrie, qui souffrit le martyre la neuvième année de la persécution commencée par Diocletien, Achilles fut élu en sa place Evêque d'Alexandrie. Alexandre dont nous parlons, succéda à cet Achilles l'an 321. si nous suivons le témoignage de saint Jérôme, & selon d'autres vers l'an 315. Il s'opposa fortement à l'Herésie d'Arius, & tâcha de l'étouffer dans sa naissance, en excommuniant celui qui en étoit Auteur & ses Sectateurs. Il le fit dans un Concile qu'il assembla dans la ville d'Alexandrie pour ce sujet. Mais Arius & ceux de son parti ayant trouvé des Evêques, qui les reçurent à leur Communion, quoi-que condamnés par leur Evêque, Alexandre s'en plaignit par une Lettre qu'il écrivit à ses Collegues, rapportée par Theodoret au chapitre quatrième du Livre premier de son Histoire. Il décrit dans cette Lettre les troubles causez dans son Eglise par Arius, & par ceux de son parti. Il expose leur doctrine heretique; il remarque qu'ils se sont retirez vers quelques Evêques qui les ont reçus à leur Communion, & ont signé des Lettres en leur faveur, parce qu'ils leur ont déguisé leur véritable croyance, & caché le poison de leur doctrine corrompue. Il reprend la conduite de ces Evêques, & les accuse d'avoir violé le Canon des Apôtres, & favorisé les actions de ceux, qui nient la Divinité de JESUS-CHRIST. Il refute ensuite l'opinion impie des Ariens, & prouve par des témoignages de l'Ecriture, que le Verbe n'est point une creature tirée du néant; mais qu'il subsiste de toute éternité, qu'il est égal à son

Alexan-
dre Evê-
que d'Alexan-
drie.

a Eut la teste tranchée l'an 311.] Baronius rapporte le martyre de Pierre à l'an 310. mais Eusebe dit en deux endroits de son Histoire, qu'il a souffert la neuvième année de la persécution, qui est la 311. de l'Ere vulgaire. L'Auteur de la Chronique de Casaubon suit Eusebe. Baronius cite pour lui le chap. 13. du 8. Livre d'Eusebe, où il met Pierre au nombre des Martyrs; mais il ne fait pas en cet endroit l'Histoire des Martyrs par ordre, & il y parle seulement des plus celebres Evêques & Martyrs.

b On ne doit pas y ajouter beaucoup de foi. [Ces Actes ont été donnez par Surius, & ensuite en Grec par Combefis. Ils ne s'accordent ni avec l'Histoire du tems, ni avec celle de Pierre. 1. L'Auteur dit en deux endroits, que Pierre est mort sous Diocletien; ce qui est faux, puisque cet Empereur avoit quitté l'Empire long-tems auparavant l'an 311. 2. Eusebe dit que Pierre fut arrêté, & executé sur le champ. Les Actes supposent qu'il fut long-tems en prison, & qu'il fut en écrire à l'Empereur qui estoit à Nicomedie. 3. Il met au nombre des Evêques d'Alexandrie un Milius: or il n'y en eut jamais de ce nom. 4. Il met Heraclas après Denys & Maxime, qui les a cependant precedez. 5. Il feint qu'Origenes a eu des démêlez avec Heraclas, ce qui n'est pas. 6. Il dit que le corps de Pierre fut porté dans l'Eglise de Theonas, qui n'a été bâtie que par Alexandre successeur d'Achillas, qui fut mis après Pierre dans le Siege d'Alexandrie. Enfin ils rapportent qu'Arius fut excommunié par Pierre d'Alexandrie, à cause de sa doctrine impie. Les Anciens ne parlent point de cette excommunication: ni Alexandre, ni Saint Athanasie ne l'ont point reprochée à Arius. Et certes, y auroit-il quelque apparence, qu'Achillas eût reçu Arius, s'il avoit été excommunié par Pierre? principalement si ce qui est dit dans ces Actes estoit vrai, que Pierre l'avertit lui & Alexandre, qu'il avoit eu une vision, laquelle lui faisoit connoître qu'Arius déchireroit l'Eglise de J. C. Outre que l'on ne lit point qu'Arius ait publié sa doctrine impie avant le

Alexandre Evêque d'Alexandrie. son Pere, & de même nature, qu'il n'y a point eu de tems que le Fils de Dieu n'ait esté, & que le Pere a toujours esté le Pere. Après avoir établi la Divinité du Fils de Dieu par des preuves tres-convaincantes tirées de l'Ecriture sainte, il acheve l'explication des articles contenus dans le Symbole touchant le Saint Esprit, l'Incarnation de JESUS-CHRIST, & la resurrection des morts. Il remarque que JESUS-CHRIST a un corps veritable, & non un corps phantastique, qu'il a esté crucifié, & qu'il est mort, sans que sa Divinité ait rien souffert. Il ajoute que c'est-là la doctrine de l'Eglise Apostolique, pour laquelle il est prest de mourir. Il dit qu'Arius & Achillas ont esté chassés, parce qu'ils enseignoient une autre doctrine, & exhorte ses Collegues de les éviter, & de se joindre avec lui pour réprimer leur insolence: enfin il les prie de lui envoyer des Lettres, par lesquelles ils approuvent ce qu'il avoit fait. Il finit sa Lettre par les noms des Heretiques qu'il avoit condamnés & chassés de l'Eglise.

Comme les Evêques qui soutenoient Arius, écrivoient aussi de leur côté en sa faveur, Alexandre se vit obligé d'écrire encore une grande Lettre sur ce sujet à tous les Evêques du monde, rapportée par Socrate & par Theodoret au chapitre sixième du Livre premier de leur Histoire. Je sçai bien qu'on croit communément que cette Lettre a esté écrite aussi-tôt après l'excommunication d'Arius, avant celle qui est dans le chapitre quatrième de Theodoret; mais c'est une erreur, puisqu'elle est écrite dans le tems qu'Eusebe de Nicomedie s'étoit entièrement déclaré le protecteur d'Arius. C'est pourquoi Alexandre après avoir remarqué dans cette Lettre, que puisque „ l'Eglise Catholique ne fait qu'un Corps; & que tous les Evêques doivent conserver la paix, il est juste qu'ils s'avertissent reciproquement de ce qui arrive dans chaque Diocèse, afin que si l'un des membres est dans la douleur les autres s'affligent, ou se réjouissent avec lui. Après avoir commencé sa Lettre par cette belle reflexion, il ajoute qu'il avoit dessein d'ensevelir ce desordre dans le silence; mais que puisqu'Eusebe a pris la protection de ces Apostats, & a écrit de tous côtes en leur faveur, il a crû devoir rompre le silence, pour avertir toute la terre de cette nouvelle erreur, & pour empêcher ses Collegues d'ajouter foi aux Lettres qu'Eusebe pourroit avoir écrites. Il met ensuite les noms de ces Heretiques; il expose leur erreur, & il la refute en peu de mots. Il dit que leur impiété est le sujet pour lequel ils ont esté retranchés de

l'Eglise & frappez d'anathème, il reconnoît que leur perte lui cause une sensible douleur, mais qu'il ne faut pas s'étonner qu'il se soit élevé de faux Docteurs, qui aient corrompu la foi & la doctrine de JESUS-CHRIST, puisqu'il nous en a lui-même avertis, & fait avertir par son Apôtre.

Ces deux Lettres d'Alexandre sont fortes & vehementes. Il y presse vivement Arius & ceux de son parti, il represente leur doctrine d'une maniere qui decouvre tout ce qu'elle a de plus odieux, & il la combat par des preuves tres-solides; il y parle à ses Collegues avec fermeté, & cependant avec respect. Enfin l'on peut dire qu'elles sont un chef d'œuvre en ce genre.

Monsieur Cotelier nous a encore donné une Lettre, ou un Avertissement Pastoral d'Alexandre à ses Prêtres d'Egypte & de Marcote, écrit après ces deux Lettres, dans lequel il leur dit, que quoi-qu'ils eussent souscrit au premier Avertissement Pastoral qu'il avoit adressé à Arius & à ceux de son parti, dans lequel il les exhortoit à revenir de leur impiété, & à faire profession de la Foi Catholique; il avoit crû qu'il estoit nécessaire d'assembler encore une fois le Clergé d'Alexandrie & de Marcote, pour leur faire voir la Lettre qu'il avoit écrite à tous les Evêques, depuis la premiere condamnation des Ariens, & pour les avertir que Carus & Pistus Prêtres, Serapion, Potamon, Zozime & Irenée Diacres, s'étoient joints avec les autres Ariens, & qu'ils avoient esté déposés. Il leur demande leur consentement & leur approbation, parce qu'il est juste, leur dit-il, que vous sçachiez ce que j'ai écrit, & que vous l'imprimiez dans votre esprit, comme si vous l'aviez écrit vous-mêmes. Ce Monument nous fait connoître, que suivant la discipline de l'Eglise d'Alexandrie, qui est en cela conforme à celle des autres Eglises, l'Evêque de ce grand Siege tenoit des Synodes de ses Prêtres ou Curez, tant de ceux de la ville que de ceux de la campagne, & qu'il ne vouloit rien faire sans le consentement & l'approbation de son Clergé.

La cause d'Arius ayant ensuite esté portée au Concile de Nicée, Alexandre y assista, & y tint une des premieres places, comme il paroît par la Lettre de ce Synode à ceux d'Alexandrie, dans laquelle il est dit qu'il fut comme le Chef du Concile, & qu'il eut grande part à ses décisions. Il ne vécut que cinq mois après ce Concile, & laissa S. Athanase pour successeur de son Siege & de son zele contre les Ariens.

Saint



S. ATHANASE.

S. Athanase.

SAINTE Athanase étoit d'Alexandrie. L'on ne sçait pas précisément l'année de sa naissance, & les Anciens Auteurs ne nous apprennent rien de ses parens. Il étoit si jeune pendant la persecution de Diocletien & de Maximien, que quand il en parle, il ne dit pas qu'il a vu ce qu'il en dit, mais qu'il l'a appris de ses peres. Nous ne sçavons rien non plus ni de son enfance ni de son education. Rufin rapporte que Saint Athanase étant encore enfant, & se divertissant avec d'autres enfans, contrairement les ceremonies de l'Eglise, baptiza ses camarades, & que Saint Alexandre Evêque d'Alexandrie s'en étant aperçu, & les ayant interrogés sur la maniere dont il les avoit baptisés, approuva ce Baptême, & destina dès lors S. Athanase à l'état Ecclesiastique. Mais cette histoire, qui d'ailleurs est tres-peu vraisemblable, ne pouvant s'accorder avec l'âge de Saint Athanase, passe parmi les Sçavans plutôt pour une fable que pour une vérité. S. Gregoire de Nazianze nous assure dans le Panegyrique de S. Athanase, que ce Saint ne s'appliqua que fort peu de tems aux sciences profanes, & qu'il passa bien-tôt à l'étude de l'Ecriture sainte. Il entra ensuite dans le Clergé, & s'acquitta des fonctions de tous les Ordres sacrés, avec une approbation generale, suivant la remarque de Theodoret. Il étoit considéré particulièrement d'Alexandre son Evêque, qu'il accompagna au Concile de Nicée, n'étant alors que Diacre, & néanmoins le premier des Diacres de son Eglise. Il y combattit l'Herésie d'Arius, & l'on tient même qu'il disputa contre cet Heretique. Quand il fut retourné à la ville d'Alexandrie, Alexandre jeta les yeux sur lui pour le faire son successeur. Apollinaire dit dans un passage rapporté par Sozomene au Livre 2. ch. 17. de son Histoire, que Saint Athanase s'enfuit, pour éviter d'être élu Evêque, & qu'Alexandre étant près de mourir, l'appella plusieurs fois. Après la mort de cet Evêque il fut élu Evêque d'Alexandrie au commencement de l'année 326. par la voix commune de tout le Peuple, & ordonné par les Evêques d'Egypte, de Libye

& de Pentapole assembles dans la ville d'Alexandrie. C'est le témoignage que rendent sur son Ordination les Evêques de ces Provinces dans une Lettre Synodale rapportée par S. Athanase dans sa seconde Apologie p. 726. où ils refutent en même tems la calomnie des Ariens, qui disoient qu'Athanase avoit été ordonné en cachete par sept Evêques, contre la volonté de tous les autres. Dès que les Ariens & les Evêques qui les favorisoient, virent S. Athanase leur adversaire élevé sur ce Siege, ils regarderent cette promotion comme un obstacle à leurs entreprises, & prirent resolution de le chasser de son Eglise. Afin d'exécuter plus facilement ce dessein, ils se joignirent avec les Schismatiques appelez Meletiens, ou plutôt Melitiens, parce qu'ils avoient suivi le parti d'un Evêque d'Egypte appelé Meletius ou plutôt Melitius, lequel ayant été déposé dans un Synode par Pierre Alexandrin, pour avoir sacrifié aux Idoles, s'étoit séparé de l'Eglise, & avoit fait un parti assez considerable en Egypte. Ainsi les Evêques qui favorisoient Arius, n'ayant pu persuader à S. Athanase de le recevoir à sa Communion, non plus que ses Sectateurs, quoi qu'Eusebe lui en eût écrit avec menaces; ils l'accuserent d'avoir imposé aux Egyptiens un nouveau tribut de robes de lin ou de laine pour l'Eglise d'Alexandrie. Ils députerent Ision, Eudemon & Callinique Evêques Melitiens, pour porter cette accusation à l'Empereur. Mais Alipe & Macaire Prêtres d'Alexandrie, s'étant trouvez à la Cour, quand on forma cette accusation, le défendirent, & firent connoître son innocence à l'Empereur Constantin, qui écrivit à S. Athanase de se venir rendre auprès de lui. Alors Eusebe de Nicomedie, qui avoit résolu de perdre à la Cour S. Athanase à quelque prix que ce fût, y fit demeurer ces trois denonciateurs, qui inventerent de nouvelles accusations, alleguant que le Prêtre Macaire avoit brisé un calice sacré par l'ordre d'Athanase, & que ce dernier avoit conspiré contre l'Empereur, en envoyant un coffre plein d'or à Philumene, qui vouloit usurper l'Empire. Mais l'Empereur ayant lui-même examiné cette accusation dans un bourg de Nicomedie qu'on appelloit Psammathie, déclara S. Athanase innocent de ces crimes, & le renvoya à Alexandrie avec une Lettre fort obligeante en sa faveur. Ceci se passa l'an 331. Les ennemis de S. Athanase ne s'en tinrent pas à ce jugement, ils renouvellerent l'année suivante l'accusation du calice brisé par Macaire, fondée sur la déposition d'un certain Ichyras qui se disoit Prêtre, quoi qu'il eût été ordonné par Colluthe,

S. Athanasius. qui n'ayant pas été véritablement Evêque, n'avoit pu faire d'Ordination valable. Ischyas demouroit à Mareote, contrée de l'Egypte, où il n'y avoit ni Evêque ni Corevêque, mais seulement quantité de Paroisses gouvernées par des Prêtres. Il avoit une de ces Eglises, & S. Athanasie l'ayant appris en faisant la visite de son Diocèse, envoia Macaire lui défendre de célébrer les divins mystères, & de faire aucune fonction Sacerdotale. Cela donna occasion d'accuser ce Macaire d'avoir brisé un calice, quoi qu'il eût trouvé Ischyas hors de l'Eglise & dans son lit. Mais pour rendre plus odieuse la personne de S. Athanasie, on l'accusa d'avoir fait mourir Arsenius qui étoit Evêque d'Hipsele en Thebaïde, & du parti des Meletiens. L'Empereur qui avoit déjà examiné la première accusation qui étoit encore confonduë par la Lettre d'Ischyas, qui reconnoissoit qu'on l'avoit obligé de feindre cette calomnie, ne s'arrêta pas davantage sur ce chef; mais il écrivit à Dalmatius d'examiner la seconde accusation concernant le meurtre d'Arseuius. Ce qui obligea S. Athanasie de faire chercher par tout cet Evêque que les Melitiens avoient caché dans des Monasteres à leur devotion. On le trouva enfin à Tyr, où il fut reconnu devant Paul Evêque. Ainsi S. Athanasie ayant fait sçavoir à Constantin que ses accusateurs étoient convaincus d'imposture, cet Empereur écrivit à Dalmatius de cesser toutes les poursuites de ce procès, & envoia une Lettre fort obligeante à S. Athanasie, dans laquelle il l'exhorte à la moderation, condamne l'emportement des Melitiens, & lui promet sa protection. Mais ceux du parti d'Arius ne perdirent pas courage pour cela, & ne cessèrent de former des accusations contre lui. L'Empereur tourmenté par leurs importunités continuës, crût qu'un Concile pourroit finir tous ces differends: il ordonna qu'il s'en tint à Césaire de Palestine, & y fit appeler S. Athanasie. Ce Saint voyant que ce Concile étoit composé de ses ennemis, ne voulut point y comparoître. Son absence irrita contre lui l'esprit de l'Empereur, qui indiqua un autre Concile à Tyr l'an 335. Il écrivit à S. Athanasie de s'y trouver, & le fit en des termes qui faisoient assez connoître qu'il n'étoit pas satisfait de sa conduite. Saint Athanasie fut contraint d'y comparoître en qualité d'accusé. Il répondit à l'accusation du meurtre d'Arseuius, en le faisant lui-même paroître dans le Concile. Rufin rapporte qu'on voulut encore faire accuser S. Athanasie par une femme de mauvaise vie, qui fut aussitôt convaincue d'imposture, parce qu'elle prit pour lui un Diacre appelé Timo-

thee qui feignit être Athanasie. Mais cette histoire qui n'est appuyée que sur l'autorité de Rufin, paroît fort douteuse, parce que ni Saint Athanasie, ni le Concile d'Alexandrie, qui rapportent exactement toutes les calomnies & les fourbes inventées contre S. Athanasie, ne disent rien de celle-ci, qu'ils n'eussent jamais oubliée, si elle eût été proposée. On allegua encore quelques accusations vagues contre lui; mais comme on n'en avoit point de preuve, on s'arrêta à celle du calice, qu'on supposoit avoir été brisé par Macaire; & pour informer de ce crime on envoia à Mareote six Evêques des plus animés contre S. Athanasie, qui entendirent plusieurs témoins malgré les protestations du Clergé de Mareote & d'Alexandrie. Sur ces entrefaites S. Athanasie se retire, & a recours à l'Empereur. Le Synode le condamne & le dépose sur l'information faite à Mareote. Cela ne fut pas plutôt fait, qu'on apporta une Lettre de l'Empereur adressée aux Evêques du Concile, par laquelle il leur donnoit ordre de venir au plutôt à Jerusalem pour y célébrer la Dedication de l'Eglise. Cependant S. Athanasie arrive à Constantinople, & demande audience à l'Empereur pour se justifier. Mais elle ne lui fut point accordée, & tout ce qu'il put obtenir fut un ordre, par lequel l'Empereur manda en Cour les Evêques qui l'avoient condamné, pour venir rendre conte de leur conduite: mais au lieu de venir en corps, ils envoierent seulement Eusebe de Nicomedie avec cinq autres Deputés, qui sans parler des anciennes accusations formées contre S. Athanasie, l'accusèrent d'avoir menacé qu'il empêcheroit qu'on n'apportât du bled d'Alexandrie à Constantinople. L'Empereur fut si irrité par cette accusation, que sans écouter S. Athanasie, il l'envoia sur le champ en exil à Treves ville des Gaules; mais il ne voulut point permettre qu'on mît d'Evêque en sa place.

Après la mort de Constantin le Grand, les trois Césars ses enfans, Constantin, Constance & Constans, permirent à tous les Evêques exilés de retourner à leurs Eglises. S. Athanasie fut renvoyé à Alexandrie avec des Lettres de Constantin, après avoir été un an & quelques mois en exil. Cet Empereur loua S. Athanasie dans sa Lettre, & dit que son pere ne l'avoit envoyé en exil, que parce que les Eusebiens en vouloient à sa vie, & qu'il avoit eu dessein de le rappeler avant sa mort. Il ne fut pas plutôt de retour à Alexandrie, que ses anciens ennemis l'attaquerent tout de nouveau. Ils dirent que depuis son retour il avoit excité des seditions dans la ville, qu'il avoit fait mettre quel-

S. Athanasius. quelques personnes en prison, & qu'il en avoit fait mal-traiter d'autres. Mais ils s'arrêterent principalement sur ce qu'ayant été déposé par un Synode, il n'avoit pas pu suivant la disposition des Canons rentrer dans son Eglise, & y faire les fonctions Episcopales, sans avoir été rétabli par un autre Synode. Ils s'insinuerent auprès de Constance, accusèrent encore Saint Athanasie de faire vendre, & de prendre de l'argent du bled que l'Empereur faisoit distribuer dans Alexandrie pour les pauvres & les veuves. Cette accusation attira à S. Athanasie une Lettre de l'Empereur pleine de reproches. Les Eusebiens ne se contentant pas d'avoir Constance de leur côté, voulurent aussi gagner les deux autres Césars, & leur écrivirent contre S. Athanasie; mais ils ne furent point écoutés. Ils tâcherent aussi de se rendre favorable le Pape Jules, en lui offrant de le faire arbitre du differend qu'ils avoient avec S. Athanasie. Mais ce Pape ayant accepté leur proposition, & leur ayant mandé de venir à un Concile, ils le refuserent. Cependant S. Athanasie fut absous l'an 339. par un Synode de près de cent Evêques d'Egypte, qui rendirent un témoignage authentique de son innocence sur tous les chefs dont il avoit été accusé. D'autre côté les Eusebiens assemblèrent un Concile à Antioche en 341. où après avoir fait de nouvelles Formules de Foi différentes de celle de Nicée, ils resolurent d'envoyer un Evêque à Alexandrie. Ils jetterent d'abord la vûe sur Eusebe d'Emese; mais celui-ci l'ayant refusé ils élurent un certain Gregoire, & allerent trouver l'Empereur pour le prier de l'envoyer à Alexandrie. S. Athanasie ayant seulement entendu parler de cette élection, partit pour se retirer à Rome l'an 341. Il y fut bien reçu par le Pape Jules, qui lui accorda sa Communion, & envoia aussitôt des Legats avec des Lettres à Eusebe, & aux autres Evêques, pour les citer à Rome. Mais les Eusebiens ne vinrent point au jour que Jules leur avoit marqué, retinrent ses Legats jusqu'au mois de Janvier de l'an 342. & envoierent Gregoire à Alexandrie, qui se rendit maître de l'Eglise par force, & mal-traita ceux du parti de S. Athanasie. Pendant que les Eusebiens desoloient ainsi l'Eglise d'Alexandrie, il se tint un Concile à Rome dans l'Eglise du Prêtre Viton / vers la fin de l'an 341. On y examina les accusations des Eusebiens contre S. Athanasie, lequel s'étant justifié, fut déclaré innocent par tous les Evêques du Concile, & on continua de lui accorder la Communion Ecclesiastique; mais on ne prononça rien précisément sur sa restitution dans le Siege d'Alexandrie. Les Orien-

S. Athanasius. taux après avoir attendu long-tems, firent enfin réponse vers le commencement de l'an 342. par les Legats du Pape qu'ils renvoierent, s'excusant à cause de la guerre des Perses, de n'être pas venus à Rome au jour qui leur avoit été marqué, & faisant des reproches à Jules de ce qu'il avoit reçu à sa Communion Athanasie condamné, & de ce qu'il avoit examiné de nouveau une chose déjà jugée. Cette Lettre fut écrite par un Synode d'Antioche, tenu près d'un an après celui dont nous avons parlé; & ce qui a brouillé jusqu'à présent cet endroit de l'Histoire, c'est qu'on n'a pas bien distingué ces deux Conciles d'Antioche, ou qu'on les a mis en d'autres tems. Jules ayant reçu cette Lettre, la garda quelque tems sans y faire de réponse, croyant qu'au moins il viendrait quelqu'un de la part des Orientaux: mais personne n'étant venu, il leur écrivit une grande Lettre, qui est rapportée par S. Athanasie, où il leur rend conte de toute sa conduite, & reprend la leur avec beaucoup de force.

La cause de S. Athanasie demeura en cet état jusqu'au Concile de Sardique convoqué par les Empereurs en 347. Il s'y trouva des Evêques d'Orient & d'Occident: mais les Orientaux ne voulant point y assister, que S. Athanasie, Marcel d'Ancyre, & les autres Evêques par eux déposés, n'y comparussent en qualité de coupables, & hors de la Communion, & les Occidentaux ne voulant point agréer cette condition, les premiers se retirerent, & les derniers étant restés seuls au nombre de cent ou environ, prononcerent la Sentence d'absolution de S. Athanasie, de Marcel d'Ancyre & des autres Evêques condamnés, les rétablirent dans leur dignité, & condamnerent leurs principaux adversaires, pendant que d'un autre côté les premiers assemblés à Philippopole écrivoient contre les Evêques qu'ils avoient condamnés, & excommunioient Jules, Osius, & les autres zélés partisans de S. Athanasie. Les choses étant en cet état, il n'y avoit point de seureté pour S. Athanasie de retourner en Orient sans l'autorité de l'Empereur Constance, maître de cette partie du monde. Il demeura donc à Naïsse ville de Dace, jusqu'à ce que Constans lui manda de venir à Aquilée, & lui accorda sa protection.

La mort de Gregoire arrivée en 348. vint fort à propos, pour lever le principal obstacle au retour de S. Athanasie. Car alors, soit que Constance reconnût l'innocence de ce Saint, & la malice de ses accusateurs, soit qu'il en fût prié par son frere, il ne permit pas qu'on ordonnât d'Evêque d'Alexandrie, & il rappella S. Athanasie.

S. Athanase. qui d'Aquilée vint à Rome pour dire adieu à l'Eglise de cette ville & à son Evêque ; & de là vint trouver Constance, & le pria de faire venir ses ennemis, afin qu'il pût les convaincre en sa présence. Mais l'Empereur n'en voulut rien faire, & se contenta de le renvoyer à Alexandrie avec des Lettres adressées aux Evêques d'Egypte, au Clergé & au Peuple d'Alexandrie, auxquelles il joignit deux Edits, pour casser & annuler tout ce qui avoit été fait contre ce saint Evêque. S. Athanase revenant triomphant avec ces Lettres, fut reçu même des Evêques qui lui étoient le moins favorables, & ses deux plus grands ennemis, Ursace & Valens, firent semblant de se réunir avec lui. L'Empereur Constance protecteur de S. Athanase, étant mort au mois de Février de l'an 350. il eut quelque crainte que Constance ne renouvellât la persécution qu'il lui avoit déjà fait souffrir : mais l'Empereur l'avertit qu'il demeurât en repos là dessus, qu'il avoit dessein de le conserver toujours dans son Siege, & fit défenses à ses ennemis de l'attaquer. Ainsi S. Athanase, qui n'étoit pas encore entré dans son Diocèse, y arriva enfin au mois de Mars de l'an 350. Il fut reçu avec la joie publique des Evêques d'Egypte, de son Clergé & de tout le Peuple ; mais il ne jouit que fort peu d'années du repos qui sembloit lui être accordé pour toujours. Car dès l'an 354. l'Empereur Constance envoya un homme de sa Cour à la ville d'Alexandrie lui porter des Lettres, par lesquelles il lui permettoit de se retirer d'Alexandrie, en supposant qu'il l'avoit demandé. Saint Athanase voyant que cet ordre étoit fondé sur un faux exposé, ne crût pas devoir sortir pour cela d'Alexandrie. Vingt-six mois après Diogenes vint à Alexandrie, & fit courir le bruit que l'Empereur avoit donné ordre de chasser S. Athanase d'Alexandrie : mais comme ce Diogenes n'apportoit point de Lettres de l'Empereur, Saint Athanase fit réponse, ou qu'on lui donnât une Lettre de l'Empereur, qui lui commandât de sortir d'Alexandrie, ou qu'au moins le Gouverneur d'Egypte, ou le General d'armée lui en donnassent un ordre par écrit. Vingt-trois jours après Syrianus General de l'armée d'Egypte entra dans l'Eglise le 27. Janvier de l'an 356. avec ses soldats, mal-traita le Clergé, le Peuple & les Vierges qui étoient assemblées dans l'Eglise. Dans ce tumulte S. Athanase amené par quelques Moines se sauva, & se retira dans le desert. Constance ayant appris ce qui s'étoit passé, envoya un Edit à ceux d'Alexandrie, dans lequel il approuvoit ce qu'on avoit fait contre S. Athanase, & exhortoit la jeunesse à le poursuivre. Le Comte Heraclius *S. Athanase.* publia cet Edit, excita quelques jeunes debauchez d'Alexandrie, qui entrant dans les Eglises mal-traitèrent ceux qu'ils y rencontrèrent, rompirent les voiles, les bancs & les ornemens, & briserent la chaire Episcopale, sans que personne pût empêcher ces desordres, qui furent encore augmentés à l'arrivée de George, ordonné Evêque d'Alexandrie par les ennemis de S. Athanase. Car cet homme étant arrivé dans la ville d'Alexandrie quelques jours avant Pâques, entra de force dans l'Eglise ; en fit chasser tous ceux qui étoient pour S. Athanase, lesquels s'étant assemblés dans le cimetière & dans les lieux deserts ; pour y célébrer les divins Mysteres le jour de Pâques, & les Dimanches suivans, furent chassés & mal-traités par les soldats, & quelques-uns même y perdirent la vie. Enfin comme les Evêques d'Egypte & de Libye étoient tous pour S. Athanase, ils en chassèrent quatre-vingts, & en envoyèrent seize en exil. Ces excès furent autorisés par la Lettre que Constance écrivit aux Alexandrins, dans laquelle il se déclare contre S. Athanase, & leur ordonne d'obéir à George. Ainsi il fut impossible à S. Athanase de revenir à la ville d'Alexandrie, & il fut contraint de demeurer caché dans le desert, où il composa plusieurs Ouvrages.

Après la mort de Constance, Julien l'Apostat devenu maître de l'Empire, ne prenant aucune part dans les disputes de la Religion que les Chrétiens pouvoient avoir entr'eux, permit à tous les Evêques exilés de revenir en leur Patrie. Il arriva en même tems que George, qui s'étoit emparé de l'Eglise d'Alexandrie, fut tué dans une sédition populaire l'an 362. Sa mort facilita le retour de S. Athanase à la ville d'Alexandrie, & son rétablissement dans le Siege de l'Eglise de cette ville. Quand il fut de retour, il assembla un Concile pour régler la maniere dont il en falloit user pour recevoir les Ariens qui vouloient revenir au sein de l'Eglise, & pour régler quelques différends survenus dans l'Eglise d'Antioche. Mais il ne pût pas longtemps travailler pour le bien de l'Eglise, car les Païens l'ayant rendu odieux à l'Empereur Julien, il envoya un ordre adressé à ceux d'Alexandrie, portant qu'Athanase sortiroit de leur ville, supposant qu'il avoit bien permis par son Edit aux Evêques exilés de revenir en leur pays, mais non pas de rentrer dans leur Siege. Le Peuple d'Alexandrie, qui aimoit extrêmement S. Athanase, envoya des Deputés à l'Empereur, pour lui demander qu'il ne fût point chassé d'Alexandrie : mais cette députation ne fit qu'irri-

S. Athanase. ter l'Empereur contre lui, & il le fit bannir aussi-tôt, non seulement d'Alexandrie, mais aussi de toute l'Egypte. On dit qu'il avoit même donné des ordres secrets de le faire mourir. S. Athanase ayant appris ces nouvelles, s'enfuit au de là du Nil. On raconte qu'étant suivi de près par des gens qu'on avoit envoyés pour l'arrêter, il retourna sur ses pas au devant de ceux qui le poursuivoient, & que les ayant rencontrés, comme ils lui demandèrent, s'ils n'avoient point vu Athanase, un de ceux qui estoient avec lui, répondit, qu'il n'estoit pas loin, & que s'ils se dépêchoient, ils pourroient l'attraper, & que les ayant ainsi trompés, il estoit revenu à Alexandrie. Quoi qu'il en soit, il demeura caché jusqu'à l'Empire de Jovien Prince Chrétien, qui succéda à Julien. L'an 363. il le vint trouver avec quelques autres Evêques d'Egypte à la ville d'Antioche, où ils tinrent une espece de Synode ; & ils y dressèrent une Lettre qui s'adressa à l'Empereur, dans laquelle ils lui proposent la Formule de Foi du Concile de Nicée, comme la regle de la Foi Orthodoxe, & condamnent ceux qui nioient la Divinité du S. Esprit.

S. Athanase eut encore à souffrir sous l'Empire de Valens, lequel ayant été baptisé en 367. par Eudoxe Evêque Arien de Constantinople, fit un Edit, par lequel il ordonna, que tous les Evêques, qui avoient été déposés sous Constance, seroient chassés de leur Siege. Le Gouverneur d'Egypte ayant reçu cet Edit, se mit en devoir de l'exécuter contre S. Athanase ; mais le Peuple l'en empêcha. Cependant ce Saint qui craignoit qu'on ne l'arrêtât, comme effectivement on voulut le faire après, voyant l'émotion du peuple apparaître, se retira à la campagne dans le tombeau de ses peres, & y demeura caché pendant quatre mois ; mais Valens fut obligé de le rappeler. Nous apprenons par la Lettre 47. de Saint Basile, qu'en ce tems S. Athanase eut quelque différend avec un Gouverneur de Libye qu'il excommunia ; mais nous ne savons point le sujet de cette querelle. Enfin S. Athanase finit heureusement le cours de sa vie troublée par tant de traverses & de persécutions l'an 373. de JESUS-CHRIST, après avoir été Evêque d'Alexandrie pendant plus de quarante-huit ans. Voilà en peu de mots l'histoire de ce Saint tirée de ses Ouvrages, des Auteurs qui ont écrit ou sa Vie ou l'Histoire de son tems. Venons maintenant à ses Ouvrages.

Saint Athanase est de ces Auteurs, qui ont écrit par nécessité, & qui ont été déterminés à mettre la main à la plume plutôt par obliga-

tion de se défendre, que par le dessein de faire des Livres. C'est pourquoi la plupart de ses Ouvrages sont ou des Apologies pour se justifier, ou des invectives contre ses ennemis, ou des traités de Controverse contre l'erreur des Ariens. Ils sont tous écrits en formes de Lettres ; maniere la plus simple de composer ; & en même tems la plus naturelle & la plus propre à un homme qui est dans la retraite.

Il y a bien de l'apparence que ses deux Traitez contre les Gentils sont les premiers Ouvrages qu'il a composés, parce qu'il n'y attaque pas les Ariens, comme il a fait dans tous les autres Ouvrages qu'il a composés, depuis qu'il a eu des différends personnels avec eux. Le dernier de ces deux Livres est intitulé présentement de l'Incarnation, & Theodoret le cite sous ce nom ; mais Saint Jérôme donne à l'un & à l'autre le titre de Traitez contre les Gentils, & ils sont tous deux écrits plutôt pour convertir les Païens, que pour instruire les Chrétiens.

Le premier Ouvrage de S. Athanase après ces deux Traitez, c'est son Apologetique à l'Empereur Constance, qu'il écrivit quelques tems après qu'il fut chassé d'Alexandrie l'an 356. Il écrivit aussi la même année deux Lettres sur la persécution qu'on avoit fait souffrir aux Chrétiens d'Alexandrie, quand George vint se mettre en possession du Siege Episcopal. La premiere adressée aux Evêques d'Egypte, est intitulée mal à propos, Discours premier contre les Ariens. La seconde est écrite à tous les Evêques Orthodoxes. Peu de tems après il composa ses deux Apologies dans le lieu de sa retraite : il y a aussi beaucoup d'apparence qu'il composa en ce tems-là les quatre Traitez contre les Ariens, qu'il adressa aux Solitaires, comme nous l'apprenons par le commencement de sa Lettre à Serapion touchant la mort d'Arius. La Lettre aux Solitaires est composée de deux différentes pieces. La premiere est une Lettre écrite à des Moines, qui est une espece de Preface de quelque Traité contre les Ariens, & peut-être de celui qui suit : elle contient environ une page & demie, & finit à ces mots de la page 810. *Gratia Domini JESU CHRISTI sit vobiscum, amen.* Le Traité qui suit, qui étoit adressé aux Solitaires, est une Histoire de tout ce qui s'est passé depuis le commencement de l'Arianisme, jusqu'à la chute d'Osius & de Libere, c'est-à-dire, jusqu'à l'an 358. Il y a quelques periodes du commencement, qui sont perdues ; de sorte que non seulement ce Traité n'a point de liaison avec la Lettre qui le precede ; mais il n'a

46
S. Atha- n'a pas même de sens dans son commence-
ment. Je m'étonne que cela n'ait pas été re-
marqué par tant d'habiles gens qui ont lu ce
Livre sans s'en être aperçus, ou au moins
sans l'avoir remarqué. La Lettre à Serapion
touchant la mort d'Arius est écrite depuis ce
Traité adressé aux Solitaires, comme il paroît
par le commencement. Le Livre des Synodes
a été composé en 359. avant que les Conciles
de Seleucie & de Rimini fussent achevés. Il a
depuis ajouté dans ce Livre, ce qui regarde le
Concile de Constantinople de l'an 360. & ce
qui y est dit de la mort de Constance. Les
deux Lettres Latines qui sont à la fin des OEu-
vres de Lucifer de Cagliari, sont encore écri-
tes sous l'Empereur Constance. La Lettre du
Concile d'Alexandrie à ceux d'Antioche, est
écrite après la mort de cet Empereur l'an 362.
La Lettre du Concile d'Antioche sous Jovien
est de l'an 363. Celle qui est adressée à tous
les Evêques d'Egypte, d'Arabie, de Syrie &
de Phenicie, est écrite l'an 368. sous l'Empire
de Valens, aussi-bien que celle qui est adressée
aux Africains. Enfin la Lettre à Epietete est
écrite depuis ce tems-là.

Il y a encore plusieurs autres Ouvrages de
S. Athanase, dont on ne sait pas la Chrono-
logie, qu'il est important de bien distinguer d'a-
vec ceux qui sont douteux ou supposés. Ces
Ouvrages sont dans le premier volume. L'Ho-
melie sur ces paroles, *Mon Pere m'a donné tou-
tes choses*, p. 149. L'Epître à Adelphius, pag.
155. celle à Maxime, pag. 162. deux Lettres
à Serapion pour prouver que le Fils & le Saint
Esprit ne sont point des creatures, p. 166. &
173. L'exposition de la Foi, p. 240. La Let-
tre touchant l'Histoire de la Decision du Con-
cile de Nicée, p. 248. La Lettre du sentiment
de Denys d'Alexandrie sur la Trinité, p. 548.
Le Traité de l'Union de la nature humaine
avec le Verbe, qui est cité par Theodoret sous
le nom de Livre contre les Ariens, pag. 595.
Deux Livres de l'Incarnation contre Apolli-
naire, p. 614. 633. Le Traité contre les Secta-
teurs de Sabellius, pag. 650. L'Epître à Jean
& à Antiochus, p. 651. L'Epître à Palladius,
p. 952. L'Epître à Draconce, p. 945. L'Epître
à Marcellinus de l'interpretation des Pseaumes,
p. 959. L'Homelie du Sabbath & de la Circonci-
sion, p. 964. Le Traité sur ces paroles de JE-
sus-CHRIST: *Quiconque prononcera un blasphé-
me contre le S. Esprit, il ne lui sera remis ni en ce
monde, ni en l'autre*, p. 970.

Dans le second Volume, il y a peu d'Ou-
vrages véritables: voici ceux que nous recon-
noissons. Les deux Lettres à Serapion de la Di-

vinité du saint Esprit, p. 10. & 16. Le Discours S. Atha-
nase. abregé contre les Ariens, p. 22. Les Conferen-
ces de saint Athanase & des Ariens devant Jo-
vien, depuis la p. 27. jusqu'à la p. 29. L'Epître
à Ammon, p. 35. Le Fragment de la 39. L'E-
pître Festale, p. 38. L'Epître à Rufinien, p. 40.
Le Livre de l'Abregé de l'Ecriture sainte, p. 55.
Tous ces Ouvrages, dont quelques-uns sont cités
par les Anciens, sont assez du stile de saint
Athanase, & ils ne contiennent rien qui puisse,
à mon avis, les faire soupçonner de supposi-
tion.

Il n'en est pas de même des autres Ouvrages,
qui portent le nom de saint Athanase, dont
nous n'avons point encore parlé: car ils sont
tous ou manifestement supposés, ou fort dou-
teux.

Le Traité qui porte pour titre, *Qu'il n'y a
qu'un JESUS-CHRIST*, quoi-qu'ancien, est
d'un autre Auteur que de saint Athanase. Car
1. cet Auteur met Marcel d'Ancyre au nom-
bre des Heretiques, & saint Athanase a toujours
communiqué avec lui, comme avec un Evêque
Catholique, même dans les dernières années de
sa vie, comme il paroît par les Lettres de saint
Basile, qui se plaint de saint Athanase sur ce su-
jet. 2. L'Auteur de ce Traité ne reconnoît
qu'une seule hypostase en JESUS-CHRIST,
au-lieu que saint Athanase a toujours pris ce
nom pour signifier la nature, plutôt que pour
désigner la personne.

Cette dernière raison doit aussi faire rejeter
le petit Traité de l'Incarnation contre Paul de
Samosate, qui est dans le premier volume de
saint Athanase, p. 591. parce que celui qui en
est Auteur, reconnoît trois hypostases dans la
Trinité.

La refutation de l'Hypocrysie de Melece est
plûtôt un Ouvrage de Paulin d'Antioche, ou
de quelqu'un de son parti, que de saint Athana-
se, qui n'étoit pas si entêté sur le fait des trois hy-
postases, ni si emporté contre Melece, que
l'Auteur de ce Traité.

Le Livre de la Virginité *bb* n'est point du
stile de saint Athanase, & il contient quelques
preceptes éloignés de son genie & de la discipli-
ne de son tems; il est différent de celui qu'il avoit
écrit sur ce sujet, qui est cité par Theodoret, &
dont saint Jérôme fait mention.

Le Traité des Témoignages tirés de l'Ecri-
ture sainte, pour prouver l'unité essentielle des
trois Personnes de la sainte Trinité, n'est point
de saint Athanase. Car l'Auteur y rapporte quel-
ques endroits des questions à Antiochus, qui
ont été écrites long-tems après saint Athanase,
comme nous le montrerons dans la suite. 2. Le
stile

S. Atha- stile de ce Traité est tres-different de celui de
nase. saint Athanase. 3. Il se sert d'expressions pue-
riles, & donne des definitions impertinentes
des Anges & des Hommes.

L'Homelie de l'Annonciation ou de la Vier-
ge, est aussi d'un Auteur plus nouveau que
saint Athanase. 1. Parce qu'il s'attache à refuter
expres l'erreur de Nestorius, & celle des Mo-
nothelites; & cependant ni saint Cyrille, ni au-
cun autre Auteur Catholique n'a allegué ce Li-
vre contre les Heretiques. 2. En expliquant la
doctrine de l'Eglise, il se sert de termes qui
n'ont été en usage que depuis qu'il y a eu des
Nestoriens & des Eutychiens: comme quand
il dit qu'il reconnoît deux natures en JESUS-
CHRIST, sans confusion & sans mélange,
sans changement, sans division; termes dont
on ne s'est servi que depuis le Concile d'Ephé-
se. 3. Il deteste l'erreur de ceux qui appellent
JESUS-CHRIST Homme porte-Dieu, ex-
pression que saint Athanase n'a point rejetée,
& dont les Anciens se sont quelquefois servis,
& qui n'a été condamnée que depuis que Ne-
storius en a abusé. 4. Il donne une etymolo-
gie ridicule du mot Grec *εἰς*, en disant
qu'il vient d'*εἰς*, terme qui ne fut jamais
Grec.

La Vie de saint Syncletique *cc* donnée en La-
tin par Bollandus, & en Grec par le sçavant
M. Cotelier, dans son premier volume des
Monumens de l'Eglise Grecque, est soupçon-
née de fausseté, parce que personne n'en parle
avant Nicephore, & que dans quelques Ma-
nuscripts elle est attribuée à un Moine nommé
Polycarpe, outre qu'elle n'est point du stile de
saint Athanase.

Celle de saint Antoine *dd* est plus autorisée:
saint Jérôme & saint Gregoire de Nazianze sont
témoins que saint Athanase avoit écrit l'Histoire
de la Vie de ce Pere des Moines. Mais l'on dou-
te si celle que nous avons, n'est pas différente de
celle qui a été connue à ces Anciens. Rivet &
les autres Critiques Protestans, ennemis de
tous les Ouvrages qui concernent le Monachis-
me, rejettent hardiment cette Vie, comme
un Ouvrage supposé. Mais leurs raisons ne sont
pas entierement convaincantes, & toutes les
circonstances de la Vie de saint Antoine rappor-
tées par les Anciens, se trouvant dans celle-ci,
je croi qu'il est fort probable, qu'elle est de
saint Athanase, quoi-qu'on puisse y avoir ajou-
té, ou changé quelque chose, comme il arrive
souvent à ces sortes d'Ouvrages.

Le Symbole, qui porte le nom de saint Atha-
nase *ee*, a long-tems passé sans contredit com-
me un Ouvrage, dont ce Pere estoit véritable-
ment l'Auteur. Neanmoins presentement tout

S. Atha- ment l'Auteur. Neanmoins presentement tout
nase. le monde convient qu'il n'est point de lui, mais
de quelque Auteur qui a vécu long-tems après
lui. L'on ne sçait qui ce peut-être: quelques-
uns l'attribuent à quelque François; d'autres,
comme le Pere Quesnel, prétendent qu'il est
de Vigile de Tapse, qui vivoit vers la fin du cin-
quième siecle de l'Eglise. Quoi qu'il en soit,
il est certain, qu'il a été composé depuis le Con-
cile de Chalcedoine, parce qu'il rejette si for-
mellement les erreurs des Nestoriens & des Eu-
tychiens, qu'il est évident qu'il en a voulu à ces
deux Heresies.

Saint Cyrille d'Alexandrie dans son Livre
adressé aux Reines, & dans la Défense du hui-
tième Anathematisme, cite sous le nom de saint
Athanase une Profession de Foi de l'Incarnation
de JESUS-CHRIST, qui se trouve encore
parmi les OEuvres de ce Pere, dans le second
volume, p. 30. S. Jean Damascene au Livre 3.
de la Foi Orthodoxe chap. 6. & Theorianus l'at-
tribuent aussi à saint Athanase, Basile de Seleu-
cie dit dans l'Action premiere du Concile de
Constantinople, qu'on disoit que saint Athana-
se étoit Auteur d'une expression qui se trouve
dans cette Formule de Foi; sçavoir *que le Verbe
n'a qu'une nature incarnée*. Mais Leonce dans le
Livre des Sectes, nie que cette sentence soit de
saint Athanase; & les Evêques Catholiques de
la Conference tenue à Constantinople contre
les Severiens l'an 533. l'ont aussi rejetée, com-
mé étant faussement attribuée à saint Athanase.
Et certes la doctrine & les expressions de cette
Profession de Foi sur l'Incarnation ne s'accor-
dent point avec celles de saint Athanase dans ses
Livres de l'Incarnation, dans lesquels non seu-
lement il ne dit rien qui puisse favoriser l'erreur
des Eutychiens; mais même il la rejette for-
mellement, & favorise plutôt l'opinion op-
posée.

Les autres Ouvrages attribuez à saint Athana-
se sont encore plus manifestement supposés, &
presque personne ne les a reconnus pour veri-
tables. La Dispute contre Arius *ff*, qui est
dans le premier volume, est un Dialogue com-
posé sous le nom de saint Athanase & d'Arius,
par quelqu'un qui a vécu bien depuis saint Atha-
nase. Cela est visible, & tout le monde en con-
vient; mais on ne sçait pas qui en est l'Auteur.
Quelques-uns l'attribuent à Vigile de Tapse:
pour moi je croi que c'est plutôt l'Ouvrage
d'un Grec que d'un Latin, & qu'on pourroit
bien l'attribuer à Maxime.

La Lettre de Libere à saint Athanase, & la
réponse de ce saint Libere *gg*, ne s'accor-
dent pas avec l'Histoire de ces deux Evêques,
&

S. Athanasius. & n'ont aucune ressemblance avec leur stile. L'explication de ces paroles de JESUS-CHRIST à ses Apôtres: *Allez dans la bourgade, qui est vis-à-vis, & vous y trouverez un poulain lié;* l'Homelie de la Passion de JESUS-CHRIST, & celle de la semence *kk*, qui se trouvent à la fin du premier volume, ne sont ni du stile ni du genie de S. Athanasie, & contiennent plusieurs choses indignes de lui.

Le discours contre toutes les Heresies qui est le dernier Ouvrage du premier volume de Saint Athanasie, est confus, & le stile en est peu élevé, comme il est remarqué dans un ancien Manuscrit. Il attaque en peu de mots toutes les Heresies, contre la coutume de S. Athanasie, qui refute fort au long celles qu'il entreprend. L'Oraison sur l'Ascension de JESUS-CHRIST est d'un stile plus fleuri que ne l'est celui de Saint Athanasie; l'élocution en est forcée & guindée, au lieu que celle de Saint Athanasie est simple & naturelle. L'Oraison de Melchisedec ne peut point être de S. Athanasie, puisque l'Auteur y parle des Peres du Concile de Nicée, comme étant morts long-tems avant lui.

La Lettre de Jovien à S. Athanasie, & celle de S. Athanasie à Jovien, qui sont dans le second volume, doivent passer pour tres-suspectes. Celle de S. Athanasie en fait voir la fausseté, parce qu'elle contient une Confession de Foi différente de celle du Concile de Nicée; & il est certain que ce Saint n'en a point envoyé d'autre à cet Empereur. L'Auteur de cette Lettre parle en des termes, qui font voir que ce n'est point Saint Athanasie, mais plutôt Apollinaire qui l'a écrite, puisqu'il ne reconnoît qu'une nature en JESUS-CHRIST. Et certes Leonce est témoin qu'Apollinaire avoit inferé cette doctrine dans un Ecrit à l'Empereur Jovien. Le Livre des Definitions, qu'on seint avoir été recueillies de S. Clement, & d'autres saints Peres, ne peuvent point être de S. Athanasie, puisque l'Auteur y cite S. Gregoire de Nyssé dans le chapitre de l'Acte. De plus il y parle des deux natures, & d'une personne en JESUS-CHRIST, comme une personne qui écrit depuis la naissance des Heresies de Nestorius & d'Eutyches. Une bonne partie de ce Livre est tiré du Livre d'Anastase Sinaïte, intitulé *id est*; & dans quelques Manuscrits ces Definitions sont attribuées à Maxime, sous le nom duquel le Pere Combefis les a données au Public.

Tous les Scavans conviennent que les sept Dialogues de la Trinité ne sont point de Saint Athanasie: la difference du stile, des termes, & de la doctrine en sont des preuves convain-

cantes; & il est visible que l'Auteur de ce Traité a vécu depuis le Concile de Constantinople, dans le tems qu'il y avoit dans l'Eglise des disputes sur l'Incarnation de JESUS-CHRIST. Le Pere Combefis les a restituées à Maxime *mm*, sur l'autorité de quelques Manuscrits, & sur le témoignage des nouveaux Grecs qui les citent le plus souvent sous le nom de cet Auteur. Le Pere Garnier tres-habile Jesuite les attribue à Theodoret, & les a fait imprimer sous son nom dans un prétendu Supplément des Ouvrages de ce Pere. Mais il n'a pour défendre son sentiment, que des conjectures assez legeres *nn*; & il ne refute pas assez solidement l'opinion du Pere Combefis.

Le Livre suivant, intitulé Tragedie, porte faussement le nom de S. Athanasie. Photius au Code 46. rapporte tous les titres des questions traitées dans ce Livre avec quelques autres qui ne s'y trouvent plus, & les attribue à Theodoret. Le Pere Garnier les donne sur la Foi de Marius Mercator, à Etherius de Tyane, disciple de Theodoret.

Les Questions à Antiochus *oo*, & celles qui les suivent, sont encore plus nouvelles que les Ouvrages, dont nous venons de parler: elles ont été composées par quelque nouveau Grec, & paroissent être toutes d'un même Auteur. L'Homelie de la veille de Pâques n'est point du stile de S. Athanasie, elle est sèche & sterile, & remplie de figures affectées. Les Fragmens du Commentaire sur les Pseaumes rapportez par Nicetas dans sa Chaîne, sont fort douteux, d'autant plus qu'on ne lit point dans les Anciens, que S. Athanasie ait composé un Commentaire sur les Pseaumes. Il faut dire la même chose des passages tirez de la Chaîne sur Job. Car on ne doit pas ajouter grande foi à ces Chaînes faites par de nouveaux Grecs. Il ne faut pas mettre au même rang les passages rapportez par Theodoret, qui se trouvent presque tous dans les Ouvrages de S. Athanasie, dont nous avons parlé, si vous exceptez ceux qu'il rapporte, comme étant titez d'un grand Discours de ce Pere sur la Foi. Il faut aussi reconnoître pour véritable le Fragment d'un Traité de S. Athanasie sur ces paroles de JESUS-CHRIST, *Mon ame est troublée*, qui est rapporté dans le sixième Concile art. 14. car outre l'autorité de ce Concile, qui le cite comme étant de S. Athanasie, il est aisé de voir qu'il est du stile & du genie de ce Pere. Il est encore tres-probable que les passages citez par Gelase & par S. Jean Damascene, & rapportez à la fin du second volume, pag. 547. & 548. sont de S. Athanasie. Le passage de la Lettre à Eupychius *pp*, rapporté en Latin.

S. Athanasius. Latin dans le sixième Concile, n'est pas certainement de ce Pere; il n'est pas de son stile, & nous ne lisons point que S. Athanasie ait écrit à Eupychius. Photius fait mention d'un Commentaire de S. Athanasie sur l'Ecclesiaste, & sur le Cantique des Cantiques. Nous ne l'avons plus à présent, & je doute fort qu'il fût de Saint Athanasie, puisque Photius avoue qu'il n'étoit point du stile de ses autres Ouvrages; & qu'aucun Ancien n'en fait mention. Les onze Livres de l'Unité de la Divinité dans la Trinité, sont de Vigile Diacre *qq* d'Afrique, & depuis Evêque de Tapse, aussi-bien que le Dialogue, ou Conference d'Arius & de S. Athanasie, qui suit ces onze Livres.

L'Exhortation aux Moines & à l'Epouse de JESUS-CHRIST, qui se trouve dans la Collection d'Holstenius, n'est point du stile de S. Athanasie, non plus que le Livre intitulé Instruction abrégée aux Moines & aux Chrétiens, donnée depuis peu en Grec & en Latin par Arnold, & imprimée à Paris chez la Veuve Martin l'an 1685. Ces ouvrages sont écrits d'un stile bas, & contiennent des reglemens & des preceptes, qui ne conviennent ni à la personne ni au genie de S. Athanasie.

Les Lettres de S. Athanasie aux Evêques d'Egypte, aux Papes Marc & Felix *rr*, & celles de ces Papes à ces Evêques, sont notoirement fausses & supposées.

La narration de la Passion de l'Image de JESUS-CHRIST dans la ville de Beryte *ss* ne peut être de S. Athanasie, puisque l'Histoire, qui y est rapportée, n'est arrivée, à ce qu'on prétend, que vers l'an 765. & d'ailleurs ce Monument est plein de fables, & indigne de S. Athanasie.

Le Fragment sur l'Incarnation contre les Disciples de Paul de Samosate est d'un ancien Auteur; mais nous n'en avons point le Grec, & il n'y a pas de preuve qu'il soit de S. Athanasie.

L'autre Fragment du Sabbath est un Extrait d'une partie de l'Homelie sur le même sujet, qui est en Grec dans le premier volume de S. Athanasie.

Les sept Homelies données par Holstenius ne sont point du stile de S. Athanasie. Elles sont l'Ouvrage de quelque nouveau Declamateur Grec, qui n'a rien d'utile ni d'élevé, & qui n'approche nullement de la noble simplicité des écrits de S. Athanasie, comme tous ceux, qui ont quelque goût de ces choses, en conviendront.

Les quatre autres Discours donnez par le Pere Combefis, quoi-que plus utiles que les precedens, ne sont point non plus de S. Atha-

S. Athanasius. nase. Le premier rejette si nettement les erreurs de Nestorius & d'Eutyches, qu'il est visible qu'il a été composé depuis que ces deux Heretiques ont publié leur doctrine.

Les deux derniers sur la Pâque & sur l'Ascension sont attribuez dans quelques Manuscrits à S. Basile de Seleucie, & il y a apparence qu'ils sont tous quatre de cet Auteur. Saint Jean Damascene, ou l'Auteur du Discours sur les Morts, cite un Discours de S. Athanasie sur les Morts: nous n'en n'avons point qui porte ce nom, & il y a apparence que celui, qui est cité par cet Auteur, étoit supposé. Je ne parle point du Commentaire sur les Pseaumes, qui porte dans les premieres editions le nom de S. Athanasie, parce qu'il est constant que c'est celui de Theophylacte.

En considerant les Ouvrages de S. Athanasie par rapport aux sujets dont ils traitent, on en peut distinguer de quatre sortes. Les uns sont Historiques, ou ont quelque rapport à l'Histoire de son tems: les autres sont purement dogmatiques: quelques-uns concernent la Morale, & les derniers sont sur l'Ecriture sainte. Les Apologies doivent être mises au rang des premiers. La premiere Apologie écrite aussi-tôt après qu'il fut chassé d'Alexandrie, est adressée à l'Empereur Constance. Il y refute les calomnies dont s'étoient servis ses ennemis pour le rendre odieux auprès de Constance. Pour s'insinuer dans l'esprit de cet Empereur, il commence son Discours, en disant que c'est avec beaucoup de confiance, qu'il se défend devant un Empereur, qui est Chrétien depuis long-tems, & dont les ancêtres ont embrassé la vraie Religion; qu'ayant à se servir pour sa défense des paroles de Saint Paul, il le prend comme pour son intercesseur auprès d'un Empereur, qui l'écoute favorablement. Il dit ensuite qu'il ne lui est pas nécessaire de se purger des accusations Ecclesiastiques que ses ennemis avoient formées autrefois contre lui, puisqu'il en étoit assez justifié par le témoignage d'une infinité d'Evêques, & par la retractation d'Ursace & de Valens, qui avoient reconnu que toutes ces accusations étoient de pures calomnies qu'ils avoient inventées pour le perdre; & que quand cela ne seroit pas ainsi, l'on ne devoit avoir aucun égard à une information faite en son absence par ses ennemis, qui doit être nulle suivant les Loix divines & humaines. Ainsi sans s'arrêter à ces anciennes accusations, il refute dans cette Apologie celles, dont on s'étoit servi depuis son retour, pour le noircir dans l'esprit de Constance. On l'accusoit premierement d'avoir dit du mal de cet Empereur à son frere Constance. Il prend

S. Athanase. Dieu à témoin qu'il ne l'a jamais fait, & il dit qu'il eût falu qu'il eût été fou, pour avoir osé entreprendre de le faire: Que Constance n'eût jamais souffert: Qu'il n'avoit pas été assez puissant auprès de lui pour lui parler contre son frere: Qu'il ne lui avoit jamais parlé qu'en présence de plusieurs personnes, qu'ils étoient témoins de tout ce qu'il lui avoit dit. Mais pour prouver invinciblement la fausseté de cette accusation, il lui fait un recit fidele de ce qu'il fit dans son voyage d'Italie; il dit qu'il partit d'Alexandrie, pour mettre sa personne & sa réputation sous la protection de l'Eglise de Rome: qu'il y assista aux assemblées des Fideles: qu'il n'a écrit que deux fois à Constance, lorsqu'il étoit encore à Alexandrie: la premiere fois pour se défendre contre les Lettres pleines de calomnies, que ses ennemis lui avoient écrites; & la seconde fois pour lui envoyer des exemplaires de l'Ecriture; qu'il ne l'étoit venu trouver que deux fois, & par son ordre. Enfin, il dit que l'Empereur peut juger par la maniere, dont il lui a parlé de ses plus grands ennemis, s'il a été capable de parler mal de lui à son propre frere. La seconde accusation n'étoit pas moins atroce. On l'accusoit d'avoir écrit une Lettre au Tyran Magnence, & l'on soutenoit que l'on avoit l'original de sa Lettre. Saint Athanase dit que cette accusation n'a aucune vrai-semblance: Qu'il n'a jamais ni vu ni connu Magnence, qu'il n'a jamais eu occasion de lui écrire: Qu'il avoit tous les sujets du monde de le detester, & de n'avoir aucun commerce avec lui, & que la premiere calomnie détruisoit celle-ci, puisqu'il étoit incroyable qu'un homme qui eût été si fort dans les intérêts de Constance, eût été du parti d'un Tyran, qui s'étoit revolté contre lui, & qui l'avoit tué cruellement. Enfin, sur ce que ses ennemis se vantaient d'avoir cette Lettre, il dit qu'il ne faut pas s'étonner qu'ils aient trouvé quelque fauslaire, puisqu'on en trouve bien pour contrefaire les Lettres des Empereurs. Il prie Constance d'examiner d'où ils ont eu cette Lettre, & qui la leur a donnée; de faire venir les Secretaires de Magnence, & de s'informer s'ils l'ont reçue. Il le conjure d'examiner sa cause, comme si la vérité étoit présente à son jugement. Car, dit-il, si l'on m'accusoit devant quelque autre Juge, j'en appellerois à l'Empereur; mais étant accusé devant l'Empereur, à qui en puis-je appeler, si ce n'est au Pere de celui qui s'est appelé la vérité, c'est-à-dire, à Dieu? Il lui adresse donc une priere vive & éloquente, afin qu'il éclaire l'esprit de Constance, pour juger une cause qui regarde

toute l'Eglise. La troisième accusation étoit sur ce qu'il avoit célébré les saints Mysteres dans la grande Eglise, avant qu'elle fût consacrée. Il dit qu'il n'a point célébré la Dedicace de cette Eglise, ce qui ne se pouvoit faire sans l'ordre de l'Empereur; mais il avoue qu'il y a célébré les divins Mysteres avant sa consecration. Il s'excuse sur l'affluence du peuple qui étoit venu à Alexandrie le jour de la Fête de Pâque. Il dit que les anciennes Eglises étant petites, & en petit nombre; & que le peuple demandant avec instance de s'assembler dans la grande Eglise, & d'y faire ses prieres pour le salut de l'Empereur; il avoit eu beau le prier de différer, & de faire plutôt les assemblées avec incommodité dans les autres Eglises, il ne voulut point lui obeir, & qu'au contraire il s'appretoit de sortir d'Alexandrie, pour s'assembler dans les champs. Que ce fut cette raison qui l'obligea de célébrer dans la grande Eglise, avant qu'elle fût consacrée, d'autant plus que pendant le Carême plusieurs personnes avoient été incommodées dans la foule du peuple. Qu'il n'étoit pas sans exemple qu'on eût célébré l'Office divin dans une Eglise avant la Dedicace; que son predecesseur l'avoit fait dans l'Eglise de S. Theonas qu'il avoit bâtie, & qu'il l'avoit vu faire à Aquilée. Qu'il avoit été bien plus à propos de célébrer dans un lieu destiné pour les assemblées des Fideles, qu'il ne fût pas encore consacré, qu'au milieu des champs, ou dans des Eglises, où le peuple eût été en peril d'être étouffé. Il remarque, que quand bien même cela n'eût point été à craindre, il étoit plus à propos que tous les Fideles offrissent ensemble leurs prieres dans un même lieu, quoi qu'il ne fût pas encore consacré, que séparément en differens lieux. On l'accusoit encore de n'avoir pas obeï aux ordres de l'Empereur, quand il lui avoit commandé de sortir d'Alexandrie. Il répond qu'il n'a point été rebelle à ses ordres; mais que Montanus lui ayant apporté des Lettres, par lesquelles l'Empereur lui permettoit de sortir d'Alexandrie pour aller en Italie, qui supposoient qu'il avoit demandé cette permission, il n'avoit pas crû que l'intention de l'Empereur fût qu'il se retirât, mais qu'il avoit crû que ses ennemis lui avoient fait entendre qu'il vouloit se retirer. Qu'ensuite Diogenes étoit venu à Alexandrie, sans apporter de Lettre ni aucun ordre de la part de l'Empereur; qu'à son arrivée l'on avoit bien publié, qu'il falloit qu'il se retirât; mais qu'on ne lui en avoit point donné d'ordre de la part de l'Empereur, ni verbal, ni par écrit. Qu'il avoit toujours dit qu'il étoit prêt de

S. Athanase.

S. Athanase.

de se retirer, quand l'Empereur lui écrivoit, ou lui ordonneroit de le faire. Que l'on étoit convenu de ne point troubler l'Eglise, jusqu'à ce que l'on eût reçu ses ordres. Mais que vingt-trois jours après Syriacus, Commandant de l'armée d'Egypte, étoit entré dans l'Eglise avec des soldats, le peuple étant en prieres, la veille qu'on devoit célébrer les divins Mysteres; qu'il y avoit commis des violences excessives, qui l'avoient obligé de se retirer dans la solitude. Qu'ainsi il n'est point coupable de sa fuite, ni rebelle aux ordres de l'Empereur. Il dit que s'il se fût retiré plutôt, il auroit été coupable, & devant Dieu, & devant les hommes, parce que c'est un grand crime à un Evêque d'abandonner son troupeau, quand il n'est point contraint absolument de le faire. Il ajoute qu'il avoit eu dessein d'aller trouver l'Empereur, & qu'il étoit sorti de sa solitude dans ce dessein; que quoi qu'il eût appris les mauvais traitemens qu'on avoit faits aux Evêques, qui n'avoient pas voulu signer contre lui, & la violence qu'on avoit exercée contre ceux d'Alexandrie, qui soutenoient son parti, il n'avoit pas laissé de continuer son voyage; mais qu'ayant vu un ordre de l'arrêter, envoyé aux Magistrats d'Auxume, il avoit appréhendé la fureur de ses ennemis, & qu'il s'en étoit retourné se cacher dans sa solitude.

Dans la premiere Apologie de sa fuite, il se justifie contre les Ariens, qui l'accusoient de timidité: il décrit les effets funestes de leur fureur, & les maux qu'ils avoient fait souffrir aux plus grands Evêques du monde, comme à Osius, à Libere, à Paul de Constantinople, & à plusieurs autres. Il montre par les exemples de Jacob, de Moïse, de David, d'Elie, de Saint Paul, & de JESUS-CHRIST, & par le precepte de JESUS-CHRIST, en S. Matthieu chap. 10. qu'il est permis de fuir la persecution, & qu'il est même souvent plus utile de le faire, que de s'exposer au peril. Il remarque, que les Saints, qui se sont livrés eux-mêmes aux persecuteurs, l'ont fait par l'inspiration du S. Esprit. Il demande à ses adversaires, où ils ont appris qu'il est permis de persecuter, & qu'il n'est pas permis de s'enfuir. Il leur reproche que le Demon est auteur de la persecution & que JESUS-CHRIST a conseillé la fuite. Enfin il se plaint de la violence qu'ils ont exercée contre lui, & des maux qu'ils font souffrir à l'Eglise.

Dans la seconde Apologie, il se justifie des anciennes accusations formées contre lui, en rapportant les jugemens rendus en sa faveur

dans les Conciles d'Egypte, de Rome & de Sardique, dont il décrit les Lettres tout au long. Ces Monumens sont tres-considerables pour l'Histoire de ce tems là. On y trouve des remarques particulieres sur la discipline de l'Eglise: on apprend, par exemple, dans la Lettre du Synode d'Alexandrie, que l'Evêque d'Alexandrie étoit élu par le peuple, & ordonné par les Evêques de tout le Diocèse d'Egypte, que les Loix Ecclesiastiques défendent les translations des Evêques; qu'on cacheoit soigneusement le mystere de l'Eucharistie à ceux qui n'étoient pas Chrétiens, que c'étoit une impiété de briser un calice, & de répandre le Sang de JESUS-CHRIST; qu'on donnoit aux Laïques l'Eucharistie sous les deux especes; qu'on la consacroit le Dimanche, & qu'on la reservoit; qu'il n'y avoit que les Prêtres légitimement ordonnés, qui la pussent consacrer, & distribuer; que l'Evêque avoit un Thrône, ou un siege plus élevé que les autres. Le Pape Jules soutient dans sa Lettre, qu'on peut examiner de nouveau dans un Synode ce qui a été ordonné par un autre Synode; il allegue l'exemple plutôt que l'autorité du Concile de Nicée. Il pretend qu'il a ce pouvoir, & se plaint qu'on ait condamné S. Athanase sans lui écrire. Il blâme les Eusebiens d'avoir envoyé de près de soixante lieues loin d'Alexandrie un homme étranger, pour occuper le Siege Episcopal de cette ville. Il rapporte ensuite deux Lettres du Concile de Sardique, l'une adressée à l'Eglise d'Alexandrie, & l'autre à tous les Evêques du monde, qui contiennent une ample justification de S. Athanase: la dernière contient les signatures de plusieurs Evêques, qui souscrivirent dans le Concile, & après. Ces Lettres sont suivies de trois Lettres de Constance à S. Athanase, qui lui mande de revenir; d'une Lettre de Jules à l'Eglise d'Alexandrie, dans laquelle il congratule les Alexandrins du retour de leur Evêque; des Lettres de recommandation que Constance lui donna pour retourner à Alexandrie; de la Lettre du Synode de Jerusalem à l'Eglise d'Alexandrie en faveur de S. Athanase; enfin de la retractation d'Ursace & de Valens adressée à Jules, dans laquelle ils déclarent, que tout ce qu'on a dit contre Athanase, est faux; qu'ils reconnoissent Arius pour Heretique, & qu'ils anathematizent son erreur; & d'une Lettre de ces mêmes Evêques adressée à S. Athanase, par laquelle ils lui déclarent qu'ils sont de sa Communion. S. Athanase après avoir ainsi produit les pieces de son absolution, voulant montrer qu'on n'a

S. Athanasius. rien fait pour lui par faveur, remonte jusqu'à l'origine du Schisme de Melece & de l'Herésie d'Arius, & décrit tout ce qui s'étoit passé sur son sujet, jusqu'à son exil, rapportant les Actes authentiques, pour justifier tout ce qu'il avance. De sorte que pour lire de suite l'Histoire de ce tems-là, il faut commencer par la seconde partie de cette Apologie, qui commence vers le milieu de la page 777. de l'édition Grecque-Latine de Paris, & reprendre le commencement, quand on aura achevé cette seconde partie.

Il écrit encore cette Histoire avec plus d'ordre, & la conduit plus loin dans l'Ouvrage, qu'on appelle la Lettre aux Solitaires. Après y avoir rapporté tout ce qui s'étoit passé sur le sujet de l'Arianisme jusqu'au Concile de Sardique, il s'arrête aux circonstances de l'exil du Pape Libere. Il dit que les Ariens ne l'ont point épargné, qu'ils n'ont point eu de respect pour la ville de Rome, Metropole de tout l'Empire Romain, ni pour le Saint Siege Apostolique; qu'à leur persuasion l'Empereur a envoyé un Evêque à Rome, pour lui persuader de condamner Athanasie; que Libere l'ayant refusé, avoit répondu qu'il étoit contre les règles de condamner un homme absent, qui avoit été jugé digne de la Communion pendant qu'il étoit présent à Rome. Que si l'Empereur vouloit terminer les querelles de l'Eglise, il devoit assembler un Concile libre, où il n'y eût ni Prince, ni personne de Cour, où l'on jugeât tout suivant la crainte de Dieu, & la doctrine des Apôtres; où enfin l'on suivît la Foi du Concile de Nicée, & d'où l'on exclût ceux qui ne faisoient point profession de la suivre; & qu'alors ce Concile pourroit examiner les faits en contestation. Il ajoute, que l'Evêque étant entré dans l'Eglise de S. Pierre pour y consacrer les presens qu'il avoit apportés à Libere, pour le faire souscrire contre S. Athanasie, cet Evêque l'ayant appris, reprit le Sacristain de les avoir reçus, & les jeta hors du Temple comme une offrande sacrilège. Que ces choses ayant été rapportées à l'Empereur, il fit amener Libere à Constantinople, & que ce Pape lui ayant parlé encore plus fortement qu'il n'avoit fait à Rome, fut envoyé en exil, où il fut enfin forcé de souscrire par la crainte de la mort, après avoir résisté pendant deux ans. Il décrit ensuite la chute d'Osus: il dit que Constance sollicité par les Ariens, qui vouloient faire entrer dans leur parti un Evêque, qui avoit autant d'autorité que celui-là, l'exhorta de souscrire; mais que ce Saint ne put pas seulement supporter cette proposition;

& qu'ayant persuadé l'Empereur de le laisser en repos, il se retira dans sa patrie: mais que les Ariens ayant continué de solliciter l'Empereur, il lui avoit écrit plusieurs Lettres pleines, tantôt de caresses, tantôt de menaces, pour l'obliger de condamner Athanasie. Que ce généreux Vieillard lui avoit répondu par une Lettre que S. Athanasie rapporte, dans laquelle il lui déclaroit, qu'il avoit souffert sous l'Empire de Maximien pour la Foi, & qu'il étoit encore prêt de souffrir, & de verser son sang pour la défense de l'innocence & de la vérité; qu'il lui conseille de ne point écouter les Orientaux, non plus qu'Ursace & Valens; qu'il étoit mortel, & qu'il devoit craindre le jour du jugement. Qu'il ne lui étoit non plus permis de se mêler des choses Ecclesiastiques; qu'aux Evêques des choses temporelles. Ses paroles sont excellentes. *Souvenez-vous*, lui dit-il, *que vous êtes mortel, craignez le jour du jugement, conservez-vous dans la pureté, pour y paroître au nombre des élus; ne vous mêlez point des affaires Ecclesiastiques, & ne nous commandez rien sur ces choses, mais apprenez-les de nous. Dieu vous a mis la puissance de l'Empire entre les mains, & il nous a confié à nous ce qui regarde l'Eglise; & comme celui, qui envahit votre Empire, agit contre l'ordre de Dieu, prenez garde de ne pas vous rendre coupable d'un crime très-énorme, en vous rendant Maître de ce qui est de la juridiction Ecclesiastique. Il est écrit, Rendez à Cesar ce qui appartient à Cesar, & à Dieu ce qui appartient à Dieu; il ne nous est donc pas permis de gouverner l'Empire de la terre; & vous, Sire, vous n'avez point de pouvoir sur les choses sacrées.* Saint Athanasie rapporte ensuite la violence qu'on fit à Osus pour le faire souscrire, & comme l'Empereur le fit venir à Sirmich, où il le retint jusqu'à ce qu'il eût communiqué avec Ursace & Valens. Le reste de cet Ouvrage est une declamation très-vehement contre les violences & les persecutions de Constance & des Ariens. On y a joint une protestation du Peuple d'Alexandrie touchant les violences exercées contre S. Athanasie.

Le Livre des Synodes de Rimini & de Seleucie, contient non seulement l'Histoire de ces deux Conciles, mais aussi celle des principales Formules de Foi faites par les Evêques du parti d'Arius depuis celle du Concile de Nicée, qu'il rapporte tout au long. A leur occasion il traite du terme de *Consubstantial*, il le défend contre les Ariens, avouant toutefois qu'il ne faut pas traiter comme Herétiques ceux qui ont quelque peine à s'en servir, quoi qu'ils reconnoissent de bonne foi la Divinité

S. Athanasius. vinité du Fils. Il explique en quel sens ce terme a été condamné dans le Concile d'Antioche tenu contre Paul de Samosate; & il apporte le témoignage des deux Denis, qui s'étoient servis de ce terme.

Outre ces Ouvrages de S. Athanasie qui contiennent la suite de l'Histoire de ce tems-là, il y en a encore quelques autres qui concernent des faits particuliers.

Le premier est le Livre de la définition du Concile de Nicée, dans lequel il défend la décision de ce Concile, & en remarque des circonstances considérables. Il dit que les Evêques du Concile qui étoient environ au nombre de trois cens, demanderent aux Ariens avec douceur qu'ils se justifiasent; mais qu'à peine ceux-ci eurent-ils commencé de parler, que tous les Evêques les désapprouverent, que ces Herétiques ne s'accorderent pas même les uns avec les autres, qu'ils furent obligés de se taire, & qu'alors les Evêques firent la Formule de Foi, qui fut signée par les Eusebiens. Qu'Eusebe de Cesarée en Palestine, qui avoit refusé de la signer la veille, l'approuva le lendemain, & en écrivit à ceux de son Eglise. Il combat ensuite l'impiété des Ariens, qui étoient retombés dans leur ancienne erreur. Il prouve que le Fils de Dieu est de toute éternité. Il défend les termes, dont le Concile de Nicée s'étoit servi dans sa Formule de Foi. Il dit que le terme de *Consubstantial* a un très-bon sens, & qu'il n'y en avoit point de plus propre pour condamner nettement l'erreur des Ariens; qu'au reste ce terme n'étoit point nouveau; que Theognoste, Denis d'Alexandrie, Denis de Rome, & Origenes s'en étoient servis long-tems avant le Concile de Nicée; que ce Synode n'avoit point établi une nouvelle doctrine, mais confirmé celle qui étoit approuvée de l'Ecriture & de la Tradition. Il remarque, que sur la Foi il n'avoit point décidé comme il avoit fait sur la célébration de la Pâque: *Il nous plaît, nous le voulons ainsi*; mais qu'il avoit seulement dit: *C'est la Foi de l'Eglise Catholique. Ita credit Catholica Ecclesia.*

Le second Ouvrage de cette nature est la Lettre aux Evêques d'Egypte, qui est intitulée mal à propos, Discours premier contre les Ariens. Il y décrit les violences que les Ariens exerçoient contre les Catholiques, il exhorte ses Confrères à éviter leurs pièges; il les avertit de ne point souscrire à leur Profession de Foi, quelque Catholique qu'elle leur paroisse; mais de s'arrêter à celle du Concile de Nicée, dans lequel l'impiété d'Arius a été condamnée. Il rapporte ensuite les principaux chefs de son er-

reur, & les réfute par des témoignages de l'Ecriture sainte. Il décrit la fin malheureuse de cet herétique. Il finit en exhortant les Catholiques à défendre la Foi jusqu'à la mort, leur représentant qu'on n'est pas seulement Martyr quand on meurt pour ne pas offrir aux Idoles, mais aussi quand on meurt pour ne pas trahir la vérité.

La Lettre à tous les Evêques Orthodoxes est écrite vers le même tems, & elle est sur le même sujet. Il y décrit l'introduction violente de George dans l'Eglise d'Alexandrie; & il y dépeint la fureur des Ariens, & les maux qu'ils font souffrir à l'Eglise.

Dans les deux Lettres à Lucifer, il décrit aussi les persecutions que les Ariens exerçoient contre les Catholiques, & y dépeint l'état pitoyable de l'Eglise.

Dans la Lettre à Serapion de la mort d'Arius, il raconte la fin malheureuse de cet Herétique, qui perit dans des latrines la veille du jour qu'il devoit rentrer dans l'Eglise. Saint Athanasie dit, qu'il a appris cette histoire par la relation du Prêtre Macaire.

On peut mettre la Lettre écrite par S. Athanasie, touchant l'opinion de Denis d'Alexandrie sur la Trinité, au nombre des Livres Historiques, parce qu'elle nous apprend un point d'Histoire Ecclesiastique qui est très-considérable, & que nous eussions ignoré, si S. Athanasie ne l'eût rapporté: sçavoir que Denis d'Alexandrie écrivit contre les Sabelliens de Pentapole; qu'en les combattant il se servit d'expressions qui pouvoient faire croire qu'il faisoit l'erreur opposée; qu'il en fut accusé dans un Synode tenu à Rome; qu'il écrivit à ce Pape un Traité, intitulé Refutation & Apologie, dans lequel il se défendoit, & attaquoit ses adversaires; & qu'enfin il enseignoit dans ce Livre une doctrine toute contraire à celle des Ariens. C'est ce que Saint Athanasie prouve dans ce Traité, en rapportant des passages du Livre de Denis d'Alexandrie.

La Lettre du Concile d'Alexandrie à ceux d'Antioche, concerne l'état de l'Eglise d'Antioche, après la mort de Constance. S. Athanasie & les autres Evêques de ce Concile, recommandent à ceux d'Antioche de recevoir les Ariens, qui condamnent nettement leur erreur, de se joindre à Paulin & à ceux de son parti, de recevoir à leur Communion ceux qui tenoient leurs Assemblées dans la vieille ville, c'est-à-dire, ceux du parti de Melece, sans exiger d'eux d'autre Profession de Foi, que celle du Concile de Nicée. Ils les avertissent qu'il n'y a point eu de Formule de Foi, faite dans le vrai

S. Athanasius. vrai Concile de Sardique; ils leur conseillent de ne point avoir de dispute entr'eux sur le sujet des hypostases, puisque ceux, qui en reconnoissent trois dans la Trinité, & ceux qui n'en reconnoissent qu'une, sont de même sentiment, & ne différent que dans la maniere de s'exprimer.

Saint Athanasius parle de la même maniere de la reception des Ariens, dans la Lettre à Ruffinien, où il fait mention de la decision de ce Synode.

Dans la Lettre à l'Empereur Jovien, saint Athanasius & les autres Evêques d'Egypte lui proposent la Formule de Foi du Concile de Nicée, comme la seule veritable. Ils disent que la Foi qu'elle contient, est celle, qui a été tenue par tant de saints Martyrs, qui sont maintenant avec JESUS-CHRIST; qu'elle fût demeurée sans adversaires, si la malice des Heretiques n'eût tâché de la corrompre: mais qu'Arius & ses Sectateurs aiant voulu introduire une nouvelle doctrine contraire à la verité, le Concile de Nicée l'avoit condamnée, & avoit fait une Confession de Foi pour l'établir, & pour éteindre l'embrasement excité par ses Sectateurs. Que cette Formule de Foi avoit été lûe & crûe sincerement dans toutes les Eglises, jusqu'à ce que quelques Evêques voulant renouveler l'erreur des Ariens, commencerent à la mépriser, sans toute-fois se déclarer ouvertement contre elle, mais en expliquant de travers la Consubstantialité, & en disant des blasphèmes contre le Saint Esprit. Après avoir ainsi expliqué le Symbole de Nicée, ils le rapportent, & disent à l'Empereur, que c'est la seule Formule de Foi à laquelle il faut s'attacher.

Je ne parle point des Conférences des Ariens & de Saint Athanasius devant Jovien, parce qu'elles ne contiennent presque rien de remarquable.

L'Epître Catholique aux Evêques d'Egypte, d'Arabie, de Syrie, de Cilicie, de Phenicie, est encore écrite aussi bien que les precedentes au nom d'un Synode d'Evêques d'Egypte, auquel présidoit saint Athanasius. Ils exhortent les Evêques, à qui ils écrivent, de se separer des Ariens, d'agir d'intelligence pour défendre la Foi, de ne point dissimuler la verité par crainte ou par ambition, & de reconnoître la Divinité du S. Esprit. Enfin, ils leur proposent comme le symbole & la marque de la vraie Foi la Trinité consubstantielle.

La Lettre aux Africains est écrite sur le même sujet au nom de S. Athanasius, & de quatre-vingts-deux Evêques d'Egypte. Ils y re-

commandent la Foi du Concile de Nicée établie par 318. Evêques, publiée & reçue par toute la terre, parce que ce Synode avoit suivi dans sa decision la doctrine & la maniere de parler de l'Ecriture & des Peres.

Dans la Lettre à Jean & Antiochus Prêtres, saint Athanasius se rejouit de ce qu'il a appris par leurs Lettres écrites de Jerusalem, qu'il y a un grand nombre de freres qui se réunissent en une même Communion: il reprend ceux qui veulent troubler l'Eglise par des disputes de mots: il s'étonne qu'il y en ait qui osent reprendre la doctrine de saint Basile.

Dans la Lettre suivante à Palladius, il le loue de ce qu'il est Orthodoxe; il approuve qu'il demeure avec Innocent. Il reprend des Moines, qui ne vouloient pas obeir à saint Basile; il loue cet Evêque; il dit qu'il est la gloire de l'Eglise, qu'il combat pour la verité, qu'il enseigne ceux qui ont besoin de doctrine, & qu'il ne faut pas que des Catholiques aient aucune dispute avec lui. Il dit qu'il a écrit à ses Moines de lui obeir comme à leur Pere, & qu'ils ont tort de se plaindre de lui. C'étoit apparemment sur la question des hypostases, que ces Moines avoient quelque dispute avec saint Basile.

Après avoir parlé des Ouvrages historiques, venons maintenant aux dogmatiques.

Les premiers de ces Ouvrages sont les deux Traitez contre les Païens, dont le second est presentement intitulé de l'Incarnation. Dans le premier de ces deux Livres, il combat l'idolatrie, & établit le culte du vrai Dieu. Il fait voir que la source de l'idolatrie vient de la corruption du cœur de l'homme, lequel aiant été créé à l'image de Dieu, est tombé dans le péché d'Adam, & dans une malheureuse inclination au péché, que la volonté suit fort souvent, quoi qu'elle soit libre d'y résister. De ce principe il conclut premièrement contre les Heretiques, qu'il n'est pas nécessaire qu'il y ait deux principes, ou deux Dieux, l'un bon, auteur du bien, & l'autre méchant, auteur du mal. Il réfute cette impiété par raison & par autorité, & il conclut que le péché n'est point une substance, mais qu'il est entré dans le monde par la chute du premier homme. Il remarque que c'est-là la source de l'idolatrie, parce que les hommes déchus de leur premier état n'ont plus élevé leur cœur & leur esprit aux choses spirituelles, mais les ont attachés aux choses terrestres & sensibles. Il réfute ensuite les différentes especes d'idolatrie, & il fait voir qu'on ne peut adorer ni reconnoître pour des Divinités, ni les Dieux des Poètes, ni le monde,

S. Athanasius.

S. Athanasius.

ni aucune de ses parties. Après avoir combattu l'idolatrie, il établit l'existence & le culte du vrai Dieu: il montre qu'on peut le connoître naturellement; 1. par nous-mêmes, c'est-à-dire, par la connoissance de notre pensée, qui n'est ni corporelle ni mortelle; 2. par la beauté de l'Univers, qui fait connoître l'existence de celui qui en est auteur. Il fait voir que ce Dieu est le Pere de JESUS-CHRIST, & qu'il a tout créé, & qu'il gouverne tout par son Verbe.

Le second Traité contre les Gentils, est celui qui porte pour titre, de l'Incarnation de JESUS-CHRIST, parce qu'il y traite de ce mystere. Pour en expliquer les causes, Saint Athanasius remonte jusqu'au commencement du monde: il montre qu'il n'a point été fait par hazard, ni fabriqué d'une matiere éternelle; mais que c'est Dieu le Pere, qui l'a créé par son Verbe. Il parle ensuite de la chute de l'homme, lequel aiant été créé à l'image de Dieu, s'est porté aux biens corruptibles & périssables, & est ainsi devenu l'auteur de sa perte & de sa corruption. Il dit que cette chute du genre humain a été cause de l'Incarnation du Verbe, parce que Dieu aiant pitié de l'homme, résolut d'envoyer son Fils pour le sauver, & lui donner le moyen d'acquiescer l'immortalité qu'il avoit perdue. C'est sur ce principe qu'il fonde la nécessité de l'Incarnation du Verbe, qu'il prouve: 1. parce que le Fils étant l'image essentielle de son Pere, il n'y avoit que lui qui pût rendre l'homme semblable à Dieu, comme il l'étoit avant sa chute; 2. parce que comme Verbe, il est la raison & la sagesse de son Pere, & qu'il n'y avoit que lui qui pût enseigner les hommes, & les détromper des erreurs où ils étoient. Des causes de l'Incarnation il passe à ses effets; & après avoir expliqué les graces que le Verbe a méritées aux hommes par son incarnation, il parle de sa mort, & il fait voir qu'il devoit mourir, comme il est mort, par le supplice de la croix, afin que par sa mort il domptât la mort & dans lui-même & dans nous. Il prouve enfin la resurrection de JESUS-CHRIST par les effets merveilleux qui ont suivi sa mort, & par le mépris de la mort, qu'il a inspiré à ses Disciples. Après avoir expliqué la Doctrine des Chrétiens, il réfute les Juifs & les Païens: les premiers en montrant par les Prophetes, que JESUS est le Messie promis dans l'ancien Testament; & les seconds, par les miracles de JESUS-CHRIST, par la destruction de l'idolatrie, & par l'établissement de la doctrine de l'Evangile, laquelle, quoi que contraire au sens & aux passions des hommes, a été

Tome II.

reçue sans peine & en peu de tems de la plupart du monde. Il conclut ces Discours en avertissant son ami Macaire, à qui ils sont adressés, d'avoir recours à l'Ecriture sainte, qui est la source d'où il a puisé ces choses, remarquant que pour l'entendre il faut mener une vie semblable à celle de ceux qui ont écrit ces Livres saints.

Saint Athanasius n'a écrit que ces deux Traitez contre les Gentils: ses autres Traitez dogmatiques sont ou sur la Trinité, ou sur l'Incarnation. Les quatre Discours contre les Ariens sont le principal de ses Ouvrages dogmatiques. Dans le premier, qui est appelé le second, il convainc d'herésie la Secte des Ariens. Pour le faire, il se sert premièrement de l'argument qu'on a employé contre tous les Heretiques, qui est la nouveauté de leur Secte, & le nom qu'elle porte; ensuite il expose leur doctrine, & fait voir qu'elle est impie, pleine de blasphèmes, & qu'elle approche de celle des Juifs & des Païens: il réfute leurs raisons, & éclaircit quantité de difficultez, qu'ils proposoient contre la doctrine de l'Eglise.

Dans le second Traité, qui est le troisième dans les éditions ordinaires, il explique quelques-uns des passages que les Ariens alleguoient pour prouver que le Fils est une creature, & il s'arrête principalement sur celui du chap. 8. des Proverbes: *Le Seigneur m'a créé dès le commencement de ses voies, &c.* Il dit vers la fin, que les Ariens courent risque de n'avoir plus de vrai Baptême. Parce que pour donner valablement ce Sacrement, il ne suffit pas de prononcer les mots, mais qu'il faut enco- re les bien entendre, & avoir une Foi droite. Il ajoute que si le Baptême des autres Heretiques, qui prononcent les mêmes termes, est nul, parce qu'ils n'ont point la Foi, il est à croire qu'on doit porter le même jugement de celui des Ariens, qui deviennent les plus méchans de tous les Heretiques. Ces paroles de Saint Athanasius font voir, qu'on rebaptizoit de son tems dans l'Eglise d'Alexandrie ceux qui avoient été baptizés par les Heretiques, quoi qu'ils eussent été baptizés au nom de la Trinité.

Dans le troisième Discours, qu'on conte pour le quatrième, il prouve que le Pere & le Fils n'ont qu'une même substance & qu'une même nature, & ne sont qu'un seul Dieu, quoi qu'ils soient deux personnes distinctes. Il fait voir ensuite, que tout ce qui est dit de JESUS-CHRIST dans l'Ecriture, qui semble indigne de la Divinité, doit s'appliquer à la nature humaine, parce que le CHRIST étant

S. Athanasius.

S. Athanase. étant une personne composée de la nature divine & de la nature humaine, on peut lui attribuer les propriétés de ces deux natures. Enfin il examine dans la dernière partie de ce Discours, une question proposée par les Ariens; sçavoir, si le Pere engendrait son Verbe volontairement, ou nécessairement. Il répond qu'il l'engendre naturellement, & non point par contrainte, & qu'ainsi en un sens il l'engendre volontairement, parce qu'il veut l'engendrer, quoi-qu'il ne puisse pas ne le point engendrer.

Dans le dernier Discours il refute les Ariens, en prouvant que le Verbe est éternel, & consubstantiel au Pere; les Sabelliens, qui nioient que le Fils fût une personne distincte de celle du Pere; & les Paulianistes, qui distinguoient le Verbe du Fils de Dieu, & le Paraclet du S. Esprit.

Le Discours sur ces paroles de l'Evangile de S. Mathieu chap. 11. *Mon Pere m'a donné toutes choses*, &c. contient une refutation de la fautive conclusion que les Ariens tiroient de ces paroles, en disant que si le Pere avait donné toutes choses dans le tems à son Fils, il y avait donc eu un tems qu'il n'avait pas toutes choses, & par conséquent qu'il n'avait pas toujours eu un souverain Empire sur les creatures, d'où ils s'ensuivoit, qu'il n'étoit pas égal au Pere. Saint Athanase répond, qu'il n'est point dans ce passage du pouvoir absolu de Dieu sur les creatures, mais qu'il concerne le mystère de l'Incarnation. Que le Pere a donné le genre humain à JESUS-CHRIST, comme on abandonne un malade à un Medecin pour le guerir. Que l'homme ayant péché, & la mort ayant été la peine de son péché, le Verbe s'étoit fait homme, & que Dieu lui avait donné les hommes, afin qu'il les guerît, & qu'il leur rendît la vie & la lumière qu'ils avaient perdue.

Dans la Lettre à Adelphius, Saint Athanase prouve contre les Ariens, qu'il faut adorer le Verbe de Dieu dans la personne de JESUS-CHRIST.

Dans la Lettre suivante à Maxime, il montre que JESUS-CHRIST est véritablement Dieu, & véritablement homme. Les titres des Lettres à Serapion en font connoître le sujet; voici ce qu'ils portent: *Contre ceux qui disent que le Fils & le Saint Esprit sont une creature*. Le Traité contre les Sectateurs de Sabellius est un recueil des passages de l'Ecriture, qui prouvent la Trinité des personnes, & la Divinité du Verbe. Le dessein du Traité de l'union de la nature humaine avec le Verbe,

est plutôt de prouver la Divinité du Fils de Dieu, que d'expliquer l'Incarnation. L'Exposition de la Foi, qui est dans le premier volume p. 240. est une explication de la Formule de Foi du Concile de Nicée sur la Trinité & sur l'Incarnation. Le Discours abrégé contre les Ariens est un Ecrit de même nature. La Lettre à Epictète est le principal Traité de Saint Athanase touchant l'Incarnation de JESUS-CHRIST; il y refute l'erreur & les arguments de ceux qui soutenoient, que la chair de JESUS-CHRIST étoit de même essence que sa Divinité; que la Divinité étoit changée en l'humanité, ou l'humanité en la Divinité; que le Verbe avait adopté un corps sans y être naturellement uni; que ce corps n'étoit point pris dans le ventre de la Vierge; que la Divinité avait souffert, ou enfin que le Verbe étoit une personne différente de l'homme. En un mot, il y refute les fondemens de l'erreur des Apollinaristes, & des Eutychiens, & le principe de celle des Nestoriens, faisant voir que JESUS-CHRIST est une personne composée de la nature divine & de la nature humaine, dans laquelle se trouvent toutes les propriétés de ces deux natures. Il refute les mêmes erreurs dans les Livres de l'Incarnation contre Apollinaire, dans lesquels il prouve particulièrement contre cet Heretique, que JESUS-CHRIST a pris une nature humaine entière & parfaite, qui n'étoit point déstituée d'ame, ni d'entendement & de volonté.

Il y a peu de Traitez de Morale parmi les Ouvrages de S. Athanase. L'Epître à Draconce est un des principaux. Draconce étoit un Moine, qu'on avait élu Evêque; mais soit qu'il craignît la persécution, soit qu'il se crût indigne de gouverner un Evêché, il s'enfuit & se cacha, de peur d'être obligé de prendre le soin du peuple, dont il avait été ordonné Evêque. S. Athanase le reprend dans cette lettre de son peu de courage, & l'exhorte à retourner dans son Evêché. Il lui représente, que sa conduite scandalise plusieurs personnes; qu'étant ordonné Evêque, il n'est plus à lui, mais à ceux pour qui il est ordonné; qu'il est obligé d'avoir soin d'eux, & qu'il sera responsable du salut de ceux qui périront faute d'instruction; qu'il doit faire valoir le talent que Dieu lui a donné, & avoir soin du troupeau qu'on lui a confié; que si c'est la crainte de la persécution qui lui fait fuir l'Episcopat, c'est une foiblesse bien grande; & que si c'est un dégoût des fonctions Episcopales, c'est un mépris injurieux de l'autorité & du ministère de JESUS-CHRIST; qu'il ne pouvoit s'excuser, en disant qu'il avait juré ou

fait

S. Athanase.

fait vœu du contraire, puisque Jeremie & Jonas avaient été obligés de faire le contraire de ce qu'ils avaient résolu; qu'au reste, plusieurs Moines qu'il nomme, avaient accepté l'Episcopat, & que cette profession n'étoit point un obstacle à l'ordination; que l'Episcopat, bien loin d'être une occasion de péché, comme on le vouloit persuader à Draconce, étoit un moyen de se sanctifier, en imitant les Apôtres. Que cet état n'empêchoit point qu'on observât les pratiques du Cloître. *Il vous sera permis étant Evêque, lui dit-il, de jeûner, de ne point boire de vin. Nous avons connu des Moines grands mangeurs, & des Evêques grands jeûneurs. Nous avons vu des Moines qui buvoient du vin, & des Evêques, qui n'en buvoient point. La plupart des Evêques vivent dans le célibat, & nous avons vu quelques Moines qui se sont mariés. Enfin il est permis, en quelque état que l'on soit, de faire telles abstinences qu'on veut.* Il finit en l'exhortant de retourner à son Evêché avant la Fête de Pâque, afin que son peuple ne fût pas abandonné, & obligé de célébrer cette Fête sans lui, & le priant avec instances de ne pas écouter les conseils de ceux qui l'en détournent. *Ils veulent bien, dit-il, avoir des Prêtres parmi eux, & pourquoi ne voudront-ils pas que le peuple ait des Evêques?*

Dans la Lettre du Moine Ammon, il refute l'erreur de quelques Moines, qui condamnoient l'usage du mariage. Il montre par l'Ecriture qu'il est permis, & que c'est une impiété que de le condamner, quoi-que la virginité soit un état plus parfait, & qui mérite de plus grandes récompenses.

La Vie de S. Antoine peut-être mise au nombre des Ecrits de Morale, elle contient d'excellentes instructions pour tous les Moines.

Il faut mettre encore au nombre des Ouvrages de Morale de S. Athanase, son Homélie de la Circoncision & du Sabat. Il y traite de l'institution du Sabat, & il prétend que la fin principale de sa célébration ne fut point le repos, mais qu'il fut institué pour faire connoître le Createur; que la raison pour laquelle on l'a abrogé dans la Loi nouvelle, & établi en sa place la Fête du Dimanche, est que le premier a été la fin de la première création, & le second le commencement de la nouvelle. C'est pour cette même raison qu'il prétend que la Circoncision a été établie au huitième jour, pour être la figure de la régénération, qui se fait par le Baptême.

Enfin, pour dire un mot des Traitez de S. Athanase sur l'Ecriture sainte, l'Abregé de la sainte Ecriture, est un Traité fort utile. Il y

fait d'abord le dénombrement des Livres Canoniques du vieux Testament, suivant le Catalogue des Hebreux, qui n'en contient que vingt-deux; il y ajoute ceux qui ne sont point Canoniques, mais qui se lisent aux Catechumenes, qui sont selon lui la Sagesse, l'Ecclesiastique, Esther, Judith & Tobie: remarquant que quelques-uns mettent les Livres d'Esther & le Ruth au nombre des Canoniques. Dans le Catalogue des Livres Canoniques du nouveau Testament, il y met tous ceux que nous reconnoissons présentement. Après avoir donné ces Catalogues, il fait un Abregé fort fidèle de ce qui est contenu dans chaque Livre, il y rend raison du nom qu'il porte, & parle de l'Auteur qu'il a écrit. Il fait ensuite un Catalogue des Livres apocryphes, qui n'ont aucune utilité. Il parle en particulier des quatre Evangelies, de leurs Auteurs, & des lieux où ils ont été composés. Il traite en peu de mots des versions Grecques de l'ancien Testament, & enfin il fait un Catalogue de quelques Livres cités dans l'Ecriture, qui ont été perdus. Le Fragment de la 39. Lettre Festale est sur le même sujet; il contient aussi un Catalogue des Livres Canoniques de l'ancien & du nouveau Testament, & de ceux qui sont utiles, quoi-qu'ils ne soient pas Canoniques, qu'il distingue des apocryphes supposés par les Heretiques; il suit le même Catalogue qui est dans l'Abregé. Mais il ajoute au nombre des Livres qu'on peut lire aux Catechumenes, la Doctrine des Apôtres & le Livre du Pasteur.

Le Livre à Marcellin sur les Pseaumes est encore un Ouvrage de même nature. Saint Athanase y fait voir l'excellence du Livre des Pseaumes, & rapporte le sujet de plusieurs, soit qu'ils regardent l'Histoire, soit qu'ils concernent la Morale. Il y remarque que le Livre des Pseaumes a rapport à toutes les Histoires de l'ancien Testament, qu'il renferme toutes les Propheties de JESUS-CHRIST, qu'il exprime tous les sentimens qu'on doit avoir, qu'il contient les prières qu'on doit faire, & qu'il comprend tous les preceptes de Morale. Il fait observer, qu'il y en a d'historiques, de moraux, de prophetiques, de prières & de louanges. Il les distingue tous, & les met chacun en leur rang. Il fait voir que les Pseaumes représentent à chacun des Fideles l'état de son ame, que chacun s'y voit dépeint, & y peut remarquer dans les différens mouvemens qui y sont exprimés, ce qui se passe dans le fond de son cœur, & que dans quelque état qu'il soit, il trouve dans ce divin Livre des paroles conformes à sa disposition présente, des re-

S. Athanase. gles pour sa conduite, & des remèdes pour les maux; c'est pourquoi il partage les Pseaumes selon les différentes matières dont ils traitent, afin que chacun s'en puisse servir suivant ses besoins, & suivant les différens états où il se rencontre. Il ajoute, que ceux qui les chantent, doivent avoir l'esprit libre & en repos, afin que la mélodie du chant s'accorde avec l'harmonie de l'esprit. Enfin il ne veut point qu'on change les termes des Pseaumes qui paroissent simples, sous prétexte de les rendre plus élégans.

Le Traité sur ces paroles de JESUS-CHRIST, *Quiconque aura dit quelque parole contre le S. Esprit, son péché ne lui sera remis ni en ce monde ni en l'autre*, est une explication de cet endroit difficile de l'Ecriture. Il remarque premièrement qu'Origènes & Theognoste ont cru que le péché contre le S. Esprit étoit le péché de ceux, qui après avoir été baptizés, perdoient la grâce du Baptême par leurs crimes. S. Athanase soutient que cette explication n'est pas naturelle, parce que ceux qui violent les vœux de leur Baptême, ne pèchent pas davantage contre le S. Esprit que contre le Père & le Fils, au nom desquels se donne le Baptême. Et pour montrer que l'opinion de ces Anciens n'est pas soutenable, il remarque que ces paroles de JESUS-CHRIST s'adressent à des Pharisiens, qui n'avoient point été baptizés, & qui péchoient toutefois contre le Saint Esprit, en disant que JESUS-CHRIST chassoit les démons au nom de Beelzebub. Il ajoute que si cette explication avoit lieu, on donneroit gain de cause à Novat. Il explique le passage de S. Paul aux Hébreux, où cet Apôtre dit, qu'il est impossible que ceux qui ont une fois été baptizés, soient renouvellez de nouveau; *ce qui n'exclut pas*, dit S. Athanase, *la Penitence après le Baptême, mais un second Baptême*. Après avoir rejeté cette explication, il en apporte une nouvelle; & il prétend que pécher contre le S. Esprit, c'est nier la Divinité de JESUS-CHRIST, en attribuant au Démon, comme faisoient les Pharisiens, ses actions toutes divines. Voici comme il s'explique. Ceux, dit-il, qui considérant les actions humaines de JESUS-CHRIST, le considéroient comme un homme, étoient en quelque manière excusables. Ceux mêmes qui considérant ses actions divines, doutoient qu'il fût homme, n'étoient pas si coupables. Mais ceux qui voyant ses actions toutes divines nier sa Divinité, en attribuant ses actions au Démon, comme les Pharisiens & les Ariens, commettent un crime si énorme, qu'ils ne doivent point espérer de pardon. Les premiers pèchent contre le Fils de l'Homme, c'est à dire, contre l'humanité de JESUS-CHRIST, & les derniers contre l'Esprit, c'est à dire, contre sa Divinité. Voilà en peu de mots le sommaire de l'explication, que donne S. Athanase aux paroles de l'Evangile dont il s'agit. Je laisse à juger au Lecteur, s'il la trouvera plus probable que celle des Anciens.

Enfin l'on peut encore ajouter à ces Traitez de S. Athanase sur l'Ecriture sainte, les fragmens qui se trouvent à la fin du second volume, & particulièrement celui qui est tiré du sixième Concile sur ces paroles de JESUS-CHRIST, *Mon ame est beaucoup troublée*.

Je ne fais ici aucun Extrait des Ouvrages que j'ai rejettés, comme n'étant point de S. Athanase, quoi qu'il y en ait quelques-uns qui puissent être utiles, pour ne point faire de confusion en mêlant la doctrine d'un autre Auteur avec celle de ce S. C'est pour-quoi sans m'arrêter à parler de ces Ouvrages, je passe à son caractère.

On ne peut pas mieux dépeindre son stile, que l'a fait le sçavant Photius au volume 140. de sa Bibliothèque. Le discours de S. Athanase, dit-il, est net, simple & naïf; & cependant il a beaucoup de force & de gravité. Il met les raisons dont il se sert, dans un jour merveilleux; il a une abondance & une facilité admirable. Il y a dans ses Ouvrages un fonds de Logique, je ne dis pas d'une Logique stérile, qui propose des raisonnemens & des syllogismes dénués de tout ornement, & qui se sert des termes de la Dialectique, comme on voit coutume de faire les jeunes écoliers, qui veulent faire parade de leur esprit; mais d'une Logique semblable à celle des Philosophes anciens, qui proposent leurs idées & leurs raisons d'une manière noble, & accompagnée des ornemens de l'éloquence. Il se sert aussi des témoignages de l'Ecriture sainte, & en tire des preuves convaincantes de ce qu'il avance: en un mot, ses livres suffisent seuls pour réfuter l'Arianisme; & qui dira que Saint Grégoire & Saint Basile ont puisé dans cette source les grands torrens de doctrine qu'ils ont employés contre cette erreur, ne s'éloignera point de la vérité. Le même Photius dit encore en un autre endroit, parlant des Lettres & des Apologies de ce Père, qu'elles sont écrites avec netteté, avec élégance & avec noblesse, & qu'il donne un tour persuasif & agréable à tout ce qu'il dit. Ce caractère paroît principalement dans son Apologetique à l'Empereur Constance, qui est un chef-d'œuvre en ce genre: jamais pièce n'a eu plus l'air de naïveté & de simplicité que celle-

S. Athanase.

le-là, & jamais discours n'a été plus élégant, plus figuré, plus persuasif. C'est en quoi Saint Athanase excelle dans tous ses Ouvrages. Ils paroissent simples & naïfs; & cependant, si on les considère de près, on verra qu'ils sont composés avec un artifice merveilleux. Il garde par tout une justesse admirable dans son expression; & il proportionne toujours son stile au sujet qu'il traite, & aux personnes à qui il parle. Il s'insinue adroitement dans l'esprit par la manière de dire les choses, on entre dans ses raisons, & l'on se sent persuadé le plus souvent, sans s'apercevoir qu'il veut persuader. Quelque doux qu'il paroisse, il ne manque pas de véhémence: quand il attaque ses ennemis, il ne les épargne point; au contraire il se sert des termes les plus forts & les plus énergiques qu'il peut trouver, pour les couvrir de confusion; & pour les rendre odieux, il ne fait point de difficulté de les charger des injures qu'ils méritent, & de représenter les crimes qu'ils commettent, avec les traits les plus vifs qu'il peut trouver. Il le fait pourtant d'une manière, qui paroît plutôt partir d'un zèle pour les vérités de la Religion, que d'une haine personnelle contre eux. La conduite de ce Saint n'est pas moins admirable, que sa manière d'écrire. Voici ce qu'en dit S. Basile, dans la lettre 48. qu'il lui écrit: « Qui pourroit-on trouver, lui dit-il, qui eût plus de prudence que vous, qui vît plus clair que vous dans les affaires de l'Eglise, & qui eût plus de facilité d'exécuter ses desseins? Y a-t-il quelqu'un qui ait plus de charité & de compassion pour ses frères? N'êtes-vous pas l'Evêque du monde le plus en vénération à tous ceux d'Occident? Et dans la Lettre suivante: Plus les malheurs de l'Eglise s'augmentent, lui dit-il, plus nous sommes obligés d'avoir recours à vous; nous n'espérons aucune consolation dans nos maux que par votre moyen, puis-que vous pouvez beaucoup, & par vos prières qui sont très-efficaces, & par la pénétration de votre esprit, qui vous fait connoître tout d'un coup ce qu'il y a de plus avantageux à l'Eglise. Et encore dans une autre Lettre: En regardant nos maux, & l'état où nous sommes, nous désespérons presque de notre salut; mais en jettant les yeux sur vous, nous prenons courage, & nous vous considérons comme le Médecin, que Dieu nous donne dans nos maux. Qui peut-être le Pilote dans la tempête, si ce n'est celui qui a toute sa vie soutenu de pareilles persécutions pour la Foi? Et certes on ne sçait lequel on doit le plus admirer dans Saint Athanase, ou cette constance & cette fermeté inébranlable qu'il a toujours témoignée, ou

la prudence avec laquelle il s'est conduit dans toutes ses persécutions. Je ne dis rien de son humilité, de sa charité, de sa vigilance pastorale & de ses autres vertus, parce qu'elles ne concernent point directement le dessein que je me suis proposé dans ce Livre-ci.

Sa doctrine est très-pure, & non seulement ses sentimens sont très-orthodoxes, mais aussi ses expressions sont très-justes & très-exactes. Il prouve l'existence d'un Dieu, la création du monde, & la Providence, dans ses Livres contre les Gentils. Il établit la Trinité des trois Personnes divines, & l'unité de nature & de substance, presque dans tous ses Ouvrages; mais il explique ce mystère avec beaucoup de simplicité: il ne veut point qu'on s'amuse à disputer sur des termes, ni à trop approfondir cette matière. Il avoue qu'on ne peut la comprendre, & il ne veut point qu'on emploie les raisonnemens humains pour prouver ou pour expliquer le mystère de la Trinité, & la génération du Verbe. Enfin il évite autant qu'il peut, d'entrer dans ces questions subtiles, qui ont depuis exercé inutilement l'esprit de tant de Théologiens Scolastiques. Il parle admirablement de la chute du premier homme, des peines du péché, de la nécessité, & des effets de l'Incarnation du Fils de Dieu. Il explique ce mystère d'une manière qui combat également toutes les erreurs des Hérétiques sur cette matière. Car il enseigne contre les Paulianistes, que le Verbe s'est uni à l'humanité; contre les Valentiniens, qu'il a pris un corps semblable au nôtre dans le ventre d'une Vierge; contre les Ariens & les Apollinaristes, qu'il a pris une ame & un esprit; contre les Nestoriens, que la Divinité est unie dans une même personne avec l'humanité, de sorte que la Vierge peut être appelée mère de Dieu; contre les Eutychiens, que les deux natures subsistent dans une même personne avec leurs propriétés, sans confusion, sans mélange, sans changement. Il a cru l'ame spirituelle & immortelle; il ne fait point de difficulté d'affirmer comme une chose certaine, que les Saints sont heureux & avec JESUS-CHRIST. Il parle de l'efficacité du Baptême, il rejette celui des Hérétiques. Il reconnoît non seulement dans son Apologie, mais aussi dans le Traité de la Foi cité par Théodoret; il reconnoît, dis-je, en ces endroits, que l'Eucharistie est le Corps & le Sang de JESUS-CHRIST. Il loue la virginité, & la préfère au mariage, quoi qu'il ne le croie pas défendu. Il condamne l'erreur des Novatiens; il reconnoît l'Ecriture sainte pour la règle de la Foi, & y joint la tradition, & l'autorité des Saints Pères. Il remarque que la Foi est toujours la même, qu'elle

S. Athanasius. qu'elle ne change point, & que les Conciles ne font que déclarer qu'elle est la doctrine de l'Eglise. Il donne beaucoup au libre-arbitre; il avoue toutefois que depuis le péché d'Adam, l'homme est enclin au mal, & attaché aux choses sensibles. Il enseigne que l'ame de JESUS-CHRIST, sans cesser d'être unie à sa Divinité, est descendue aux Enfers, pour en tirer les ames des Justes, & même celles de ceux qui avoient bien vécu sous la Loi de nature, qui étoient dans la tristesse, en attendant leur délivrance. Pour ce qui regarde la discipline de son tems, on peut remarquer dans ses Ouvrages, qu'on donnoit en ce tems-là la Communion sous les deux especes aux Laïques; que les Prêtres seuls consacraient; qu'on offroit l'Eucharistie sur un autel de bois; qu'on cachoit les mysteres aux Catechumenes & aux Païens; que les Fideles s'assembloient dans les Eglises, où ils étoient long-tems en prieres; qu'il y avoit pour lors quantité de Moines, qui étoient soumis à leur Evêque comme à leur Pere, & qu'on en faisoit quelques-uns Evêques. Qu'il y avoit aussi des Filles, qui gardoient religieusement la virginité; qu'elles n'étoient point enfermées, mais assistoient aux divins mysteres dans l'Eglise; qu'il y avoit des Prêtres, & des Evêques mariez, quoi qu'en petit nombre; que les eunuques ne devoient point être ordonnez; qu'on condamnoit la translation des Evêques; que le Peuple & le Clergé les choisissoient, & que d'autres Evêques les ordonnoient; qu'il falloit choisir des gens du lieu plutôt que des étrangers; qu'on avoit du respect pour les Eglises & pour les vases sacrez; qu'on dedioit les Eglises avec des ceremonies, & qu'il n'étoit pas permis d'y célébrer les divins Mysteres avant leur dedicace, sans quelque espece de nécessité; qu'il y avoit des Baptisteres dans les Eglises, & que l'Evêque y avoit une chaire plus élevée, appelée Thrône Episcopal; que l'on gardoit dans le Baptistere de l'huile, du vin, & des pains pour l'offrande; qu'il y avoit des Cimetieres où l'on s'assembloit en cas de nécessité; qu'il y avoit des Eglises gouvernées par des Prêtres, qui y tenoient les assemblées du Peuple; que les Evêques faisoient leurs visites dans leurs Dioceses; que l'Eglise de Rome étoit considérée comme la premiere; que celle d'Alexandrie avoit beaucoup d'autorité sur toute l'Egypte; qu'on faisoit le signe de la Croix, & qu'on croioit qu'il faisoit fuir les Demons; qu'on ne recevoit point les offrandes des impies, mais celles des justes; qu'il n'étoit pas permis à un Evêque de quitter son Eglise; qu'on jeûnoit le Carême; qu'on celebrait la Fête de Pâque avec grande solemnité; qu'on faisoit les Prières de l'Eglise, & qu'on lisoit l'Evangile en

langue vulgaire, & entendu du Peuple. Je ne m'arrête point à rapporter les principes de Morale qui se trouvent dans ses Ouvrages, parce qu'il y en a peu, & que ceux qui s'y rencontrent, si vous en exceptez ce qui regarde la fuite de la persecution, & de l'Episcopat, & la défense de la verité, n'y sont pas traitez dans toute leur étendue.

Les premieres editions des Oeuvres de S. Athanasius sont fort imparfaites, & les dernieres sont confuses. La plus ancienne que j'aie trouvée, est une edition Latine de quelques Ouvrages, qu'un nommé Barnabé Celsanus fit imprimer à Vienne l'an 1482. & qu'il dedia à Pierre Brutus Evêque. Elle porte le titre de Traité de S. Athanasius contre les Heretiques, & elle contient les quatre Traitez contre les Ariens, celui de l'union de la nature humaine, avec la Dispute contre Arius, qui fut encore imprimée en 1500.

Cette edition fut suivie de celle de Paris de l'an 1520. qui contient une bonne partie des Ouvrages de S. Athanasius en Latin, traduits par differens Auteurs, avec les Commentaires de Theophylacte sur les Pseaumes, qui avoient été donnez au Public sous le nom de S. Athanasius, par Christophle Personne, qui les avoit fait imprimer à Rome l'an 1477. & par Rheuchlin à Tubingen l'an 1515.

Ces Oeuvres furent réimprimées à Francfort en 1522. chez Knoboulch, & à Bâle chez Froben en 1527. En 1532. Eustache Cornece Imprimeur à Cologne, les fit imprimer sans le Commentaire de Theophylacte sur les Pseaumes, & elles furent encore imprimées la même année à Lyon chez les Treschels.

Après ceux-ci, Episcopus & Froben entreprirent une nouvelle edition des Oeuvres de ce Pere. Ils furent aidez par Nannius Professeur de Louvain, qui fit une nouvelle version de la plupart des Oeuvres qui portent le nom de S. Athanasius, & revit le Grec sur trois Manuscrits. Ils la diviserent en quatre Tomes, & mirent dans le dernier quelques Ouvrages attribuez à S. Athanasius, qui n'avoient point été traduits par Nannius. Cette edition fut achevée à Bâle l'an 1558. & réimprimée en 1664.

Nivelle y ajouta un cinquième Tome, composé de la Vie de S. Antoine, des cinq Dialogues de la Trinité donnez par Bese à Bâle en 1570. & de la Lettre à Ammon. Il y en a deux editions de cette sorte à Paris l'an 1572. & l'an 1581.

Jusqu'ici l'on n'avoit point donné le texte Grec des Ouvrages de S. Athanasius. Commelin celebre Imprimeur à Heidelberg entreprit cet Ouvrage:

S. Athanasius.

S. Athanasius. vrage: il en vint heureusement à bout l'an 1600. & donna cette année-là en Grec & en Latin, à regione, tous les Ouvrages de saint Athanasius en deux volumes, dont le premier contient ceux qui ont été traduits par Nannius, & le second tous les autres Ouvrages qu'il avoit pu trouver. Le texte Grec est revu sur plusieurs MSS. & imprimé tres-correctement. Il avoit aussi eu soin de mettre à la fin, de différentes leçons recueillies par Kermanus; mais elles ne se trouvent que dans quelques exemplaires. Cette edition, quoi-que fort ample, est fort confuse. Les Ouvrages y sont sans aucun ordre, sans aucune remarque, & la version en est souvent tres-fautive.

Elle a été depuis peu corrigée par Fronton du Duc, & imprimée à Paris sans le Grec en 1612. mais il y a encore laissé plusieurs fautes.

Enfin l'an 1627. les Libraires de Paris firent une nouvelle edition Grecque & Latine des Oeuvres de saint Athanasius; ils ont suivi celle de Commelin pour le Grec, & celle de 1612. pour le Latin; & quoi-qu'ils disent dans leur Avertissement, qu'ils ont fait revoir exactement le texte Grec sur les MSS. de la Bibliotheque du Roi, & qu'il a été corrigé en une infinité d'endroits, ils y ont encore laissé un bon nombre de fautes. Ils ont ajouté dans cette edition le Grec de la Vie de saint Antoine, qui avoit été donné par Hoeschelius en 1611. une Homelie sur la Pâque donnée par Plantin à Anvers en 1508. les Homelies d'Holstenius, & quelques autres Fragmens. Mais ils n'ont ni changé l'ordre des Livres, ni distingué les veritables Ouvrages des supposés.

Ce que nous venons de dire, fait assez voir la nécessité qu'il y auroit, que quelque habile homme, ou plutôt quelque Communauté Religieuse, entreprit de donner une nouvelle edition des Oeuvres de S. Athanasius. Pour la rendre parfaite, il faudroit revoir exactement le texte Grec sur les Manuscrits, faire une version de tous les Ouvrages, distinguer les vrais des supposés, & faire un volume séparé de ceux-ci, diviser les premiers, comme nous avons fait, en quatre parties. La premiere comprendroit les Historiques; la seconde les Dogmatiques; la troisième, les Moraux, & la dernière ceux qui sont sur l'Ecriture. Dans les Historiques, il faudroit observer l'ordre & la suite de l'Histoire, dans les Dogmatiques, garder l'ordre des matieres; & dans ceux qui sont sur l'Ecriture, mettre les plus generaux les premiers, suivant à peu près l'ordre que nous avons observé, quand nous en avons fait l'Abregé. Pour les supposés, il seroit bon de les distinguer en trois classes. La

S. Athanasius. premiere contiendrait ceux qui sont d'Auteurs anciens inconnus; la seconde ceux des Auteurs nouveaux; & la troisième ceux dont on sçait les Auteurs: si l'on n'aimoit mieux passer ces derniers, & renvoyer le Lecteur aux Livres où ils sont imprimez.

a *D'Alexandrie.*] Il étoit Clerc de cette Eglise, & les Clercs étoient ordinairement du lieu où ils faisoient les fonctions de leur Clericature; mais outre cette conjecture, on prouve encore qu'il étoit Originaire d'Alexandrie par la Lettre de Constance, qui le rappelant de son exil, dit qu'il le veut rétablir dans sa patrie, &c. Apol. 2. p. 769. & 770. & il prend lui-même sa patrie & son Eglise pour la même chose. Orat. 1. contr. Ar.

b *de ses parens.*] L'Auteur Grec de sa Vie, qui est tres-nouveau, dit qu'ils étoient tres-nobles & de grande pieté; mais il ne nous en marque point le nom, & ne cite aucun Auteur pour garant de ce qu'il avance sans fondement. Sa Tante étoit Catholique, elle mourut durant la tyrannie de Gregoire. Epist. ad Solit. p. 817. On voit dans une Lettre Latine de ce Saint, rapportée à la fin des Oeuvres de Lucifer, que pendant sa persecution il n'avoit point eu la liberté de voir ses parens; ce qu'on pourroit entendre de son pere & de sa mere, suivant la signification propre du mot Latin.

c *Mais qu'il l'a appris de ses Peres.*] Dans sa Lettre aux Solitaires p. 853. J'ai entendu dire à mes peres, que la persecution s'étant élevée sous Maximien grand-pere de Constance.

d *Plûtôt pour une fable que pour une verité.*] 1. Cette histoire d'enfans baptizez par S. Athanasius ne s'accorde point avec la discipline de l'Eglise d'Alexandrie sur le sujet de la rebaptization; & il étoit inouï qu'on ait approuvé, ou qu'on puisse approuver un Baptême de cette nature, comme on suppose qu'Alexandre d'Alexandrie l'a fait. 2. Elle ne s'accorde point avec l'âge de saint Athanasius. Car Alexandre n'a été ordonné Evêque d'Alexandrie, suivant le témoignage de saint Jerome, que l'an 321. & saint Athanasius ayant été ordonné Evêque en 326. n'étoit pas dans cet intervalle en un âge où il pût jouer à ces petits jeux. Et quand on supposeroit, contre l'autorité de saint Jerome, qu'Alexandre auroit été ordonné en 315. cela n'ôtéroit pas la difficulté. Car l'on ne peut pas dire que saint Athanasius ait joué à ce jeu avant plus de dix ou douze ans; d'où il s'ensuivroit qu'il auroit été ordonné Evêque à 25. ou 27. ans, ce qui n'est pas fort probable.

e *Au commencement de l'année 326.*] Alexandre mourut cinq mois après le Concile, & saint Athanasius lui succéda immédiatement. Saint Epiphane rapporte dans les Heresies 68. & 69. qu'Achillas fut élu par les Catholiques après la mort d'Alexandre; & Theonas par les Melitiens, qu'Athanasius fut ordonné trois mois après: mais toute cette Histoire est fabuleuse, parce qu'Achillas étoit Evêque d'Alexandrie avant Alexandre, & tous les Historiens

S. Athanase. font témoins que Saint Athanase a succédé immédiatement à Alexandre, & S. Athanase le dit assez nettement dans la seconde Apologie.

F. Ou plutôt Melitien. Leur Chef est appelé par tous les Anciens *Μελίτιος*, & jamais *Μελίτιος*.

g. Pour avoir sacrifié aux Idoles. Saint Athanase est témoin que ce fut-là le sujet du Schisme de Melitius. Il est plus croiable là-dessus que S. Epiphane qui rapporte l'origine du Schisme d'une manière fabuleuse, ayant été trompé sur les mémoires de quelques Melitiens.

h. Un an & quelques mois en exil. Theodoret au Livre second chap. 1. dit qu'il y fut deux ans quatre mois, mais il se trompe: car il avoit été envoyé en exil à la fin de l'année 336. & il fut renvoyé le 15. Juin 337. avant que les fils de Constantin eussent pris le titre d'Empereurs.

i. Pour aller à Rome l'an 341. Baronius le fait partir en 339. & suppose qu'il y a été deux fois. Mais Monsieur de Valois a fort bien montré qu'il n'y a été qu'une seule fois, puisqu'il ne parle que d'un seul voyage. Quand il partit, il avoit seulement entendu parler de l'Ordination de Gregoire, & de la persécution qu'on se préparoit à lui faire souffrir à lui & à son Eglise: il le dit lui-même, *μόνον ἐκείνους*.

k. Jusqu'au mois de Janvier 342. C'est ainsi qu'il faut lire dans la Lettre de Jules, & non pas comme l'a cru Baronius.

l. Assemblez dans l'Eglise du Prêtre. C'est ainsi qu'il faut entendre ces paroles de Jules, *συνελθόντες ἐπὶ τῆς ἐκκλησίας τοῦ ἐπίσκοπου πρεσβύτερος συνήσαν*, qu'on traduirait mal par celles-ci. Dans l'Eglise où le Prêtre Biton les assembloit. Ce n'étoit pas les Evêques qu'il assembloit, mais le Peuple: phrase ordinaire, *colligere Populum*, tenir l'assemblée publique des Peuples dans l'Eglise. Dans Saint Irenée qui *præterquam quod oportet colligunt*, est dit des Schismatiques qui font des Assemblées hors la véritable Eglise.

m. Vers la fin de l'an 341. Monsieur de Valois prétend que le Concile de Rome ne fut tenu qu'en 342. après le retour des Legats; mais Jules dit nettement, que les Evêques d'Italie s'étoient trouvés au jour marqué, & que les Legats avoient été retenus long tems après jusqu'au mois de Janvier de l'année 342.

n. On ne prononça rien sur sa restitution. Jules & S. Athanase disent nettement qu'on ne fit que lui assurer la Communion qu'on lui avoit accordée; ses ennemis ne se plaignent point d'autre chose.

o. Il leur écrivit une grande Lettre. M. de Valois prétend que cette Lettre fut écrite par le Concile; mais cela ne peut être: car les Legats du Pape étoient de retour, quand elle fut écrite, & ils furent retenus en Orient après le jour marqué pour le Concile comme nous avons dit. Il ne paroît point par cette Lettre, quoi qu'en dise M. de Valois, que les Legats étoient revenus, quand elle fut écrite. Au contraire, il est évident que le Concile fut tenu au jour marqué, & que les Legats étoient alors en Orient. Ainsi pour accorder cela, il faut dire que la Lettre fut écrite après le Concile, quoi que par

ordre du Concile qui avoit chargé Jules d'écrire sa dé-cision, & de faire réponse à la première Lettre des Orientaux; & non pas à la seconde, qui n'étoit pas encore arrivée.

p. Se retira dans le desert. Sozomene & Ruffin disent qu'il se cacha dans une citerne: mais S. Athanase dit qu'il se retira dans le desert, & qu'il y demeura toujours depuis.

q. A la ville d'Antioche où ils tinrent une espèce de Synode. On a cru communément que ce Synode s'étoit tenu à Alexandrie: mais M. de Valois a fort bien remarqué, que le commencement de la Lettre fait voir qu'elle est écrite par des Evêques députés des Provinces d'Egypte, qui étoient venus à Antioche, où l'Empereur étoit pour lors.

r. L'an 373. de JESUS-CHRIST. Proterius Evêque d'Alexandrie met la mort de S. Athanase en cette année dans sa Lettre à S. Leon, & S. Jérôme dit que Pierre d'Alexandrie fut élu cette même année. Ces Auteurs sont plus croiables que Socrate, Ruffin & S. Cyrille, qui la mettent l'an 371.

s. Le premier Ouvrage de S. Athanase, après ces deux Traitez, est son Apologetique. Il est composé aussitôt après sa retraite; il l'avoit fait pour le prononcer en présence de Constance; mais ayant appris les maux que cet Empereur avoit fait souffrir à ceux qui lui étoient favorables, il crût qu'il ne seroit pas sûr pour lui de l'aborder. Ses deux Apologies & l'Epître aux Solitaires sont écrites depuis. Il y parle avec plus de véhémence & de liberté contre Constance, particulièrement dans sa Lettre aux Solitaires.

t. Il écrivit aussi la même année deux Lettres. Je dis que ces deux Lettres ont été écrites peu de tems après l'intronisation de George. Je sçai bien que Baronius prétend que la première a été écrite long-tems auparavant, quand Gregoire s'empara de l'Eglise d'Alexandrie, & que la seconde n'a été écrite qu'en 361. mais cette opinion n'est pas soutenable. Quant à la première, Baronius a été trompé par la version, où l'on trouve tantôt le nom de Gregoire, & tantôt celui de George: mais cette confusion n'est point dans le Grec, où l'on trouve toujours le nom de George, quand il est parlé de celui qui venoit de s'emparer de l'Eglise d'Alexandrie. Mais ce qui ne souffre aucune réponse, c'est qu'il y est parlé de Gregoire comme d'un homme qui avoit été condamné il y avoit long-tems, & qui n'étoit plus. Voici l'endroit pag. 948. *Car après que toutes les Eglises du monde ont anathématisé Gregoire, que les Ariens avoient autrefois préféré, fait Evêque, ces mêmes Ariens y ont encore présentement envoyé George.* Voilà Gregoire & George bien distinguez. Ajoutez à cette autorité, que les circonstances racontées dans cette Lettre conviennent à l'intronisation de George, & non pas à celle de Gregoire. On peut alleguer pour l'opinion de Baronius. 1. Qu'il est dit dans cette Lettre, que ce fut Philagre Gouverneur d'Egypte, qui fit entrer celui dont il y est parlé. Or il est constant que ce fut Philagre qui amena Gregoire à Alexandrie. Mais pourquoi ne s'est-on pas pu servir de lui pour y conduire George? 2. On dit, qu'il est dit dans cette

Lettre

S. Athanase.

Lettre, que celui qui fut envoyé à Alexandrie par les Ariens, avoit été ordonné par Eusebe. Or Eusebe étoit mort du tems de George. Mais il est aisé de répondre à cette difficulté, parce qu'il n'y a pas dans le Grec *Εὐσέβιος*, mais *Εὐσέβιος*, les Eusebiens, le nom que Saint Athanase donne ordinairement à ses persecuteurs. 4. Il semble que S. Athanase dise qu'il étoit à Alexandrie quand ce trouble arriva. Or il étoit constamment hors de cette ville, quand George y vint; puisqu'il en sortit avant Pâque, & que George ne s'empara des Eglises qu'en ce tems. Réponse. S. Athanase ne dit pas qu'il étoit à Alexandrie, quand George y arriva; mais seulement quand Philagre proposa un Edit contre lui. Enfin l'on objecte qu'il est dit vers la fin de cette Lettre, que l'on avoit voulu assembler un Concile à Rome l'année précédente. Or l'Eglise Romaine n'étoit pas, dit-on, en état d'en assembler l'an 356. Libre étant alors existant. Cette objection est facile à détruire: car Libre & les autres Evêques d'Italie avoient demandé l'assemblée d'un Concile plusieurs fois. 1. Par leurs Legats envoyés à Milan l'an 354. 2. L'an 355. avant que Libre sortît de Rome; & 3. quand il fut venu en Cour. S. Athanase pouvoit donc dire avec vérité en 356. que ceux de Rome avoient demandé un Concile l'année d'avant. La Lettre aux Egyptiens est écrite avant que George arrivât à Alexandrie: car il est parlé de lui comme étant prêt d'y être envoyé, pag. 290. Il le dépeint comme un homme qui n'étoit pas encore connu aux Egyptiens. Il y parle de Cecrops comme d'un Evêque vivant. Or ce Cecrops fut enveloppé dans le tremblement de terre qui ruina Nicomédie l'an 358. Il y est parlé avec éloge de Libre & d'Osus qui sont tombez en 357. Baronius objecte deux choses pour prouver qu'elle n'a été écrite qu'en 360. Premièrement, parce qu'il y est dit qu'il y avoit 36. ans que les Ariens avoient été déclarés Herétiques. Secondement, parce qu'il y est parlé d'une Formule de Foi qu'on vouloit faire signer. Or on ne lit point qu'il y en eût en ce tems. Pour répondre à la première objection, on peut dire, ou que le chiffre est corrompu, ou plutôt qu'il faut compter les 36. ans du premier Synode tenu par Alexandre contre les Ariens. Il est plus aisé de répondre à la seconde, en disant qu'il se peut faire que les Evêques Ariens eussent fait une Formule de Foi dans le tems qu'ils envoient George, outre que S. Athanase dit seulement qu'il avoit ouï dire qu'ils en avoient fait une, & non pas qu'ils l'eussent faite. Quoi qu'il en soit, ce premier Traité contre les Ariens est une Lettre aux Evêques d'Egypte, qui n'a rien de commun avec le sujet & la matière des quatre autres: l'Oraison qui la suit, commence comme un Discours nouveau, & S. Cyrille cite un passage du 3. Livre de S. Athanase de la Trinité, qui se trouve dans celle qui est appelée présentement la quatrième, & Theodoret en cite un tiré de la seconde, qui est du troisième Traité.

u. Le Livre des Synodes a été fait en 359. Cela se prouve, parce qu'il n'acheve pas l'Histoire du Concile.

Tome II.

cile de Rimini finissant à la nomination des premiers S. Athanase. Deputez envoyés à l'Empereur, & à la fin il y ajoute la Lettre de Constance, & la réponse générale des Evêques, qu'il avoit apprise depuis. Il parle tous-jours du Concile comme d'une chose présente & avec éloge; il ne dit rien non plus de ce qui s'est passé à Constantinople après le Concile de Seleucie. Ce Livre est apparemment celui que S. Jérôme dit que S. Athanase avoit écrit contre Ursace & Valens, si l'on n'aime mieux dire que c'est l'Ouvrage joint à la Lettre aux Solitaires.

x. Aussi bien que celle adressée aux Africains. C'est aux Evêques de l'Afrique Occidentale, & non pas à ceux de la Libye Cyrenaïque, comme Baronius l'a cru, que ces Lettres sont écrites sous le Pontificat de Damas.

y. La Lettre à Epiphane est encore écrite depuis ce tems-là. Il marque dans cette Lettre, qu'Auxence & les autres Ariens avoient été anathématisés par les Conciles de France, d'Espagne & de Rome. Saint Cyrille dit qu'elle étoit corrompue; mais celle que nous avons, est conforme à celle qui est rapportée par l'Empereur.

z. Les faire soupçonner de supposition. L'on a pourtant douté de la vérité de quelques-uns des Ouvrages dont nous parlons en cet endroit; mais les conjectures qu'on a apportées, sont peu solides. On a douté des Lettres à Serapion; mais elles sont du stile de S. Athanase. Les deux qui sont dans le second volume, sont l'Abregé de la seconde du premier volume. L'exposition de la Foi qui est dans la p. 240. du premier volume, est citée par Facundus au Livre 11. chap. 6. Le Traité de l'union de la nature humaine, est cité par Theodoret dans son second, & dans son troisième Dialogue. Ainsi l'on ne peut pas nier qu'il ne soit de S. Athanase, d'autant plus qu'il est de son stile, quoi que l'Auteur de la Vie de Saint Athanase dise le contraire. Le second Livre de l'Incarnation contre Apollinaire n'est point douteux. On revoque en doute le premier qui est plus obscur & moins methodique. Mais Leontius au Livre 2. contre Eutychès, cite le second sous le nom de second Traité de S. Athanase contre Apollinaire. La Lettre à Marcellinus sur l'interprétation des Pseaumes, peut bien être le Traité que S. Jérôme & Cassiodore appellent le Traité des Titres des Pseaumes, parce qu'il contient le sujet & l'argument de chaque Pseume. L'Epître à Serapion de la mort d'Arius est citée par les anciens Historiens. L'Homelie du Sabat & de la Circoncision n'est pas tout-à-fait du stile de S. Athanase; mais la différence est peu considerable. Quelques-uns ont douté du Traité sur ces paroles, *Qui-conque aura prononcé un blasphème contre le Saint Esprit.* Mais c'est à tort, car ce Traité est du stile de Saint Athanase; & on en prouve encore la vérité, parce que Gobare dans Photius code 232. est témoin, que S. Athanase avoit cité plusieurs fois Theognoste qui ne se trouve cité que dans ce Livre, & dans le Traité du sentiment de Denis d'Alexandrie; & enfin parce que le Traité dont nous parlons; est cité dans le

H

Concile

S. Athanasius. Concile de Latran, tenu sous Martin I. l'an 549. Je ne croi pas qu'on doive rejeter les Conférences de S. Athanasius & des Ariens devant Jovien. Il est certain que S. Athanasius vint trouver cet Empereur, & Philostorge dit que les Ariens le vinrent accuser devant lui. De plus, elles sont écrites tres-simplement, & paroissent fort anciennes. Scultet doute de la Lettre à Ammon, parce qu'elle prefere le celibat au mariage, pretendant que S. Athanasius a enseigné le contraire dans la Lettre à Draconce; mais il se trompe. Le Fragment de la 39. Epître Festale doit être reçu comme indubitable, après le témoignage de S. Jérôme, qui dit que S. Athanasius avoit écrit des Lettres, qui portoient ce nom. Je dis la même chose de l'Abregé de l'Ecriture sainte, qui est sur le même sujet que cette Epître Festale, & qui est dans les mêmes sentimens sur le sujet des Auteurs Canoniques. Quelques uns doutent de ce dernier Traité. 1. Parce que l'Auteur appelle Lucien qui a été le Maître des Ariens, un saint Martyr. 2. Parce qu'il ne met point le Livre du Pasteur au nombre des Livres utiles, ce que S. Athanasius fait dans la Lettre 39. & dans son Livre du Synode de Nicée. Mais il est aisé de répondre à ces conjectures. A la premiere, que S. Athanasius n'a pas cru que Lucien eût été dans les sentimens qu'Arius a eu depuis, ou que sachant qu'il étoit mort dans le sein de l'Eglise, il n'a pas cru le devoir condamner; ou enfin qu'il le cite comme on avoit coutume de le citer communément. A la seconde, qu'il ne parle pas à la verité du Livre du Pasteur; mais qu'il ne le rejette pas non plus comme un méchant Livre: & par conséquent qu'on ne peut établir là-dessus une conjecture solide.

aa *S. Athanasius a toujours pris ce nom pour signifier la nature plutôt que la personne.* Le Concile de Nicée semble avoir pris le mot d'*hypostase* en ce sens, quand il condamne ceux qui diroient que le Verbe est une autre hypostase ou substance. S. Athanasius dit souvent dans sa cinquième Oraison, que le Pere & le Fils sont une seule hypostase, & dans sa Lettre aux Africains, que l'hypostase est la substance. Enfin, quoi-que le Synode d'Alexandrie ait été persuadé, que ce differend ne regardoit point la Foi, toutefois il a plus approuvé l'opinion de ceux qui prenoient l'hypostase pour la nature.

bb *Le Livre de la Virginité.* Ce Livre est d'un stile bas, il contient des preceptes sur la qualité des habits pueriles des Vierges: il y a des expressions indignes de S. Athanasius, comme quand il appelle une Vierge la danseuse de Jesus-Christ. Theodoret au Livre 2. de son Hist. chap. 4. cite un passage du Livre de S. Athanasius, adressé aux Vierges, qui ne se trouve point dans ce Traité; ce qui montre que celui-ci est different du véritable Traité de Saint Athanasius.

cc *La Vie de S. Syncretique.* Elle est citée comme de Saint Athanasius par Nicephore Calliste, & il y a un MS. où elle porte son nom, mais dans un autre elle est attribuée à un Moine nommé Polycarpe; ce qui est bien plus vrai-semblable; car le stile est indigne

de celui de S. Athanasius; elle est pleine de comparaisons pueriles, qu'on y rencontre presque à chaque période; ce qui convient mieux à un Moine qu'à S. Athanasius.

dd *Celle de S. Antoine est plus autorisée.* On allegue contre cette Vie, pour prouver qu'elle n'est point de S. Athanasius, que ce Saint rapporte la mort de Balacius, d'une autre maniere qu'elle n'est rapportée dans cette Vie. Car Saint Athanasius dit dans son Epître aux Solitaires, que la Lettre de S. Antoine étoit écrite à Gregoire qui la donna à Balacius; au lieu que dans la Vie de S. Antoine, il est dit que cette Lettre s'adressoit à Balacius. Secondement, il est rapporté dans la Vie de S. Antoine, que Balacius fut tué par le cheval de Nestorius Gouverneur d'Egypte qui l'accompagnait; au lieu que S. Athanasius dit, que ce fut le cheval sur lequel Balacius étoit assis, qui le mordit; mais ces differences sont de peu de conséquence, & un même Auteur peut raconter differemment ces sortes de petites circonstances, soit fautive de memoire, soit parce qu'il est plus éclairci en un tems qu'en un autre. La difference du stile qui se rencontre entre cette Lettre & les Ouvrages de S. Athanasius, fait plus de peine. Mais il se peut faire qu'il ait proportionné son stile dans cette Vie & à la matiere, & à la capacité des Moines pour qui il l'écrivait. Il est certain que les Anciens sont témoins, que S. Athanasius avoit écrit la Vie de S. Antoine, & que tout ce qu'ils en rapportent se trouve conforme à ce qui est dit dans celle que nous en avons. Voyez S. Chrysost. Homil. 8. in Matth. S. Aug. dans ses Confessions. Palladius Hist. Laus. c. 8. Socrate lib. 1. c. 17. & lib. 4. c. 14. Ce qui me fait croire que c'est mal à propos qu'on la rejette.

ee *Le Symbole qui porte le nom de S. Athanasius.* Voici les raisons qui ont persuadé que ce Symbole n'est point de S. Athanasius. 1. Parce qu'il a été inconnu jusqu'au sixième siècle. 2. Parce que S. Athanasius n'a jamais voulu faire de Formule de Foi ni de Symbole, étant persuadé qu'il s'en falloit tenir à celle de Nicée. 3. Parce que ce Symbole rejette finement les erreurs des Nestoriens, des Eutychiens & des Monothelites, qu'il est aisé de voir qu'il a été composé depuis ces Heretiques, & même exprès pour rejeter leurs erreurs. 4. Le stile & les termes font voir que cette Formule est d'un Auteur Latin, & non pas d'un Grec. 5. On ne sauroit dire à quelle occasion, en quel tems, ni pourquoi S. Athanasius auroit fait ce Symbole. Voyez Vossius dans son Livre des trois Symboles. 6. Il paroît par les termes, que c'est l'Ouvrage d'un Auteur Latin. 7. Il ne se trouve point dans les anciens MSS. de S. Athanasius. Il a été fait depuis le Concile de Chalcedoine, comme les raisons que nous venons d'apporter, le prouvent clairement. Il est cité dans le Concile d'Autun de l'an 670. & on lit dans le Concile IV. de Tolède de l'an 633. des phrases qui semblent être tirées de ce Symbole. Il faut néanmoins avouer que ce dernier Concile ne dit pas qu'elles soient tirées du Symbole de S. Athanasius, & qu'on n'est pas sûr que ce Canon du Concile.

S. Athanasius.

S. Athanasius.

Concile d'Autun, où il est parlé de la Formule de foi de S. Athanasius, soit aussi ancien que nous venons de le dire, n'ayant point été trouvé parmi les Canons du Concile d'Autun sous Leger; mais dans une Collection de Canons tirée de la Bibliothèque de S. Benigne de Dijon. Hincmar, & Abbon, qui vivoit vers le dixième siècle, Raoul, Haimon, Hugues & quelques autres Anciens François l'ont cité comme de S. Athanasius. Des Grecs même comme Manuel Calec. lib. 2. n'ont point fait difficulté de le lui attribuer. M. Pithou a écrit que c'étoit un François qui l'avoit composé, parce que les Auteurs François sont les premiers qui l'aient cité formellement. Et il se peut faire que quelque François ait tiré cette Formule en partie du Concile de Tolède, & ait mis le nom de S. Athanasius à la tête. Le Pere Quesnel pretend que cet Opuscule est de Vigile de Tapse. Et il faut avouer que ses conjectures ont assez de vrai-semblance. Car 1. cet Auteur a supposé plusieurs Ouvrages sous le nom des Peres, & particulièrement sous le nom de S. Athanasius. 2. Il attaquoit dans tous ses Ecrits les Nestoriens & les Eutychiens, & le Symbole attribué à S. Athanasius est directement contre les erreurs de ces Heretiques. 3. Ce même Vigile a fait plusieurs Professions de Foi, sous le nom de S. Athanasius. 4. La premiere partie du Symbole semble être une recapitulation des Chapitres du Livre de Vigile de Tapse contre Vurimadus, & même dans le troisième, les trois premiers Chapitres contiennent ces propositions: *Deus Pater, Deus Filius, Deus Spiritus Sanctus. Dominus Pater, Dominus Filius, Dominus Spiritus Sanctus. Omnipotens Pater, omnipotens Filius, omnipotens Spiritus Sanctus*, qui sont mot pour mot dans le Symbole. Voilà les conjectures du P. Quesnel, auxquelles on peut s'arrêter, tant que l'on ne trouvera rien de plus certain. Quoi qu'il en soit, c'est l'Ouvrage d'un Latin qui a été depuis traduit en Grec, c'est pourquoi le texte Grec se trouve different.

ff *La Dispute contre Arius.* Il est visible qu'elle n'est point une Conférence dans un Concile, mais seulement un Dialogue supposé par quelqu'un sous le nom de S. Athanasius & d'un Arien, & non pas d'Arius: car le Catholique dit que son adversaire est un monstre sorti de la Secte d'Arius. L'Auteur de ce Dialogue est si ignorant, qu'il suppose que le Concile de Nicée s'est tenu en 310.

gg *Les Lettres de Libere à S. Athanasius, & de Saint Athanasius à Libere.* Ces Lettres ne conviennent ni à Saint Athanasius, ni à Libere. On fait écrire ce dernier à Saint Athanasius, comme s'il étoit en doute de sa Catholicité; il exige de lui qu'il anathematise Arius & Sabellius, afin, lui dit-il, que je puisse obéir à vos commandemens. La Lettre de Libere, & la réponse de Saint Athanasius sont écrites comme des Confessions de Foi. Elles favorisent l'erreur de Nestorius. Le stile de ces deux Lettres est puerile & bas. La Lettre attribuée à Libere commence par un

Donc.

hh *L'explication de ces paroles de J. C. Allez dans la*

bourgade qui est vis-à-vis d'ici, & vous y trouverez un S. Athanasius. Cette Homelie est un Fragment de quelque Commentaire sur l'Evangile. Il n'est point du stile de S. Athanasius. Il explique spirituellement tous les passages de l'Ecriture, & en tire des allegories qui ont plus de subtilité que de solidité. Cela est bien different du genie de S. Athanasius, qui est grave & serieux, & qui entend presque tous les passages de l'Ecriture dans leur sens naturel.

ii *L'homelie de la Passion de J. C.* Elle n'est point non plus du stile de S. Athanasius; quoi- qu'elle soit un peu plus élevée que la precedente, elle n'approche point de la gravité du stile de ce Pere. On y raconte des choses ridicules de la peur de Jesus-Christ. On dit qu'il fit semblant de craindre la mort, de peur que le Diable ne se retirât, que le demon l'ayant entendu crier *Heli Heli*, il eut la hardiesse de l'attaquer. Au contraire S. Athanasius dans son quatrième Discours contre les Ariens nie formellement que J. C. ait feint de la craindre, & il assure que comme homme, il eut véritablement peur. L'Auteur de cette Homelie desapprouve tous les sermons; S. Athanasius les approuve en plusieurs occasions.

kk *L'homelie de la semence.* Ou plutôt de l'action des Disciples qui mangeoient le bled le jour du Sabbat. Elle ne se trouve que dans un seul Manuscrit. Elle n'a rien de beau, & n'est point du stile de S. Athanasius.

ll *Les sept Dialogues de la Trinité ne sont point de Saint Athanasius.* 1. L'Auteur y parle de l'addition faite par le Concile de Constantinople au Symbole de Nicée *Annon & vos Fidei Nicane adjectis*; dit l'Heretique; & le Catholique lui répond, *Sed non ipsi pugnancia*. 2. Il explique les six epithetes données au S. Esprit par le Concile. 3. Il y traite des questions subtiles sur la Trinité, qui n'étoient point encore nées du tems de S. Athanasius. 4. Il attaque Eunomius & Macedonius, que S. Athanasius n'a point attaqué en particulier. 5. L'Auteur du Dialogue reconnoît trois hypostases en J. C. 6. Le stile est tout different de celui de S. Athanasius. On cite dans le Concile de Latran sous Martin I. Secret. 6. Trois témoignages de S. Athanasius, & le troisième sous ce titre, *In Sermone Athanasii, qui per modum interrogationis & responsionis cum Apollinari fit*. Ce titre convient assez à ses Dialogues. Mais ce qui est rapporté en cet endroit, ne s'y trouve point.

mm *Le Pere Combefis les a restitués à Maxime.* Dans le MS. Grec dont s'est servi Bese, il étoit remarqué à la marge, *Ce Dialogue n'est point de Saint Athanasius, mais quelques-uns disent qu'il est de Maxime*. Deux autres Manuscrits de Rome & de Venise, & celui de Dufresne l'attribuent à Maxime. Gregoire Protosyncelle, Veccus, Acyndinus, Demetrius, & quelques autres Grecs nouveaux le citent tres souvent sous le nom de Maxime, & rarement sous celui de Saint Athanasius. Il paroît par le stile & par la suite des raisonnemens, que ces sept Dialogues sont du même Auteur; & les autoritez que nous venons d'alleguer, font connoître qu'ils doivent être attribués à Maxime.

S. Athanase. nn Le Pere Garnier n'a pour défendre son sentiment que des conjectures assez legeres.] Il n'a point de Manuscrits, point de citation d'Anciens. Il dit seulement pour le prouver, que Theodoret avoit écrit contre les Ariens, les Eunomiens, les Macedoniens & les Apollinaristes, comme il en est témoin en plusieurs endroits de ses Ouvrages. 2. Que la doctrine, les expressions, & les raisons de cet Auteur se rapportent assez à celles de Theodoret, & qu'il nie comme lui que le S. Esprit procede du Fils. Ces conjectures sont legeres, quand on n'a point de Manuscrits pour soi: car il se peut faire que deux Auteurs qui ont écrit sur les mêmes principes, s'accordent à peu près dans ces choses. Outre que la ressemblance de stile n'est pas si grande, que le P. Garnier le veut faire croire. Les preuves qu'il apporte pour prouver que ce Traité n'est point de Maxime, ne sont pas plus solides. Il dit que ce Livre est écrit avant le Symbole d'Ephefe, parce qu'il n'y est point parlé des Nestoriens & des Eutychiens; que du tems de Maxime on ne traitoit plus la question de *genito & ingenito*; qu'il n'y a pas d'apparence que Maxime s'arrêtât à combattre les Anoméens sans attaquer les Eutychiens & les Monothelites. Il est aisé de détruire ces conjectures, en disant que Maxime s'est attaché dans ces Livres-là à combattre les anciennes Heresies, & qu'il a assez attaqué celles de son tems dans les autres Ouvrages.

oo Les questions à Antiochus, & celles qui les suivent, sont encore plus nouvelles.] Dans les questions à Antiochus l'Auteur cite plusieurs Auteurs plus nouveaux que S. Athanase, comme S. Gregoire de Nyffe dans la huitième, l'Auteur des Livres attribué à S. Denis, *ibid.* Saint Epiphane, question 3. & plusieurs autres en d'autres endroits. Elles ne sont point du stile de S. Athanase, celui qui en est Auteur, est en plusieurs endroits d'avis contraire à ce Pere. Enfin, du tems de Saint Athanase on ne souffroit point ces sortes de questions, qui sont plus curieuses qu'utiles. Les questions qui suivent, de l'explication de quelques doutes sur des endroits de l'Ecriture Sainte, & les autres questions anonymes, sont du même Auteur que les precedentes, ce sont des recueils de passages tirez de S. Chrysostome, de Saint Cyrille d'Alexandrie, de Saint Gregoire de Nyffe, de Saint Climaque, de Saint Maxime, qui y sont rapportez quelque-fois sous leur nom. L'Auteur de ces questions appelle les Occidentaux, du nom de Francs, & dit que les Romains sont une nation de Francs, *ἡνὶ τῇ Παλαιᾷ ἡμεῖς τῇ Θεῷ τὸ γένος*. Ce qui fait voir qu'elles ont été composées par les nouveaux Grecs, depuis que l'Empire d'Occident avoit été aux François. Les nouveaux Grecs ont fait quantité de ces sortes de recueils, qu'ils ont mis sous le nom des Peres anciens & celebres.

pp La Lettre à Euphychius.] Theodoret & le Concile de Chalcedoine citent une Lettre d'Atticus de Constantinople successeur de S. Chrysostome, adressée à Euphychius. Saint Athanase fait mention d'un Euphychius Evêque de Cappadoce, *Orat. 1. contr. Ar.*

mais le sixième Concile dit que cet Euphychius dont il parle, étoit Prêtre de Cesarée.

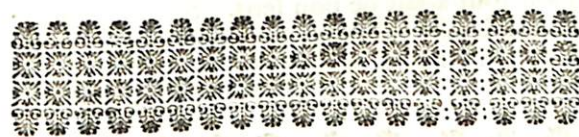
qq Les onze Livres & la Conference d'Arius & de Saint Athanase sont de Vigile de Tapse.] Il y a longtemps qu'on avoit remarqué que ces Ouvrages étoient d'un Auteur Latin qui avoit écrit long-tems après Saint Athanase. Le Pere Sirmond a le premier découvert qu'ils étoient de Vigile de Tapse; il l'a remarqué dans ses Notes sur le Theodulphe d'Orleans, où il dit que ces deux Ouvrages se sont trouvez dans un ancien Manuscrit, avec les Livres de cet Evêque d'Afrique contre Nestorius & contre Eutychés, dans lesquels il témoigne lui-même qu'il a composé ces Dialogues sous le nom de S. Athanase.

rr La Lettre des Evêques d'Egypte aux Papes Marc & Felix.] 1. L'Auteur de cette Lettre se sert des termes de l'Epître à Felix. 2. L'Auteur de cette Lettre met la persecution contre Saint Athanase arrivée en 355. sous Libere, dix-neuf ans après la mort du Pape Marc. 3. Cette Lettre est composée de passages d'Auteurs, qui ont vécu depuis Saint Athanase, comme de Saint Leon, d'Atticus, de Saint Cyrille, de Saint Celestin, &c. 4. Il dit qu'il y avoit quatre-vingt Canons du Concile de Nicée, quarante Grecs & quarante Latins; ce qui est une fausseté manifeste. 5. Il ajoûte qu'on les avoit reduits à septante, afin qu'il y eût autant de Canons que de Disciples de JESUS-CHRIST & de langues dans le monde; c'est une haute impertinence. 6. Le stile est bien different de celui de Saint Athanase & d'un Auteur Latin. 7. En 336. qu'on suppose que cette Lettre est écrite, Saint Athanase étoit en Gaule, & par conséquent il ne pouvoit pas écrire d'Alexandrie. Enfin la Lettre est datée du premier Decembre, & Marc étoit mort cette même année au commencement de Novembre. Les mêmes raisons font voir que la réponse n'est point de Marc, elle est datée d'environ un mois après sa mort. La Lettre écrite à Felix n'a pas moins de marques de fausseté. 1. Jamais S. Athanase n'a communiqué avec ce faux Pape. 2. Elle n'est point du stile de S. Athanase, mais d'un Auteur Latin. 3. Elle est composée des passages de S. Innocent, de Celestin, du Concile Romain & d'Hadrien. 4. Dans le tems que Felix fut élu, S. Athanase étoit caché, & ne pouvoit pas assembler un Synode. La réponse de Felix est composée de passages des Lettres Decretales supposées par Isidore, & de témoignages des Peres, & la date des Consuls se trouve fautive.

ss La narration de la Passion de l'Image de J. C. dans la ville de Beryte.] Sigebert dans sa Chronique rapporte cette Histoire à l'an 765. ainsi le Traité qu'il a rapporté, ne peut pas être de S. Athanase. Voici le Sommaire de cette narration: je laisse au Lecteur à juger si elle est fabuleuse ou non. On dit qu'un Chrétien aiant vis-à-vis de son lit une Image de J. C. qui étoit de sa grandeur naturelle, étant délogé, l'oublia dans le logis où il étoit, quoi qu'il sût que J. C. l'avoit donnée à Nicodeme qui l'avoit laissée à Gamaliel, & que

S. Athanase.

que de Gamaliel, elle fût passée à Saint Jaques, de S. Jaques à Simeon, & de lui à Zachée, & ainsi de suite jusqu'à la ruine de Jerusalem, qu'un Juif aiant loüé la maison où étoit cette Image, fut quelque tems sans l'apercevoir; mais qu'aïant convié quelques-uns de ses amis à manger chez lui, on la découvrit, & qu'ensuite tous les Juifs s'assemblerent pour la frapper; & qu'un d'eux l'aïant percée avec une lance, il en sortit du sang & de l'eau, qui firent quantité de miracles. Le titre de cette histoire porte qu'elle est arrivée sous Constantin & Irene. Elle est rapportée dans le second Concile de Nicée, & on dit qu'elle fit pleurer les Peres de ce Concile.



JACQUES DE NISIBE.

Jacques de Nisibe.

SAINT Jacques natif de Nisibe, ville de Mesopotamie, qui étoit anciennement limitrophe de l'Empire des Peres & des Romains, aiant mené une vie fort austere dans la solitude, & étant devenu celebre par sa confession sous Maximin, & par le grand nombre de miracles qu'il faisoit, fut élu Evêque de la ville dont il étoit. Il ne quitta point pour cela sa maniere de vivre, il ne fit pas moins de miracles qu'auparavant, & l'on dit même qu'il ressuscita des morts. Il assista au Concile de Nicée, où il condamna l'Herésie d'Arius. Theodoret rapporte que s'étant trouvé à Constantinople dans le tems qu'on vouloit obliger Alexandre Evêque de cette Eglise de recevoir Arius, il conseilla aux Catholiques d'avoir recours à Dieu par le jeûne & par la priere, & de le prier tous ensemble pendant sept jours, de leur accorder ce qui leur étoit le plus avantageux. Les Peres étant venus vers l'an 338. assieger la ville de Nisibe, S. Jacques fit en cette occasion le devoir de Gouverneur & d'Evêque: car non seulement il fit de ferventes prieres pour son peuple; mais aussi il l'encouragea par ses exhortations à rebâtir un mur à la place de celui que les assiegeans avoient abattu; il monta lui-même sur les murailles de la ville, & il parut miraculeusement vêtu de pourpre comme s'il eût été l'Empereur. Enfin l'on dit qu'à sa priere, Dieu fit pleuvoir une multitude infinie de moucherons, qui incommoderent si fort les assiegeans, qu'ils les obligerent de se retirer en desordre. Cette histoire est rapportée non seulement par Theodo-

ret qui a fait la Vie de ce Saint, dans son Ouvrage intitulé Philothée, & qui parle encore de cette circonstance dans son Histoire au chap. 30. du Livre 2. mais aussi par Philostorge, qu'on ne peut pas soupçonner d'avoir favorisé Jacques de Nisibe.

Saint Athanase parle de ce Saint comme d'un Evêque qui avoit écrit pour l'Eglise. Si Saint Jerôme ne l'a point mis au nombre des Auteurs Ecclesiastiques, c'est, comme il a été remarqué par Gennade, parce que ce Pere ne sçavoit pas la Langue Syriacque, n'aïant lû les Auteurs Syriens, dont il parle, que dans leur version: ainsi il ne faut pas s'étonner de ce qu'il ne fait point mention des Oeuvres de S. Jacques de Nisibe, puisqu'elles n'étoient point traduites en Grec. Gennade en a fait le Catalogue: il dit que l'Ouvrage de cet Auteur contenoit vingt-six Livres, mais il n'en nomme que vingt-trois. Le premier est de la Foi: le second est contre toutes les Heresies: le troisième est de la Charité en general: le quatrième de la Charité envers le prochain: le cinquième du Jeûne: le sixième de l'Oraison: le septième de la Resurrection: le huitième de la Vie après la mort: le neuvième de l'Humilité: le dixième de la Patience: l'onzième de la Penitence: le douzième de la Satisfaction: le treizième de la Virginité: le quatorzième de la Vie de l'ame: le quinzième de la Circoncision: le seizième de la Benediction du grain de raisin, qui est causé que la grappe est conservée, dont il est parlé dans le Prophete Isaïe cap. 65. le dix-septième de JESUS-CHRIST, pour prouver qu'il est le Fils de Dieu, & Consubstantiel à son Pere: le dix-huitième de la Chasteté: le dix-neuvième contre les Gentils: le vingtième de la Construction du Tabernacle: le vingt-unième de la Conversion des Gentils: le vingt-deuxième du Regne des Peres: le vingt-troisième de la Persecution des Chrétiens. Gennade dit encore que ce Pere avoit fait une Chronique moins recherchée que celle des Grecs, mais plus hardie, parce que s'étant servi des paroles de l'Ecriture, il fermoit la bouche à ceux qui revoquent en doute l'avenement de JESUS-CHRIST, fondez sur de vaines conjectures. Ce saint Homme, poursuit Gennade, mourut sous Constance, & fut enseveli suivant l'ordre de Constantin dans la ville de Nisibe, pour en être comme le défenseur après sa mort: mais quelque tems après, Julien étant entré dans cette ville, soit qu'il ne pût souffrir la gloire de ce Saint, soit qu'il voulût faire injure à la memoire de Constantin; il commanda qu'on mît hors de la ville les Reliques de ce sacré Corps, de sorte que

„ peu de mois après l'Empereur Jovien fut obligé pour sauver l'Empire, de la donner aux Perses, sous la domination desquels elle est encore à present.



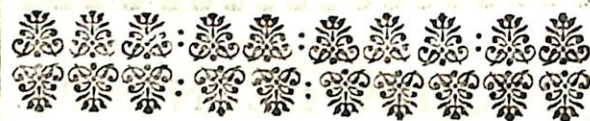
MARCEL D'ANCYRE.

Marcel
d'Ancyre.

MARCEL Evêque d'Ancyre assista au Concile de Nicée, où il défendit la Foi, & combattit les Ariens, comme le Pape Jules l'assure sur le rapport du Pape saint Sylvestre. Depuis le Concile il écrivit un Livre contre Asteire & contre les autres Evêques du parti d'Arius, intitulé de la Soumission de JESUS-CHRIST, dans lequel il avança quantité de propositions favorables à l'erreur des Sabelliens. Les Eusebiens l'accuserent aussi-tôt de cette Heresie, & l'on dit qu'il promit au Concile de Jerusalem de brûler son Livre; mais qu'ayant refusé de le faire, quand il fut à Constantinople, il fut condamné & déposé dans le Concile tenu par les Eusebiens dans cette ville l'an 336. Il y a apparence qu'il fut rétabli dans son Siège après la mort de Constantin; mais il en fut chassé dans le même tems que S. Athanase fut d'Alexandrie, & fut obligé de se réfugier en Occident, où il fut absous dans les Conciles de Rome & de Sardique. Socrate & Sozomene disent qu'après ce dernier Concile, il fut rétabli dans son Evêché aussi-bien que Saint Athanase, mais qu'il ne pût y vivre en repos, parce que Basile qui avoit été ordonné en sa place dès l'an 336. étoit en possession de son Siège; l'on ne sçait point ce qu'il devint. Saint Hilaire & Sulpice Severe, nous assurent, que saint Athanase ayant découvert, qu'il favorisoit l'erreur de Photin, le priva de sa Communion, & que cet Evêque se voyant condamné par son jugement, s'abstint lui-même de l'entrée de l'Eglise. Mais cette narration n'est pas fidele: car saint Athanase a toujours parlé de lui dans ses Ecrits comme d'un Evêque Catholique, & nous apprenons par les Lettres que saint Basile a écrites à saint Athanase peu de tems avant sa mort, que ce pere étoit toujours demeuré dans sa Communion. Saint Jérôme met Marcel d'Ancyre au nombre des Ecrivains Ecclesiastiques, & dit qu'il avoit composé plusieurs volumes sur differens sujets, mais principalement contre les Ariens. Il ne nous reste de ces Ouvrages que quelques Fragmens rapportez

par Eusebe dans les Livres qu'il a écrits contre cet Auteur. Ces passages sont fort embrouillez, & favorisent l'erreur des Sabelliens. Quelques-uns ont accusé Eusebe d'avoir pris affirmativement ce que Marcel disoit par maniere de doute & d'objection. Mais le contraire paroît assez dans le Livre d'Eusebe; & il est visible que dans la plupart des témoignages qu'il rapporte, Marcel d'Ancyre propose son vrai sentiment, qu'il est tres-difficile d'expliquer dans un sens Catholique. Il paroît par ces Fragmens, que Marcel étoit un grand parleur, qu'il avoit peu de genie, peu de science, peu d'éloquence, & qu'il manquoit tout-à-fait de bon sens. Saint Epiphane dans l'Heresie 72. rapporte encore une Lettre de Marcel d'Ancyre.

Marcel
d'Ancyre.



O S I U S.

OS I U S Evêque de Cordouë ville d'Espagne, confessa genereusement la Foi de JESUS-CHRIST dans la persecution de l'Empereur Diocletien. Les Donatistes ont avancé, qu'il avoit été condamné pour ses crimes par les Evêques d'Espagne, & qu'ensuite il avoit été absous par ceux de France. Mais c'est une calomnie insigne, dont ils n'avoient aucune preuve, & qui est assez confondue par la grande reputation qu'Osius a eue pendant toute sa vie, sans que ses ennemis lui aient jamais rien reproché de semblable. Son nom se trouve parmi les noms des Evêques qui ont souscrit aux Canons qu'on croit être d'un Concile d'Elvire. Il fut connu de Constantin, lorsque cet Empereur étoit en Occident, il le suivit en Orient, & il étoit si fort considéré de lui, qu'il le choisit pour l'envoier en Egypte, pour y appaiser les contestations nées à l'occasion de l'Heresie d'Arius, & de la celebration de la Pâque. Il y assembla un Concile, auquel les Egyptiens n'ont point fait de difficulté de donner le nom d'œcumenique, & il fit tous ses efforts pour réunir Arius avec son Evêque Alexandre, & pour rétablir la paix; mais ce fut inutilement, & il fut obligé de recourir à un plus puissant remede, qui fut le Concile General de Nicée. On y defera la Presidence à Osius, soit à cause de ses insignes vertus & de ses rares qualitez, soit à cause qu'il avoit déjà une entiere connoissance de ce qu'il se devoit

Osius.

Osius.

traiter dans le Concile. Il presida encore au Concile de Sardique, & défendit long-tems constamment la Foi du Concile de Nicée, & l'innocence de S. Athanase sous l'Empire de Constance. Cet Empereur eut beau le solliciter par promesses & par menaces; il lui répondit & lui écrivit avec une fermeté inébranlable: mais enfin vaincu par les maux qu'on lui fit souffrir dans l'exil, non seulement il communiqua l'an 357. avec Ursace & Valens, comme S. Athanase l'avouë, mais il souscrivit aussi à la seconde Formule de Sirmich qui est Arienne, comme S. Hilaire & Rhebadius Auteurs contemporains le témoignent nettement. Il est vrai que S. Athanase qui tâche d'excuser la faute de son ami autant qu'il peut, dit, qu'il ne souscrivit point à sa condamnation, & qu'en mourant il protesta par son testament contre ce qu'il avoit fait, & condamna formellement l'Heresie d'Arius. Les deux Auteurs que nous avons citez, n'en parlent pas ainsi. Au contraire, S. Hilaire dit, que sa souscription avoit fait connoître ce qu'il avoit été auparavant, c'est-à-dire, un hypocrite, qui n'avoit point d'autre Religion que celle de la Cour. Mais il vaut mieux épargner sa memoire avec S. Athanase, que de la noircir par des declamations sans fondement. Sa faute a été tres-grande, mais son grand âge & la violence avec laquelle on en a usé envers lui, le rendent un peu moins coupable; & il me semble qu'on doit croire, sur le témoignage de S. Athanase, qu'il s'en est repenti avant sa mort. Il est vrai que deux Luciferiens nous rapportent une histoire, laquelle prouveroit le contraire si elle étoit certaine; mais elle a bien l'air d'un conte. Ils disent dans une Requête à l'Empereur Valentinien, qu'Osius étant revenu en Espagne avec une Declaration de l'Empereur, par laquelle il étoit ordonné que tous ceux qui ne voudroient pas communiquer avec lui, seroient chassés de leur Siège, un certain Gregoire Evêque de la Province Bethique, homme grossier, mais zelé défenseur de la Foi, refusa de communiquer avec lui, & qu'ayant été emmené à Cordouë par les Gardes du Gouverneur, il demeura ferme dans son sentiment, & reprit hardiment Osius. Que celui-ci emû de colere demanda au Gouverneur qu'il envoiât cet Evêque en exil. Que le Gouverneur lui répondit, qu'il faisoit auparavant qu'il l'eût condamné. Qu'Osius étant prêt de prononcer une Sentence de condamnation contre lui, il en appella au Tribunal de JESUS-CHRIST; & qu'aussi-tôt Osius voulant prononcer la Sentence commença à faire des contorsions, & qu'étant renversé par terre il mourut, ou au moins perdit la parole. Voi-

là ce que disent ces deux Prêtres Luciferiens de la fin d'Osius. Mais outre que cette narration est refutée par le témoignage positif de S. Athanase, beaucoup plus croiable qu'eux; elle a tout l'air d'une fable feinte par ceux du parti de Lucifer, qui se plaifoient, selon la coutume de presque tous les devots trop austeres, à ces sortes d'histoires tragiques, arrivées en punition de quelque crime. Il a vécu près de cent ans, & est mort en l'an 358. Saint Athanase dans sa Lettre aux Egyptiens, qui est appelée le premier Discours contre les Ariens, met Osius au nombre de ceux qui avoient écrit contre les Ariens. Nous n'avons plus de lui que la Lettre excellente qu'il écrivit à Constance, rapportée par S. Athanase dans son Ouvrage appelé la Lettre aux Solitaires. Nous en avons fait l'Extrait en parlant des Oeuvres de S. Athanase. Isidore de Seville attribué encore à Osius une Lettre à sa sœur, de la louange de la Virginité, qui étoit écrite, à ce qu'il dit, d'un stile fort eloquent & fort poli; & il dit qu'il étoit Auteur d'une partie des Canons du Concile de Sardique. Quelques-uns ont encore dit, qu'il avoit fait le Symbole de Nicée, mais c'est sans fondement.

Nous pouvons joindre à Osius quelques Auteurs, dont S. Athanase fait mention dans son Epître aux Egyptiens, qui avoient composé des Ouvrages tres-Orthodoxes, que nous n'avons plus à present, & dont nous ne sçavons pas même les titres. Ces Auteurs sont Maximin de France Evêque de Treves, & son successeur Paulin, Philogone d'Antioche, Cyriacus de Mysie, Pistus & Aristée de Grece, Sylvestre & Protogene de Dace, Leontius & Eupsychius de Cappadoce, Cecilien d'Afrique, Eustorge d'Italie, Capiton de Sicile, Macaire de Jerusalem, Alexandre de Constantinople, Pedarote d'Heraclee, Melece, Basile & Longin de Pont & d'Armenie, Loup & Appien de Cilicie. Tous ces Evêques & plusieurs autres avoient composé des Lettres ou des Ouvrages, qui se trouvoient du tems de S. Athanase, dont nous n'avons plus de connoissance à present.



JULES



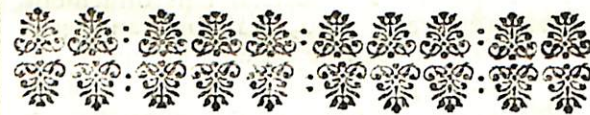
JULES.

Jules.

JULES fut ordonné Evêque de Rome l'an 334. ou 335. Il assembla un Concile à Rome, dans lequel S. Athanase fut déclaré innocent; & il écrivit une Lettre aux Orientaux, dont nous avons rapporté l'Extrait en parlant des Oeuvres de S. Athanase. Il envoya ses Legats au Concile de Sardique, & écrivit une Lettre à ceux d'Alexandrie, dans laquelle il les congratule du retour de S. Athanase. Ces deux Lettres sont certaines, & se trouvent dans les Oeuvres de S. Athanase. Les Eutychiens ont attribuée au Pape Jules une Lettre de l'Incarnation adressée à Denys, que Gennade a cru être véritablement de lui. Quoi-qu'il remarque, qu'ayant pu être utile du tems de ce Pape contre ceux qui admettoient deux personnes en JESUS-CHRIST, elle étoit devenue pernicieuse depuis l'Herésie d'Eutychès & de Timothée, qu'elle favorisoit beaucoup. Mais cette Lettre a été rejetée par Hypatius, dans la Conférence de Constantinople avec les Acephales, par Facundus au Livre 7. chap. 1. par Eulogius dans son troisième Discours, & par Leonce de Constantinople au chap. 8. du Livre des Sectes, qui ont assuré que c'étoit un Ouvrage d'Apollinaire, que les Eutychiens avoient attribué faussement au Pape Jules. On cite encore dans le Concile d'Ephèse art. 1. un autre Lettre de Jules sur l'Incarnation, écrite à Doce. Facundus l'a reconnue pour véritable, & Vincent de Lerins dit, que dans le Concile on a confirmé la Foi de l'Eglise par le témoignage du Pape Jules. Ephrem l'a aussi reconnue pour véritable, comme il paroît par l'Extrait de son troisième Livre des Loix rapporté par Photius. Anastase la cite dans ses Recueils sur l'Incarnation, comme étant écrite à Acace. Leonce est le seul qui la rejette dans son Traité des Sectes, où il assure qu'elle est l'Ouvrage de Timothée Disciple d'Apollinaire, comme on le prouvoit alors par plusieurs exemplaires. Il ajoute toutefois qu'elle n'est point contraire à la Foi, & qu'ainsi il importe peu de qui elle soit. Enfin le même Leonce assure, qu'on n'avoit rien de son tems des Ecrits de Jules, (ce qu'il faut entendre à l'ex-

ception de ce qui est dans S. Athanase) & que les sept Epîtres qui portent son nom, étoient d'Apollinaire. Et certes il n'y a pas d'apparence que Jules ait écrit des Lettres sur l'Incarnation, dans un tems où il n'étoit question que de la Trinité. Outre que l'on sçait que les Eutychiens avoient coutume d'attribuer des Ouvrages d'Apollinaire aux Peres qui étoient estimés par les Catholiques, comme à S. Athanase, à S. Gregoire, à S. Cyrille, afin de tromper les Peuples, & de les engager dans leur Herésie.

Je ne parle point de deux Lettres Decretales attribuées au Pape Jules, parce qu'elles sont visiblement supposées. Ce Pape mourut l'an 352. & eut pour successeur Libere. L'Auteur du Pontifical de Damas, Ufuard, Adon, & quelques autres, rapportent qu'il fut banni pendant dix mois, jusqu'à la mort de Constance. Mais cela ne se peut soutenir, Jules n'ayant jamais souffert aucune persécution, ni aucun exil pour la défense de S. Athanase, puisque ce Pere n'en dit pas un seul mot dans ses Ouvrages, lui qui n'eût jamais manqué de reprocher aux Ariens l'exil de Jules, comme il leur a reproché celui de Libere & des autres Evêques de son parti.



ASTERIUS.

SAINTE Jérôme met ce Philosophe Arien au nombre des Auteurs Ecclesiastiques, non pas à cause du Livre qu'il avoit écrit contre la Foi de l'Eglise sur la Trinité; mais à cause de ses Commentaires sur l'Epître aux Romains, sur les Evangiles, sur les Pseaumes, & de plusieurs autres Livres. Ce qui fait voir qu'on peut mettre un Heretique au nombre des Ecrivains Ecclesiastiques, quand il a composé des Ouvrages d'érudition qui peuvent servir à l'Eglise. Voici le portrait que S. Athanase fait de cet Asterius, bien différent de ce qu'en dit Eusebe dans ses Livres contre Marcel. Un certain Asterius, dit-il dans son Livre des Synodes, Sophiste de Cappadoce, est un des partisans des Eusebiens. Et parce qu'il ne pouvoit entrer dans le Clergé, à cause qu'il avoit sacrifié aux idoles pendant la persécution de Maximien, il s'est avisé de composer un Livre dans les sentimens d'Eusebe, dont l'impie est égale à celle de son idolatrie. Car il y compare JESUS-CHRIST

Asterius. CHRIST à une sauterelle & à un ver de terre il semble même lui preferer ces insectes. Il assure que le Verbe qui est en JESUS-CHRIST, est différent du Verbe qui a créé le monde. Il court par toute la Syrie, & entre dans toutes les Eglises à la faveur de la recommandation d'Eusebe, pour apprendre aux autres à renier JESUS-CHRIST. Il combat hautement la vérité, & montant dans les places qui ne sont destinées que pour le Clergé, il recite tout haut son Ouvrage impie. Voilà comme S. Athanase décrit cet homme, & son Ouvrage. Il en rapporte quelques Fragmens dans ses Ecrits, qui contiennent formellement les sentimens impies des Ariens. Je n'ai que faire d'avertir que cet Asterius est différent de l'Evêque d'Amasée.



THEODORE.

Theodore.

THEODORE Evêque de Perinthe ville de Thrace, qui a été appelée Heraclée, étoit un Evêque du parti des Eusebiens. Saint Athanase dans sa Lettre aux Evêques d'Egypte le met au nombre de ceux qui avoient été condamnés étant Prêtres, & depuis élevés à l'Episcopat par la brigue des Ariens. Il assista au Concile de Tyr, & fut un des Deputés envoyés à Mareote, pour informer contre S. Athanase. Il assista aussi au Concile d'Antioche, il vint à celui de Sardique, & s'en étant retiré avec les Evêques d'Orient, il fut déposé & excommunié dans le Synode de ceux d'Occident. Saint Jérôme & Theodoret sont témoins qu'il étoit fort sçavant, & qu'il avoit composé sous l'Empereur Constance, des Commentaires tres-élégans & tres-clairs sur l'Evangile de S. Matthieu, & sur celui de S. Jean, sur les Epîtres de S. Paul, & sur les Pseaumes, dans lesquels il s'attachoit particulièrement à expliquer le sens historique. Nous avons dans la Chaîne sur S. Matthieu, donnée par Corderius, & imprimée à Anvers l'an 1642. quelques Fragmens attribués à ce Theodore. Mais l'on ne peut pas être assuré sur la foi de cette Chaîne, qu'ils soient véritablement de lui.



TRYPHILIUS.

TRYPHILIUS Evêque d'une ville de l'Isle de Cypre appelée Ledre, étoit au rapport de S. Jérôme, un des plus eloquens Auteurs de son siècle: il fut en grande réputation sous l'Empire de Constance. Saint Jérôme avoit lu ses Commentaires sur le Cantique des Cantiques, il dit qu'il avoit écrit plusieurs autres Ouvrages qui n'étoient point tombez entre ses mains.

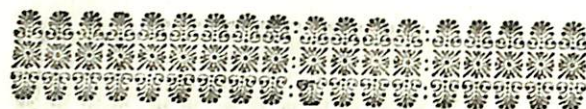


HELIODORE.

VOICI ce que Gennade nous apprend de cet Auteur. Heliodore Prêtre a écrit un Livre de la nature des Principes, dans lequel il montre qu'il n'y a qu'un seul principe, & qu'il n'y a rien d'éternel que Dieu: que Dieu n'est point auteur du mal, que tout ce qu'il a fait, est bon: qu'il a créé la matière, dont la malice des hommes s'est servie pour faire le mal; qu'il n'y a rien eu de créé sans lui, & qu'ayant prévu que la nature deviendrait sujette à la corruption par le péché, il avoit averti l'homme de cette peine. Je n'ai rien lu autre chose qui concerne cet Auteur. Gennade le met avec les Auteurs qui vivoient du tems de Constance.



DONAT;



DONAT, ET VITELLIUS, ET MACROBE, ses Disciples.

Donat,
Vitellius
& Macro-
robe.

SAINTE Jérôme met au nombre des Ecclésiastiques Donat, Chef du parti des Donatistes d'Afrique. C'est apparemment de l'Evêque de Carthage *a* que cela se doit entendre. Il dit qu'il avoit fait plusieurs Opuscules qui concernoient sa Secte, & un Livre du Saint Esprit, dont la doctrine estoit conforme à celle des Ariens. Saint Augustin avoit écrit un Livre contre une Lettre de ce Donat *b*: & il nous assure dans le Livre des Heresies, que cet Auteur étoit éloquent. Gennade fait mention de deux autres Auteurs du même parti. Le premier est Vitellius, qui a écrit, dit-il, un Livre pour défendre son parti, sur ce que les serviteurs de Dieu sont haïs du monde. Ce Livre, ajoute-t-il, contiendrait une doctrine excellente, s'il n'eût pas traité les Catholiques de persecuteurs. Il a écrit encore contre les Gentils & contre les Catholiques, qu'il prétend avoir trahi honteusement les Livres saints dans le tems de la persecution. Il y a aussi quelques autres Ecrits de lui, qui concernent la discipline de l'Eglise. Il a fleuri sous Constant fils de Constantin. Le second est Macrobe Prêtre Donatiste, dont il est parlé dans les Ecrits d'Optat *c*, qui fut ensuite envoyé à Rome pour y être Evêque de ceux de son parti. Il a écrit avant sa separation un Livre adressé aux Confesseurs & aux Vierges. Cét Ouvrage est de Morale, & contient des instructions tres-utiles, principalement pour apprendre à vivre dans une chasteté inviolable. Il a fleuri en Afrique parmi les nôtres, & à Rome parmi ceux du parti des Donatistes.

a C'est de l'Evêque de Carthage que cela se doit entendre.] Il y a deux Donat du même parti, comme saint Augustin l'a reconnu lib. 1. Retract. c. 12. Le premier est Donat Evêque des Cafes noires ou de Calame,

qui n'a jamais été Evêque de Carthage, quoi qu'en dise M. de Laubespine; & le second Donat est le successeur de Majorin, contre qui S. Augustin a écrit le Livre contre l'Epître de Donat; c'est celui-ci qui en est l'Auteur: car c'étoit lui qui avoit composé l'Epître que S. Augustin a réfutée; & c'est celui-là qui avoit confirmé le parti des Donatistes par son éloquence.

b S. Augustin avoit écrit un livre contre une Epître de ce Donat. Lib. Retract. 1. c. 21. J'ai écrit, dit-il, un livre contre l'Epître de Donat, qui a été le second Evêque de Carthage après Majorinus, dans laquelle il prétend que le Baptême de J. C. n'est valide que dans sa Communion.

c Dont il est parlé dans les Ecrits d'Optat. Au Livre 2. p. 37. Vous dites, parlant aux Donatistes, que vous avez des gens de votre parti dans la ville de Rome. C'est une branche de votre erreur qui est produite par le mensonge, qui ne vient pas de la racine de la vérité. Et si l'on demande à Macrobe dans quel Siege il est assis, peut-il dire qu'il est dans la Chaire de S. Pierre, qu'il n'a peut-être point vue? . . . A-t-il pu entrer dans l'Eglise, où sont les tombeaux de Saint Pierre & de Saint Paul? y a-t-il jamais offert?



S. ANTOINE.

SAINTE Antoine, à qui l'on doit l'institution de la vie monastique, naquit vers l'an 250. en Egypte. Ses parens qui étoient Chrétiens & considérables par leur noblesse, eurent grand soin de l'élever dans la piété. Il ne fut point instruit dans les belles lettres, & n'eût point de commerce avec le monde. Son pere & sa mere étant morts, qu'il n'avoit que dix-huit-ans, lui laissèrent de grands biens, à lui & à sa sœur. Mais peu de tems après ayant pris la résolution de quitter entièrement le monde, il distribua ses heritages à ses voisins, vendit ses meubles, en donna le prix aux pauvres, & se retira dans la solitude vers l'an 270. Le lieu de sa retraite fut premièrement une cellule près de son Village, il s'enferma ensuite dans un sépulcre plus éloigné, & enfin passa le Nil, & se retira dans les ruines d'un vieux Château, où il demeura près de vingt-ans. Mais il fut contraint d'en sortir vers l'an 305. pour gouverner ceux qui venoient se mettre sous sa conduite. Ce fut alors que le nombre de ceux qui le venoient trouver, s'augmentant tous les jours, on com-

S. Antoi-
ne.

S. Antoi-
ne.

mença à bâtir dans les deserts plusieurs Monastères, dont Saint Antoine étoit comme le Pere. Sa charité l'obligea de sortir de sa solitude pendant la persecution de Maximin, pour venir à la ville d'Alexandrie, afin d'assister les Chrétiens qui souffroient pour JESUS-CHRIST; mais la persecution ne fut pas plutôt finie, qu'il s'en retourna à son Monastère, où il reprit ses premiers exercices, & fit quantité de miracles, pour délivrer des possédés, & pour guérir des malades. Ces actions extraordinaires lui attirant une foule de personnes qui troubloient sa solitude, il se retira dans le fond des montagnes, & s'y bâtit une cellule ou un petit Monastère sur le Mont Colzim à une journée de la Mer Rouge. Il vécut long-tems dans cette solitude, dont il sortoit néanmoins de tems en tems pour visiter ses anciens Disciples, qui le considéroient toujours comme leur Pere. Enfin après s'être acquis une réputation immortelle, il alla recevoir la récompense de ses travaux dans le Ciel la dix neuvième année de l'Empire de Constance, c'est à dire, en 356. étant âgé de 105. ans.

Voilà les principales circonstances de la Vie de S. Antoine tirées de l'Histoire de sa Vie, attribuée à S. Athanase, qu'on peut lire, si l'on en veut sçavoir un plus grand detail. Mais ce n'est pas ici le lieu de nous y arrêter, parce que nous ne le considérons pas comme Moine ni comme Saint, mais seulement comme Auteur. Or l'on peut dire avec tout le respect qui lui est dû, qu'en cette qualité il est beaucoup moins célèbre & moins connu: comme il n'avoit point d'étude, il ne pouvoit pas entreprendre de grands Ouvrages; mais la vivacité de son esprit pouvoit suppléer dans des pièces de moindre conséquence, telles que sont des Lettres, des exhortations & des reparties: aussi ne lui attribue-t-on que ces sortes d'Ouvrages.

S. Jérôme est témoin, qu'il avoit écrit en langue Egyptienne sept Lettres à divers Monastères qui approchoient fort, dit-il, des sentimens & de la maniere d'écrire des Apôtres. Elles avoient été traduites en Grec, mais nous n'en avons plus présentement qu'une version Latine, qu'on attribue à un nommé Sarrafius. La première de ces Lettres est de la vocation. La seconde est des embûches du Diable, & des moïens de les éviter. La troisième est des bienfaits de Dieu envers les hommes. La quatrième de l'Incarnation de JESUS-CHRIST. La cinquième de la Vigilance Chrétienne. La sixième de la connoissance de soi-même, & de la nécessité de l'Incarnation. La septième & la dernière est encore de la connoissance de soi-

même; & il la finit par un Avertissement contre S. Antoine. De ces Lettres, il y en a six adressées aux Arfinoïtes, (c'est à dire, aux Moines d'un de ses Monastères qui étoit à Arfinoë) quoi-que Saint Jérôme ne parle que d'une seule qui leur fut adressée. Elles sont toutes écrites avec beaucoup de naïveté, les pensées & les expressions en sont peu élevées, le tour en est simple, & sans aucun ornement; mais on y trouve beaucoup de piété & plusieurs conseils excellens, particulièrement pour des personnes qui font profession d'une vie solitaire. Enfin il est aisé de connoître en les lisant, que celui qui les a écrites, étoit bien meilleur Chrétien qu'habile Ecrivain, plus pénétré des maximes du Christianisme, que rempli des preceptes de l'éloquence, plus plein d'unction que de science & d'erudition.

S. Athanase ou l'Auteur de la Vie de S. Antoine qu'on attribue à ce Pere, rapporte encore une Exhortation assez longue de S. Antoine à ses Moines, qui contient plusieurs instructions tres-utiles pour eux, & des avertissemens salutaires sur les tentations du Demon. On trouve aussi dans cet Ecrit des reparties ingénieuses de ce même Saint à des Philosophes, & à quelques autres personnes, & une Lettre à l'Empereur.

Il y a encore une Regle courte attribuée à Saint Antoine, rapportée dans le Recueil des Regles fait par S. Benoît d'Aniane, qui vivoit vers l'an 820. de la naissance de JESUS-CHRIST, laquelle contient quantité de preceptes de Morale, & prescrit quelques observations monastiques.

Enfin, Gerard Vossius nous a donné sous le nom de S. Antoine un Sermon, qui est une declamation contre les vices & contre les déreglemens des gens du monde, à la fin de laquelle on exhorte les hommes à faire penitence, en leur représentant les jugemens de Dieu, & les peines que les damnez souffriront après la resurrection. Il est difficile de dire si ce Discours est véritablement de S. Antoine, ou si on l'a mis sous son nom comme un Ouvrage qui convenoit parfaitement bien à une personne aussi retirée du monde qu'il l'étoit. Quoi qu'il en soit, il est assez du stile des Lettres de ce Saint, quoi-que plus elegant & élevé.

Enfin, on attribuoit à Saint Antoine du tems de Trithème deux Livres de Sermons Latins; mais présentement tous les Critiques conviennent qu'ils ne sont point de lui, & qu'ils n'en peuvent être, puisqu'on y cite Saint Basile, Saint Gregoire de Nyse, Saint Chrysostome, Saint Nil & Photius, Auteurs qui ont écrit & vécu

vécu depuis Saint Antoine. Les Lettres de Saint Antoine ont été imprimées séparément, & depuis insérées dans les Bibliothèques des Peres; sa Règle est dans le Code des Regles de l'Abbé d'Aniane, donné par Holstenius sur une copie d'un MS. qui étoit dans le Monastere de Saint Maximin proche de Treves, & imprimé in quarto à Paris chez Billaine en 1663.

SAINT PACOME.

S. Pacome.

QUOI-QUE Saint Antoine eut été l'auteur de la vie monastique, on doit considérer S. Pacome comme l'auteur de la vie cenobitique, parce que ce fut lui qui fit le premier des Communautés réglées. Il naquit dans la Thebaïde de parens qui étoient Païens, & porta quelque-tems les armes dans la guerre de Constantin contre Maxence. Cette guerre étant finie, comme il avoit toujours été Chrétien dans le cœur, il se fit baptizer, & se retira avec un Ermite nommé Palemon, sous la conduite duquel il mena une vie tres-austere. Il demeura depuis à Tabenne, qui est une contrée d'Egypte située sur le bord du Nil dans le Diocèse de Tentyre, où il fonda un Monastere, en obéissant, comme l'on croit, à l'avertissement d'un Ange, & conformément à une Règle qu'on prétend qu'il avoit reçue de lui. Quoi qu'il en soit, (car encore que cette histoire soit rapportée par bien des Auteurs, je n'estime pas qu'on soit absolument obligé de la croire) quoi qu'il en soit, dis-je, le Monastere qu'il avoit fondé à Tabenne, se remplit en fort peu de tems, & il fut obligé d'en bâtir plusieurs autres, & peupla la haute Thebaïde de Monasteres de son Ordre. Il est rapporté dans les Actes Grecs de sa Vie, donnez depuis peu dans le grand Recueil des Vies des Saints de Bollandus & de Papebrochius, qu'il fut accusé à un Synode de Diospole, à cause qu'il devoit les pensées les plus secretes des hommes; mais qu'il fut absous dans ce Synode, où il se trouva deux de ses Disciples, après qu'il eut déclaré que Dieu lui faisoit la grace de lui reveler les choses les plus cachées. Il mourut vers l'an 400. Nous avons dans la Vie de S. Pacome la Règle qu'on prétend lui avoir été donnée par les Anges. Mais il y en a encore une autre qui porte le nom de ce saint Abbé, qui est dans le Recueil des Regles d'Orient, dans les

Bibliothèques des Peres, & à la fin de quelques éditions de Cassien, qui est beaucoup plus ample, & semble avoir été dressée à différentes reprises. Elle contient plusieurs reglemens sur les habits, sur la nourriture, sur les occupations & sur la Discipline des Moines. On croit qu'elle a été traduite par S. Jérôme, & il y a à la tête une Lettre qui imite assez le stile de ce Pere. Il y a encore quelques preceptes moraux donnez au Public sous le nom de S. Pacome par Gerard Vossius imprimez à Mayence l'an 1604. On trouve aussi dans le Recueil de l'Abbé d'Aniane, onze Lettres du même, écrites avec beaucoup de simplicité, qui sont citées par Gennade, & une Lettre de Theodore son Disciple touchant la Pâque. Gennade appelle Saint Pacome un homme vraiment Apostolique dans ses discours & dans ses actions. Sa Règle est fort judicieuse, & il y descend dans le détail nécessaire pour le gouvernement d'un Monastere.

a Onze Lettres] Elles étoient écrites, comme remarque Gennade, aux Superieurs des Monasteres de sa Communauté, qu'il designoit par des Lettres de l'Alphabet. Il y en a une à l'Abbé Hyrus, une à l'Abbé Corneille, une à tous les Superieurs, afin de les avertir de venir celebrer la Fête de Pâque au Monastere appelé en langue Egyptienne *Baïm*, & celle-ci est citée par S. Cyrille d'Alexandrie, dans une Lettre rapportée par Bucherius. Une aux mêmes, pour les avertir de s'assembler au jour de la rémission, c'est à dire, du Chapitre general qui se tenoit au mois d'Août. Et une aux Freres qui étoient sortis du Monastere pour travailler.

ORSIESE.

ORSIESE fut successeur de S. Pacome Orfese. après Petrone, qui ne gouverna le Monastere de Tabenne que peu de jours. Il a fait un Traité spirituel de la doctrine ou de l'institution des Moines, qu'il laissa en mourant à ses Religieux. C'est une exhortation qu'il leur fait de veiller sur eux-mêmes, & de s'acquitter de leurs devoirs avec exactitude. Il est rempli de plusieurs passages de l'Ecriture, dont il fait une application tres-juste à son sujet. Ce qui a fait dire à Gennade, que ce Traité étoit comme affaïonné d'un sel tout divin, *divino sale conditus*. Il a été imprimé séparément à Cologne chez Gymnicus l'an 1536. & depuis inséré dans les

Bibliothèques des Peres. Il se trouve aussi dans le Recueil des Regles de l'Abbé d'Aniane donné par Holstenius.



THEODORE.

THEODORE Prêtre, l'un des principaux Disciples de S. Pacome, & son successeur dans le gouvernement de l'Abbaïe de Tabenne, si nous en croïons Gennade, écrivit des Lettres aux autres Monasteres, qui n'étoient presque composées que de passages de l'Ecriture: il y parloit néanmoins tres-souvent de son Maître S. Pacome, & proposoit ses exemples & sa doctrine, pour servir d'instructions. Il avertissoit aussi quelques Religieux de perseverer avec ferveur dans leur vocation, & exhortoit ceux qui s'étoient séparés de la société des autres, de s'y réunir. Gennade dit, qu'il y avoit trois Lettres sur ce sujet, presentement nous n'en avons plus qu'une, qui concerne l'assemblée des Moines à la Fête de Pâque: elle est, comme nous avons dit, dans le Recueil des Regles de l'Abbé d'Aniane.



LES MACAIRES.

Les Macaires.

IL y a eu plusieurs Solitaires appelez Macaires qui ont vécu presque en même tems, & qu'il est aisé de confondre, si l'on n'y prend garde. Le premier est celui qui habitoit dans le desert de Sceté, qui vivoit du tems de S. Pacome & d'Orfese, & qui fut Precepteur d'Evangere. Il étoit Abbé en Egypte, & l'on fait sa Fête au 15. Janvier. On l'appelloit le jeune Viellard *παιδωγιός*, parce qu'il avoit dans sa jeunesse l'esprit & la gravité d'un vieillard. Le second Macaire Abbé dans la Thebaïde étoit Disciple de Saint Pacome, on en fait la Fête le 12. jour de Janvier. On croit communément que le premier de ces deux Macaires est le Disciple & l'Interprete de S. Antoine, dont S. Jérôme parle dans la Vie de Paul Ermite. Mais

le Pere Poussin Jesuite soutient avec assez de probabilité, que le Disciple de S. Antoine est différent de ces deux; & il prouve son opinion, parce que celui-ci fut l'un des deux Disciples qui demurerent avec S. Antoine pendant quinze ans dans sa solitude, & qui le mirent en terre. Ce qu'on ne peut dire du premier Macaire, qui est mort en 390. après avoir été soixante ans Moine de Sceté.

Il y a encore un quatrième Macaire Moine, aussi-bien que les trois autres, mais plus jeune qu'eux, qui écrivit à Rome au commencement du cinquième siecle, un Traité contre les Mathematiciens. C'est à celui-ci que Ruffin a adressé son Apologie pour Origenes, & c'est de lui que S. Jérôme dit à Ruffin dans sa seconde Apologie. *Si vous ne fussiez venu d'Orient, cet habile homme seroit encore au nombre des Mathematiciens*. Et dans sa Lettre 16. *Il eût été vraiment Macaire, c'est-à-dire, heureux, s'il n'eût point rencontré un tel Maître*. Il y a plusieurs Ouvrages qui portent le nom de Macaire, qu'on ne sçait auquel des trois premiers attribuer. Ces Ouvrages sont premierement cinquante Homelies Grecques, traduites par Monsieur Pic President aux Enquêtes, imprimées à Paris in octavo l'an 1559. & depuis imprimées in fol. à Paris l'an 1623. avec le S. Gregoire Thaumaturge. Il y en a aussi une édition in octavo imprimée à Francfort l'an 1594. avec la version de Zacarie Paltherius, & insérées dans les Bibliothèques des Peres. Secondement, sept Opuscles donnez en Grec & en Latin par le Jesuite Poussin, dans son Livre intitulé *le Tresor Ascétique*, imprimé à Toulouse l'an 1684. Troisièmement, une Règle donnée au Public par Roverius sur un MS. de l'Abbaïe du Bec, & dans le Recueil de l'Abbé d'Aniane, où l'on trouve aussi une autre Règle en forme de Dialogue entre Serapion, Paphnuce & les deux Macaires, qui avoit déjà été donnée à la fin de Cassien, dans l'édition d'Anvers de l'année 1578.

Gennade nous assure que Macaire l'Egyptien, c'est-à-dire, le plus ancien, qui étoit Religieux de Sceté, avoit écrit une seule Lettre à de jeunes Moines, dans laquelle il enseignoit quel l'homme peut parfaitement servir Dieu, quand connoissant sa nature, il embrasse volontiers toutes sortes de travaux, & résiste à tout ce qu'il y a de plus charmant dans la vie, pour éprouver le secours que Dieu lui a donné; & enfin quand en se conservant pur, il obtient la continence comme un don qui est dû à la nature. Le sujet de cette Lettre approche assez des principes qui se trouvent dans les Opuscles & dans les Sermons Grecs qui portent le nom de Macaire; ce qui feroit croire

Les Macaires. croire qu'ils feroient de lui, si Gennade ne nous affuroit que ce Macaire l'Egyptien n'avoit écrit que la seule Lettre dont il parle. Il faut donc dire, ou que Gennade s'est trompé, ou qu'il veut parler d'un autre Macaire, ou enfin que l'Auteur de ces Ouvrages est le Macaire, qui a été Disciple & l'Interprete de S. Antoine, & supposer, comme a fait le Pere Pouffin, qu'il est différent de Macaire l'Egyptien.

Quoi qu'il en soit, les cinquante Homelies me paroissent être anciennes : ce sont des exhortations à des Religieux, & non pas des Sermons au Peuple. La premiere contient une explication allegorique de la vision des Cherubins rapportée par Ezechiel, qu'il applique à l'état de l'ame des hommes en cette vie. La seconde est du regne des tenebres, c'est-à-dire, du péché, dont il soutient que l'homme ne peut être délivré que par la grace de JESUS-CHRIST & par les dons du Saint Esprit. Dans la troisième, il recommande aux Freres de vivre en paix, de ne se point condamner les uns les autres, de prier continuellement, & de purifier leur extérieur en combattant contre les tentations de la chair & du Demon. Il dit dans cette Homelie, qu'il est en nôtre pouvoir de resister & de combattre; mais que c'est à Dieu seul à déraciner le péché, & que comme on ne peut voir sans clarté, parler sans langue, entendre sans oreilles, marcher sans pieds, travailler sans mains, on ne peut non plus être sauvé sans JESUS-CHRIST. Dans la quatrième, il fait voir que pour avancer dans la vertu, il faut renoncer au monde, pour obtenir la charité du S. Esprit qui est absolument nécessaire pour la sanctification des hommes. Il enseigne dans cette Homelie, que les Anges & les ames sont de petits corps tres-minces & tres-subtils, erreur assez commune parmi les anciens Moines. Dans la cinquième, il décrit la difference de la vie du monde & de celle des Chrétiens. La sixième est de la priere, il dit qu'elle se doit faire en silence, avec paix & avec tranquillité, qu'il ne faut point jeter des cris confus, mais avoir Dieu devant les yeux, & le prier avec attention & avec un esprit rempli de saintes pensées. A la fin de cette exhortation, l'on trouve deux questions & deux réponses touchant quelques passages, concernant l'Incarnation de JESUS-CHRIST. La septième & la huitième sont encore des demandes & des réponses sur plusieurs difficultez. Ce qui fait voir que ces Discours ne sont point des Homelies au Peuple; mais des exhortations d'un Abbé à ses Religieux, qui lui propoient les difficultez qu'ils pouvoient avoir pour en être éclaircis. Il y a

Les Macaires. quelques-unes de ces questions qui sont plus curieuses que solides, & les réponses sont souvent fort mytiques. Celles de l'Homelie huitième sont sur la priere. Dans la neuvième il montre qu'on ne peut se délivrer des tentations, qu'en attachant uniquement son esprit à Dieu. Dans la dixième, il dit que quoi que l'on soit avancé dans la vertu, l'on doit se considerer comme si l'on n'avoit rien fait, & qu'on doit alors tendre à Dieu avec plus de ferveur, de peur de perdre le Saint Esprit par orgueil ou par paresse. L'onzième & la douzième contiennent des Reflexions assez obscures sur la chute de la nature humaine, & sur les misericordes de JESUS-CHRIST: il y a dans la dernière des demandes & des réponses fort peu utiles. Dans la treizième, il dit que depuis l'avenement de JESUS-CHRIST, Dieu demande aux hommes une plus grande sainteté qu'auparavant. Dans la quatorzième, il parle de la récompense des Chrétiens. La quinzième n'a point de sujet particulier; elle commence par une reflexion sur l'obligation où sont les Chrétiens d'honorer JESUS-CHRIST avec pureté & avec fidelité; ensuite elle contient plusieurs questions, dont la premiere est touchant la resurrection, sçavoir si l'homme resuscitera avec tous ses membres; & les autres touchant la concupiscence & la pente au mal qui se trouve dans tous les hommes. Il pretend qu'elle est comme une espece de feu allumé dans l'homme, qui embrase, pour ainsi dire, toutes ses parties; quel'homme peut y resister, mais qu'il faut pour le faire, qu'il veille continuellement sur lui-même, & qu'il combatte perpetuellement. Il dit que ceux qui resistent à leurs passions, reçoivent le Saint Esprit, & les graces que JESUS-CHRIST leur a meritées, mais qu'ils doivent bien prendre garde de ne s'en pas élever, & de demeurer dans l'humilité & dans le mépris d'eux-mêmes, comme étant redevables à JESUS-CHRIST des graces qu'ils ont reçues, & pouvant déchoir de l'état de sainteté où ils sont, s'ils ne s'y maintiennent par la vertu de l'humilité, qu'il appelle le signe & la marque infaillible du Christianisme. Dans la seizième, il dit que l'homme doit être toujours dans la crainte, parce qu'il est toujours exposé aux tentations; qu'ainsi ceux qui n'ont pas encore la grace, doivent se porter à faire le bien, & à quitter le mal par des motifs naturels; mais que ceux qui l'ont reçue, n'ont pas besoin de ces sortes de motifs, parce que produisant l'amour dans leur cœur, elle leur fait trouver doux & agreable ce qui paroist rude & mal-aisé, & fait paroître aisé ce qu'on trouvoit insurmontable. Dans la dix-septième, il traite de l'onction spirituelle

Les Macaires. spirituelle & de l'état des plus parfaits Chrétiens, & il fait voir que quelque sainteté qu'ils aient acquise, ils doivent toujours craindre, parce qu'ils peuvent toujours tomber. Dans la dix-huitième, il déduit les effets merveilleux des dons du saint Esprit dans l'ame d'un homme spirituel. Dans la dix-neuvième il explique les degrez, par lesquels l'homme doit passer pour acquérir la perfection. Il dit qu'il doit s'efforcer lui-même par sa nature à faire le bien, qu'ensuite Dieu le voit ainsi combattre, lui donne la grace de la priere, & que par son moyen il obtient toutes les vertus. Dans la vingtième, il dit qu'il n'y a que JESUS-CHRIST qui puisse guerir l'ame blessée par le péché d'Adam; qu'ainsi il faut s'adresser à lui, & le prier, afin qu'il nous donne sa grace. La vingt-unième, est de la guerre que les hommes sont obligés de faire contre les vices & contre les passions. Dans la vingt-deuxième, il décrit la difference épouvantable de la fin des justes & des méchants: il dit qu'à l'heure de la mort, les ames des premiers sont reçues par les Anges, & conduites au Seigneur; mais que celles des derniers se trouvent environnées de Demons qui les tirent avec eux dans les enfers. La vingt-troisième est de la victoire qu'un Chrétien doit remporter sur ses passions. La vingt-quatrième, de la nécessité de la grace & de la vertu du saint Esprit, pour être juste & digne de la vie éternelle. Il continue ce même sujet dans la vingt-cinquième, dans laquelle après avoir prouvé qu'on ne peut pas éviter toutes les occasions de péché, ni resister à toutes les passions sans le secours de la grace de JESUS-CHRIST, il fait une peinture de l'état où sont les hommes en ce monde, & décrit les effets merveilleux que le feu celeste du saint Esprit produit dans nos ames. La vingt-sixième contient plusieurs demandes & réponses sur les tentations du Diable & sur les effets de la grace. L'Auteur y enseigne dans ses réponses, que l'homme est rétabli dans sa premiere dignité par le saint Esprit, que le Demon ne nous peut tenter qu'autant que Dieu le lui permet. Que la grace change les affections du cœur. Que le Demon sçait une partie de nos pensées, mais qu'il y en a qui lui sont inconnues; que la grace & la charité n'ont point de bornes, & qu'on ne doit jamais dire qu'on est parvenu au degré suprême de la perfection; que l'ame va aussi-tôt après la mort, au lieu où elle a mis son amour pendant cette vie. Que quelque bien que l'on fasse par la nature, on ne peut-être sauvé sans la grace de JESUS-CHRIST; qu'il faut toujours lui attribuer tout le bien que l'on fait, & dire: Si Dieu ne m'avoit assisté, je n'aurois pas pu ni

Les Macaires. jeûner, ni prier, ni sortir du monde; & que Dieu voit qu'on lui attribue les actions qui peuvent se faire par la nature, donne avec liberalité les dons spirituels, celestes & divins de sa grace. Que les actions qui se font sans grace, peuvent être bonnes, mais qu'elles ne sont pas parfaites. Dans la vingt-septième, après avoir fait considerer la dignité d'un Chrétien, il répond encore à plusieurs questions sur les effets de la grace. Il dit que les hommes ne seront jamais au comble de la perfection en ce monde; qu'en quelque état qu'ils soient, quelque grace qu'ils aient, ils peuvent toujours pecher; que la grace la plus forte n'empêche pas que la volonté ne se porte au mal, parce que la nature de l'homme, tant qu'il est en ce monde, est changeante; & que, quoi que Dieu ait fait des graces toutes particulières aux Chrétiens, ils doivent néanmoins toujours travailler à leur salut avec crainte & tremblement. Dans la vingt-huitième, il deplore l'état d'une ame où JESUS-CHRIST n'habite point à cause du péché. Dans la vingt-neuvième, il dit que Dieu donne sa grace de deux manieres; qu'il prévient les uns sans qu'ils aient travaillé; qu'il la donne aux autres après qu'ils ont long-tems travaillé; & il fait admirer la bonté & la sagesse de la conduite de Dieu envers les uns & envers les autres. Dans la trentième, il montre que si l'on n'a le saint Esprit qui produit en nous l'amour de Dieu, on ne peut entrer dans le royaume des cieus. Dans la trente-unième, il exhorte les hommes à la priere, afin qu'ils obtiennent le renouvellement & le changement de cœur. Dans la trente-deuxième, il dit que nous ne sçavons point certainement si nous sommes dans la grace de JESUS-CHRIST; tant que nous sommes en ce monde; parce que nous sommes toujours tourmentés des mouvements de la cupidité; mais qu'au jour du jugement on connoitra ceux qui sont à Dieu. La trente-troisième est de l'attention & de la ferveur qu'on doit avoir dans la priere. La trente-quatrième, de la gloire éternelle. La trente-cinquième, de l'état d'une ame, que Dieu a délivrée des mauvaises pensées, ce qu'il appelle un nouveau Sabat. La trente-sixième, des differens degrez de la gloire de ceux qui ressusciteront. Dans la trente-septième, il prouve que plusieurs se croient justes qui ne le sont pas, & que ceux qui se croient au souverain degré de perfection, sont souvent tombez. On passe la trente-huitième, parce qu'elle se trouve toute-entière parmi les Opuscules de l'Ermite Marc. Dans la trente-neuvième, il dit qu'il est inutile de lire l'Ecriture Sainte, si l'on n'en fait son profit. Dans la quarantième, il prouve que les ver-

Les Ma- vertus sont comme enchaînées les unes avec caires. les autres, & qu'il en est de même des vices. Il répond encore à trois questions. Il dit dans ses réponses, qu'il y a différens degrez de damnation; que les plus grands pecheurs sont plus punis que ceux qui n'ont pas commis de si grands crimes; que l'état de quietude de certaines âmes ne les empêche pas d'exercer la charité; que la grace & l'inclination au péché peuvent se trouver en même tems dans une âme. Dans la quarante-unième il décrit les accroissemens de la grace dans une âme, & il fait voir qu'on ne scauroit conserver cette vertu sans l'humilité. Dans la quarante-deuxième, il dit qu'il n'y a que les actions des hommes qui peuvent leur nuire ou leur servir. Dans la quarante-troisième, il parle des différens degrez de ceux qui combattent contre les vices; mais elle est si obscure, qu'à peine y peut-on rien comprendre. La quarante-quatrième est du changement que JESUS-CHRIST fait en nous, & de la maniere dont il guerit nos âmes. Il continue le même sujet dans la suivante, & il explique par plusieurs comparaisons l'union de l'âme avec Dieu. Dans la quarante-sixième, il dit que l'âme malade peut avoir recours au Medecin, le prier, lui demander du secours, & qu'alors le Medecin celeste venant à son secours se joint avec elle, l'éclaire, la conduit & la rend son épouse. La quarante-septième, contient plusieurs explications allegoriques de la Loi de Moïse, qu'il applique aux différens états de l'âme. Dans la quarante-huitième, il dit que ceux qui ont une véritable foi des choses celestes, ne doivent plus avoir d'attache à celles de la terre; que ceux qui se sont retirez du monde; ne doivent plus avoir de soins ni d'inquietude des choses du monde. Enfin, il ne veut pas qu'un Solitaire se serve du secours des Medecins dans ses maladies; mais il veut qu'il mette toute son esperance en JESUS-CHRIST. Dans la quarante-neuvième, il montre que ce n'est pas assez d'avoir quitté le monde; mais qu'il faut encore chercher avec ardeur la beatitude éternelle. Dans la cinquantième & dernière, après avoir remarqué, que Dieu est l'auteur des miracles que les Saints ont faits, il tire de cette remarque une reflexion morale, que nous ne sommes maîtres du Demon que par le secours de Dieu, & par la vertu du Saint Esprit. Il ajoute que celui qui reconnoît son infirmité, sa foiblesse & ses blessures, & qui ne reconnoît pas en même tems le secours du Saint Esprit qui le fortifie, est un homme sans discretion; & qu'au contraire, celui qui ne fait attention

qu'au secours du Seigneur, sans considerer sa foiblesse, s'imaginant qu'il ne peut plus tomber, se trompe lui-même malheureusement. C'est ainsi que cet Auteur accorde toujours ces deux maximes fondamentales de la grace & du libre arbitre; qu'il faut travailler comme si tout dépendoit de nous, & reconnoître cependant que nous ne pouvons rien sans Dieu. Si l'on s'en estoit toujours tenu à cette simplicité sans philosopher davantage, que de questions auroient esté terminées sans bruit! Que de querelles assoupies! Que de disputes anéanties! Que de raisonnemens seroient devenus inutilles! Que d'Ecrits n'auroient jamais paru! Mais pour revenir à notre Auteur; il y a encore sept Traitez spirituels de lui, qui ont esté donnez en Grec & en Latin par le P. Pouffin. Le premier est de la garde de son cœur; le second de la perfection en esprit; le troisième de la priere; le quatrième de la patience & de la discretion; le cinquième de l'élevation de l'esprit; le sixième de la charité; le septième de la liberté de l'esprit, & quelques Apophthegmes des Peres. Il est visible que celui qui est Auteur des cinquante Homelies, est aussi Auteur de ces Traitez; car le même esprit y regne: il a les mêmes sentimens & le même stile: il parle de la même maniere de la grace & de la liberté; & il soutient, aussi-bien que l'Auteur des Homelies, que les Anges & les âmes sont des corps. Mais il n'est pas si certain, que ces Ouvrages soient de Macaire disciple de Saint Antoine; & il semble même qu'il y a plus d'apparence qu'ils sont d'un Moine plus recent. Quoi qu'il en soit, le stile de cet Auteur est simple, on voit que c'est un bon Solitaire, qui parle de cœur, sans affectation & sans ornement, & souvent même sans ordre. Il allegorise tout, il debite quantité de pensées mystiques fort peu intelligibles, il se sert presque par tout de comparaisons qui ne sont pas toujours justes; enfin il lui échape souvent de dire des choses qui ne s'accordent pas tout-à-fait avec le bon sens. Tant il est difficile en matiere de spiritualité de ne se pas égarer quelquefois.

Les Regles qui portent le nom de Macaire, sont d'un autre Auteur. Celles qui se trouvent sous le nom seul de Macaire, dans le Recueil de Benoît d'Aniane, sont attribuées à Macaire l'Alexandrin; c'est-à-dire, à l'Abbé de Nitrie, Disciple de Saint Pacome, & Maître d'Evagre. On y trouve un endroit qui semble avoir esté tiré de la Lettre de Saint Jérôme à Rustique; ce qui fait croire, ou qu'il a esté ajouté, ou que Saint Jérôme a imité Saint Macaire. Quoi qu'il

Les Ma-
caires.

Les Ma- qu'il en soit, cette Regle est ancienne, & elle caires. se trouve citée par l'Auteur de la Vie de Saint Philibert, qui dit que ce Saint lisoit les Regles de Saint Macaire, de Saint Benoît, & de Saint Colomban. L'autre Regle qui se trouve dans le même Recueil, composée par les deux Macaires, par S. Serapion & par Saint Paphnuc, est faite en forme de Dialogue; & ce sont apparemment quelques-unes de leurs conversations, que quelques Moines avoient recueillies, comme les deux Regles qui suivent dans le même Recueil, sont une collection des paroles de trente-quatre Abbez. Ils s'en trouvent encore une dans le même Recueil, qui porte le nom de l'Abbé Isaïe, qui est propre pour les Ermites, & particulièrement pour les jeunes Religieux. Elle est pleine de preceptes de Morale; & c'est pour cela qu'on lui a donné pour titre les Preceptes ou les Conseils de l'Abbé Isaïe. Cet Abbé est apparemment celui dont parle Ruffin & Pallade, & qu'ils appelloient Abbé de Syrie. Il y a aussi sous le nom de ce même Isaïe quelques Remarques sur la Vie Religieuse, données au Public par Pouffin. Dans le même tems vivoit un Solitaire nommé Marc, qui demouroit dans le Desert des Cellules, & qui vécut près de cent ans, à qui l'on attribue quelques Ouvrages, qui sont probablement d'une autre Marc, qui a vécu long-tems après.

Je ne m'arrête point à rapporter les discours, les réponses ou les avertissemens des autres Solitaires de ce tems, qu'on peut voir dans Ruffin, dans Pallade & dans les autres Auteurs qui ont écrit leur Vie.



SERAPION

Evêque de Thmuis.

Serapion
Evêque de
Thmuis.

IL ne faut pas confondre ce Serapion, dont nous parlons, avec le celebre Serapion Abbé dans le territoire d'Arfinoë, il avoit pourtant été Moine & Abbé aussi bien que lui, mais il fut ordonné vers l'an 340. Evêque de Thmuis, ville d'Egypte, dans la Province de Sceté, par saint Athanase, comme on l'apprend par l'Epître de ce Pere à Draconce. Saint Jérôme dit, que cet

Tome II.

Evêque merita le nom de Scôlastique, à cause de son éloquence, qu'il fut ami de saint Antoine, & qu'il eut la gloire d'être Confesseur sous Constance, c'est-à-dire, de souffrir pour la défense de la Foi du Concile de Nicée & de l'innocence de S. Athanase. Il y a apparence, que c'est lui, dont on lit le nom dans les souscriptions de la Lettre du Concile de Sardique. C'est lui aussi qui avoit écrit à saint Athanase sur la mort d'Arius, comme nous l'apprenons par la Réponse de ce Pere, qui lui est adressée. Saint Jérôme dit qu'il avoit fait un Ouvrage contre les Manichéens, un Traité des titres des Pseaumes, & plusieurs Lettres tres-utiles. Nous n'avons plus présentement que son Traité contre les Manichéens, donné au Public par Canisius: dans lequel il prouve, que le vice ou le mal n'est point une substance, & que notre nature n'est point méchante d'elle-même. Ce qu'il montre principalement, parce que plusieurs personnes tres-méchantes sont ensuite devenues tres-pieuses & tres-vertueuses. Voilà le sujet de ce petit Traité: les raisonnemens en sont tres-solides, mais le stile en est fort simple, & fort peu étudié.



EUSEBE D'EMESE.

CEr Eusebe étoit d'Edesse, ville de Mesopotamie, d'une famille considerable. Il avoit appris dès son enfance l'Ecriture sainte suivant la coutume de son Pais; il étudia ensuite le Grec & les belles Lettres, & vint en Palestine pour se perfectionner dans la science de l'Ecriture; il y fut disciple d'Eusebe de Cesarée, & de Patrophile de Scythople. Les Eusebiens voulurent l'élire Evêque d'Antioche, après la déposition d'Eustathe, & ensuite le mettre sur le Siege d'Alexandrie en la place de saint Athanase; mais il ne voulut point accepter ces Evêchez litigieux. Il fut depuis ordonné Evêque d'Emese proche le Mont Liban; mais la résistance du peuple l'obligea de se retirer à Laodicée, où il fut bien reçu de George Evêque de cette Eglise, qui le fit rétablir dans Emese. Il fut fort cheri de Constance qui le mena avec lui à la guerre des Perses. Il étoit mort l'an 359. puisque son successeur Paul d'Emese assista au Concile de Seleucie, comme nous l'apprenons de Saint Epiphane.

Eusebe
d'Emese.

K

Eusebe d'Emese. phane. On l'a mis dans quelques Martyrologes au nombre des Saints. Voici comme S. Jérôme parle des OEuvres de cet Evêque. Eusebe Evêque d'Emese, qui avoit l'esprit de Rhetoricien & le génie d'Orateur, a composé une infinité de Livres; il s'est attaché au sens historique; ceux qui veulent prêcher, le lisent avec application. Ses principales pièces sont contre les Juifs, contre les Gentils, contre les Novatiens, deux Livres de Commentaires sur l'Epître aux Galates, & plusieurs Homélies courtes sur les Evangiles. Theodoret rapporte dans son troisième Dialogue deux Fragmens, pour prouver que la Divinité de JESUS-CHRIST n'a point souffert, qui sont tirés de quelqu'un de ces Ouvrages dont nous venons de parler. Et l'on trouve encore dans les Chaînes Grecques sur l'Ecriture, plusieurs Fragmens qu'on attribue à Eusebe d'Emese. Les Homélies que nous avons présentement sous le nom d'Eusebe d'Emese, ne sont point de lui, quoi qu'elles aient été citées sous son nom dans l'onzième siècle par Guitmond, & dans le douzième par Gratien. Elles sont toutes écrites par des Auteurs Latins bien plus recens qu'Eusebe d'Emese. Il y en a qui sont de S. Eucher, de Fauste de Riés, de Césaire d'Arles, & de plusieurs autres François. Pierre Diacre Bibliothécaire du Mont-Cassin attribue celles qui sont sur les Evangiles, & sur les Fêtes du Temps & des Saints de l'année, à Brunon Evêque de Signi. Et cela se trouve confirmé par les Catalogues des MSS. du Vatican & du Mont-Cassin, où ces Homélies sont attribuées au même Auteur. Elles ont été données au Public par Gagneus, & imprimées séparément, & dans le cinquième volume de la Bibliothèque des Peres, de Cologne.

a Elles sont toutes écrites par des Auteurs Latins bien plus recens qu'Eusebe d'Emese. Le style est d'un Latin qui ne sçavoit point de Grec. Il paroît par les Homélies de Saint Blandine, d'Epiphodius, d'Alexandre & de Saint Genest, que l'Auteur étoit François. Il y a un Sermon de S. Maxime second Abbé de Lerins; il y est fait mention de S. Honorat Abbé de Lerins, & depuis Evêque d'Arles, qui ont vécu bien depuis la mort d'Eusebe d'Emese. L'on y trouve un Sermon des Rogations instituées par S. Mamert. L'Auteur se dit disciple de S. Maxime Abbé de Lerins; ce qui fait croire que ces Sermons sont de Saint Eucher de Lyon, sous le nom duquel ils ont été imprimés. L'Auteur des Homélies sur la Pâque combat l'Heretique Pelage, & cite Saint Gregoire le Grand.



BASILE D'ANCYRE.

Basile d'Ancyre. BASILE fut ordonné Evêque d'Ancyre l'an 336. par les Evêques du parti d'Eusebe, en la place de Marcel qu'ils venoient de déposer. Il fut excommunié, & son Ordination déclarée nulle dans le Concile de Sardique; mais il ne laissa pas de demeurer en possession de son Siege. Il disputa contre Photin dans le Concile de Sirmich de l'an 351. & il y confondit cet Heretique. Il fut un des plus grands ennemis des Ariens ou des Anoméens, c'est-à-dire, de ceux qui défendoient ouvertement l'opinion d'Arius, & soutenoient que le Verbe n'étoit point semblable au Pere. Mais on le considère comme le Chef du parti de ceux qu'on a depuis appellez demi-Ariens, lesquels ne voulant point reconnaître que le Fils fût consubstantiel au Pere, disoient qu'il lui étoit semblable en toutes choses & même en substance. Basile soutint fortement cette opinion, & la fit établir par l'autorité d'un Concile qui se tint à Ancyre l'an 358. Il la défendit à Seleucie & à Constantinople contre la brigue des Eudoxiens & des Acaciens, qui le déposèrent l'an 360. après l'avoir chargé de plusieurs crimes. S. Jérôme nous apprend que Basile d'Ancyre avoit écrit un Livre contre Marcel son predecesseur, un Traité de la Virginité, & quelques autres Opuscules. Nous n'avons rien de lui; mais sa conduite & ses actions nous font connoître qu'il étoit homme d'esprit, eloquent, & sçavant dans la Theologie. Quoiqu'on le fasse le Chef du parti de ceux qu'on appellez demi-Ariens, il n'est pas certain qu'il fût Heretique; au contraire S. Basile en parle comme d'un Evêque Catholique, & Saint Athanasie avoue dans son Livre des Synodes, que Basile d'Ancyre, & ceux de son parti n'étoient differens de ceux qui faisoient profession de la Consubstantialité, que de nom seulement. C'est pourquoi Saint Hilaire & Philastre appellent les Evêques du Concile de Sirmich tenu contre Photin, dont Basile d'Ancyre étoit le Chef, des Evêques Orthodoxes & saints.



LIBERE.

Libere.

LIBERE succéda au Pape Jules dans le Siege de l'Eglise de Rome l'an 352. Il protesta dans une de ses Lettres, que c'est malgré soi qu'il a été élevé à cette dignité. On trouve dans les Fragmens de Saint Hilaire une Lettre attribuée à ce Pape écrite aux Evêques d'Orient peu de tems après son élévation au Pontificat, dans laquelle il leur mande qu'il avoit envoyé à saint Athanasie trois Prêtres de l'Eglise de Rome, nommez Luc, Paul, Elien, pour le citer à Rome, afin de rendre sur son sujet un jugement conforme à la discipline de l'Eglise; qu'il lui avoit aussi adressé une Lettre, dans laquelle il lui mandoit, que s'il ne venoit à Rome, il le déclareroit séparé de la Communion de l'Eglise Romaine. Il ajoute que ces Prêtres étant de retour, & lui ayant appris qu'Athanasie avoit refusé de venir, il avoit suivi le jugement que les Evêques d'Orient avoient rendu contre lui; qu'il vouloit communiquer avec eux & avec tous les Evêques de l'Eglise; & qu'au contraire Athanasie étoit déchû de sa Communion, aussi bien que de celle de l'Eglise Romaine, & de tout commerce de lettres.

Voilà en substance ce que porte cette Lettre attribuée à Libere, qui ne lui seroit pas fort avantageuse, si elle étoit véritablement de lui. Mais je croi qu'il est très-probable, qu'il n'a jamais rien écrit de semblable, & que cette Epître est un monument supposé par celui qui a fait le Recueil des Fragmens de Saint Hilaire. Car premièrement est-il croiable, que Libere ait chassé saint Athanasie de sa Communion, sans en avoir aucun sujet, & sans avoir égard au jugement de son Predecesseur, & à celui du Concile de Sardique?

Secondement, l'Auteur de cette Lettre dit, que les Orientaux avoient écrit à Jules contre saint Athanasie, sans faire mention du jugement que ce Pape avoit rendu en sa faveur.

Troisièmement, S. Athanasie ne s'est jamais plaint; que Libere l'eût excommunié avant que d'être exilé. Au contraire, il suppose qu'il avoit toujours été pour lui, jusqu'au tems qu'il souscrivit dans le lieu de son exil.

Quatrièmement, les paroles de S. Hilaire qui suivent cette Lettre, n'ont point de rapport

avec ce qu'elle contient, & font voir qu'il avoit rapporté une Lettre toute différente de celle-ci. Voici ses paroles: *Cette Lettre n'est-elle pas toute sainte? que contient-elle qui ne parte d'un esprit plein de la crainte de Dieu? Mais Potamius & Epictete voulant condamner l'Evêque de Rome, comme il est dit dans le Synode de Rimini, ne voulurent point l'écouter; & Fortunatianus eut beau envoyer cette Lettre à plusieurs Evêques, il n'y gagna rien. Est-il croiable que saint Hilaire eût ainsi loué une Lettre, qui auroit porté la condamnation de saint Athanasie? Ce qu'il ajoute, éclaircit encore ce qu'il vient de dire, & confirme notre sentiment. Ils aimèrent mieux préjudicier à leurs intérêts, & tout hasarder, que de refuser la Communion à Saint Athanasie, ou que de toucher à l'autorité du Concile de Sardique qui l'avoit absous. Les Egyptiens écrivirent à Libere, afin qu'il conservât la Communion avec S. Athanasie, comme ils avoient autre-fois écrit à Jules pour le prier de la lui rendre. Ces paroles font voir, que Libere n'avoit point excommunié saint Athanasie, puisqu'il ne lui demandoient pas qu'on lui rendît la Communion, comme ils avoient fait autrefois à Jules; mais seulement qu'il la lui conservât. *Qualis ad Julium pridem de reddenda exultanti Communione, talis nunc, ut de subjectis intelligitur, data sunt de tuenda.**

Cinquièmement, Libere est lui-même témoin, qu'il n'a jamais excommunié S. Athanasie. Il dit dans sa Lettre à Lucifer, en rapportant ce qui s'étoit passé sur le sujet de ce Saint au commencement de son Pontificat, que les Evêques d'Orient lui avoient écrit des Lettres contre lui; qu'il ne les avoit point supprimées, comme on l'en accusoit; mais qu'il les avoit lûes au Concile; qu'il n'y avoit néanmoins ajouté aucune foi: *Quois fidem & sententiam non commodavimus nostram*; parce qu'il avoit reçu en même tems des Lettres de soixante & quinze Evêques d'Egypte pour saint Athanasie. Ce témoignage ne fait-il pas voir nettement, que la Lettre dont il s'agit, n'est point de Libere, puisqu'elle suppose qu'il avoit ajouté foi aux Lettres des Orientaux, & excommunié S. Athanasie?

Sixièmement, si Libere eût excommunié S. Athanasie, au commencement de son Pontificat, les Officiers de Constance ne lui eussent-ils pas allégué cette raison pour le faire souscrire à sa condamnation? Et eût-il pu soutenir aussi fortement qu'il le fit, que l'Eglise de Rome l'avoit toujours tenu pour innocent?

Septièmement, quand Libere auroit caché ou supprimé cette Lettre pendant qu'il a été dans le parti de saint Athanasie, ne l'auroit-il pas produite aussitôt après qu'il eut signé contre lui?

Libere. Il n'avoit plus pour lors d'intérêt de la cacher : au contraire il devoit la publier. Cependant c'est alors qu'il avoué qu'il a toujours esté pour S. Athanase. *Parce que Jules, mon Predecesseur, d'heureuse memoire, avoit reçu Athanase à sa Communion, j'eusse craint de passer pour un prevaricateur, si je l'avois condamné; mais aussi-tôt que j'ai scû que vous l'aviez condamné justement j'ai suivi votre jugement.* Cela ne fait-il pas voir que Libere n'a point condamné S. Athanase au commencement de son Pontificat; mais qu'au contraire il l'a toujours défendu, pour suivre l'autorité de son Predecesseur?

Il y a enfin dans la Lettre que nous examinons, quelques expressions, qui n'ont été en usage que depuis le tems de Libere.

Il est donc faux, que Libere ait écrit cette Lettre, ou excommunié Saint Athanase. Au contraire; aussi-tôt après qu'il fut élevé au Pontificat, il lui écrivit une Lettre de Communion. Les Evêques d'Orient lui écrivirent contre ce Saint, & ceux d'Egypte en sa faveur. Il lut leurs Lettres dans son Synode, où l'on jugea qu'il falloit continuer la Communion qu'on avoit toujours eue en Occident avec S. Athanase. Ceci se passa vers la fin de l'an 352. ou au commencement de 353. avant la défaite de Magnence. Après la mort de ce Tyran, Constance fit assembler un Concile dans la ville d'Arles. Libere y envoya Vincent de Capouë de sa part, avec Marcel Evêque en Campanie, & leur donna ordre de demander à l'Empereur, qu'il fit assembler un Synode à Aquilée. Ces Evêques au lieu d'être fermes se laisserent tromper, & souscrivirent à la condamnation de S. Athanase, avec tous les autres Evêques du Concile, à l'exception de Paulin Evêque de Treves. Libere l'ayant appris, envoya Lucifer Evêque de Cagliari avec Pancrace Prêtre, & Hilaire Diacre, porter une Lettre à l'Empereur Constance, dans laquelle après avoir rapporté ce que nous venons de dire, sur ce qui s'étoit fait depuis le commencement de son Pontificat, sur le sujet de S. Athanase, il le prie de faire examiner cette affaire dans un Synode libre, à la charge qu'on commencera par confirmer la Formule de Foi du Concile de Nicée. Il donna à ces mêmes Deputez une Lettre de recommandation adressée à Eusebe de Verceil; & de fait il lui en écrivit deux autres, l'une de recommandation, & l'autre de remerciement. Il écrivit encore vers le même tems à Osius, & à d'autres Evêques, sur le sujet de la chute de Vincent de Capouë. Aussi-tôt après le Concile de Milan tenu en 355. qui ne fut pas plus favorable à Saint Athanase que l'avoit été celui d'Arles, Libere

écrivit une belle Lettre à Eusebe, à Denis & à Lucifer Evêques exilés, dans laquelle il les loué de leur constance, & leur témoigne qu'il est prêt de souffrir la même persecution. Il dit qu'il ne sçait s'il doit s'attrister de son absence, ou se réjouir de leur gloire. Il remarque qu'elle est plus grande que celle des anciens Martyrs, parce que ceux-ci n'avoient à souffrir que les tourmens des persecuteurs, au lieu qu'ils ont eux à supporter les mauvais traitemens de leurs faux freres. Il les prie de l'assister de leurs prieres, afin que Dieu lui fasse la grace de soutenir avec patience & avec fermeté les attaques dont il est menacé. En effet, peu de tems après, Constance voyant qu'il n'y avoit presque que Libere qui défendît l'innocence de ce Saint, & desirant confirmer sa condamnation par l'autorité de l'Evêque de Rome, envoya un Eunuque en cette ville, qui le pressa inutilement de souscrire à la condamnation de Saint Athanase: car la seule réponse qu'il pût avoir de lui, fut qu'on assemblât un Concile libre, éloigné de la Cour, où il n'y eût ni Gardes, ni Officiers; qu'on commençât par y faire profession de la Foi, suivant qu'elle avoit été expliquée dans le Concile de Nicée; qu'on en chassât tous les Ariens, & qu'on anathematizât leur erreur, & qu'ensuite on examinât la cause de saint Athanase. L'Empereur ayant scû la réponse, envoya un ordre au Gouverneur de Rome de surprendre adroitement Libere, & de l'envoyer à la Cour, cet ordre fut executé. Quand il fut en presence de l'Empereur, il ne lui parla pas avec moins de fermeté, qu'il avoit parlé à Rome à son Eunuque. Nous avons ses Réponses dans Theodoret au Livre 2. de son Histoire chap. 16. dans lesquelles il témoigne une fermeté inconcevable. Il refuse de souscrire à la condamnation de saint Athanase. Constance lui opposant qu'il avoit été condamné par toute la terre, & lui disant, *Vous êtes le seul Evêque du monde, qui pour défendre un impie troublez la paix.* Il lui répondit constamment: *Quand je serois seul, la cause de la Foi n'en est pas moins bonne; car il ne s'est trouvé autrefois que trois jeunes gens qui résistassent aux ordres du Roi.* Il demande ensuite qu'on assemble un Synode; mais qu'avant que d'examiner la cause de saint Athanase, l'on fasse souscrire à tous les Evêques la Formule de Foi de Nicée. Constance s'étant emporté contre saint Athanase, en le faisant auteur de l'inimitié que son frere Constans avoit eue contre lui; Libere lui répond sagement. *Vous ne devez pas, Sire, vous servir des Evêques pour venger vos inimitiez. Car les mains des Ecclesiastiques ne doivent être employées qu'à benir & à*

Libere.

sanctifier. Enfin Constance le menaçant d'un exil, *J'ai déjà dit adieu,* dit-il, *à mes Freres de Rome, car les Loix Ecclesiastiques sont préférables au domicile de Rome.* On lui donna encore trois jours pour deliberer; & comme il ne changeoit point de sentiment, on l'envoya en exil deux jours après à Berée ville de Thrace. L'Empereur, l'Imperatrice, & l'Eunuque Eusebe lui presenterent de l'argent pour faire son voyage; mais il le refusa, & s'en alla gaiement au lieu de son exil. Le Clergé de Rome aiant perdu son Chef, fit serment de n'élire personne en la place de Libere, tant qu'il seroit en vie. Mais Constance se servant du ministère d'Epictete Evêque de Centumcello en Italie, fit ordonner Evêque un Diacre nommé Felix, qui avoit été lui-même du nombre de ceux qui avoient juré qu'on n'éliroit point d'Evêque à la place de Libere. Saint Jérôme dit qu'Acacius eut part à cette Ordination. Saint Jérôme & Socrate accusent ce Felix d'Arianisme; mais Theodoret & Rufin disent qu'il n'a été Arien que de Communion, & non pas de doctrine. Quoi qu'il en soit, tous les Anciens conviennent, que son Ordination n'étoit pas legitime; & quelques Auteurs nouveaux ont très-grand tort de mettre cet homme dans le Catalogue des Papes, & c'est encore avec moins de raison qu'on l'a mis au nombre des Saints Martyrs dans la plupart des Martyrologes.

Libere qui avoit témoigné tant de fermeté dans la paix, ne pût souffrir long-tems l'ennui d'un exil. Il n'y avoit pas encore été deux ans, qu'il se laissa aller aux persuasions de Demophile Evêque de la ville où il étoit relegué, il souscrivit non seulement à la condamnation de saint Athanase, mais aussi il approuva une Formule de Foi Heretique. Les Sçavans sont en dispute, si ce fut la premiere ou la seconde Formule de Sirmich qu'il approuva. Quoi qu'il en soit, il écrivit une Lettre de Communion aux Evêques d'Orient, dans laquelle après avoir déclaré S. Athanase hors de la Communion, & reconnu qu'il avoit approuvé la Formule de Foi que Demophile lui avoit présentée, il les pria d'employer leur credit & leurs prieres auprès de l'Empereur, afin qu'il soit délivré de son exil, & qu'il puisse retourner dans l'Eglise que Dieu lui a confiée. Il écrivit aussi en même tems deux Lettres qui portent à peu près les mêmes choses, l'une à Ursace & à Valens, & l'autre à Vincent de Capouë: elles sont rapportées dans les Fragmens de saint Hilaire.

Libere obtint bien-tôt après ce qu'il demandoit par ces Lettres: car l'Empereur étant content, le fit bien-tôt venir à Sirmich, où il

trouva des Deputez des Evêques d'Orient & d'Occident. On y tint une espece de Concile, dans lequel on fit une Collection des Formules de Foi, qui étoient approuvées par le parti des demi-Ariens, dans lesquelles le Fils étoit déclaré semblable au Pere en substance: on le fit souscrire à Libere, qu'on renvoya à Rome avec une Lettre du Synode adressée à Felix, qui portoit que Libere & lui gouvernoient l'Eglise de Rome en commun. Mais Libere ne fut pas plutôt de retour, que Felix fut contraint de sortir de Rome, & aiant voulu y rentrer de force, il en fut chassé honteusement.

Ainsi Libere se voyant paisible possesseur de son Siege, comme il avoit souscrit malgré lui à la condamnation de saint Athanase & aux Formules de Foi des Ariens; il se repentit bien-tôt de ce qu'il avoit fait, fit profession de la Foi du Concile de Nicée, & se réunit avec Saint Athanase. Il écrivit une Lettre à tous les Evêques du monde l'an 362. dans laquelle il veut qu'on pardonne aux Evêques, qui aiant été surpris avoient approuvé l'erreur des Ariens; mais il anathematize pour toujours les Chefs de leur parti, & ceux qui ne revenoient point de leur erreur. Cette Lettre est rapportée dans les Fragmens de saint Hilaire.

Enfin, les demi-Ariens se voyant opprimés par les Anoméens, qui avoient plus de credit auprès de l'Empereur Valens, eurent recours à Libere, & lui envoierent l'an 366. Eustathe de Sebaste, avec Sylvain & Theophile Evêques de la Cilicie, à qui ils presenterent des Lettres du Concile de Lampsaque. Libere ne voulut point d'abord les recevoir, disant qu'ils étoient du parti d'Arius; mais ils lui persuaderent qu'ils étoient revenus de cette erreur, & qu'ils faisoient profession que le Fils de Dieu étoit semblable en tout à son Pere, & de même substance; ils firent même profession de la Foi du Concile de Nicée, approuverent le terme de *Consubstantiel*, & condamnerent les Formules de Rimini & de Seleucie. Libere aiant exigé d'eux ces declarations, écrivit en leur faveur en Orient. Il mourut peu de tems après l'an 366. d. L'histoire de Libere que nous venons d'écrire, nous apprend le nombre des Lettres qui sont de ce Pape, aussi bien que le tems, l'occasion & le sujet de chacune. Il suffit donc d'en faire ici le Catalogue, & de marquer celles qu'on lui attribue fausement. Nous suivrons l'ordre qui est observé dans le second volume des derniers Conciles.

La premiere est celle qui est écrite à Osius, sur le sujet de la chute de Vincent de Capouë, donnée par Baronius, & tirée du MS. du Vatican: elle me paroît veritable & s'accorde avec l'histoire du tems.

Libere.

La seconde est la Lettre à Constance, qui étoit à la fin des Oeuvres de Lucifer, & dans les Fragmens de S. Hilaire.

Les trois suivantes à Eusebe de Verceil, sont tirées des Actes de cet Evêque, & me paroissent anciennes.

La sixième aux Confesseurs exilés, est dans les Fragmens de S. Hilaire, & dans les Actes dont nous venons de parler.

La septième écrite aux Orientaux, après qu'il eut signé contre S. Athanase, est tirée des Fragmens de S. Hilaire, & est très-véritable.

La huitième est celle qu'on suppose avoir été écrite aux Orientaux, aussi-tôt après son élévation au Pontificat, par laquelle il déclare saint Athanase excommunié. Nous avons montré qu'elle est fort douteuse, quoi-qu'elle soit dans les Fragmens de S. Hilaire.

La neuvième écrite à Ursace, à Valens & à Germinius, & la dixième à Vincent de Capoue, d'ailleurs de son exil, après qu'il eut signé, sont véritables, & tirées des Fragmens de saint Hilaire.

L'onzième écrite aux Evêques d'Italie, après le Concile de Rimini, ne souffre aucune difficulté, & est rapportée au même endroit.

La douzième, qui est une Confession de Foi adressée à saint Athanase, est supposée, comme nous l'avons prouvé en parlant des Ouvrages de ce Pere, parmi lesquels elle se rencontre.

La treizième, qu'on suppose être celle qu'Eustathe & les autres Deputés des Evêques d'Orient obtinrent de Libere, & présenterent au Synode de Tyane, s'accorde bien avec l'Histoire.

Les quatorzième & quinzième doivent être mises au rang des piéces supposées par Isidore, & sont rejetées par tous les Critiques.

Les trois Decrets attribuez à ce Pape n'ont aucun rapport à la discipline de son tems, ni aucune autorité.

La Conférence e qu'il eut avec Constance & Epictete, est rapportée par Theodoret au Livre 2. de son Histoire chap. 6. qui l'avoit tirée d'anciens Actes écrits du tems de Libere.

Le stile de Libere est simple & sans ornement; mais il ne manque pas de force & de netteté. Sa conduite eût été irréprochable, s'il ne se fût point laissé vaincre à l'amour qu'il avoit pour la ville de Rome & pour son Eglise. Mais il a réparé sa faute par la fermeté qu'il témoigna depuis qu'il fut de retour.

a Quoi qu'il en soit, tous les Anciens conviennent que son Ordination n'étoit pas légitime. S. Athanase dans l'Epître aux Solitaires, dit qu'il fut ordonné dans

le Palais sans le consentement du Peuple, & sans être élu par le Clergé, par Epictete, en présence de trois Eunouques & de trois Evêques, qui pouvoient passer plutôt pour des espions que pour des Evêques. Que le Peuple ne lui permit pas d'entrer dans l'Eglise, & qu'il se retira de la Communion. Saint Jérôme dit qu'il fut un Antipape. Optat, & S. Augustin faisant le Catalogue des Papes, ne font point mention de Felix, & mettent Damase après Libere. Et certes Libere étant Evêque légitime, on ne pouvoit en ordonner un autre en sa place. Et quand on supposeroit qu'après la chute il étoit déchu de l'Episcopat, cela ne pourroit pas rendre légitime l'ordination de Felix, qui dans son commencement avoit été nulle. Outre que Libere n'a point été déposé après sa chute; mais au contraire il a été reconnu pour légitime Evêque, & demeuré en possession de son Siege du consentement de tous les Evêques Catholiques.

b C'est avec moins de raison qu'on le met dans le Catalogue des Saints Martyrs dans la plupart des Martyrologes. On en fait la Fête le 4. Août. Mombritius a le premier publié sa Vie, & ensuite Monsieur Baluze l'a donnée plus correcte. Il y eut dispute sur la sainteté de Felix, entre les Correcteurs du Martyrologe Romain, du tems de Gregoire, & l'on dit qu'on trouva pour lors une vieille inscription dans l'Eglise de S. Cosme & de S. Damien conçue en ces termes. *Le corps de S. Felix Pape & Martyr, qui a condamné Constance.* Mais la Vie de ce Felix & ces monumens sont Apocryphes. Car premièrement ils supposent que Constance le fit mourir. Or il est constant par le témoignage du Prêtre Marcellin, que Felix survécut à Constance. 2. Comment se pourroit-il faire que S. Athanase & S. Hilaire, Lucifer, &c. & tous les autres Anciens n'eussent rien dit de la condamnation de Constance par Felix, & du martyre de ce Pape? 3. Les Actes de Mombritius rapportent que Constance avoit été condamné, pour avoir été baptisé deux fois par Eusebe de Nicomédie. Or il est constant par les témoignages de S. Hilaire & de Lucifer, que Constance étoit Catechumene, & qu'il n'a été baptisé que sur la fin de sa vie par Euzoïus, comme S. Athanase le rapporte dans le Livre des Synodes. L'autorité des Martyrologes est de peu de conséquence, aussi-bien que celle d'Athanase le Bibliothécaire. L'Inscription trouvée dans l'Eglise de S. Cosme & de S. Damien, n'est pas une preuve de grand poids.

c Une Formule de Foi Herétique. Baronius & plusieurs autres soutiennent, que Libere, ne souscrivit qu'à la première Formule de Foi de Sirmich, qui n'étoit pas Herétique. Mais si cela eût été ainsi, S. Hilaire qui approuvoit cette Formule, n'eût pas appelé celle qui avoit été signée par Libere, la *perfidie des Ariens*, & n'eût pas dit *Anathème* tant de fois à Libere à cause de sa souscription. S. Jérôme dit aussi que Libere fut contraint de signer l'Herésie. Et tous les Anciens parlent de la chute de Libere comme de l'approbation de l'Herésie des Ariens. Ceci a fait croire à Messieurs le Fèvre & Blondel & au P. Petau, que Libere avoit souscrit à la seconde Formule

Libere.

mule de Sirmich. Mais cette opinion a ses difficultés: car S. Hilaire dit que la Formule signée par Libere avoit été composée par vingt deux Evêques qui étoient la plupart Orientaux. Et que la seconde avoit été faite par Potamius, & par des Evêques d'Occident. Basile est mis au nombre de ceux qui avoient approuvé la première, & il condamne la seconde de Sirmich aussi-tôt après qu'elle parut. Enfin Libere ne revint de son exil qu'après le Concile d'Ancyre, dans lequel les Orientaux venoient de proscrire la seconde Formule de Sirmich. Ainsi, quelle apparence qu'ils la lui eussent présentée pour la lui faire signer? Pour répondre à ces difficultés, & éclaircir le fait, il faut remarquer que Demophile fit signer ou approuver à Libere qui étoit encore en exil, une Formule de foi différente de celle qu'il signa, quand il fut de retour à Sirmich. Que la Formule que Demophile lui présenta, avoit été faite à Sirmich par plusieurs Evêques, *qua*, dit Libere dans sa Lettre, *Sirmium à pluribus Fratribus & Coepiscopis nostris translata & suscepta est.* Paroles qui designent la seconde Formule de Sirmich, qui commence ainsi: *Cum nonnulla putaretur esse de Fide disceptatio, diligenter omnia apud Sirmium tractata sunt & discussa, presentibus sanctissimis Episcopis.* Ainsi il faut dire, que la Formule que Libere approuva dans son exil, étoit la seconde de Sirmich: car Demophile étoit Arien & du parti d'Ursace & de Valens, qui soutenoient la seconde Formule de Sirmich. C'est pour cela qu'Eudoxe & Aëtius firent courir le bruit que Libere étoit de leur opinion, & Libere écrivit même à Ursace & Valens, qu'il étoit de leur sentiment; mais étant ensuite appelé à Sirmich, où il trouva Basile d'Ancyre, Eleusius & les autres Evêques demi-Ariens qui venoient de condamner les Ariens dans le Concile d'Ancyre, on lui fit signer à lui & aux autres Evêques un Tome qui contenoit les Formules de Foi d'Antioche, la première de Sirmich, & les autres qui établissoient que le Fils étoit semblable au Pere, & on l'obligea de condamner ceux qui diroient qu'il étoit dissimble. Voyez Sozomene au Livre 4. chap. 15. de son Histoire. On peut toujours objecter que la seconde Formule de Sirmich n'a point été faite par Basile & par les autres Evêques Orientaux, & que celle qui fut présentée à Libere par Demophile, avoit été faite par ces Evêques, si l'on s'en rapporte aux Fragmens de S. Hilaire. A cela il n'y a point d'autre réponse que de dire que les noms de ces Evêques ont été ajoutés par l'Auteur qui a fait ces Extraits de S. Hilaire, qui avoit mis en marge, *inquirendum*, c'est-à-dire, il faut chercher si ce sont ces Evêques. Ce qui fait voir qu'il n'en étoit pas assuré, & qu'il a peut-être mis ces noms par hazard. Voilà ce que j'ai cru devoir dire de cette question, qui est difficile & celebre, quoi-qu'elle ne soit pas de grande utilité.

d Il mourut l'an 366. Saint Jérôme & Marcellinus dans leurs Chroniques.

e La Conférence. C'est plutôt un interrogatoire subi par Libere au Conseil de l'Empereur.

S. HILAIRE.

Saint Hilaire étoit de la ville de Poitiers a, S. Hilaire dont il fut depuis Evêque. Il fut élevé dans le Paganisme, & il s'appliqua dans sa jeunesse à l'étude des sciences profanes. Il se maria, & eut une fille nommée Apre b. Les réflexions qu'il fit sur les faussetés que les Païens avoient, le conduisirent peu à peu à une connoissance imparfaite de la vérité, qui se perfectionna par la Lecture des Livres sacrés, comme il le rapporte lui-même au commencement de ses Livres de la Trinité. Après être instruit parfaitement de la Religion Chrétienne, il reçut le Baptême, sa femme & sa fille se convertirent apparemment avec lui. Il se passa plusieurs années depuis son Baptême jusqu'à son Episcopat c: mais nous ne savons aucune circonstance particulière de sa vie pendant ce tems-là. Il fut ordonné Evêque de Poitiers quelques années avant son exil, & aussi-tôt après qu'il fut élevé à cette dignité, il travailla fortement au salut du troupeau que JESUS-CHRIST lui avoit confié, en prêchant les vérités de l'Evangile. Ensuite comme il vit que l'erreur des Ariens commençoit à se répandre en France, il composa contre eux ses douze Livres de la Trinité d, qu'il achevoit quand il fut menacé de l'exil. Il y fut envoyé par ordre de l'Empereur Constance, pour avoir soutenu dans le Concile de Beziers le parti de S. Athanase contre Saturnin Evêque d'Arles & contre Ursace & Valens, qui venoient d'être excommuniés par les Evêques de France. Car étant venu à ce Concile assemblé par les brigues de Saturnin, il demanda qu'avant toutes choses on traitât de la Foi, & il offrit de convaincre d'herésie Saturnin, Ursace & Valens. Mais ceux-ci loin d'accepter cette proposition condamnerent Saint Hilaire, & écrivirent une Lettre contre lui à l'Empereur, qui étoit alors à Milan, qui envoya aussi-tôt un ordre pour bannir Saint Hilaire avec Rhodanius Evêque de Toulouse. On n'ordonna point néanmoins d'Evêque en leur place. L'Eglise de Poitiers demeura en repos, & Saint Hilaire continua de la gouverner, & d'y administrer les Sacramens par ses Prêtres. Le lieu ordinaire de son exil

S. Hilair- exil fut la Phrygie e. Il y écrivit le Traité des Synodes qu'il adressa aux Evêques de France, pour leur apprendre les sentimens des Orientaux sur la Trinité, & pour les instruire de la maniere dont ils devoient se conduire dans les deux Synodes, dont l'attente tenoit toute l'Eglise en suspens. Cét Ecrit a été composé par S. Hilaire après le Concile d'Ancyre tenu en 358. dont il explique les Canons, & avant les Conciles de Rimini & de Seleucie, c'est-à-dire, vers le commencement de l'an 359. Quelque tems après il fut envoyé au Concile de Seleucie par le Lieutenant du Prefet, & par le Gouverneur de Phrygie. Etant arrivé dans cette ville, il y fut reçu favorablement, & s'attira l'estime & l'affection de tout le monde. On lui demanda premierement ce que croioient les Evêques de France, parce que les faux bruits que les Ariens avoient publiez contre eux, les avoient rendus suspects de l'erreur de Sabellius, & on les accusoit de ne croire qu'une seule personne en Dieu. Mais saint Hilaire ayant exposé sa creance conformément à la Formule du Concile de Nicée, rendit un témoignage authentique de la pureté de la Foi des Evêques d'Occident. Aiant ainsi levé les soupçons que l'on pouvoit avoir contre sa doctrine, il fut admis à la Communion & à la société des autres Evêques, & mis au nombre de ceux qui devoient opiner dans le Concile. Il y assista au commencement : mais voyant que la plupart des Evêques étoient Ariens, il ne voulut plus s'y trouver. Il demeura néanmoins à Seleucie jusqu'à la fin du Concile, & suivit les Deputés du Concile à la Cour de l'Empereur, pour y recevoir les ordres qu'on lui donneroit : mais quand il vit que la Foi étoit dans un extrême peril, les Evêques d'Occident étant trompez, & ceux d'Orient vaincus, il demanda audience à l'Empereur par trois Requetes, si nous en croions Sulpice Severe, qu'il lui presenta publiquement, pour avoir permission de disputer de la Foi contre ces adversaires. Saint Jérôme ne fait mention que d'une seule Requete; & en effet des trois Ecrits de Saint Hilaire à Constance, il n'y a que le troisième dans lequel il lui demande audience. Il le lui presenta vers la fin de l'an 359. Le second Ecrit est encore du même tems. Les Ariens se voyant attaquez par un si puissant adversaire le firent renvoyer en France, sans toutefois le relâcher entierement de son exil. En revenant il passa par l'Italie, & entra en France l'an 360. Ce fut dans son voyage, ou aussi-tôt après son retour, qu'il adressa son troisième Ecrit à Constance, qu'on met ordinairement le premier.

Saint Jérôme dit qu'il l'écrivit après la mort de S. Hilair- cet Empereur. Mais il paroît par cet Ecrit re. même, qu'il a été composé cinq-ans après que saint Hilaire se fut séparé de la Communion de Saturnin, & après l'exil de Lucifer, d'Eusebe & de Paulin; ce qui fait voir que c'est en 360. & avant la mort de Constance que cet Ecrit fut composé: il y a néanmoins apparence qu'il ne fut publié en Orient qu'après la mort de cet Empereur; ce qui a fait croire à saint Jérôme, qu'il n'avoit été composé qu'en ce tems-là. Ce fut vers ce même tems qu'il composa son Traité contre Ursace & Valens, qui contenoit l'Histoire du Concile de Rimini & de Seleucie. D'où l'on a tiré une partie du Livre qui porte le Titre de Fragmens: car cet Ouvrage est composé de deux parties. La premiere est tirée d'un Ouvrage de saint Hilaire, qu'il avoit composé pendant la persecution & avant la mort de Constance, comme la Preface le fait assez connoître. Cette premiere partie commence à la page 430. & finit à la 466. de l'Edition de Paris de l'an 1652. & elle contient les Actes de ce qui s'est passé jusqu'à la fin des Conciles de Rimini & de Seleucie. La seconde partie tirée d'un autre Ouvrage, commence à la page 466. & contient ce qui s'est passé depuis ces Synodes. Les Evêques Catholiques aiant ensuite recouvré leur liberté sous Julien l'Apostat, saint Hilaire assembla plusieurs Conciles en France pour le rétablissement de l'ancienne doctrine, & pour la condamnation des Synodes de Rimini & de Seleucie. Il y fit condamner Saturnin Evêque d'Arles, qui s'opposoit à ce dessein, aussi-bien que Paterne Evêque de Perigueux. Pour les autres Evêques qui reconnurent leur faute, on leur pardonna; & tout le monde avoua, dit Sulpice Severe, que notre France étoit redevable à S. Hilaire seul du bonheur qu'elle eut d'être délivrée de l'Herésie. Il étendit même ses soins jusqu'en Italie, si nous en croions Ruffin, & travailla à y rétablir la Foi en visitant les Eglises, & en leur faisant rejeter les erreurs des Heretiques. Eusebe de Verceil trouva que saint Hilaire l'avoit prévenu dans cet emploi, & Ruffin ne fait point de difficulté de dire, que saint Hilaire travailloit avec plus d'application & de succès que ce dernier, parce qu'il étoit d'un naturel doux & paisible, & qu'il avoit une grande erudition & des manieres tres-propres à persuader. *Nisi quod Hilarius vir naturâ lenis, placidus, simulque eruditus, & ad persuadendum commodissimus, rem diligentius & aptius procurabat.* Excellente remarque, qui peut servir d'instruction à ceux qui sont em-

S. Hilair- emploiez pour convertir les Heretiques. Le re. même Historien ajoute, que Saint Hilaire composa des Livres touchant la Foi, qui sont écrits avec noblesse, dans lesquels il decouvroit clairement les artifices & les illusions dont les Heretiques s'étoient servis pour tromper les Catholiques trop credules & trop simples. Ruffin rapporte enfin dans son Livre de la corruption des Ouvrages d'Origenes, que Saint Hilaire aiant composé un Livre pour corriger ceux qui avoient signé la Formule de Rimini, son Ouvrage fut tellement corrompu par les Heretiques, sans qu'il le scût, qu'on l'accusa dans un Synode d'être Heretique, & qu'on l'en chassa comme un excommunié. Mais je ne croi pas qu'on doive prendre ce fait pour certain, parce qu'il est hors d'apparence que la Foi de Saint Hilaire sur la Trinité pût être suspecte aux Evêques d'Occident. L'an 364. il se presenta une occasion, dans laquelle Saint Hilaire fit éclater le zele qu'il avoit pour la défense de la verité. L'Empereur Valentinien étant venu à Milan donna un Edit, par lequel il obligeoit tous les Catholiques à reconnoître Auxence pour leur Evêque. Saint Hilaire étant persuadé que cet Evêque étoit dans le sentiment des Ariens, presenta une Requete à l'Empereur, dans laquelle il declaroit qu'Auxence étoit un blasphemateur, dont les sentimens étoient opposez à ceux du Prince & des autres Catholiques. L'Empereur touché d'une denonciation si forte, ordonna une Conference en presence du Questeur & du Grand Maître du Palais, entre Saint Hilaire accompagné de dix Evêques, & Auxence. Dans cette Conference, Auxence après avoir tâché d'éluder la dispute, fut obligé pour ne pas perdre son Siege, de faire profession que JESUS-CHRIST étoit vraiment Dieu, & de la même substance & de la même divinité que le Pere. L'Empereur croiant cette profession sincere, embrassa sa Communion, & saint Hilaire ne cessant point de crier qu'Auxence étoit un Heretique, qui se moquoit de Dieu & des hommes, fut chassé de Milan comme un perturbateur du repos de l'Eglise. Ne pouvant donc plus parler de vive voix contre Auxence, il composa l'année suivante un Ecrit contre cet Evêque. Il recueillit en 366. les monumens de ce qui s'étoit passé depuis le Synode de Rimini, comme on peut voir par la seconde partie des Fragmens qui est tirée de cet Ouvrage, où l'on trouve des Lettres écrites en 366.

Enfin après avoir tant supporté de travaux pour la défense de la Foi, il finit le cours de sa vie l'an 367. g.

Outre les Ouvrages de Saint Hilaire, dont S. Hilair- nous avons déjà fait mention, parce qu'ils re. avoient du rapport à l'Histoire de sa vie, il avoit encore écrit d'autres Ouvrages, dont il nous en reste même quelques-uns.

Il avoit fait un petit Ecrit contre le Medecin Diocore, & contre le Prefet Saluste, dans lequel il avoit particulièrement montré, dit S. Jérôme dans son Epître à Magnus, jusqu'où pouvoit aller son erudition & son éloquence. Cet Ouvrage n'est pas venu jusqu'à nous. Il y a beaucoup d'apparence qu'il étoit composé pour la défense de la Religion Chrétienne contre le Paganisme.

Il avoit fait divers Commentaires sur l'Ecriture, lesquels il avoit presque tous tirez d'Origenes, dont il se faisoit expliquer les Commentaires par Heliodore, si nous en croions Saint Jérôme. Mais il faut avouer qu'il suivoit plus le sens que la lettre des Commentaires d'Origenes, & qu'il ajoûtoit plusieurs choses du sien, comme le même Saint Jérôme l'a remarqué. Nous avons ses Commentaires sur Saint Matthieu, nous avons même plus de Commentaires sur les Pseaumes que Saint Jérôme n'en avoit vû: car ce Pere fait seulement mention des Commentaires sur les Pseaumes 1. & 2. sur les Pseaumes 51. & suivans, jusqu'au 62. & enfin sur les Pseaumes 118. & suivans jusqu'au dernier. Et nous avons outre ces Commentaires, des Commentaires sur les Pseaumes 14. & 15. sur les Pseaumes 63. 64. 65. 66. 67. 68. qui portent le nom de Saint Hilaire, & qui sont de son stile. Mais nous n'avons plus ses Commentaires sur Job citez par Saint Jérôme, dont Saint Augustin rapporte un passage dans le second Livre contre Julien, pour prouver le peché originel.

On lui attribuoit aussi du tems de Saint Jérôme un Commentaire sur le Cantique des Cantiques; mais ce Pere dit qu'il n'a point vû cet Ouvrage.

Enfin Saint Jérôme fait mention d'un Recueil d'Hymnes composées par Saint Hilaire, d'un Livre intitulé des Mysteres, & de plusieurs Lettres.

Je ne mets point la Lettre & l'Hymne à Apre au nombre des Ouvrages de Saint Hilaire, parce que je ne doute point que ces pieces ne soient l'Ouvrage de celui qui a composé sa Vie, qui n'ont aucun rapport au stile de ce Pere. Quelques-uns lui attribuent l'Hymne *Pange lingua*, & celle de Saint Jean Baptiste, *Ut queant laxis*; mais c'est sans aucune preuve. Les Livres de l'unité de l'essence du Pere & du Fils étoient des Rapsodies tirées des Oeuvres veritables de Saint

S. Hilai- re. Saint Hilaire. Saint Jérôme dans l'Apologie à Pammachius, parle d'un Livre de Saint Hilaire adressé à Fortunatus; il étoit du nombre septenaire. Quelques-uns ont confondu ce Traité avec le Livre de Saint Cyprien, de l'exhortation au martyre, adressé à une personne qui porte le même nom. Mais il faut que celui que S. Jérôme attribue à Saint Hilaire, soit différent de celui de S. Cyprien. Ainsi s'il n'y a point de faute dans cet endroit de S. Jérôme, il faut dire que S. Hilaire avoit écrit un Traité adressé à Fortunat son ami touchant les significations mystérieuses du nombre septenaire. Et cet Ouvrage pourroit bien être un de ses Traitez des Mysteres, dont Saint Jérôme parle dans son Catalogue des Ecrivains Ecclesiastiques.

Les douze Livres de la Trinité composés par S. Hilaire, à l'imitation des Livres de Quintilien, comme Saint Jérôme l'a remarqué, font un excellent Ouvrage, qui contient l'explication & les preuves de ce mystere. Il y établit la Foi de l'Eglise, d'une manière tout-à-fait démonstrative; il y découvre clairement les erreurs des Heretiques, il les refute solidement, & répond à toutes leurs objections; de sorte que cet Ouvrage est le plus ample & le plus methodique que nous ayons dans l'Antiquité sur cette matière.

Le premier Livre est la Preface de tout l'Ouvrage. Il y définit agreablement de quelle manière l'homme parvient à la beatitude, & à la connoissance de la verité, & y rapporte ensuite le sujet des onze Livres suivans. Il commence par remarquer, que la beatitude ne consiste ni dans l'abondance, ni dans le repos, comme le peuple se l'imagine, ni dans la simple connoissance des premiers principes du bien & du mal, comme l'ont crû les plus sages d'entre les Païens; mais dans la connoissance du vrai Dieu. Que l'homme desirant ardemment cette connoissance, rencontre des personnes qui lui donnent des idées basses & indignes de la Divinité. Les uns lui veulent faire croire qu'il y a plusieurs Dieux de different sexe. Les autres prennent les representations des hommes, des bêtes & des oiseaux pour des Divinitez. Les autres ne reconnoissent aucune Divinité; & quelques-uns enfin avouant qu'il y a un Dieu, soutiennent qu'il n'a aucune connoissance ni aucun soin des choses d'ici-bas. Mais l'esprit de l'homme découvrant la fausseté de toutes ces imaginations, connoît naturellement, qu'il ne peut y avoir qu'un Dieu tout-puissant, éternel & infini, qui est par tout, qui connoît tout, qui ordonne tout; qu'ensuite venant à lire les Livres de Moïse & des Prophetes où il trouve ces veritez expliquées, il en est

entièrement convaincu, & met toute son application à connoître cet Etre Souverain, qui est la source de toute sorte de beautez & de perfections. Mais il n'en demeure pas encore-là, & il comprend bien-tôt qu'il est indigne de Dieu, de permettre que l'homme, à qui il a donné ces connoissances, soit aneanti pour toujours: car cela étant, à quoi lui serviroient ces connoissances, puisque la mort le priveroit un jour de tout sentiment? Mais si d'un côté la raison fait entrevoir qu'il est juste que l'homme soit immortel, d'autre côté la foiblesse & la necessité où il se voit de mourir, lui donne de l'inquietude & de la crainte. En cet état il a recours à l'Evangile, qui perfectionne toutes les connoissances qu'il avoit eues jusqu'alors, & éclaircit tous les doutes qui lui restoient. Il y apprend qu'il y a un Verbe éternel, Fils de Dieu, qui s'est fait homme, & qui est venu au monde pour lui communiquer une plénitude de grace & de veritez. Ceci lui donne des esperances infiniment au dessus de toutes celles qu'il pouvoit avoir; il connoît aussi-tôt l'excellence & la grandeur de ces dons, en apprenant que depuis que le Fils de Dieu s'est fait homme, il ne tient qu'aux hommes de devenir enfans de Dieu; ainsi l'homme recevant avec joie cette doctrine, perfectionne la connoissance qu'il avoit de la Divinité, par la connoissance de l'humanité de JESUS-CHRIST; il renouvelle son esprit par la Foi; il reconnoît la Providence d'un Dieu sur lui; & il commence à être persuadé que celui qui l'a créé, ne l'aneantira pas. Enfin, il comprend que la Foi est le seul moyen infailible de connoître la verité. Qu'elle rejette les questions inutiles, & resout les difficultez captieuses de la Philosophie humaine; qu'elle ne juge point de la conduite de Dieu suivant les pensées des hommes, ni de celle de JESUS-CHRIST suivant les maximes du monde. Que c'est par cette Foi dont la Loi n'étoit que l'ombre & la figure, que JESUS-CHRIST nous élevant à ce qu'il a de plus sublime & de plus divin, nous a prescrit au lieu de la Circoncision charnelle la Circoncision de l'esprit, qui se fait par le retranchement des vices & par le renouvellement du cœur. Que comme nous mourons aux vices dans le Baptême, pour vivre de la vie spirituelle & immortelle; de même JESUS-CHRIST, est mort pour nous, afin que nous ressuscitions avec lui; & qu'ainsi la mort d'un immortel a causé l'immortalité des mortels. Quand l'ame est une fois pénétrée de cette pensée, elle se repose dans cette esperance sans craindre la mort, & sans se lasser de la vie. Car elle considère la mort comme le commencement de la vie de l'éternité,

S. Hilai- re. ténité, & elle regarde la vie presente comme un moyen d'acquiescer une heureuse immortalité.

Voilà les degrez, par lesquels Saint Hilaire conduit un esprit à la connoissance de la beatitude & de la verité, après y être lui-même parvenu par ce même chemin. Car il ne donne point ces choses pour des pensées curieuses & recherchées, qu'il eût méditées dans le cabinet; il declare que c'est là ses sentimens, & que c'est par ces degrez qu'il est parvenu à une entière conversion. Qu'ayant ensuite été ordonné Evêque, comme sa Charge lui imposoit l'obligation de s'appliquer au salut des autres, il a prêché les veritez de l'Evangile. Enfin, que l'Herésie des Ariens, qui vouloit juger de la nature toute-puissante de Dieu par leurs foibles lumieres, l'avoit obligé d'entreprendre la défense de la verité, & de refuter leurs erreurs. Après avoir expliqué en peu de mots la Foi de l'Eglise, il avertit le Lecteur, qu'il doit avant toutes choses se dépouiller de la bassesse des sentimens humains, & juger de Dieu suivant les lumieres de la Foi, & conformément aux témoignages de Dieu même. Car, dit-il, la principale qualité d'un Lecteur, est de prendre le sens de ce qu'il lit, & non pas de lui donner celui dont il est pénétré. Il faut qu'il prenne la pensée de l'Auteur, & non pas qu'il lui donne la sienne. Il ne doit pas vouloir trouver à toute force dans les passages qu'il lit, ce qu'il a presumé devoir s'y trouver avant qu'il les ait lus. Ainsi en parlant de Dieu, il faut du moins être persuadé qu'il se connoît lui-même, & embrasser avec respect la doctrine qu'il nous enseigne. Lui seul peut rendre un témoignage digne de soi, parce qu'il n'est connu que de soi-même, & par soi-même. Que si l'on se fert, ajoute S. Hilaire, de quelques comparaisons humaines en parlant des mysteres, il ne faut pas croire qu'elles soient justes, ni qu'elles aient une ressemblance parfaite. Après cet excellent avertissement, S. Hilaire rapporte le sujet de ses onze Livres de la Trinité, & il finit ce premier Livre par une invocation du secours divin.

Dans le second Livre il explique la doctrine de l'Eglise touchant les trois Personnes divines. Il dit qu'il suffiroit aux Chrétiens de s'en tenir aux paroles de l'Evangile, sans approfondir davantage le Mystere de la Trinité, si les Heretiques ne les obligeoient de l'expliquer plus nettement. Les erreurs & les blasphèmes des Heretiques, dit-il, nous obligent de faire des choses qui nous sont défendues, de pénétrer des mysteres incompréhensibles, de dire des

choses ineffables, & d'expliquer ce qui ne s. Hilaire nous étoit pas permis d'examiner. Et au-lieu de ce qu'il suffisoit d'exécuter avec une foi sincere ce qui nous étoit commandé, c'est-à-dire, adorer le Pere & le Fils, & être pleins du Saint Esprit, nous sommes obligés d'employer nos foibles raisonnemens, pour expliquer des choses incompréhensibles: étant, pour ainsi dire, contrainsts par la faute des autres, d'en commettre une pour ne pas tomber dans l'erreur de ceux qui ont osé donner un sens heretique aux paroles de l'Ecriture. Car ce qui fait l'Herésie, ajoute-t-il, ce n'est pas l'Ecriture, mais la manière dont on l'entend; c'est le sens qui fait le crime, & non pas les paroles. Il rapporte ensuite les erreurs des Sabelliens, des Ebionites & des Ariens, auxquelles il oppose la Foi de l'Eglise. Il dit que le Pere qui est la première personne de la Trinité, est la source & le principe de toutes choses, qu'il est éternel, infini, & que le Verbe qui est la seconde Personne de la Trinité, est le Fils engendré de toute éternité du Pere. Il avoue que cette generation est incompréhensible, & il reprend ceux qui veulent l'expliquer. Il leur demande, s'ils peuvent comprendre, comment ils sont venus au monde: comment ils ont reçu le sentiment, la vie, l'intelligence, le goût, la vue, l'entendement & les autres sens; comment ils peuvent les communiquer aux autres. Dis-moi, dit-il, ô homme, si tu peux comprendre, comment tout cela se fait; & si tu ne peux comprendre, de quel front demandes-tu l'explication de la generation du Fils de Dieu? Toi qui es si ignorant de ce qui se passe dans toi, seras-tu si insolent que de te plaindre de ce que tu ignores ce qui se passe en Dieu? Ainsi sans s'arrêter à expliquer par des raisons humaines la generation éternelle du Verbe, il la prouve par l'Ecriture sainte, & établit la Foi Catholique de la divinité du Verbe, contre toutes les Heresies. Il parle en passant de la generation temporelle du Fils de Dieu, c'est-à-dire, du mystere de l'Incarnation. Enfin il traite du S. Esprit, qui est la troisième Personne de la Trinité. Il soutient que c'est une Personne divine distincte du Pere & du Fils; il remarque que quoi que le nom d'Esprit soit donné quelquefois dans l'Ecriture au Pere & au Fils, il y a plusieurs endroits où il signifie une Personne distincte du Pere & du Fils. Il parle des effets & des dons du S. Esprit; il dit qu'il intercede pour nous, qu'il éclaire notre entendement, qu'il chauffe notre cœur, & qu'il est l'auteur de toutes les graces & de tous les dons celestes; qu'il sera avec nous jusqu'à la consommation des siècles, qu'il est notre consolation dans l'attente

S. Hilai-
re.

de la vie future, le gage de notre future espérance, la lumière de notre esprit, & la ferveur de notre ame. D'où il conclut qu'il faut demander cet Esprit, le mériter, & le conserver par la Foi, & par l'observation des preceptes.

Dans le troisième Livre, il prouve la divinité du Fils de Dieu par des paroles de l'Evangile de Saint Jean: *Je suis dans mon Pere, & mon Pere est en moi.* Il remarque encore, que la génération du Verbe est incompréhensible aussi bien que la plupart des miracles de JESUS-CHRIST; que la raison humaine ne peut point en rendre raison, & que JESUS-CHRIST s'est fait homme, pour prêcher aux hommes cette puissance éternelle, & pour leur faire connoître son Pere; que c'est en ce sens qu'il faut entendre ce qu'il demande d'être glorifié afin de glorifier son Pere, parce que la gloire que l'humanité de JESUS-CHRIST a reçue, & qu'elle a fait paroître aux hommes, a fait connoître la grandeur & la puissance de son Pere. Il fait encore remarquer que la naissance de JESUS-CHRIST, sa résurrection, son entrée dans le Cenacle au travers des portes, & les autres miracles de JESUS-CHRIST, ne sont pas moins au dessus de la raison, que sa génération éternelle. D'où il conclut, que la nature & les opérations de Dieu sont au dessus des discours, des sens & de l'intelligence des hommes; qu'il faut reconnoître dans ces choses la folie de la prudence du monde, & la vanité de la science humaine, & embrasser la prudence celeste & la sagesse de Dieu qui paroît une folie aux hommes.

Dans le quatrième Livre, il rapporte les erreurs des Heretiques touchant la Consubstantialité du Verbe: il leur oppose la Foi de l'Eglise, il répond aux passages qu'ils alleguent, & il tâche de prouver la divinité du Verbe par plusieurs passages tirez de l'Ancien Testament.

Il continue cette même matière dans le cinquième Livre, dans lequel il prétend que c'est le Verbe qui a apparu à Abraham, à Jacob, à Moïse & aux autres Patriarches, qui est appelé Ange à cause de son ministère, & non pas à cause de sa nature.

Dans le sixième Livre il prouve que JESUS-CHRIST est Fils de Dieu, par le témoignage de son Pere, par sa déclaration, par la prédication des Apôtres, par la confession des Fideles, par l'aveu des Demons & des Juifs, & par la créance des Gentils. Il faut remarquer qu'en citant un passage de l'Epître aux Romains, il a recours au texte Grec comme à l'Original.

Dans le septième, il montre que le Fils de

Dieu est vraiment Dieu: il y remarque que les Heretiques se servent de toute sorte d'adresse & de subtilité pour défendre leurs opinions corrompues qu'ils feignent avoir de la Religion, qu'ils trompent les simples par leurs expressions Catholiques en apparence; qu'ils s'accroissent à la prudence du siècle, & qu'ils corrompent le sens véritable des expressions de l'Ecriture, par les explications qu'ils ajoutent, comme pour rendre raison de ce qu'ils disent. Il ajoute que c'est ce qui rend la matière de la Trinité difficile à traiter. Car si d'un côté, dit-il, je declare qu'il n'y a qu'un seul Dieu, Sabellius croit qu'on favorise son opinion. Si je dis que le Fils est Dieu, les nouveaux Heretiques m'accusent d'admettre deux Dieux. Si j'assure que le Fils est né de la Vierge, Ebion & Photin se servent de cette vérité pour établir leur impiété. Mais, dit-il, la doctrine de l'Eglise confond toutes ces erreurs. La force de la vérité est si grande, que ses ennemis même l'éclaircissent; de sorte que plus elle est attaquée, plus elle a de force. Et certes, jamais l'Eglise n'est plus triomphante, que quand elle est vivement attaquée. Jamais elle n'est plus connue, que quand elle est accusée; & jamais elle n'est plus puissante, que quand elle semble être abandonnée. Elle souhaiteroit que tous les hommes demeurassent dans son sein, & elle n'est jamais plus triste, que quand elle est obligée d'en chasser quelqu'un, & de le livrer au Demon. Mais quand les Heretiques en sortent, ou qu'elle les en chasse; si elle perd d'un côté l'occasion de leur donner le salut, elle gagne de l'autre, en faisant connoître le bonheur qu'il y a d'y demeurer inviolablement attaché. Et quelques lignes après: Toutes les Heresies attaquent l'Eglise, & en attaquant l'Eglise elles se vainquent les unes les autres. Mais leur victoire est pour l'Eglise, & non pas pour elles: car elles se combattent toutes sur des erreurs que l'Eglise rejette toutes également. Sabellius par exemple refute invinciblement l'erreur d'Arius; Arius confond celle de Photin, & ainsi des autres; mais ils ont beau se vaincre mutuellement, ils sont toujours vaincus sur quelque chef, & l'Eglise seule demeure victorieuse de toutes les erreurs, en faisant profession que JESUS-CHRIST est vrai Dieu, Fils du vrai Dieu, né avant tous les siècles, & ensuite engendré de Marie. Il prouve enfin, qu'il est Dieu, parce que le nom de Dieu lui est donné dans le Nouveau Testament, & par ce qui y est dit de sa naissance, de sa nature, de sa puissance, & de ses actions.

Dans le huitième Livre, il montre l'unité essentielle du Pere & du Fils, & refute les solutions des Heretiques, en expliquant les passages qu'ils alleguoient pour prouver, que l'unité du Pere & du Fils est une union de volonté & de senti-

S. Hilai-
re.S. Hilai-
re.

sentiment, & non pas une unité d'essence & de nature. Il remarque au commencement de ce Livre, qu'il ne suffit pas qu'un Evêque soit de bonnes mœurs, mais qu'il faut encore qu'il ait une saine doctrine; qu'il faut que sa vie soit innocente, & sa predication sçavante. Parce que s'il est pieux sans être sçavant, il ne sera pas utile aux autres; & s'il est sçavant sans être saint, sa doctrine sera sans autorité. D'où il conclut que la sainteté d'un Evêque doit être relevée par la science, & que sa doctrine doit être recommandable par la sainteté de sa vie: *Ut & vita ejus ornetur docendo, & doctrina vivendo.* Il y a dans ce Livre un excellent passage pour la présence réelle de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie, dans lequel il dit, que par ce Sacrement nous recevons véritablement la chair & le Sang de JESUS-CHRIST, qui demeure en nous corporellement.

Dans le neuvième Livre, il répond aux grandes objections des Ariens fondées sur cinq passages de l'Ecriture, dont il explique le sens véritable. Il fait voir premièrement, qu'ils abusent des passages qu'ils alleguent en les détournant de leur sens naturel; qu'ils ne les expliquent pas par rapport à ce qui suit, & à ce qui précède; qu'ils attribuent à la divinité de JESUS-CHRIST ce qui ne doit être attribué qu'à son humanité. A cette occasion il parle de l'union des deux natures en JESUS-CHRIST, & il explique comment en conséquence de cette union l'on attribue à Dieu ce qui convient à la nature humaine, & à l'homme ce qui appartient à la divinité. Il explique ensuite en détail les passages que les Ariens objectoient incessamment aux Catholiques. Le premier, tiré du dixième chapitre de Saint Marc, est la réponse que JESUS-CHRIST fit au jeune Riche, qui l'appelloit le bon Maître? Pour-quoi, lui dit-il, m'appelles tu bon? Nul n'est bon, si ce n'est Dieu. D'où les Ariens concluoient que JESUS-CHRIST n'étoit point vraiment Dieu. Saint Hilaire répond, qu'il ne reprend pas précisément ce jeune homme de ce qu'il l'avoit appelé bon; mais de ce qu'il lui avoit donné cette qualité, comme si elle lui eût été convenue en qualité de Docteur de la Loi. Ce jeune homme, dit-il, ne sachant pas qu'il étoit le Messie venu pour sauver les brebis égarées d'Israël, l'interrogeoit comme un Docteur de la Loi, & lui donnoit le nom que ces Docteurs prenoient. JESUS-CHRIST reprend cette pensée, & pour lui expliquer en quel sens il devoit être appelé bon, il lui dit, Nul n'est bon, si ce n'est Dieu; montrant par là, que loin de rejeter la qualité de bon, étant qu'elle convient à Dieu, il la reçoit en ce

sens. De sorte que sa réponse est une preuve de sa divinité, & doit avoir ce sens: Pourquoi m'appelles-tu bon, si vous ne croiez pas que je suis Dieu? Nul n'est bon que Dieu seul, ce qui suppose qu'il étoit Dieu. Saint Hilaire établit cette réponse sur plusieurs endroits de l'Ecriture, où JESUS-CHRIST se donne la qualité de bon & de Maître; ce qui fait voir qu'il ne l'exclut pas en cet endroit. A l'occasion de ce passage, il répond à l'objection des Ariens, qui disoient que JESUS-CHRIST appelloit son Pere le seul Dieu. Il fait voir que le Pere est le seul Dieu, parce que la divinité du Pere est la même que celle du Fils; & il prouve cette vérité par plusieurs passages de l'Ecriture.

Le second passage objecté par les Ariens est tiré de l'Evangile de Saint Jean chapitre 17. La vie éternelle consiste à vous connoître, vous qui êtes le seul vrai Dieu, & JESUS-CHRIST que vous avez envoyé. D'où les Ariens concluoient, que JESUS-CHRIST n'étoient pas le vrai Dieu, mais l'envoie du vrai Dieu. Saint Hilaire répond, que ce passage n'exclut point l'unité essentielle du Pere & du Fils, puisqu'au même endroit & en d'autres J. C. assure qu'il est sorti de Dieu, qu'il est avec Dieu qu'il a vaincu le monde qu'il doit être honoré comme le Pere, qu'il a reçu la puissance de donner la vie éternelle, que tout ce qui est à son Pere est à lui. Il ajoute, qu'en ce même endroit JESUS-CHRIST prie son Pere de le glorifier de la gloire qu'il avoit eue de toute éternité dans lui; ce qui prouve évidemment l'unité d'essence du Pere & du Fils, qu'au reste, les paroles alleguées dans l'objection ne prouvent rien de contraire à la Foi de l'Eglise, qui reconnoît que le Pere est le seul vrai Dieu, quoi que JESUS-CHRIST soit aussi Dieu, parce que le Pere & le Fils ne sont pas deux Dieux, mais un seul Dieu.

La troisième objection est tirée du chapitre 5. du même Evangile de Saint Jean: Le Fils ne peut faire rien de lui-même, il fait seulement ce qu'il voit faire à son Pere. Saint Hilaire montre que ce passage établit la divinité de JESUS-CHRIST, loin de la détruire, parce qu'il prouve l'unité & l'égalité du Pere & du Fils.

Le quatrième passage est la grande objection des Ariens fondée sur ces paroles de JESUS-CHRIST en Saint Jean chapitre 14. Mon Pere est plus grand que moi. Saint Hilaire dit, que le Pere est plus grand que le Fils, considéré comme homme & comme Mediateur. Enfin,

S. Hilai- re. la dernière objection est prise de ces paroles de JESUS-CHRIST en Saint Marc. chapitre 13. *Personne ne sait le jour du jugement, ni les Anges, ni le Fils, mais le Pere seul.* D'où les Ariens concluoient que la science du Pere étant plus étendue que celle du Fils, sa nature estoit plus excellente. Saint Hilaire pour répondre à cette objection, prouve par plusieurs raisons que JESUS-CHRIST n'a pas pu ignorer le jour du Jugement; & après avoir démontré cette vérité, il ajoute que ce que JESUS-CHRIST dit en cet endroit, que le Fils ignore le jour du Jugement, ne doit pas s'entendre à la lettre, comme s'il l'ignoroit effectivement; mais en ce sens, qu'il ne le sçait pas pour le dire aux hommes. C'est pourquoi étant interrogé sur le même sujet après sa résurrection, il ne dit pas qu'il l'ignore; mais il reprend ses Apôtres de l'empressement qu'ils témoignaient de le sçavoir, en leur disant: *Ce n'est pas à vous à sçavoir les tems & les momens que mon Pere a réservés à sa puissance.* Il ajoute encore, qu'on peut dire en un autre sens, que le Fils de l'homme ignoroit le jour du Jugement, parce qu'il ne le sçavoit pas tant qu'homme, mais tant que Dieu. Ainsi, dit-il, comme l'on peut dire que le Fils de Dieu estoit sujet à la crainte, à la tristesse au sommeil, parce que l'humanité de JESUS-CHRIST estoit sujete à ces infirmités; de même l'on peut dire qu'il ignoroit le jour du Jugement, parce qu'il ne le sçavoit pas tant qu'homme, mais à cause de sa divinité.

Dans le dixième Livre, il répond aux objections que les Ariens tiroient des passages de l'Ecriture, qui prouvent que JESUS-CHRIST a esté sujet à la crainte, à la tristesse & à la douleur. Il soutient que JESUS-CHRIST n'a point eu vraiment de crainte ni de douleur; mais qu'il a seulement représenté en lui la crainte & la douleur. En cela si son sentiment n'est pas différent de celui de l'Eglise, au moins faut-il avouer que ces manieres de parler sont très-dures. Il eût beaucoup mieux répondu aux Ariens, s'il eût dit que la crainte, la tristesse & la douleur de JESUS-CHRIST appartenoient à sa nature humaine, & non pas à sa divinité. Il reconnoît dans ce Livre, que tous les hommes sont conçus dans le péché, & qu'il n'y a que JESUS-CHRIST qui doive être excepté de cette loi générale. Il dit que l'ame n'est point communiquée aux enfans par leurs peres. Il remarque que ce qui est dit dans l'Evangile de Saint Luc de la sueur de sang de JESUS-CHRIST, & de l'Ange qui lui apparut, ne se trouve point dans plusieurs

exemplaires Grecs & Latins de cet Evangile. S. Hilai- re.

Dans l'onzième Livre saint Hilaire répond à quelques passages des Evangiles, & de saint Paul touchant JESUS-CHRIST ressuscité & glorieux, alleguez par les Ariens, pour prouver que le Fils n'étoit pas égal au Pere. S. Hilaire fait voir, que ces passages prouvent plutôt la divinité de JESUS-CHRIST qu'ils ne la détruisent.

Dans le dernier, S. Hilaire explique ce passage des Proverbes, *Dieu m'a créé dans le commencement de ses voies, &c.* Il fait voir que le Verbe de Dieu n'est point proprement créé, mais engendré de Dieu de toute éternité; & il le prouve par plusieurs passages de l'Ecriture. Il explique le passage des Proverbes de l'Incarnation de JESUS-CHRIST: il ajoute quelques preuves de la divinité du saint Esprit, & il finit par une prière à Dieu, dans laquelle il lui demande la grace de conserver dans son cœur la Foi dont il a fait profession dans le Baptême, afin qu'il adore toujours le Pere & le Fils, & qu'il reçoive le S. Esprit, qui procede du Pere par le Fils.

Le Livre des Synodes est adressé aux Evêques de France & d'Angleterre. Il les loue de la constance qu'ils avoient témoignée en refusant la Communion à Saturnin, & de la vigueur avec laquelle ils soutenoient la Foi de l'Eglise, en condamnant si hautement les impietez des Ariens. Il se propose ensuite d'expliquer les Formules de Foi faites par les Orientaux depuis le Concile de Nicée. Il declare que s'il y en a qui contiennent quelque erreur, on ne la lui peut pas attribuer, puisqu'il ne fait que rapporter ce que les autres ont dit; & que si elles se trouvent conformes à la doctrine des Apôtres, on ne doit point lui en donner la gloire, mais à ceux qui en sont les auteurs. Il laisse à juger aux Evêques à qui il écrit, si elles sont Herétiques, ou Catholiques. Il leur marque ensuite l'obligation où il se trouvoit de les instruire des sentimens des Evêques d'Orient, afin qu'ils prissent le bon parti dans les Synodes qu'ils alloient tenir à Rimini & à Ancyre; mais avant que de parler des Formules de Foi qui étoient suspectes, il rapporte & explique celle du Concile d'Ancyre, qui avoit esté faite contre la seconde Formule de Sirmich. Il y rapporte ensuite les Formules de Foi faites par les Evêques d'Orient depuis le Concile de Nicée, à Antioche, à Sardique, & la première faite à Sirmich. Il fait voir que ces Formules sont Catholiques; il tâche d'excuser les Evêques d'Orient de ce qu'ils

S. Hilai- re.

qu'ils avoient composé tant de Formules de Foi, alleguant la multitude & l'opiniâtreté des Ariens, qui étoient en Orient. Il dit que dans les Provinces où il étoit relegué, il n'y avoit que le seul Eleusius, & quelque petit nombre d'Evêques avec lui, qui reconnoissent la divinité du Verbe. Il congratule les Occidentaux de ce qu'ils ont maintenu la Foi Apostolique, gravée par le Saint Esprit dans leur cœur, ils ignorent ces Formules de Foi écrites par la main des hommes. Il explique ensuite d'une manière vive & nette sa doctrine & celle des Occidentaux sur le mystère de la Trinité; & il la met à couvert contre les fausses explications des Herétiques. Il donne le vrai sens du terme de *Consubstantial*, qu'il justifie contre ceux qui l'attaquoient, ou qui étoient persuadés qu'on devoit le supprimer. Il exhorte les Evêques d'Orient d'une manière éloquente de se servir de ce terme, & d'embrasser la Profession de Foi du Concile de Nicée. Il finit en conjurant ses Confreres avec beaucoup d'humilité, de lui pardonner la liberté qu'il s'est donnée de les instruire & de les avertir de ce qu'ils devoient faire. Il les exhorte de conserver avec une fidélité inviolable les sentimens de piété & de Religion qu'ils ont dans le cœur, & il les prie de se souvenir de son exil dans leurs prières.

Le troisième Ecrit adressé à l'Empereur Constance qui doit être le premier, comme nous avons remarqué, est une Requête présentée à cet Empereur, dans laquelle il lui remontre qu'il est un Evêque Catholique de France exilé par la brigue de ses ennemis, qui l'avoient accusé fausement auprès de sa Majesté. Il prie l'Empereur de lui vouloir accorder une audience en présence de Saturnin auteur de cette entreprise, afin qu'il puisse se justifier des accusations qu'on avoit formées contre lui; & il ne fait point de difficulté de déclarer, que si son adversaire pouvoit montrer qu'il eût fait quelque chose qui fût indigne, ou de la sainteté d'un Evêque, ou de la piété d'un Fidele, non seulement il ne demanderait point qu'on lui conserve par grace son Evêché, mais au contraire qu'il ne refusera pas de vieillir en pénitence au rang des Laïques. Mais comme cette demande ne regardoit que sa personne, il ne s'y arrête point, & proteste de n'en plus parler, si l'Empereur ne le lui commande; mais il demande avec plus de hardiesse & plus d'instance une audience sur la cause de la Foi, qui lui étoit commune avec tous les Catholiques. Il représente à l'Empereur le desordre de tant de Formules de Foi. Quand on a une fois

commencé, dit-il, à faire de nouvelles Professions de Foi, la Foi est devenu la création. S. Hilai- re. ce du tems plutôt que celle de l'Evangile. *Facta est Fides temporum potius quam Evangeliorum.* Tous les ans on fait de nouvelles Formules de Foi, & on ne s'en tient point à la simplicité de la profession que l'on a faite dans le Baptême. Quelle misère! Il y a présentement autant de Formules, qu'il plaît aux particuliers. Depuis le Concile de Nicée l'on n'a fait autre chose que d'en composer. On en fait tous les ans, tous les mois: on les change, on les anathematize, on les rétablit: à force de chercher la foi l'on n'en a plus, l'on demeure toujours dans l'incertitude, sans jamais être assuré de la vérité. Après avoir décrit ce dérèglement d'une manière très-forte, il remontre à l'Empereur que le seul moyen de se sauver de ce naufrage est de s'arrêter à la Foi de l'Evangile, dont on a fait profession dans le Baptême. Il le prie donc de vouloir lui donner audience en présence du Synode qui étoit assemblé à Constantinople. Il lui promet qu'il ne se servira, pour expliquer & pour prouver la Foi de l'Eglise, que des paroles de JESUS-CHRIST. Il avoue que tous les Herétiques se vantent de prêcher l'Evangile; mais il dit qu'ils ne l'entendent point. *Ils alleguent l'Ecriture, dit-il, sans en sçavoir le sens, ils se servent des termes orthodoxes sans avoir la Foi.* Il presse l'Empereur de lui accorder cette audience pour le bien de toute l'Eglise. Il lui promet qu'ayant à lui parler publiquement d'une question si celebre en présence d'un Concile divisé sur cette matière, il ne dira rien qui ne tende à l'honneur de l'Empereur, à la conservation de la Foi, à l'union & à la paix de l'Orient & de l'Occident. Et pour l'assurer de cette promesse, il lui en donne des marques, en se servant seulement des termes de l'Evangile pour exposer sa doctrine. C'est par cette explication que finit cet Ecrit, que quelques-uns croient être imparfait, sans en avoir beaucoup de fondement.

Le second Ecrit de Saint Hilaire à Constance est encore une espece de Requête, dans laquelle il le prie de faire cesser les persecutions & les vexations que les Ariens exerçoient contre l'Eglise, de défendre aux Juges séculiers de se mêler des affaires de la Religion, de laisser à ses Sujets la liberté de n'être pas Ariens, de leur permettre de demeurer unis aux Evêques Catholiques, & séparer des Evêques Ariens, & enfin de donner permission à tous les Evêques exilés de revenir dans leur Siege. Il compare ensuite la persecution que les Ariens

S. Hilai- re. Ariens faisoient souffrir aux Catholiques, à celle que les Païens avoient fait souffrir aux Chrétiens. Il fait voir combien elle est cruelle & éloignée de l'esprit de l'Eglise & de JESUS-CHRIST. On met des Evêques en prison, dit-il, on oblige leurs peuples à leur servir de gardes, on expose les corps sacrez des Vierges de JESUS-CHRIST à la vue de tout le monde pour les maltraiter, on contraint tous les hommes, je ne dis pas à être Chrétiens, mais à devenir Ariens; on abuse du nom & de l'autorité de l'Empereur, on le surprend, on lui demande des Juges pour approuver ces sortes d'injustices, on y fait enfin consentir les peuples. Il décrit ensuite en particulier la violence qu'on avoit exercée contre Paulin de Treves, contre Denis de Milan, contre Eusebe de Verceil, & contre plusieurs autres. Cet Ecrit est imparfait.

Ces deux Ecrits de Saint Hilaire sont composés avec beaucoup de moderation, pour ce qui regarde l'Empereur, dont il excuse la conduite. Il n'en use pas de même dans le dernier, qui est maintenant à la tête des autres. Il y parle avec un zèle si fervent, qu'on pourroit l'accuser de quelque sorte d'emportement, si l'on n'étoit persuadé d'ailleurs qu'il n'étoit animé que de l'amour de la vérité. Il commence par ses paroles qui sont toutes de feu: *Il est tems de parler, puisque le tems de se taire est passé; il faut attendre J. C. puisque l'Ante-Christ domine. Que les Pasteurs crient, puisque les mercenaires ont pris la fuite. Mourons pour nos brebis, puisque les vôtres sont entrez, & que le lion plein de rage tourne à l'entour de la bergerie.* Après avoir exhorté les Pasteurs par ces paroles & par plusieurs autres semblables, à défendre avec courage & avec liberté les veritez de l'Evangile, il rend raison de la conduite qu'il avoit gardée, depuis le tems de son exil. Il dit qu'il est demeuré dans le silence par modestie, dans l'esperance que les choses changeroient; mais que n'y ayant plus lieu de l'esperer, il se trouve dans l'obligation de parler. Il declare qu'il eût souhaité être plutôt du tems de Decius ou de Neron, que dans celui où il vivoit; que la torture, ni le feu, ni les croix ne lui eussent point fait de peur, & qu'il eût combattu hardiment contre des ennemis declarez, & souffert constamment des persecutions publiques. Mais maintenant, ajoute-t-il, nous combattons contre un persecuteur qui nous trompe, contre un ennemi qui nous fait bonne mine, contre Constance l'Ante-Christ, qui persecute l'Eglise en feignant de lui vouloir du bien. Il fait profession, dit-il, d'être Chrétien pour nier JESUS-CHRIST, il procure l'union pour empêcher la paix; il

étouffe les Heresies pour ruiner le Christianisme; il honore les Evêques pour leur faire perdre la qualité de Ministre de JESUS-CHRIST, il bâtit des Eglises pour détruire la Foi. Qu'on ne s'imagine point, ajoute-t-il, que je lui en impose, que je le calomnie. Les Ministres de J. C. doivent dire la vérité: si ce que j'avance est une calomnie, je consens de passer pour un infame; mais si ce que je dis est public & véritable, j'use de la liberté Apostolique, en le reprenant après un long silence. Il se justifie ensuite de ce qu'il donne à Constance le nom d'Ante-Christ, en faisant une peinture horrible de la persecution qu'il exerçoit. Il ajoute, que ce n'est ni par imprudence, ni par temerité, ni par colere qu'il parle ainsi de lui; mais que c'est sa raison, sa constance & sa Foi qui l'obligent à dire ces choses. Oui, dit-il, s'adressant à Constance, je vous dis ce que j'eusse dit à Neron, ce que Diocletien & Maximien eussent entendu de ma bouche; vous combattez contre Dieu, vous usez de cruauté contre l'Eglise, vous persecutez les Saints, vous haïssez ceux qui annoncent J. C. vous exterminiez la Religion; en un mot, vous êtes un Tyran, je ne dis pas à l'égard des choses de ce monde, mais à l'égard de celles de Dieu. Voilà ce qui vous est commun avec ces Empereurs Païens: venons maintenant à ce qui vous est particulier. Vous feignez d'être Chrétien, & vous êtes l'ennemi de J. C. vous devenez l'Ante-Christ, & vous commencez son ouvrage. Vous vous ingerez de faire faire des Formules de Foi, & vous vivez d'une manière Païenne, vous enseignez des choses profanes, & vous ignorez la pieté & la Religion. Vous donnez des Evêchez à ceux de votre parti, & vous les ôtez à de bons Evêques, pour les donner à des méchants. Vous mettez les Evêques en prison; vous tenez vos armées en campagne pour épouvanter l'Eglise, vous assemblez des Synodes pour y faire établir l'impiété, & vous contraignez les Evêques d'Occident à quitter la Foi pour embrasser l'erreur. Vous les enfermez dans une ville pour les affoiblir par la faim, pour les faire mourir par la rigueur de l'hiver, & pour les corrompre par votre dissimulation. Vous fomentez les dissensions de l'Orient par vos artifices. Il ajoute encore plusieurs reproches de même nature; & pour comble, il dit que l'Eglise n'a pas tant souffert sous Neron, sous Decius & sous Maximien, que sous Constance plus cruel que tous ces Tyrans, parce que les premiers ont donné des Martyrs à l'Eglise, qui ont vaincu les Demons, au lieu que Constance fait une infinité de per-

S. Hilai- re.

S. Hilai- re. ricateurs, qui n'auront pas même la consolation de dire qu'ils ont été vaincus par la rigueur des tourmens. Je ne finirois pas, si je voulois rapporter tout ce que Saint Hilaire dit en cet endroit de la persecution de Constance. Il lui reproche en particulier l'exil de Paulin & de Libere, & les vexations qu'on avoit fait souffrir à l'Eglise de Toulouse; & il conclut en disant, que toutes les choses qu'il lui a reprochées, étant certaines & publiques, il a droit de l'appeler Ante-Christ. Il fait voir ensuite l'impiété des Evêques qui assisterent au Concile de Seleucie, qui soutenoient, que le Pere n'étoit pas semblable en substance au Fils, & condamnoient les termes de *Consubstantiel* & de *Semblable en substance*. Il répond à ce que Constance avoit allégué pour faire condamner ces termes, qu'il ne falloit se servir que des expressions de l'Ecriture. Il répond, dis-je, que ces termes s'accordent avec la doctrine de l'Evangile; que Constance & ceux de son parti sont aussi contraints de se servir de termes qui ne sont point dans l'Ecriture; & qu'enfin l'Ecriture se sert de termes plus forts, puisqu'elle établit l'égalité & l'unité du Pere & du Fils. Il reproche à Constance la variété & la contrariété des Formules de Foi faites depuis celle du Concile de Nicée. Il explique la Foi de l'Eglise touchant la grandeur de Dieu; & il fait voir par plusieurs exemples, qu'il ne faut pas s'étonner si la generation éternelle du Fils est incompréhensible. Ce Livre est encore imparfait.

Le Livre des Fragmens est un Recueil de plusieurs pieces tirées de deux Ouvrages de S. Hilaire, & ensemble de quelques passages de ses Ouvrages. L'on ne sçait point qui est l'Auteur de cet Abregé, ni quand il vivoit. Les passages qu'il rapporte, sont certainement de S. Hilaire, & la plupart des pieces qu'il a recueillies sont anciennes; mais il n'a point observé d'ordre dans ce Recueil.

Il commence par un Fragment de la Preface de S. Hilaire, dans lequel ce Saint après avoir parlé de l'excellence de la Foi, de l'Esperance & de la Charité, declare, qu'il entreprend de publier un Ouvrage de consequence, & de tres-grande étendue, qui est embarrassant à cause des tromperies diaboliques des Heretiques, & dans lequel il faut user de subtilité à cause de leurs supercheries, contre lequel il y a quantité de préjugés à cause de la dissimulation & de la crainte de plusieurs. Que cet Ouvrage semblera étrange à ceux même du Pais où il est, où la chose s'est passée; que ce qu'il doit dire est arrivé depuis quelques années: mais que le silence qu'on a gardé, rend ces

Tome II.

choses toutes nouvelles; que la paix en avoit fait presque oublier la memoire; mais que depuis peu cette affaire avoit été renouvelée par la malice impie de quelques insignes trompeurs. Il décrit ensuite l'état des affaires de l'Eglise sous Constance, il se plaint de ce qu'il exile les Evêques qui ne veulent pas condamner Saint Athanase, & de ce qu'il interpose son autorité dans des jugemens Ecclesiastiques. Enfin il dit, qu'il s'agit dans son Ouvrage, de la creance à Dieu, de l'esperance de l'éternité, & de la défense de la vérité; & il exhorte tous les Chrétiens à s'instruire des choses qu'il y rapporte, afin que chacun puisse s'arrêter à son propre jugement, sans suivre les opinions des autres.

Cette Preface est suivie des Lettres du Concile de Sardique à toutes les Eglises, & en particulier à Jules Evêque de Rome, avec les souscriptions de quelques Evêques, & les noms des Heretiques condamnés.

L'Auteur de ces Fragmens a joint à ces deux Lettres un Fragment de Saint Hilaire pour Saint Athanase, à la fin duquel il est parlé de la Palinodie d'Urface & de Valens: leurs Lettres à Jules & à Saint Athanase sont au bas de ce Fragment. Le passage qui suit immédiatement, regarde la condamnation de Photin & celle de Marcel d'Ancyre qu'il approuve: mais la fin de ce même passage concerne le Concile de Nicée, dont il rapporte & explique la Formule de Foi.

La premiere Lettre de Libere, qui est rapportée en cet endroit, est supposée, comme le passage qui la suit, le fait voir, & comme nous l'avons montré en parlant des Ouvrages de ce Pape. Il n'en est pas de même de la seconde aux Evêques d'Italie, touchant la restitution des Evêques qui avoient approuvé des Formules de Foi Ariennes. La Lettre des Evêques de l'Illyrie touchant la condamnation de la Formule de Rimini, est encore un très-excellent monument du même tems. Les Lettres d'Urface & de Valens à Germinius, & celle de cet Evêque, sont mises ici hors de leur place, étant de l'année 366. Nous avons déjà parlé des Lettres du Pape Libere qui se trouvent en cet endroit; elles sont suivies d'une Lettre des Evêques d'Orient au Concile de Rimini, à laquelle sont jointes quelques reflexions de Saint Hilaire qui sont fort corrompues. Après ce Fragment, l'Auteur de ce Recueil a mis une note: *Ici finit le Livre tiré de l'Ouvrage Historique de Saint Hilaire.* Neanmoins il a encore ajouté plusieurs pieces tirées apparemment du même Ouvrage.

La premiere est une Lettre d'un Synode d'Evêques

M

ques

3. Hilair-ques de France tenu à Paris contre la Formule
re. faite à Rimini.

La seconde est une Lettre d'Eusebe de Verceil, écrite à Gregoire Evêque en Espagne, dans laquelle il le loue de s'être opposé à Osius, & d'avoir conservé la Foi.

La troisième est une Lettre ou plutôt une Profession de Foi de Germinius Evêque Arien, contre ceux de son parti, qui avoient signé la Formule de Rimini.

La quatrième est la Lettre écrite par les Evêques d'Orient sous le nom du Concile de Sardique contre les Evêques d'Occident. Cette Lettre devoit être avant les monumens, dont nous venons de parler.

La cinquième est la Lettre des Evêques du Concile de Rimini, qu'ils écrivirent à l'Empereur Constance, avant qu'ils eussent signé la Formule de Foi qui leur fut présentée par les Ariens. Elle est suivie d'une courte reflexion, qui est du stile de Saint Hilaire.

La sixième est l'approbation, que donnerent les Legats du Concile de Rimini à la Formule de Foi faite par les Ariens à Nice ville de Thrace.

La septième est la Lettre écrite à l'Empereur Constance par les Evêques de Rimini, après qu'ils eurent approuvé la Formule de Nice qui leur fut présentée par les Ariens.

La huitième est une grande Lettre de Libere à Constance, écrite en faveur de Saint Athanase. Elle est en cet endroit hors de sa place, tant à cause du tems, qu'à cause de la matiere.

La neuvième est la Lettre de Constantin au Synode de Rimini.

La dixième est le Decret de ce Synode, avant qu'il se laissât aller à la volonté de l'Empereur.

L'onzième est la condamnation d'Urface & de Valens dans ce Synode. Ici finissent les monumens tirez des Ouvrages de Saint Hilaire, auxquels on a joint dans quelques exemplaires la Formule de Foi du Concile de Nicée; celles de Rimini & le Symbole attribué à Saint Athanase. Voilà les pieces contenues dans les Fragmens de Saint Hilaire, qu'on pourroit lire plus agreablement & plus utilement, si elles étoient disposées suivant l'ordre du tems que nous remarquerons dans les Nôtes b.

Le Livre contre Auxence Evêque de Milan, est un Manifeste contre cet Evêque, & contre ceux qui le soutenoient. Comme ils se couvroient principalement du pretexte de procurer la paix & l'unité, Saint Hilaire dit qu'il ne peut y avoir d'autre paix veritable que celle de JESUS-CHRIST & de l'Evangile; & que cette paix ne peut avoir lieu dans un tems, où

des Ministres de l'Eglise sont devenus des Antechrists, en s'opposant à la doctrine de JESUS-CHRIST & de l'Evangile, pendant qu'ils feignent de la prêcher. Il se plaint de ce qu'on se sert de la puissance temporelle pour maintenir une fausse doctrine. Il tâche de faire voir, qu'Auxence a des sentimens heretiques; il recite la conference qu'il a eue avec lui, & il exhorte les Catholiques de se donner de garde de l'Antechrist, & de se separer d'Auxence. Ce Livre est suivi de la Lettre d'Auxence, envoyée aux Empereurs, dans laquelle il tâche de se purger de l'Herésie d'Arius, sans toutefois approuver le terme de *Consubstantiel*, & sans rejeter la Formule de Rimini. Les Commentaires de Saint Hilaire sur Saint Matthieu sont excellens. Il y fait plusieurs remarques historiques & morales, qui sont de tres-grande utilité. Voici les principales. Dans le Canon premier, il tâche d'accorder les deux genealogies de JESUS-CHRIST, en disant que Saint Matthieu décrit la race royale de JESUS-CHRIST par Salomon, & S. Luc la race sacerdotale par Nathan. Il assure que la Vierge étoit de la même Tribu & de la même famille que Joseph. Il soutient qu'elle est demeurée vierge après son enfantement, & que les personnes qui sont appelées dans l'Ecriture freres de JESUS-CHRIST, étoient bien les enfans de Joseph, mais qu'il les avoit eus d'une premiere femme. Il dit que les Mages ont reconnu la royauté de JESUS-CHRIST en lui présentant de l'or, sa Divinité en lui offrant de l'encens, & son humanité en lui donnant de la myrrhe. Il remarque que Rachel qui pleure ses enfans, est la figure de l'Eglise, qui après avoir esté longtemps sterile, est devenue féconde. Il dit que les Innocens avoient été rendus participans de la vie éternelle, par le martyre qu'ils avoient souffert.

Dans le second Canon, il dit que JESUS-CHRIST ne s'est point fait baptizer par S. Jean pour être purifié de ses pechez, puisqu'il n'en avoit point; mais afin que les eaux nous sanctifiasent par JESUS-CHRIST. Il parle des effets du Baptême. *Après le Baptême, dit-il, le Saint Esprit descend sur les baptizés, il les remplit d'une onction toute celeste, & les rend enfans adoptifs de Dieu.* Dans le Canon troisième, il explique les tentations de JESUS-CHRIST, & parle de son jeûne de quarante jours. Il dit que le Demon ignoroit l'Incarnation. Dans le quatrième il explique les Beatitudes; il dit qu'il n'y aura que les hommes parfaits, & qui seront entierement purifiés de leurs pechez, qui jouiront de la vûe de Dieu. Il remarque que

S. Hilair-
re.

que l'adultere est la seule cause, pour laquelle on peut separer des personnes mariées. Il condamne les juremens, la vengeance & la vanité.

Dans le cinquième il renvoie au Livre de Saint Cyprien pour l'explication de l'Oraison Dominicale; il parle aussi de celui de Tertulien: mais il dit de ce dernier Auteur, que ses erreurs suivantes ont ôté l'autorité à ses premiers Livres qu'on auroit pû approuver. Il dit en passant que l'ame est corporelle.

Dans le sixième Canon, il recommande particulièrement les bonnes œuvres, sans lesquelles tout le reste est inutile au salut.

Dans le septième il explique allegoriquement la guerison du Lepreux, & celle de la belle-mere de saint Pierre; en entendant ces endroits de la guerison des pecheurs. Il compare l'Eglise à un navire agité de la tempête. Il remarque sur la fin, qu'on ne doit point mêler les noms des morts Infideles, dans la Commemoration des Saints.

Dans le huitième il parle particulièrement de la chute de la nature humaine arrivée par le peché du premier homme, & de la reparation du genre humain faite par JESUS-CHRIST.

Dans le dixième il avertit les Catholiques de ne point entrer dans les Eglises des Heretiques. Il remarque qu'il ne doit rien y avoir de venal dans le ministère Ecclesiastique; & qu'il ne faut point que la puissance Ecclesiastique ait de l'ambition pour obtenir l'autorité temporelle. Il dit qu'à la fin du monde les Juifs, qui seront alors au monde, croiront en JESUS-CHRIST, & seront sauvés. Il assure que l'homme avoit été créé libre, mais que le peché d'Adam l'a rendu esclave du vice & du peché; & que dans le Baptême nous sommes délivrés par la vertu du Verbe, des pechez contractés par notre naissance.

Vers la fin de l'onzième il explique excellemment & en peu de mots, en quoi consiste la douceur du joug de JESUS-CHRIST. *Qu'y a-t-il de plus doux, dit-il, que le joug de JESUS-CHRIST, & de plus léger que sa charge? C'est être agreable à tout le monde, s'abstenir de commettre des crimes, vouloir le bien, ne point vouloir le mal, aimer le prochain, ne haïr personne, acquiescer l'éternité, n'être point attaché aux biens présents, & ne faire point à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit.*

Dans le douzième il explique de la même manière que S. Athanase, le blasphème contre le S. Esprit, en disant que c'est nier que JESUS-CHRIST soit Dieu.

Dans le treizième il remarque, que ceux qui

sont hors de l'Eglise, ne peuvent entendre la parole de Dieu.

Dans le quatorzième, en parlant de S. Joseph, il dit qu'il étoit ferrurier, & non charpentier, comme on le croit communément.

Dans le quinzième, il remarque que ceux qu'on doit baptizer, font profession de croire en JESUS-CHRIST, & d'être persuadés de sa passion & de sa resurrection, & qu'afin de conformer leurs actions à leurs paroles, ils passent dans les jeûnes tout le tems de la Passion de JESUS-CHRIST, pour souffrir en quelque manière avec JESUS-CHRIST.

Voici comme il parle dans le seizième de l'avantage que S. Pierre a reçu, quand JESUS-CHRIST lui donna les clefs de son Eglise. *O heureux fondement de l'Eglise, dit-il, dans le changement de votre nom! ô Pierre digne de l'edifice de JESUS-CHRIST, puisqu'elle devoit casser les loix de l'Enfer, briser les portes, & ouvrir toutes les prisons de la mort! O heureux Portier du ciel, à qui l'on confie les clefs de son entrée, & dont le jugement sur la terre est un préjugé dans le ciel; puisque tout ce qu'il lie ou délie sur la terre, sera lié ou délié dans le ciel!*

Dans le Canon dix-huitième il conclut de ces paroles de JESUS-CHRIST: *Les Anges de ces enfans voient la face de mon Pere.* Il en conclut, dis-je, que les Anges jouissent de la vûe de Dieu, & qu'ils president aux prieres des Fideles qu'ils offrent continuellement à Dieu. *Il dit que ceux qui sont liés sur la terre par les Ministres de JESUS-CHRIST, (c'est-à-dire, dit-il, ceux que les Ministres de JESUS-CHRIST laissent liés de leurs pechez) & que ceux qu'ils délient en les recevant dans la grace du salut par la declaration qu'ils font, qu'ils ont obtenu le pardon de leurs fautes, seront liés & déliés dans le ciel, suivant le jugement Apostolique.*

Dans le dix-neuvième, après avoir parlé de ceux qui se rendent eunuques volontairement en gardant la chasteté, il parle des richesses & de l'usage qu'on en doit faire. Il dit que ce n'est pas un crime d'en avoir, mais qu'il faut garder de la moderation, & en user innocemment. Qu'il est dangereux de vouloir s'enrichir, & qu'un homme innocent se trouve bien surchargé, quand il est occupé à acquiescer, à conserver, à augmenter ses richesses. D'où il conclut, que quoi-qu'il ne soit pas absolument impossible qu'un riche soit sauvé, il y en aura toutefois très-peu de sauvés, à cause de la difficulté qu'il y a de bien user des biens de ce monde.

Dans le vingtième il avance que Moïse & Elie viendront avec JESUS-CHRIST dans le tems du jugement, & qu'ils seront mis à mort par

S. Hilaire. L'Ante-Christ: il rejette l'opinion de ceux qui croioient que ce seroit Enoc ou Jeremie qui deviendroient JESUS-CHRIST.

Dans le Canon vingt-troisième, il dit que les personnes spirituelles ne doivent point s'embarasser des affaires du monde; mais qu'elles doivent donner à Dieu ce qui est dû à Dieu, c'est-à-dire, leur cœur, leur ame, leur volonté. Il fait voir la nécessité qu'il y a d'aimer Dieu pour être sauvé.

Dans le vingt-cinquième il remarque, que Nicolas l'un des sept Diacres, a été un faux Prophete & un Heretique, & que le jugement dernier se fera dans le lieu où J. C. a souffert.

Dans le vingt-sixième il parle de l'incertitude du tems du dernier jugement; il remarque qu'elle est utile pour tenir tous les hommes sur leurs gardes.

Dans le vingt-septième il remarque, que quoique tous les Fideles soient obligés à la vigilance, néanmoins les Princes du Peuple & les Evêques sont encore obligés d'une maniere plus particuliere à veiller sur eux-mêmes & sur leur troupeau.

Dans le trentième il pretend que Judas n'étoit point present, quand J. C. distribua l'Eucharistie, parce qu'il étoit indigne de ces Sacramens éternels. Il dit que quand Saint Pierre dit si hardiment, qu'il ne se scandalizeroit point à cause de J. C. il n'avoit point égard à la faiblesse de la chair.

Dans le trente-unième il pretend que J. C. n'a point craint la mort. Il dit qu'il avoit consacré dans l'Eucharistie le Sang qu'il devoit répandre pour la remission des pechez.

Dans le trente-deuxième il remarque que les renemens de S. Pierre sont toujours de plus en plus criminels. *D'abord, dit-il, il ne fit que répondre qu'il ne sçavoit pas ce qu'on lui vouloit dire; ensuite il nie qu'il fût du nombre des Disciples de J. C. enfin il dit qu'il ne le connoissoit pas: mais il pleura bien-tôt après la faute qu'il n'avoit pu éviter, quoi qu'il en eût été averti.*

Dans le trente-troisième il dit, que ces paroles de JESUS-CHRIST sur la croix, *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous délaissé?* appartiennent au Corps de JESUS-CHRIST, qui se plaint de ce qu'il est séparé du Verbe divin. Il compare le crime de ceux qui abusent des dons qu'on fait à l'Eglise, à celui des Scribes, des Pharisiens, qui donnerent de l'argent à Judas pour faire prendre J. C. & aux soldats qui gardoient son tombeau, pour dire qu'il n'étoit point ressuscité. Enfin il remarque sur ces paroles de J. C. *Allez, enseignez les nations & les baptisez, &c.* il remarque, dis-je,

quel'instruction doit preceder le Baptême, parce qu'il ne se peut pas faire que le corps reçoive le Sacrement du Baptême, si l'ame n'a reçu la verité de la Foi.

Les Commentaires de S. Hilaire sur les Pseaumes sont precedez d'une Preface, dans laquelle il traite quelques questions de Critique. Il dit que quelques Hebreux ont divisé le Pseauteur en cinq Livres, & que d'autres l'ont intitulé les Pseaumes; mais lui, il lui donne pour titre *le Livre des Pseaumes*. Il soutient qu'ils sont de ceux dont les noms se trouvent au commencement, & il pretend même que ceux qui ne portent point de nom, sont du même Auteur que le Pseaume precedent, où l'on trouve le nom de quelque Auteur. Il dit qu'il y en a qui portent faussement le nom de Jeremie, d'Aggée & de Zacharie, puisque ces noms ne se trouvent point dans les exemplaires de la Version des Septante, qu'il pretend être authentique. Il s'objecte à lui-même qu'il y a un Pseaume qui porte le nom de Moïse, dans lequel il est parlé de Samuël qui a vécu plusieurs siècles après Moïse. Il se contente de répondre à cette difficulté, que Moïse a nommé Samuël par esprit de prophetie. Il attribue à Esdras le Recueil des Pseaumes tel que nous l'avons à present. Il soutient que tous les Pseaumes doivent s'expliquer par rapport à J. C. & à l'Evangile. Il remarque que les Hebreux appellent le Pseauteur *Nabla*, il pretend qu'ils ne distinguent point les Pseaumes. Il fait les Septante auteurs de leur distinction; il remarque qu'ils n'ont pas toujours observé l'ordre des tems. De cette distribution il passe ensuite au nombre des Livres Canoniques; il en conte vingt-deux suivant les Hebreux, & il dit que quelques-uns y ajoutent Tobie & Judith. Il remarque que le jour du Dimanche est un jour de priere & de repos pour les Chrétiens, & qu'il leur est défendu de se prosterner ou de jeûner en ce jour. Il explique ensuite en general les titres des Pseaumes. Il dit que ceux qui portent le nom de Cantique, étoient faits pour chanter sans instrument de musique; que ceux qui sont intitulés Pseaumes, sont composez pour être joués sur des instrumens de musique sans voix. Que ceux qui sont appelez Cantiques de Pseaume, sont ceux que le Chœur chante après l'instrument, comme ceux qui sont appelez Pseaumes de Cantique, sont ceux où le Chœur precede l'instrument. Que ceux enfin qui sont intitulés des Pseaumes, sont ceux où il y a changement de personne & de ton. Il donne encore quelques interpretations morales de ces mêmes titres, qu'il est inutile de rapporter.

S. Hilaire. rapporter. Enfin, il dit que la clef pour entendre les Pseaumes, est de rechercher qu'elle est la personne à qui ils conviennent, parce qu'il y en a qui conviennent à David, d'autres à J. C. d'autres à quelque Prophete, & ainsi des autres.

Dans son Commentaire sur le premier Pseaume, il dit qu'il y a trois ou quatre degrez de bonheur marquez par ces paroles: *Heureux l'homme qui ne s'arrête point dans le conseil des impies, & qui ne marche point dans la voie des pecheurs, & qui ne s'assit point dans la chaire de contagion*. Le premier degré est de n'être point du nombre des impies & des Heretiques. Le second est de n'être point du nombre des méchans, tels que sont les avares, les yvrognes, les impudiques, les superbes, les médifans, les ravisseurs, &c. qui n'observe point la discipline de l'Eglise. Le troisième est de ne point être assis dans la chaire de contagion. Par cette chaire il entend les soins & les affaires du monde, qui corrompent les hommes par une contagion presque inévitable. Car quoi-que quelques personnes, dit-il, entrant dans les charges seculieres & dans les affaires du monde, aient une volonté sainte & religieuse, ils sont souvent corrompus par les affaires, auxquelles ils sont obligés de s'occuper, & les regles du monde ne leur permettent pas de vivre conformément aux maximes du Christianisme. Il ajoute que ces trois degrez doivent être couronnez d'un quatrième, qui est la meditation continuelle de la Loi de Dieu. Que cette meditation, aussi-bien que l'oraison, ne consiste pas seulement dans la lecture, ou dans la recitation des Livres saints, mais dans la pratique des choses qui y sont prescrites & enseignées; & qu'il ne suffit pas de les faire par crainte, mais qu'il faut les pratiquer par amour & par volonté. Il applique à J. C. le reste de ce Pseaume; & il remarque qu'il rend à l'homme l'immortalité que le premier homme avoit perdue par son peché. Que les impies seront comme aneantis par le feu d'enfer. Il avoue qu'ils ressusciteront au jour du jugement; mais il soutient qu'ils n'y seront point jugez, parce qu'ils sont déjà condamnés, & que le jugement ne sera que pour ceux, qui aiant eu la Foi n'ont pas vécu tout-à-fait Chrétienement. Ce sentiment est fort particulier, & il est à croire que Saint Hilaire l'a tiré d'Origene. La remarque qu'il fait ensuite, est beaucoup plus raisonnable. Il observe, que quand il est dit dans l'Ecriture, que Dieu apprend quelque chose, ce n'est pas à dire qu'il l'ait ignoré auparavant; mais seulement que cela signifie

qu'il donne alors aux hommes des marques de sa connoissance: qu'ainsi, quand il demanda à Adam, Où êtes-vous? ce n'est pas qu'il ignorât où il étoit, mais afin de le confondre; & de même que quand il dit à Abraham. Maintenant je connois votre Foi; ce n'est pas à dire qu'il ne la connoissoit pas auparavant, mais seulement qu'il la venoit d'éprouver.

Dans le Commentaire sur le second Pseaume, il commence par remarquer que ce Pseaume est appelé par l'Apôtre Saint Paul *Act. 13.* le premier, parce que dans l'Hebreu il est une suite du premier, quoi-qu'il ait été distingué dans la Version des Septante. Il dit que cette Version avoit été faite du tems de Ptolomée, & que ceux qui en sont Auteurs, étoient successeurs des Septante établis par Moïse, qui leur avoit confié les mysteres secrets, qu'il n'avoit pas voulu mettre par écrit dans ses Livres. Que leurs successeurs instruits par cette tradition, avoient traduit les Pseaumes sur les connoissances qu'ils avoient, & fixé le sens de plusieurs termes Hebreux, qui étoient indeterminés. Qu'ainsi la Version des Septante doit être de grande autorité, & qu'on la doit preferer à toutes les Versions qui ont été faites par des personnes qui ignoroient la tradition que Moïse avoit laissée à la Synagogue. Après avoir fait ces remarques, (qu'elles soient justes ou non; ce n'est pas ici le lieu de l'examiner) il applique tout ce qui est dit dans ce Pseaume, à JESUS-CHRIST & à son Eglise. Il pretend que les premieres paroles sont dites en la personne de Dieu le Pere, & que les suivantes, à commencer à ces mots, *Rompons leurs liens*, conviennent aux Apôtres; entendant par ces liens les liens des pechez. Il remarque dans ce Pseaume, que Dieu n'a besoin d'aucune des creatures; qu'il ne les a point créées pour lui, mais pour elles-mêmes. Que s'il demande aux hommes qu'ils l'aiment & qu'ils le craignent, ce n'est pas qu'il tire aucune utilité de leur service; mais afin que cet amour & cette crainte servent à leur propre salut. Il établit le libre arbitre; il dit que la justice est une suite de la bonne volonté, que la beatitude est le prix de nos merites, & que l'enfer est la peine des pechez commis librement. Que Dieu ne se met point en colere pour nous punir, n'étant point sujet au changement; mais que sa justice produit des effets de vengeance, que les hommes attribuent à la colere. Qu'au reste il ne paroît en colere, que pour nous porter à la penitence. Sur ces paroles, *Ecoutez, Rois de la terre*, il dit que la véritable Roiauté

S. Hilai- re. consiste à vaincre ses passions, & que les Rois de la terre qui s'éloignent des commandemens de Dieu, sont des Rois malheureux. Il remarque encore, que les motifs de crainte & de joie sont mêlés dans ce Pseaume, afin que la crainte retienne les hommes dans le devoir, & que la joie tempère cette crainte. Enfin il assure qu'après la mort les impies sont réservés dans un lieu de peines jusqu'au jour du jugement, & que les justes sont conduits par les Anges aux demeures des Bienheureux dans le sein d'Abraham.

Dans le Fragment du Commentaire sur le treizième Pseaume, il parle de la nécessité où étoit le genre humain, d'avoir un Sauveur & un Medecin.

Dans le Commentaire sur le quatorzième, il dit que ce Pseaume n'est autre chose qu'une prière de David qu'il adresse à Dieu, pour lui demander la connoissance de ce qu'il faut que l'homme fasse pour obtenir la beatitude éternelle. Par les Tabernacles qu'il desire, *il faut entendre*, dit S. Hilaire, *la multitude des Eglises, qui ont été établies après l'avenement de JESUS-CHRIST, qui est cette montagne que David cherchoit*. Il dit que les bonnes œuvres ne servent de rien sans la Foi en JESUS-CHRIST. Il semble approuver le mensonge comme nécessaire en quelques occasions; mais il condamne absolument l'usure, & principalement celle qui va à la ruine du pauvre. *Si vous êtes Chrétiens*, dit-il, *pourquoi tirez-vous un profit temporel de votre argent? pourquoi ne vous faites-vous pas plutôt un trésor dans le ciel? Si vous êtes Chrétiens, pourquoi attendez-vous des hommes la récompense de votre libéralité? Je ne vous dis pas que vous lui donniez votre bien; mais au moins contentez-vous de lui demander ce que vous lui avez prêté, ne le dépouillez pas. Et souvenez-vous que celui de qui vous exigez cette usure, est un pauvre & un Chrétien, pour qui JESUS-CHRIST a voulu être pauvre. Ainsi quand vous faites du bien ou du mal à ce pauvre c'est à JESUS-CHRIST même à qui vous le faites, &c.* Il parle contre l'orgueil & contre la fausse confiance. Il dit que pour corriger son frere il faut le reprendre avec toute la douceur possible, & non pas lui faire des reproches sanglans, qui ne feroient que l'irriter. Qu'il faut mépriser les méchans avec liberté, honorer les bons avec humilité, & résister aux Puissances avec une liberté sainte, quand elles veulent nous obliger à faire le mal. Il loue ce Pseaume, qui devoit être écrit, dit-il, dans le cœur des Chrétiens, & gravé dans leur mémoire. Ils devroient l'avoir présent jour &

nuit, & en faire le sujet de leurs meditations. S. Hilai- re. En effet, il contient les principaux preceptes de la vie Chrétienne.

Il applique à JESUS-CHRIST le cinquante-unième Pseaume, & il exhorte les riches à ne pas mettre leur confiance dans leurs richesses, & à en faire un bon usage. Il dit que les justes sont dans le repos jusqu'au jour du jugement, & que les impies sont dans les peines; qu'il n'y a plus de penitence après la mort, parce qu'il n'y a plus de liberté.

Sur les paroles du cinquante-deuxième Pseaume, *L'impie a dit dans son cœur, Il n'y a point de Dieu*, il remarque que c'est l'ordinaire des impies de n'oser pas prononcer les blasphèmes qu'ils ont dans le cœur; qu'il n'y a personne qui ne soit convaincu, qu'il y a un Dieu; mais que le plaisir que les impies ont à commettre le vice, leur fait dire qu'il n'y a point de Dieu. Il parle dans le reste de son Commentaire, de la bonté de Dieu, & de la corruption des hommes. Il excuse le péché de Saint Pierre; il blâme l'avarice de quelques Pasteurs, *qui mangent le Peuple de Dieu*, comme il est dit dans ce Pseaume. *Ils sont*, dit-il, *leur Dieu de leur ventre, comme dit l'Apôtre; ils font un negoce de leur ministère, & s'enrichissent des offrandes & des dons du peuple; ils se font faire des festins somptueux sous prétexte de Religion; ils emplissent leurs bourses des bienfaits des Fideles, quoique l'usage de ces offrandes établies par les Apôtres ne soit que pour la nourriture quotidienne de ceux qui renoncent au monde, ou qui sont dans l'indigence*. Il condamne ceux qui flattent les Puissances, parce qu'il faut plus craindre Dieu que les hommes.

Il applique le cinquante-troisième Pseaume à JESUS-CHRIST: l'on y trouve une belle réflexion morale sur les dérèglemens de la langue, auxquels, la plupart des hommes sont sujets, ou quand ils se mettent en colère, ou quand ils se plaignent; ou quand ils médissent, ou quand ils usent de flateries, ou enfin quand ils reprennent les autres. Il soutient dans le Commentaire sur ce Pseaume, aussi bien que dans ses Livres de la Trinité, que JESUS-CHRIST n'a pas souffert réellement.

Il interprete encore de I. C. le cinquante-quatrième Pseaume: l'on trouve dans son Commentaire un beau passage sur la prière. *Dieu méprise*, dit-il, *les prières qui sont accompagnées de legereté & de défiance, qui sont troublées par les soins du monde, qui se trouvent mêlées de desirs des biens de la terre, & qui ne portent pas les fruits des bonnes œuvres*.

Il n'y a rien de remarquable dans les Commen-

S. Hilai- re. mentaires des Pseaumes suivans: l'on trouve dans celui du cinquante-septième, son opinion particulière touchant le Jugement dernier, que nous avons remarquée auparavant. Dans celui du soixante-quatrième il approuve les vœux que l'on fait d'observer certaines actions de piété, telles que sont le mépris de son corps, la chasteté & le jeûne: il assure que la prédestination se fait suivant les merites: il parle des effets merveilleux du Baptême.

Son Commentaire sur le Pseaume cent dix-huitième est fort ample & plein de pensées morales. Il y distingue des termes qui sont souvent repétés dans ce Pseaume, la Loi, les commandemens, les témoignages, les justifications, les jugemens, &c. il leur donne des sens qui ne sont pas fort naturels. Il enseigne que pour observer les commandemens de Dieu, il faut avoir sa grace, que le commencement vient de nous, que la grace de Dieu vient au secours, & qu'il dépend ensuite de nous de la conserver ou de la rejeter. Que tous les hommes sont sujets au péché, que leurs fautes seront expiées par le feu du Jugement dernier; il semble même croire que la Vierge Marie ne sera pas exemte de passer par ce feu. Il remarque qu'un Ministre de JESUS-CHRIST qui annonce sa parole, doit être sans reproche, qu'il faut prier pendant la nuit, qu'un Chrétien doit fuir les plaisirs & le faste des gens du monde, que les actions pour être parfaites, doivent se faire par le motif d'amour de Dieu; que le Celibat est plus parfait que l'état du mariage, & que ceux qui sont hors de l'Eglise qui est le Corps de JESUS-CHRIST sont livrés au Démon. On trouve aussi dans ce Commentaire diverses belles remarques sur l'aumône, sur l'humilité, sur le retranchement des choses qui nous sont un sujet de scandale & de chute, sur le jeûne, sur la charité, sur la prière, sur l'attention qu'on doit avoir en priant, & sur plusieurs autres sujets.

Dans le Commentaire du Pseaume cent vingtième, il dit que Dieu ne nous délaisse, que quand nous l'offensons par nos pechez. Il soutient que les justes sont dans le sein d'Abraham jusqu'au jour du jugement; il declame contre ceux qui vivent dans le dérèglement. Il dit que dans le Baptême l'homme est purgé de ses pechez, & qu'il change ses vices contre les vertus. Il parle contre l'orgueil dans le Pseaume cent vingt troisième, & il décrit admirablement l'esclavage dans lequel les passions précipitent les vicieux. Dans le Commentaire sur le Pseaume cent vingt-cinquième voici ses paroles. *Considérez*, dit-il, *un avare qui se prive*

de toute sorte de satisfaction: dans la crainte S. Hilai- re. qu'il a de manquer d'argent; vous le voyez occupé, triste, chagrin, inquiet, il a toujours l'esprit plein de la crainte de perdre. Il oublie l'honnêteté, il néglige ses amis, il n'a point de civilité, il n'a plus de Religion ni de bonne foi. Il en est de même des autres passions. Dans quel abysme de honte se précipite un homme qui est maîtrisé par la passion de l'amour? Qu'y a-t-il de plus misérable que d'être esclave de l'ivrognerie? Peut-on voir rien de plus honteux que les mouvemens d'un homme emporté, &c.

Dans le Commentaire sur le Pseaume cent vingt-septième, il traite amplement de la crainte de Dieu. Il dit qu'il n'en est jamais parlé dans l'Ecriture, qu'on ne lui joigne plusieurs conditions; qu'elle ne consiste point dans une terreur; que ce n'est point une passion causée par la nature, mais un mouvement raisonnable excité par la connoissance & par l'amour du bien & de la vérité. *C'est pourquoi*, ajoute-t-il, *la crainte de Dieu consiste entièrement dans l'amour. La parfaite charité perfectionne la crainte. Les effets de cet amour de Dieu sont d'obéir à ses commandemens, de suivre ses preceptes, de croire en sa parole, & d'espérer en ses promesses*.

Dans le Commentaire sur le Pseaume cent vingt-neuvième, il enseigne que c'est à cause de l'ame qu'il est dit que l'homme est semblable à Dieu; que cette ame est spirituelle, & que les Anges sont des esprits agissans, dont Dieu se sert pour aider la faiblesse des hommes.

Dans celui du Pseaume cent trente-deuxième, il remarque que la femme qui oignit la tête de JESUS-CHRIST étoit différente de celle qui lui oignit les pieds. Il rapporte que quelques-uns avoient dit, que c'étoit sur la montagne d'Hermion que les Anges étoient descendus pour avoir commerce avec les femmes; mais il rejette cette imagination, parce qu'on ne doit ajouter foi sur ces choses, qu'à ce qui est écrit dans le Livre de la Loi.

Dans le Pseaume cent trente cinquième, il reprend ceux qui ne sont pas attentifs à ce qui se récite dans l'Eglise.

Dans le Commentaire du Pseaume cent trente-septième, il remarque que la véritable penitence est de s'abstenir de tous les vices qu'on reconnoît avoir commis, & de n'en plus commettre.

Dans le Commentaire du Pseaume suivant, il blâme les Ministres de JESUS-CHRIST qui s'attachent uniquement aux affaires du monde & à acquérir des biens temporels. Il dit qu'il est permis de haïr les ennemis de Dieu, c'est

S. Hilai- c'est-à-dire ; entant qu'ils sont ennemis de
re. Dieu, suivant cette excellente parole de saint
 Augustin, qu'il faut haïr les vices, & aimer les
 personnes.

Sur le Pseaume cent quarantième, il distingue
 de quatre sortes d'oraisons, des deprecations,
 des oraisons, des demandes, des actions de gra-
 ces ; & il dit, qu'il est de notre humilité de prier ;
 de la grandeur de Dieu, d'être prié ; de notre Foi,
 de demander ; & de notre reconnaissance, de re-
 mercier Dieu de ses bienfaits. Il décrit la facilité
 & le danger qu'il y a d'offenser Dieu par les pe-
 chez de la langue. Il remarque que le Livre de
 la Sageffe, que les Latins attribuent à Salomon,
 passe parmi les Grecs & parmi les Hebreux pour
 être de JESUS fils de Sirach.

Il y auroit encore une infinité d'autres remar-
 ques à tirer de ces Commentaires ; mais celles
 que nous venons de rapporter, fussent pour
 notre dessein. Car s'il nous falloit rapporter les
 Commentaires entiers des Auteurs sur l'Ecriture,
 & tout ce qu'ils contiennent, ce ne seroit
 jamais fait. C'est pourquoi nous prions le Le-
 ctteur de vouloir bien se contenter des extraits
 que nous avons faits de ceux de Saint Hilaire,
 qui ne sont peut-être déjà que trop longs. Il est
 visible que ces Commentaires sont presque tous
 tirez d'Origenes. Ils contiennent plusieurs al-
 legories & plusieurs pensées morales. L'on y
 remarque beaucoup d'esprit & d'érudition. Il
 avertit souvent que le mot Latin n'exprime pas
 tout le sens du mot Grec ; ce qui fait encore
 voir qu'il a pris cet Ouvrage d'un Commentaire
 Grec, où l'on avoit suivi la force des mots
 Grecs, dont le Traducteur Latin se trouve obli-
 gé d'exprimer le sens. Saint Jérôme appelle
 S. Hilaire le Rhône de l'Eloquence Latine, *La-
 tine Eloquentie Rhodanum*, faisant allusion non-
 seulement au País dont il étoit, mais aussi au ca-
 ractere de son stile, qui est violent & rapide com-
 me le cours du Rhône. Car comme ce fleuve
 entraîne par la violence de ses eaux tout ce qui
 s'oppose à leur cours, de même S. Hilaire en-
 leve l'esprit & le jugement, & arrache le con-
 sentement par la force de ses expressions. La
 maniere dont il dit les choses, frappe, étonne,
 abbat, & persuade. Ses periodes sont ordinaire-
 ment longues & embrouillées, ce qui le rend
 obscur par tout, & presque inintelligible en quel-
 ques endroits. Il se sert souvent de termes bar-
 bares, & l'on rencontre dans ses Ouvrages des
 endroits où il n'y a point de construction. Il
 est plein de figures & d'antitheses ; ses raisonne-
 mens, quoi que solides, sont beaucoup relevés
 par le tour vif & pressant qu'il leur donne. Il
 ne ménage point ses adversaires ; il parle aux

Puissances & des Puissances avec une liberté *S. Hilai-*
re. sans égale. Il n'épargne personne, il est un
 rigide censeur des mœurs, & un severe defen-
 seur de la Foi. Quoi que Saint Jérôme dise dans
 son Epître septième écrite à Léta, qu'on peut
 lire les Ouvrages de Saint Hilaire, sans y rien
 rencontrer qui choque la pieté & la Religion,
inoffenso decurrat pede ; il faut néanmoins avouer
 qu'il y a quelques erreurs & quelques expressions
 qui ne sont pas conformes à la doctrine de l'E-
 glise. Une des principales est son opinion
 touchant la Passion de JESUS-CHRIST. Il
 croit qu'il n'a point eu de sentiment de douleur,
 quoi qu'il ait reçu sur son corps les blessures &
 les impressions qui causent de la douleur. Les
 Scolastiques ont tâché de donner un bon sens à
 cette expression. Les uns ont dit avec le Maî-
 tre des Sentences, qu'il ne nie pas que JESUS-
 CHRIST n'ait eu de la douleur ; mais qu'il nie
 que la douleur ait été un effet du peché, com-
 me l'est celle des autres hommes. D'autres
 ont dit, qu'il n'exclut pas les souffrances, mais
 la nécessité de souffrir. Quelques-uns ont as-
 suré qu'il parle en cet endroit de la Divinité
 de JESUS-CHRIST, & non pas de son huma-
 nité. Mais toutes ces solutions me paroissent
 peu solides ; & si l'on veut l'excuser, il vaut
 mieux dire, que par les termes de douleur, de
 souffrances, de crainte & de tristesse, il n'a pas
 entendu précisément le sentiment qui est dans
 les sens ; mais le trouble qui résulte dans l'ame
 ou dans l'esprit, du sentiment incommode de la
 douleur, & du mouvement sensible de la crainte
 ou de la tristesse. Et en ce sens il a pu dire,
 que JESUS-CHRIST n'a point eu de douleur,
 ni de crainte, parce que son ame est demeurée
 dans une entière tranquillité. Saint Hilaire
 n'a pas eu non plus des idées bien nettes tou-
 chant les êtres spirituels. Car dans le cinquième
 Canon du Commentaire sur Saint Matthieu, il
 dit que toutes les creatures sont corporelles, &
 que les ames qui sont dans les corps, sont d'une
 substance & d'une nature corporelle. Il a aussi
 eu une erreur intolérable touchant le Jugement
 dernier. Je ne parle point de quelques autres
 erreurs plus legeres, comme quand au Canon
 trente-unième & trente-deuxième sur Saint
 Matthieu, il excuse le peché de Saint Pierre ;
 quand il dit au Canon seizième, que ces paroles
 de JESUS-CHRIST, *Retire-toi, Satan*, ne
 s'adressent point à cet Apôtre ; quand il
 avance au Canon trente-troisième, que la Di-
 vinité de JESUS-CHRIST a été séparée de
 son humanité dans le tems de sa mort. Sur le
 Pseaume cent dix-huitième, que la Vierge sera
 purgée par le feu du Jugement. Dans le Canon
 qua-

S. Hilai- quatorzième, & sur le Pseaume cent vingt-
re. neuvième, que Dieu a créé l'ame du premier
 homme avant son corps. Au Canon dix-sep-
 tième, que le Monde ne durera que six mille
 ans. Au Canon vingtième, que Moïse n'est
 point mort, & qu'il viendra au jour du Juge-
 ment. Mais si ce Pere a eu quelques erreurs
 de cette nature, il faut aussi reconnoître qu'il
 a eu une doctrine très-orthodoxe sur les princi-
 paux mysteres de la Foi. Il parle des attributs
 de Dieu avec beaucoup d'élevation & de no-
 blesse : il explique le mystere de la Trinité
 avec une clarté & une délicatesse merveilleuses.
 Toutes les fois qu'il parle du mystere de l'Incar-
 nation, il se sert de termes très-propres pour
 exprimer l'union hypostatique des deux natures
 en JESUS-CHRIST. Il explique les diffé-
 rens ordres des Anges & leur ministère. Il fait
 consister la beatitude dans la vûe de Dieu ; & il
 dit nettement, que les bons & les méchans sont
 heureux ou mal-heureux avant le jour du Juge-
 ment. Il croit qu'en ce jour il y aura un feu qui
 sera comme une espee de Purgatoire, pour ex-
 pier les pechez des justes : il reconnoît la chute
 du genre humain dans Adam, le peché origi-
 nel & la nécessité d'un Mediateur. Il donne
 beaucoup au libre arbitre, & au merite des
 bonnes œuvres ; il admet néanmoins la neces-
 sité de la grace de JESUS-CHRIST : qu'il
 semble soumettre au libre arbitre. Il allegue
 souvent l'autorité de l'Eglise, & il est persuadé
 qu'il n'y a point de salut hors de sa Commu-
 nion. Il donne des effets merveilleux au Bap-
 tême, qu'on reçoit avec de bonnes dispositions.
 Il dit nettement au Livre huitième de la Trini-
 té, que dans l'Eucharistie l'on boit & l'on
 mange le Corps & le Sang de JESUS-CHRIST ;
 il approuve les vœux & l'invocation des Saints ;
 il loue la penitence, le jeûne & le Celibat ; il
 condamne la simonie, l'usure & le luxe. En un
 mot, ses Ecrits sont pleins d'une Morale très-
 pure & d'une Discipline très-sainte.

Les OEuvres de Saint Hilaire ont été imprimees
 en l'année 1500. à Paris chez Ascensius
 Badius. Depuis Erasme les ayant corrigées,
 les fit imprimer à Bâle en 1535. Elles furent
 encore imprimées dans cette ville en 1550. re-
 vûes par Juste Lipse. En 1572. Gilot donna
 une nouvelle Edition des OEuvres de Saint
 Hilaire, avec une Preface qui contient la Vie
 de ce Pere, & quelques Notes. Elle fut im-
 primée cette même année à Paris. En 1605.
 cette même Edition fut réimprimée plus cor-
 rectement, parce que quelques habiles gens,
 comme Messieurs le Fèvre & Bongars, se don-
 nerent la peine de conferer l'Imprimé avec plu-

sieurs Manuscrits. On ajoûta dans cette Edi-
 tion les Fragmens de Saint Hilaire, qui avoient re-
 été donnez par Messieurs Pithou, & imprimez
 à Paris l'an 1598. avec la belle Preface de
 Monsieur le Fèvre sur ces Fragmens, & des
 Commentaires de Saint Hilaire sur les Pseaumes
 13. 14. 149. & 150. qui n'avoient point
 encore été publiez. Cette même Edition a
 été imprimée de nouveau à Paris en 1631. &
 en 1652. Luvencivius a donné sous le nom
 de Saint Hilaire une Confession de Foi de la
 Trinité, Grecque & Latine, imprimée à Bâ-
 le en 1578. Le Livre de l'unité du Pere & du
 Fils a été imprimé au même endroit en 1528.
 On attend bien-tôt une nouvelle Edition de la
 part des PP. Benedictins.

a *Etoit de la ville de Poitiers.*] Saint Jérôme
 dans la Preface du Livre second de ses Commen-
 taires sur l'Epître aux Galates, dit que Saint Hi-
 laire étoit Gaulois, né à Poitiers. Fortunat dit
 aussi qu'il étoit de cette ville. *Pictavis residens, quâ
 Sanctus Hilarius olim Natus in urbe Pater.* L'on ne
 sçait point les noms de ses parens : car il ne faut pas
 s'arrêter à ce que Bollandus écrit, qu'on a trouvé le
 Tombeau du Pere & de la Mere de Saint Hilaire,
 dans un village de Poitou, où son pere étoit nom-
 mé Francaire : il y a apparence qu'il étoit de bon-
 ne Maison. Il n'est pas nécessaire de le distinguer
 de plusieurs autres Hilaires dont nous parlerons
 cy-après.

b *Après.*] L'Auteur de la Vie de ce Saint qu'on
 attribue à Fortunat, est le seul ancien témoin
 que nous aïons de cette circonstance ; il re-
 marque même que Saint Hilaire aïant laissé sa
 fille & sa femme à Poitiers, quand il fut en-
 voyé en exil, eut une revelation dans le lieu de
 son Exil, qu'un jeune homme riche & puissant
 recherchoit sa fille en mariage ; mais qu'il em-
 pêcha par ses prieres qu'elle n'eût d'autre époux
 que JESUS-CHRIST, & qu'il lui écrivit une
 Lettre que cet Auteur rapporte. Le même Au-
 teur ajoûte à la fin de ce premier Livre de la
 Vie de Saint Hilaire, qu'étant revenu de son exil,
 & aïant trouvé que sa fille desiroit de se ma-
 rier, pria Dieu de la tirer de ce monde ; que
 sa priere aïant été exaucée, sa fille mourut, &
 que sa mere ne la survêcut que fort peu de tems.
 Voilà ce qui est rapporté par l'Auteur de cette
 vie, qui vivoit peu de tems après Clovis vers l'an
 580. & qui paroît être différent de Venance
 Fortunat. Saint Gregoire de Tours cite cette
 Vie sans en nommer l'Auteur ; on ne peut pas
 rejeter entièrement ce qu'il rapporte, ni s'y ar-
 rêter tout-à-fait.

c *Il se passa plusieurs années depuis son Baptême jus-
 qu'à son Episcopat.*] Dans le Livre des Synodes, il
 dit qu'il avoit été baptisé long-tems avant son
 exil ; mais qu'il n'y avoit pas long-tems qu'il
 étoit

S. Hilai- étoit Evêque. *Regeneratus pridem, & in Episcopatu aliquantisper manens.*

d *Et composa contr'eux ses douze Livres de la Trinité.*] Quelques-uns ont crû qu'ils avoient esté composés dans son exil. Mais la Preface seule qui est le commencement du premier Livre, nous fait voir que ces Livres avoient esté composés avant ce tems. Car après y avoir décrit sa conversion, il remarque que peu de tems après son Ordination, l'erreur des Ariens s'étoit répandue en France, & qu'aussi-tôt il avoit mis la main à la plume pour refuter leur impiété. Ce qu'il dit au 10. Livre, prouve encore qu'il n'étoit pas exilé, mais seulement menacé d'exil lorsqu'il l'écrivait. *Sed licet, dit-il, nunc à multis concervantibus sibi secundum desideria sua Magistros sana doctrina exulet;* (ce qui est dit visiblement de l'exil de Paulin de Treves, d'Eusebe de Verceil, & de Lucifer de Cagliari, bannis après le Concile de Milan) *non tamen à sanctis quibusque predicationis veritas exulabit. Loquemur enim exules per hos libros, & sermo Dei qui vinciri non potest, liber excurret, &c.* Il parle en cet endroit de son exil au futur, comme n'étant pas encore arrivé, mais devant bien-tôt arriver après celui de Paulin & des autres. Ce qui fait voir que ce Livre dixième a été écrit entre le Concile de Milan & celui de Beziers.

e *Le lieu ordinaire de l'exil de Saint Hilaire étoit à Phrygie.*] Saint Jérôme dans son Catalogue, & Sulpice Severe au Livre second de son Histoire, en sont témoins, aussi bien que l'Auteur de la Vie de Saint Hilaire. Theodoret au Livre troisième chapitre 4. dit qu'Hilaire, Eusebe & Lucifer étoient dans la Thebaïde, quand Julien permit aux Evêques exilés de retourner à leur Siege. Cela est vrai des deux derniers, mais non pas du premier: car il étoit alors en France. Saint Hilaire dit lui-même dans son Livre des Synodes, qu'il étoit dans les Provinces d'Asie.

f *L'an 364. il se presenta, &c.*] Baronius met cette Conference en 369. c'est une lourde faute, puisqu'il suit le témoignage de tous les Anciens, Saint Hilaire étoit mort avant cette année-là; outre que la Lettre d'Auxence écrite après cette Conference ne porte point le nom de Gratien qui fut déclaré Empereur en 367. mais seulement ceux de Valens & de Valentinien. Il est constant par Ammien Marcellin au Livre 26. que Valentinien vint à Milan sur la fin de l'an 364. & qu'il en sortit peu de tems après. Ainsi l'on ne peut rapporter cette Conference qu'à cette année-là.

g *Il mourut l'an 367.*] Saint Jérôme met sa mort en cette année-là. Sulpice Severe dit qu'il mourut six ans après son retour en Gaule, & Gregoire de Tours au Livre premier de son Histoire ch. 3. dit, que sa mort arriva la quatrième année de Valentinien. Ces deux Epoques tombent aussi dans la même année: car l'on conte six ans depuis la fin de l'an 360. jusqu'au commencement de 367. & la quatrième année de Valentinien commence au mois de Février de la même année.

h *L'ordre du tems que nous remarquerons dans les S. Hilaires.* Notes.] Ces pieces sont:

Pages de l'Edition de Paris 1652.	Années.
Pag. 447. La Formule de Nicée, de l'an 325.	
433. La Lettre du Concile de Sardique à toutes les Eglises.	
La Lettre du même Concile à Jules.	347
465. La Lettre des Orientaux écrite de Philippopole au sortir de Sardique.	
443. Les Lettres d'Ursace & de Valens à Libere & à S. Athanase.	349
484. La Lettre de Libere à Constance sur le sujet de S. Athanase.	
450. La Lettre supposée de Libere aux Orientaux.	352
Lettre de Libere avant son exil.	
456. A Eusebe, à Denis & à Lucifer.	
457. A Vincent de Capouë.	354
463. Lettre d'Eusebe de Verceil à Gregoire Evêque d'Espagne, sur le sujet de la chute d'Osus.	357
Lettres de Libere écrites dans son exil après sa souscription.	
457. Aux Orientaux.	
458. A Ursace & Valens.	358
459. Et à Vincent de Capouë.	
Lettres qui concernent le Synode de Rimini.	
487. Lettre de l'Empereur au Synode.	
488. La Definition Catholique.	
488. Condamnation d'Ursace, de Valens & de Germinius.	
481. Réponse du Concile à l'Empereur avant qu'il eût souscrit.	
459. La Profession de Foi des Orientaux, donnée aux Legats du Synode.	359
482. Les Actes de souscription des Legats.	
483. La Lettre à l'Empereur après la souscription.	
465. La Lettre de Germinius après le Synode de Rimini.	360
462. La Lettre du Concile de Paris.	
451. La Lettre de Libere aux Evêques d'Italie.	362
452. La Lettre des Evêques d'Italie aux Evêques de l'Illyrie.	
ibid. La Lettre d'Ursace & de Valens à Germinius.	366
453. La Réponse de Germinius à leur Lettre.	



LUCIFER.

Lucifer.

LUCIFER Evêque de Cagliari, ville métropole de l'Isle de Sardaigne, fut député avec Hilaire & Pancrace vers l'Empereur Constance par le Pape Libere, après la chute de Vincent de Capouë. Il vint au Concile de Milan tenu l'an 354. où il défendit courageusement la personne & la cause de Saint Athanase. L'Empereur irrité de sa fermeté, l'envoia en exil, & il y fut retenu jusqu'au regne de Julien; mais on le fit changer plusieurs fois de demeure. Car d'abord il fut relegué à Germanicie ville de Syrie, dont Eudoxe étoit Evêque; ensuite à Eleutheropole de Palestine, où il fut extrêmement tourmenté par Eutyque Evêque de cette ville. Il se trouva relegué dans la Thebaïde à la mort de Constance, & il souffrit même un quatrième exil, dont le lieu n'est pas marqué. Ce fut dans le tems qu'il étoit en Palestine vers l'an 356. qu'il composa ses Ouvrages. Ils sont tous contre Constance pour S. Athanase & pour ses défenseurs. Les deux premiers n'ont point d'autre titre que *Livres pour Saint Athanase contre Constance*. Le troisième est intitulé, *Des Rois apostats*. Le quatrième porte pour inscription, *Qu'il ne faut point s'assembler avec les Heretiques*. Et le cinquième, *Qu'il ne faut point pardonner à ceux qui pechent contre Dieu*.

Tous ces Livres sont écrits avec tant de chaleur & de liberté, qu'il falloit que Lucifer eût, en les composant, une ame toute préparée à souffrir le martyre, comme il a été remarqué par S. Jérôme. Mais ce qu'il y a de plus surprenant, c'est qu'il ne se contenta pas de les publier, mais qu'il en envia un exemplaire à Constance, & le lui fit donner de sa part. Cét Empereur étonné de cette hardiesse, donna cet exemplaire à Florent, Grand-Maître de son Palais, pour l'envoier à Lucifer, afin qu'il reconnût si cet Ouvrage étoit de lui. Lucifer l'avoia hautement, & reconnut que c'étoit par son ordre qu'il avoit été présenté à l'Empereur: il chargea un nommé Bonose de le reporter en Cour, & fit réponse à Florent qui lui avoit écrit, qu'il étoit prêt de souffrir la mort avec joie. C'est apparemment à cette occasion, & en ce tems, qu'il ajouta un dernier Livre intitulé, *Qu'il faut mourir pour le Fils de Dieu*.

Saint Athanase ayant appris que Lucifer prenoit sa défense avec tant de courage, lui envia un Diacre nommé Eutyche, lui porter une Lettre de sa part, dans laquelle après lui avoir témoigné l'obligation que l'Eglise lui avoit, il le prie de lui envoyer une copie de ses Ouvrages; & après qu'il les eut reçus, il en remercia par une Lettre fort obligeante, & les traduisit en Grec. Nous avons ces Lettres de S. Athanase, la Lettre de Florent & la Réponse de Lucifer à la fin des Oeuvres de cet Evêque de Cagliari; & ce que nous avons dit du reste de sa Vie, est tiré de S. Jérôme & d'une Requête présentée aux Empereurs Theodose & Valentinien, par Marcellin & Faustine Prêtres Luciferiens.

Après la mort de Constance, Lucifer obtint sa liberté, aussi-bien que les autres Evêques bannis pour la cause de la Foi. Il vint à Antioche, & trouva l'Eglise de cette ville en division. Car depuis qu'Eustathe en avoit été chassé, plusieurs Catholiques s'étoient toujours séparés des Evêques, qu'on leur avoit voulu donner. Ils n'avoient pas même voulu reconnoître Melece, qui étoit pour lors Evêque d'Antioche, quoi-qu'il n'y eût rien à reprendre dans sa Foi. Ces Catholiques étoient donc gouvernez seulement par des Prêtres, & on les nommoit Eustathiens. Lucifer homme severe & rigoureux défenseur de la discipline, étant venu à Antioche, persuadé qu'il étoit, que Melece ayant été ordonné par des Evêques Ariens ou suspects d'Arianisme, & ayant communiqué avec eux, ne pouvoit être legitime Evêque, se joignit aux Eustathiens, & leur ordonna pour Evêque le Prêtre Paulin. Cette Ordination qui augmentoit encore la division de l'Eglise d'Antioche, fut des-approvée par Eusebe de Verceil, qui fut envoyé à Antioche de la part du Synode d'Alexandrie. Il condamna la conduite de Lucifer, & se retira en Occident, n'ayant plus d'esperance de rétablir la paix dans l'Eglise d'Antioche. Lucifer au contraire pour maintenir ce qu'il avoit fait, résolut de n'avoir plus de commerce ni de liaison avec tous les Evêques qui avoient reçu à leur Communion ceux qui avoient signé autrefois des Formules Ariennes. Il se retira donc dans son Isle, & se sépara de la Communion de presque tous les Evêques du monde. Il mourut dans cette même résolution, & laissa quelques Sectateurs appelés Luciferiens, qui se répandirent par toute la terre.

Les Oeuvres de Lucifer sont écrites sans art & sans éloquence, avec beaucoup de chaleur & d'empyement; le stile en est dur & barbare; N 2 il

Lucifer. il n'y a ni raisonnement, ni principedans tout ce qu'il dit. Il se contente d'avancer des maximes qu'il prouve par des témoignages & par des exemples de l'Ecriture, qu'il fait venir bien ou mal à son sujet. Ceci fait que ses Ecrits ne sont presque qu'un tissu de passages de l'Ecriture, suivis d'apostrophes, d'applications & de reflexions.

Dans les deux Livres contre Constance, il a pour but de prouver que cet Empereur a tres-grand tort de vouloir contraindre des Evêques à condamner Saint Athanase absent & innocent. Pour prouver cette verité, il rapporte quantité d'histoires & de passages de l'Ecriture, qui montrent premierement, que Dieu ne condamne personne sans l'entendre; secondement, qu'il est défendu dans l'Ecriture de condamner une personne avant que d'avoir entendu ses défenses; troisièmement, que ceux qui versent le sang des innocens, seront tres-severement punis; quatrièmement, que Constance n'a point droit de commander aux Evêques, lui qui est profane, heretique & persecuteur.

Le sujet du *Traité des Rois apostats*, est de prouver par les exemples de plusieurs Rois impies, que le succès de Constance ne montre pas qu'il ait droit de persecuter les Evêques Orthodoxes, ni que sa doctrine soit véritable.

Les autres Livres portent en titre le sujet sur lequel ils sont composez. Le premier est, pour montrer qu'il ne faut point s'assembler ni prier avec les Ariens Heretiques declarez. Le second est, pour justifier la conduite pleine de severité des Catholiques contre les Ariens, & la liberté qu'ils se donnoient de les reprendre avec liberté & avec force, sans épargner même les Puissances: c'est à dire, que ce Livre est proprement pour justifier la maniere dont Lucifer, Saint Hilaire & quelques autres Catholiques avoient parlé à l'Empereur Constance. Le dernier contient plusieurs preuves de cette verité, *Qu'il faut mourir pour le Fils de Dieu.* Il reproche à l'Empereur Constance son impiété & sa cruauté; il loue en même tems la Formule des Catholiques qui souffroient le martyre avec joie pour la défense de la Foi Orthodoxe.



VICTORIN D'AFRIQUE.

MARIUS Victorin, né en Afrique, après avoir professé la Rhetorique pendant plusieurs années dans la ville de Rome, avec tant de reputation qu'on lui dressa une statue dans une des places publiques de cette ville, embrassa dans sa vieillesse la Religion de J. C. L'étude des Livres de Platon qu'il avoit traduits, lui donna du goût pour l'Ecriture sainte. Il la lût, l'admira, devint Chrétien dans le cœur. Il découvrit cette disposition à son ami Simplicianus, qui l'exhorta à entrer dans l'Eglise de J. C. puisqu'il étoit persuadé de la verité de sa Religion. Victorin croiant qu'il suffisoit de connoître la verité, lui répondoit comme en se moquant de sa simplicité: *Est ce que les murailles font les Chrétiens?* Mais enfin s'étant confirmé dans la Foi à force de lire & de méditer l'Ecriture sainte; & faisant reflexion que J. C. le méconnoît au jour du jugement, s'il avoit honte de le confesser publiquement; il dit à son ami Simplicianus. Allons à l'Eglise; & après avoir été quelque tems au rang des Catechumenes, il fut baptisé en presence de tout le peuple. C'est S. Augustin qui rapporte cette histoire au livre huitième de ses Confessions chap. 2. & qui dit l'avoir apprise de S. Ambroise. Saint Jérôme met ce Victorin au nombre des Ecrivains Ecclesiastiques: où il remarque qu'il a écrit des Livres contre Arius, composez en forme dialecticienne, *dialectico more*, qui sont tres-obscurs, & ne peuvent être entendus que des personnes sçavantes. Il ajoute qu'il avoit encore fait des Commentaires sur l'Apôtre S. Paul; mais il dit en un autre endroit que ces Commentaires étoient presque inutiles, parce que cet Auteur s'étant entièrement adonné à l'étude des belles Lettres, avoit ignoré le vraisens de l'Ecriture sainte.

Nous avons presentement les quatre Livres de Victorin contre Arius, qui ont été imprimez dans les Orthodoxographes, & dans les Bibliothèques des Peres. Mais outre cet Ouvrage, qui

*Victorin
d'Afri-
que.*

*Victorin
d'Afri-
que.*

qui est celui dont S. Jérôme fait mention, il y a quelques autres Opuscules qui portent le nom du même Auteur. Ces Ouvrages sont dans les Bibliothèques des Peres, sçavoir un petit Traité pour la défense du mot de *Consubstantiel*, trois Hymnes de la Trinité, & un Poème des Maccabées. Le Pere Sirmond a encore donné séparément l'an 1630. un petit Traité contre les Manichéens, & un autre sur le commencement du jour. Tous ces Ouvrages sont d'un même stile & d'un même Auteur.

Dans les quatre Livres contre Arius adressez à Candide, il refute les erreurs de cet Heretique, & celles de ses Sectateurs: il y prouve la Divinité du Verbe, & y défend la Consubstantialité; mais il le fait d'une maniere si scolastique, & de plus si embrouillée, qu'il est tres-difficile de comprendre ses raisonnemens. L'on y rencontre plusieurs expressions sur le mystère de la Trinité, éloignées du bon sens & de la maniere de parler de l'Ecriture sainte & de l'Eglise. Le Livre pour la défense du terme de *Consusubstantiel* est comme un Sommaire de ces quatre Livres.

Le Traité adressé à Justin, qui étoit de la Secte des Manichéens, est écrit contre l'erreur de ces Heretiques qui admettoient deux principes du monde, & croioient que la chair avoit été créée par le mauvais principe. Victorin refute en peu de mots ces deux erreurs, & exhorte Justin de reconnoître un seul Dieu. Cessez, dit-il, mon ami Justin, cessez, vous qui êtes de la ville de Rome, de vous laisser abuser par les impietez des Perses ou des Armeniens. En vain vous vous macerez par des peines extraordinaires; après vous être ainsi tourmenté pour vous maigrir, votre chair n'a point d'autre sort que de retourner dans les tenebres vers le Démon, qui selon vous l'a créée: je vous conseille & vous ordonne de reconnoître que le Dieu tout-puissant est celui qui vous a créé, afin que vous soyez véritablement le temple de Dieu, selon les paroles de l'Apôtre: *Vous êtes vraiment le temple de Dieu, & son Esprit demeure en vous.* Si vous n'avez l'honneur d'être le temple de Dieu, & de recevoir le S. Esprit en vous, J. C. n'est point venu pour vous sauver, mais pour vous perdre: car si nous sommes à lui, il faut que notre corps & notre ame lui appartiennent, & qu'il soit vrai de dire, que Dieu est tout en tous; qu'il est l'unique & le seul principe tout-puissant, sans commencement, le tout de l'Univers, & infini partout, à qui honneur & gloire. Voilà la fin de ce Traité qui est plus agreable & plus intelligible, que ceux qui sont écrits contre les Ariens.

Dans l'Opuscule sur le commencement du jour, il tâche de montrer que les jours de la création, dont il est parlé dans la Genèse, ne commencent point par la nuit, mais par le matin, & qu'ils finissent au matin du jour suivant.

La premiere & la troisieme de ces Hymnes sont à la louange du mystère de la tres-sainte Trinité, qu'il explique par plusieurs termes.

La seconde est une priere à Dieu, ce sont plutôt des Profes, pareilles au Symbole attribué à S. Athanase, que des Vers.

Le Poème des Maccabées est une description en vers hexamètres du martyre des sept Freres. Il n'y a rien d'extraordinaire dans ce Poème. Il n'a rien de poétique que quelques imitations basses de Virgile, & la plupart des vers sont rampans & méprisables.

Les Commentaires de Victorin sur l'Apôtre Saint Paul n'ont point encore été donnez au Public. Le Pere Sirmond en avoit trouvé quelques Fragmens dans le MS. dont il a tiré les deux petits Traitez dont nous avons parlé. Mais apparemment il les a jugez indignes d'être donnez au Public, quoi qu'il dise dans son Avertissement, que le stile de ces Commentaires est plus clair & plus net que celui de ses Ouvrages dogmatiques.

Il y a plusieurs Ouvrages d'Humanitez attribuez au même Victorin, comme les Commentaires sur la Rhetorique de Ciceron, citez par Cassiodore dans sa Bibliothèque, & par le Pape Sylvestre II. dans son Epître 130. qui ont été imprimez plusieurs fois. On lui attribue encore la version de l'Introduction de Porphyre, qui est parmi les Oeuvres de Boèce, un Livre sur le Poème, & quelques Livres de Grammaire. Mais ces sortes d'Ouvrages ne doivent point entrer dans notre Bibliothèque, qui ne doit contenir que des monumens Ecclesiastiques.



S. PACIEN.

SAINT Pacien Evêque de Barcelone, aussi illustre, dit Saint Jérôme, par la sainteté de sa vie, que par l'éloquence de son discours, a composé plusieurs Ecrits, entre lesquels est un Traité intitulé *le Cerf*, & quelques autres Ouvrages contre les Novatiens. Il mourut

S. Pacien.

S. Pacien. sous l'Empire de Theodose vers l'an 380. Nous avons maintenant trois Lettres de ce Saint contre les Novatiens, adressées à Simpronien qui étoit de cette Secte, une Exhortation à la penitence, & un Traité ou Sermon du Baptême adressé aux Catechumenes. Toutes ces pieces sont écrites avec beaucoup d'élégance & d'esprit.

La premiere Lettre à Simpronien a deux parties. Dans la premiere, il se sert de la voie de Prescription du nom & de l'autorité de l'Eglise Catholique, pour montrer que la Secte des Novatiens ne peut-être l'Eglise de J. C. Dans la seconde, il refute leur doctrine sur la penitence. Il remarque au commencement de la premiere Partie, qu'il a paru depuis J. C. une infinité de Sectes, qui ont toutes été appellées du nom de leurs Auteurs. Que le nom de Catholique est demeuré à la seule veritable Eglise. Que les Novatiens composent une de ces Sectes qui se sont separées de l'Eglise Catholique; qu'ils ont abandonné la tradition de l'Eglise sous pretexte de reforme. Il leur oppose l'autorité des anciens Peres de l'Eglise successeurs des Apôtres. Quoi, dit-il, n'aurons-nous point d'égard à l'autorité de ces hommes Apostoliques? N'aurons-nous point de deference pour le témoignage de Saint Cyprien? Voulons-nous enseigner ce Docteur? Sommes-nous plus sages que lui? Mais que dirons-nous de tant d'Evêques dispersez par tout le monde, qui étoient unis avec ce Saint? que dirons-nous de tant de venerables Vieillards, de tant de Martyrs, de tant de Confesseurs? Est-ce à nous à les reformer? Nos tems corrompus par les vices effaceront-ils l'Antiquité venerable de nos ancestres? Mon nom, ajoute-t-il en s'adressant à Simpronien, est le nom de Chrétien, mon surnom est celui de Catholique. *Christianus mihi nomen est, Catholicus cognomen.* Il explique ensuite ce nom de Catholique, & il dit que les plus habiles, disent qu'il signifie obeïssant, & que selon les autres il veut dire, un par-tout; & il montre que ces deux significations conviennent à l'Eglise Catholique, qui est seule obeïssante à la voix de I. C. & qui seule est la même dans tout le monde. Après avoir ainsi parlé de l'Eglise, il vient à la Penitence; & voici comme il commence cette matiere. Plaise à Dieu, dit-il, que pas un des Fideles n'en ait besoin, que personne ne tombe après le Baptême dans le precipice du péché: afin que les Ministres de JESUS-CHRIST ne soient pas obligés d'enseigner, & d'appliquer des remedes longs & ennuyeux;

de peur de favoriser la liberté de pecher, en flattant les pecheurs par leurs remedes. Neanmoins nous ouvrons cette misericorde de notre Dieu, non à ceux qui sont assez heureux pour conserver leur innocence; mais à ceux qui ont été assez malheureux pour la perdre par leurs pechez. Ce n'est pas aux sains, mais aux malades, à qui nous annonçons ces remedes. Si les esprits malins n'ont plus de pouvoir sur les baptizez; si la fraude du Serpent qui a perdu le premier homme, & causé tant d'occasions de damnation à ses Descendans, est cessée; si, dis-je, le Demon est sorti du monde, si nous jouissons de la paix, si l'homme ne tombe pas dans plusieurs pechez de pensées, de paroles & d'actions, ne reconnoissons point ce don de Dieu, rejettons ce secours; qu'il n'y ait plus d'exomologese; qu'on n'écoute plus de gemissemens & de pleurs; que la justice & l'innocence superbe méprise les remedes. Mais si l'homme est sujet à ces malheurs, cessez d'accuser la misericorde de Dieu, qui a proposé des remedes aux malades, & des recompenses à ceux qui ne perdent point la santé. Cessez d'effacer les titres de la clemence de Dieu par une rigueur insupportable, & n'empêchez point par une dureté inflexible les pecheurs de jouir des dons qu'il leur accorde gratuitement. Ce n'est pas nous qui faisons cette grace de notre autorité, c'est Dieu même qui dit, *Convertissez-vous à moi*, &c. Après avoir rapporté plusieurs passages de l'Ecriture, qui prouvent que Dieu pardonne aux pecheurs penitens, il se propose cette objection des Novatiens: *Dieu seul me direz-vous, peut accorder la remission du péché? Cela est vrai*, répond-il; *mais ce qu'il fait par ses Ministres, se fait par sa puissance. Car il a dit aux Apôtres: Ce que vous lierez sur la terre, sera lié dans le ciel; & ce que vous délierez sur la terre, sera délié dans le ciel. Mais il n'a peut-être donné ce pouvoir qu'aux seuls Apôtres? Si cela étoit, il faudroit donc dire qu'ils ont aussi seuls le pouvoir de baptizer, de donner le S. Esprit, & de purifier les Gentils de leurs pechez. Parce que dans le même endroit qu'il leur donne le pouvoir d'accorder le Sacrement de Baptême, il leur donne celui de délier les pecheurs. Ainsi ces deux pouvoirs ont été reservez aux Apôtres, ou ils sont tous deux passez à leurs successeurs: & par conséquent, puisqu'il est constant que la puissance de donner le Baptême & le Chrême est passée en la personne des Evêques, il faut dire la même chose de la puissance de lier & de délier. Il ajoute que tout ce que l'Evêque a de puissance, il l'a reçu des Apôtres. Que le droit de donner le Chrême, d'administrer le Baptême,*

S. Pacien. Baptême, de remettre les pechez, de consacrer le Corps de JESUS-CHRIST, lui est dévolu, parce qu'il est successeur des Apôtres. Enfin il conclut cette Lettre, en disant: *Je sçai bien, mon cher Frere, que le pardon des pechez ne se donne point à tous les pecheurs indifferemment, & qu'on ne délie point avant qu'on ait des marques de la volonté de Dieu; que l'on ne donne l'absolution qu'avec beaucoup de précaution & de discernement, après que les pecheurs ont jeté quantité de soupirs & de larmes, & quand toute l'Eglise a prié pour eux, afin que personne ne prévienne le Jugement de JESUS-CHRIST. Si vous m'écrivez plus nettement votre pensée, mon cher Frere, je vous instruirai plus pleinement.* Simpronien ayant fait réponse à cette Lettre, Saint Pacien confirma les deux parties de sa Lettre par deux autres réponses.

Dans la premiere, il prouve ce qu'il avoit dit du nom de l'Eglise Catholique; & sur ce que Simpronien avoit objecté, que le peuple de Saint Cyprien avoit été traité d'apostat, de Capitolin, de Sectaire, &c. il fait voir qu'il ne portoit point ordinairement ces noms, & qu'au contraire il avoit toujours été appelé Catholique, au lieu que Simpronien ne pouvoit nier que la Secte dont il étoit, ne portât le nom de Novatien. Il répond ensuite au reproche que Simpronien lui avoit fait de s'être servi dans sa Lettre d'un vers de Virgile; & il fait voir qu'il est permis à un Evêque de sçavoir les belles Lettres, & de s'en servir utilement. Il répond encore à une autre accusation de Simpronien contre les Catholiques, touchant la persecution qu'il pretendoit que les Catholiques avoient fait souffrir aux Novatiens. Il dit qu'il ne faut point que les Novatiens s'en prennent aux Catholiques, de ce que quelques Princes ne les ont pas voulu souffrir; que cela ne s'est point fait sur la plainte & à la requête des Catholiques, mais par le seul mouvement des Princes Chrétiens qui ont pris les intérêts de l'Eglise; que les Puissances ont raison de protéger les innocens, & de se servir de leur autorité pour le bien public. Le reste de cette Lettre regarde quelques contestations particulieres, entre autres touchant les personnes de Novatien; de Saint Cyprien & de Corneille. Saint Pacien défend & loue ces deux-ci, & accuse le premier d'orgueil & de schisme. Dans la dernière Lettre à Simpronien, il traite de la Penitence contre Novatien. Il dit que toute la doctrine des Novatiens expliquée par Simpronien est contenue dans cette proposition: *Qu'il n'est pas permis de faire penitence après le Baptême, parce que l'Eglise*

ne peut remettre le péché mortel, & enfin qu'elle s'est perdue en recevant les pecheurs. Qui est-ce, dit-il, qui avance cette doctrine? Est-ce Moïse? est-ce Saint Paul? est-ce JESUS-CHRIST? Non, c'est Novatien. Et qui est ce Novatien? Est-ce un homme pur & sans tache, qui n'ait point abandonné l'Eglise, qui ait été ordonné legitimelement Evêque, & par les voies ordinaires en la place d'un Evêque qui decedé? Que vous importe, me direz-vous? il suffit qu'il ait enseigné cette doctrine. Mais encore quand l'a-t-il enseignée? Est-ce aussi-tôt après la Passion de J. C.? Point du tout; c'est après l'Empire de Decius, 300. ans après J. C. Mais cet homme a-t-il suivi des Prophetes? a-t-il été Prophete? a-t-il ressuscité des morts? a-t-il fait des Miracles? a-t-il parlé toutes sortes de Langues? car au moins devoit-il avoir ces marques pour établir un nouvel Evangile, quoi-que l'Apôtre nous assure, que quand un Ange descendoit du ciel pour nous enseigner, un nouvel Evangile, il devoit être anathème? Est-ce que depuis JESUS-CHRIST jusqu'à Novatien, il n'y a eu personne qui ait compris la doctrine de JESUS-CHRIST? Est-ce que depuis l'Empire de Decius, il n'y a que Novatien qui soit dans la voie du salut? Mais, me direz-vous, ne nous arrêtons point à l'autorité, servons-nous de raison. Mais moi qui jusqu'ici ai été en repos dans ma Religion, assuré que j'étois sur l'autorité & sur la tradition de l'Eglise, & content de la Communion de cette ancienne Société, je ne veux point de discorde, je ne cherche point de dispute; & vous, après vous être separés de ce Corps, & divisés de votre Mere, vous cherchez dans les Livres tout ce qu'il y a de plus caché pour inquieter ceux qui sont en repos. Ce n'est point nous qui avons provoqué la dispute, c'est vous qui l'avez excitée. Mais encore écoutons ce que vous dites, examinons vos raisons. Vous dites que l'Eglise est un peuple regeneré par l'eau & par le Saint Esprit, qui n'a point renié le nom de JESUS-CHRIST qui est le temple & la maison de Dieu, la colonne & le fondement de la verité: nous le disons aussi. Mais qui nous auroit ôté cette eau vive? ne l'avons-nous pas, nous qui pouvons dans la source? Mais vous qui en êtes separés, comment ferez-vous regenerer par le Baptême? Comment le Saint Esprit qui n'a point quitté l'Eglise, pourroit-il aller jusqu'à vous qui êtes en discorde? Comment votre peuple peut-il recevoir le Saint Esprit, puisqu'il n'est point confirmé par des Evêques qui

S. Pacien. „ qui aient reçu l'onction Sacerdotale? N'a-
 „ vous-nous pas eu des Confesseurs & des
 „ Martyrs? Vous en avez eu, répondez-vous,
 „ mais ils sont peris en recevant les Apostats.
 „ Je ne dis point que Novatien étant encore
 „ dans l'Eglise, a fait un Ecrit pour prouver
 „ qu'on doit les recevoir; mais comment prou-
 „ verez-vous que toute l'Eglise est perie en rece-
 „ vant les pecheurs penitens? Si quelques Egli-
 „ ses ont eu trop d'indulgence, les autres qui
 „ ne l'ont pas approuvée, mais qui ont suivi la
 „ coutume & gardé la paix, ont-elles perdu
 „ pour cela le nom de Chrétiennes? &c. Il
 „ prouve ensuite par plusieurs raisons, que l'E-
 „ glise en recevant les pecheurs penitens, n'a
 „ point cessé d'être l'Eglise, & que le Schisme
 „ des Novatians leur a fait perdre la qualité d'en-
 „ fans de l'Eglise. Il fait fort sur le témoignage
 „ de Novatien, qui avoit approuvé avant sa sepa-
 „ ration, la conduite de ceux qui recevoient
 „ les laps penitens. Il décrit ensuite l'origine de
 „ la Secte des Novatians: il dit que Novat Prê-
 „ tre d'Afrique, convaincu en son pays de plu-
 „ sieurs crimes, vint à Rome pour éviter la con-
 „ damnation qu'il avoit méritée; qu'y étant arri-
 „ vé, il persuada à Novatien qui étoit chagrin de
 „ ce que Corneille avoit été ordonné Evêque de
 „ Rome, qu'il lui persuada, dis-je, de se faire
 „ ordonner Evêque. Qu'il s'avisa pour soutenir
 „ son parti, d'objecter à Corneille la conduite
 „ qu'il avoit gardée en recevant les pecheurs pe-
 „ nitens. Saint Pacien entre en matière, & ju-
 „ stifie contre les Novatians la conduite de Cor-
 „ neille, en faisant voir qu'on doit recevoir les
 „ pecheurs à la penitence, & que Dieu a donné
 „ à son Eglise le pouvoir de remettre les pechez.
 „ Mais il avertit en même tems, qu'il n'en est
 „ pas de même de la penitence comme du Baptême;
 „ qu'elle doit être accompagnée de travaux,
 „ de pleurs & de gémissements. Il refute les ob-
 „ jections des Novatians; il fait voir que le pas-
 „ sage de Saint Matthieu, *Tout ce que vous délie-
 „ rez sur la terre, sera délié dans le ciel*, ne peut
 „ pas s'entendre du Baptême. Il montre la faus-
 „ seté de toutes les réponses que Simpronien
 „ avoit apportées aux passages qu'il avoit alle-
 „ gués dans la première Lettre qu'il lui avoit écrite.
 „ Il reproche aux Novatians la dureté qu'ils
 „ avoient à l'égard des Penitens. Il fait voir que
 „ ceux de cette Secte ne sont pas si purs, ni si in-
 „ nocens, qu'ils se vantent de l'être, & qu'il y
 „ a eu parmi eux plusieurs personnes coupables
 „ de crimes énormes. Il leur oppose l'autorité
 „ de S. Cyprien, & celle de Tertullien avant sa
 „ chute. Il finit en exhortant Simpronien de ren-
 „ trer dans l'Eglise.

L'Exhortation à la penitence commence par
 un Exorde, dans lequel il remarque que sou-
 vent il vaut mieux ne point parler des vices,
 que de les reprendre, parce qu'on apprend
 quelquefois le mal plutôt qu'on ne l'empêche.
 Il dit que le Livre qu'il avoit écrit contre le jeu
 du Petit Cerf, avoit eu le malheur de rendre ce
 dérèglement plus commun. Ce qui nous ap-
 prend en passant, que le Livre de Saint Pacien,
 intitulé le Petit Cerf, dont S. Jérôme fait men-
 tion, & que nous n'avons plus présentement,
 étoit composé contre quelque jeu ou contre
 quelque cérémonie prophane & lascive, dans
 laquelle apparemment on faisoit des postures
 indécentes. Il ajoute qu'il avoit fait ce Traité
 contre les Païens qui s'en étoient moqués, &
 qu'il ne devoit pas attendre un meilleur succès
 de cette Exhortation à la penitence, qu'il
 adressoit aux Chrétiens de son Diocèse. Il dit
 qu'il ne faut pas qu'on s'imagine que ce Livre
 n'est destiné que pour les penitens, puisque la
 penitence est comme le lien de toute la disci-
 pline de l'Eglise. Car, dit-il, *il faut pourvoir
 aux Catechumenes, afin qu'ils ne tombent point
 dans le crime; aux Fideles, afin qu'ils n'y retom-
 bent pas après avoir été purifiés; & aux Penitens,
 afin qu'ils reçoivent bien-tôt le fruit de leur humili-
 ation*. Il divise ensuite son Discours en trois par-
 ties. Il traite dans la première des différentes
 sortes de pechez, de peur qu'on ne s'imagine
 que tous les pechez méritent la même peine.
 Il parle dans la seconde, des personnes qui
 aiant une mauvaise honte de se servir du reme-
 de de la penitence, communient avec un
 cœur, & avec un esprit souillé de crimes. Ti-
 mides, dit-il, *devant les hommes, impudens aux
 yeux de Dieu, ils souillent par leurs mains impures,
 & par leur bouche corrompue, ils souillent, dis-je,
 cet Autel qui fait trembler les Anges mêmes*. En-
 fin la dernière partie est des peines que souffri-
 ront ceux qui ne font point penitence, & de
 la récompense de ceux qui se purifient par une
 véritable & sincère confession de leurs pechez.
 Dans la première partie il distingue les pechez
 d'avec les crimes. Il assure qu'il ne faut pas
 s'imaginer que les hommes soient obligés à
 faire penitence pour une infinité de pechez le-
 gers, dont personne n'est exempt; qu'à la ve-
 rité dans l'Ancien Testament on punissoit ri-
 goureusement les moindres fautes, mais J. C.
 nous est venu délivrer de ce joug de la Loi.
*Ainsi après avoir pardonné, pour ainsi dire, une
 infinité de pechez, sans qu'il soit besoin de reme-
 des forts pour les guerir, il y en a un petit nombre
 qu'il étoit facile d'éviter, qui méritent une severe
 punition*. Il rapporte ces pechez à l'idolatrie,
 à l'ho-

S. Pacien. à l'homicide & à l'adultère. Pour les autres pe-
 chez, dit-il, *on les guerit par la pratique des bon-
 nes œuvres. La dureté se corrige par l'honnêteté,
 les injures par la satisfaction, la tristesse par la
 gaieté, la rudesse par la douceur, la légèreté par la
 gravité, & ainsi des autres vices qui se punissent
 par leurs vertus contraires*. Mais quelle sera la pei-
 ne de l'idolatrie? Que fera le meurtrier pour expier
 son crime? Quel sera le remède d'un adultère ou
 d'un fornicateur? Ce sont là, mes Freres, des pe-
 chez capitaux, ce sont là des pechez mortels. Après
 avoir intimidé ceux qui avoient commis des
 crimes, par des termes tout de feu, & les
 avoir presque fait désespérer du pardon, il ajou-
 te: *Recevez toutefois un remède; si vous commen-
 cez à connoître la grandeur de votre crime, & l'état
 où vous êtes réduits; si vous avez une crainte qui ap-
 proche du désespoir*. Je m'adresse premièrement à
 vous, vous qui après avoir commis ces crimes, re-
 fusiez d'en faire penitence, vous qui êtes si timides,
 après avoir été si impudens, qui avez honte de faire
 penitence, après n'en avoir point eu de pecher; vous
 qui n'avez point eu de honte de commettre des crimes,
 & qui avez honte de les confesser, qui vous appro-
 chez du Saint des Saints avec une conscience souillée
 de crimes, sans trembler en vous présentant aux Au-
 tels; vous qui recevez les mystères des mains des Prê-
 tres en présence des Anges, comme si vous étiez inno-
 cens, qui insultez la patience & la miséricorde de
 Dieu, & qui présentez à ses Autels une ame souillée
 & un corps prophane. Après avoir ainsi adressé la
 parole aux pecheurs impenitens, il leur represen-
 te les châtimens dont Dieu a menacé ceux qui
 s'approchent indignement des choses saintes.
 Il leur propose les terribles paroles de S. Paul,
 & il les exhorte par des motifs très-pressans, &
 par des raisons très-fortes à découvrir les plaies
 de leur conscience. Les malades qui sont prudents,
 leur dit-il, *ne cachent point leurs plaies à leurs
 Medecins, & celles mêmes qui sont dans les parties
 les plus secretes. Ils souffrent qu'on apporte le fer,
 le feu & les caustiques pour les guerir: & un pe-
 cheur craindra d'acheter la vie éternelle pour un peu
 de honte temporelle, il craindra de découvrir à
 Dieu ses blessures mal cachées. Celui qui offense
 Dieu, a-t-il à rougir de quelque chose? aime-t-il
 mieux périr sans honte, que d'avoir honte de périr?*
*Mais quand vous auriez honte de découvrir votre
 misère à d'autres, ne craignez point de la décou-
 vrir à vos Freres qui prennent part à votre malheur.*
*Il n'y a point de partie du corps qui se réjouisse du mal
 d'un autre membre du même corps, elles souffrent
 toutes la même douleur, & contribuent au remède.*
 L'Eglise consiste dans les Fideles, & JESUS-
 CHRIST est dans son Eglise; ainsi celui qui dé-
 couvre ses pechez à ses Freres, assiste par les larmes

de l'Eglise, est absous par les prières de JESUS-CHRIST. S. Pacien.

Il adresse ensuite la parole à ceux qui sous om-
 bre de vouloir faire penitence, avoient bien leurs
 plaies, mais ne sçavoient ce que c'est que faire peni-
 tence, ni quels sont les remèdes qui les doivent guer-
 ir: semblables à ceux qui découvrent leurs plaies &
 leurs maladies aux Medecins, mais qui négligeant
 de mettre l'appareil sur leur mal, & de prendre les
 remèdes nécessaires, augmentent même leur mala-
 die, en prenant des remèdes contraires, & des
 breuvages pernicioeux, & ajoutent de nouveaux cri-
 mes aux anciens pechez. *Que puis-je faire à cela,
 moi qui suis Evêque?* dit-il. *Il est bien tard pour
 y apporter remède; Mais néanmoins si quelqu'un de
 vous veut souffrir le fer & le feu, je le puis encore.*
*Voici le rasoir que me présente le Prophete: Conver-
 tissez vous, dit-il, au Seigneur votre Dieu, dans
 les jeûnes, dans les pleurs, dans les gémissements,
 & dans les soupirs, & brisez vos cœurs. Ne crai-
 gnez point cette incision. David l'a bien voulu
 souffrir.* Il rapporte encore plusieurs autres
 exemples de penitence, & reprend la molles-
 se, le luxe, & le dérèglement de la plupart
 des Chrétiens & des Penitens. Il leur reproche
 qu'ils n'observent pas même les exercices jour-
 naliers de la penitence qui se fait en présence
 de l'Evêque, comme de pleurer à la vue de toute
 l'Eglise, de faire paroître par la saleté de ses ha-
 bits le regret que l'on a d'avoir perdu l'innocence,
 de gémir, de prier, de se jeter aux pieds des Fide-
 les, de se priver des plaisirs, de se prosterner de-
 vant les Prêtres, de tenir les mains des pauvres,
 de supplier les veuves, de conjurer toute l'Eglise,
 d'implorer ses prières, enfin de tenter tous les
 moyens possibles pour sauver son ame. Il anime en-
 suite les Penitens par la crainte des supplices
 éternels, qu'il leur représente d'une manière
 très-pathétique, & il les invite à la penitence
 par la considération de la miséricorde & bonté
 de Dieu, qui ne demande que la conversion
 des pecheurs.

L'objet du Traité du Baptême aux Fideles &
 aux Catechumenes est marqué par S. Pacien
 dans le commencement de son Discours. *Je veux
 montrer, dit-il, de quelle manière nous naissons,
 & nous sommes renouvellez par le Baptême.* Pour
 le faire comprendre, je ferai connoître ce qu'étoit le
 peuple Gentil, quel est le fruit de la Foi, & quels
 sont les effets du Baptême. Pour expliquer ces
 trois choses, il remarque, que par le péché d'A-
 dam tous les hommes sont devenus esclaves de
 la mort & du péché; que la Loi de Moïse a bien
 fait connoître le désordre, mais qu'elle n'y a
 point apporté de remède; qu'ainsi le péché a
 régné depuis Adam jusqu'à J. C. qui a délivré
 l'Hom.

S. Pacien. l'Homme de la tyrannie du péché, parce que, comme le péché du premier homme avoit passé à tous ses Descendants, de même la justice de J. C. est communiquée à tous les hommes par le Baptême, & par la vertu du S. Esprit, pourvu que la Foi precede. Il ajoute, que cette regeneration ne peut être parfaite, que ce ne soit par les Sacramens du Baptême, du Chrême, & par le ministère du Prêtre. Car, dit-il, le Baptême purifie des pechez, le Chrême fait descendre le S. Esprit, & l'un & l'autre s'applique par la main & par la bouche de l'Evêque; tout l'homme renaît, & est renouvelé en JESUS-CHRIST, afin de vivre dans une vie nouvelle, qui ne finira point, parce que, quoi que nous mourions de cette mort du corps, nous vivons toujours en JESUS-CHRIST d'une vie celeste & éternelle. Il remarque, qu'étant délivrés dans le Baptême des liens du péché, nous renonçons au Diable & au monde, & que si par après oubliant la grace qui nous a été faite, nous retombons dans le crime, notre rechûte est presque sans remède, parce que JESUS-CHRIST n'a souffert qu'une fois, & que nous ne pouvons être lavés & purifiés qu'une seule fois. Il finit en exhortant les nouveaux baptisés de conserver la grace qu'ils avoient reçue, de ne plus pecher, de garder la pureté & l'innocence du Baptême jusqu'au jour du jugement, & d'obtenir les biens éternels par leurs prières, & par leurs travaux spirituels.

Les Extraits que nous avons tirés des Oeuvres de Saint Pacien, en font assez connoître l'esprit, le stile & la doctrine. Il n'y a presque point d'Ancien qui parle plus clairement de l'efficacité des Sacramens, du Baptême, de la Confirmation & de la Penitence. Il attribue au Saint Chrême l'effet de la Confirmation, opinion assez rare parmi les Latins, qui l'attribuent à l'imposition des mains. Quoi qu'il parle avantageusement de l'efficacité des Sacramens, il demande néanmoins des dispositions tres-grandes, afin qu'ils aient l'effet qu'ils doivent avoir. Il recommande particulièrement la penitence publique pour les pechez d'idolatrie, d'homicide & de fornication. Il faut entendre sous ces trois pechez toutes les suites de ces crimes qui s'étendent bien loin. Il croit que ces pechez ne peuvent être remis que par l'Exomologese, c'est-à-dire, par la penitence publique. Pour tous les autres, il ne croit pas qu'il soit nécessaire de les soumettre à la penitence Canonique. Il explique tres-clairement la chute de tout le genre humain causée par le péché du premier homme, l'inutilité de la Loi, la nécessité & les effets de l'Incarnation de J. C. Il condamne également la dureté des Novatiens, & l'impenitence de quelques

pecheurs, aussi-bien que la paresse & la mollesse avec lesquelles les autres faisoient penitence. Ses exhortations sont vives & persuasives, ses pensées justes, ses preuves solides, sa maniere d'écrire agreable, son stile élégant & coupé. Enfin ces petits Ouvrages peuvent passer pour un chef d'œuvre en leur genre; & ces deux Traitez peuvent être considérés comme un modele parfait de Prônes ou d'Exhortations au peuple.

Les Oeuvres de ce Pere ont été données au Public par Tilius, & imprimées à Paris avec quelques autres livres in quarto en 1538. chez Guillard, en 1655. in octavo chez Melchior Gopner, avec Hermas à Rome en 1564. in folio, & dans les Bibliothèques des Peres.



GREGOIRE DE BETIQUE.

GREGOIRE Evêque d'Elvire, ville de la Province Betique en Espagne, avoit composé divers Traitez d'un stile assez rampant, & un livre élégant touchant la Foi. On avoit encore ce dernier du tems de Saint Jérôme. Nous avons dans les Fragmens de Saint Hilaire une Lettre d'Eusebe de Verceil à cet Evêque, où il le loue de la constance avec laquelle il avoit défendu la Foi de l'Eglise, & résisté à Osius. Marcellin & Faustin Luciferiens rapportent dans leur Requête à l'Empereur Valentinien, qu'Osius étant prêt de le condamner, fut miraculeusement renversé par terre, & qu'il perdit l'usage de la parole: mais il n'y a point d'apparence que cette relation soit véritable, comme nous l'avons fait voir en parlant d'Osius. S. Jérôme dans sa Chronique joint cet Evêque à Lucifer de Cagliari, & remarque qu'ils ne voulurent jamais avoir de liaison avec ceux qui avoient été soupçonnés d'être Ariens. Cela joint avec la maniere honorable dont Marcellin & Faustin parlent de cet Evêque, peut faire croire qu'il a été dans le sentiment & dans le parti de Lucifer. Il a fleuri depuis l'an 357. jusques vers la fin de ce siècle-là. Les Anciens nous en parlent comme d'un homme simple, grossier & sincere, mais zélé défenseur de la Foi. Son stile n'étoit pas fort élevé, si nous en croions Saint Jérôme. L'on avoit imprimé sous son nom à Rome l'an

Gregoire de Betique.

l'an 1575. & dans les deux premières Editions des Bibliothèques des Peres, sept petits Traitez contre les Ariens, qu'on croioit être le livre de la Foi cité par Saint Jérôme; mais l'on a depuis découvert qu'ils étoient de Faustin Diacre Luciferien, à qui l'Abbé Trithème les avoit attribuez. Ils sont adressez à l'Impératrice Galla Placidia sœur de l'Empereur Honorius; ce qui fait voir qu'ils sont plutôt de Faustin que de Gregoire de Betique, qui estoit mort, quand Placidie eut la qualité d'Impératrice.



PHEBADIUS.

Phebadius.

PHEBADIUS Evêque d'Agen aiant vu la seconde Formule de Foi de Sirmich, composée l'an 357. par Osius & par Potamius, écrivit aussi-tot un Traité contre cette Formule de Foi. Il assista ensuite au Synode de Rimini tenu en 359. dans lequel il défendit jusqu'à la fin du Concile la Formule de Foi de Nicée; & refusa de signer celle que l'on y proposoit. Ni la crainte ni les menaces ne purent le faire changer de resolution: mais le Gouverneur Taurus voyant qu'il ne pouvoit surmonter sa constance par ce moyen, usa de prières, & le conjura avec larmes de prendre les voies les plus douces, pour délivrer un grand nombre d'Evêques qui estoient enfermez depuis sept mois dans une ville, où ils étoient fort incommodés par la rigueur de l'hyver & par la disette de toutes choses. Il lui remontra, que si tous les Evêques ne signoient la Formule de Foi qu'on avoit apportée d'Orient, il n'y avoit point d'esperance qu'ils eussent permission de s'en retourner. Qu'il falloit enfin prendre sa resolution, & qu'il devoit suivre l'exemple & l'autorité de plusieurs qui avoient déjà signé. Phebadius répondit, qu'il étoit prêt d'aller en exil, & de souffrir toutes sortes de supplices plutôt que de faire ce qu'on lui demandoit, & qu'il ne recevroit jamais une Formule de Foi faite par les Ariens. Quelques jours se passerent dans cette contestation; mais enfin voyant qu'il n'y avoit pas moyen d'avoir la paix, il se relâcha, après qu'Ursace & Valens eurent déclaré que la Profession de Foi qu'ils proposoient, étoit

Catholique, & que ceux à qui elle ne sembleroit pas suffisante, pouvoient y ajouter ce qu'ils jugeroient à propos. Cette proposition fut reçue favorablement par tous les Occidentaux. Phebadius & Servation Evêque de Tongres, dresserent des declarations, dans lesquelles ils condamnoient Arius & sa doctrine impie, reconnoissant que le Fils de Dieu étoit sans commencement, & qu'il n'étoit pas une creature: mais Ursace & Valens ajoûterent malicieusement qu'il n'étoit pas une creature comme les autres; & tromperent ainsi ces Evêques, qui signerent avec ces declarations la Formule de Foi composée à Nice par les Orientaux. Phebadius étant de retour en son pays, fut un des Evêques qui eurent le plus de regret de leur faute, & qui la reparerent par les declarations & par les protestations qu'ils firent contre ce qu'ils avoient fait par surprise. Il assista au Concile de Valence en 374. Nous avons une Lettre de Saint Ambroise qui s'adresse à lui & à Delphinus Evêque de Bordeaux. Saint Jérôme nous assure dans son Livre des Hommes Illustres, que Phebadius vivoit encore de son tems, & qu'il estoit dans une extrême vieillesse. Il ajoute qu'il avoit composé quelques autres Ouvrages, avec celui dont nous avons parlé. La memoire de ce Saint est particulièrement honorée à Agen, où on le nomme communément *Saint Fiari*.

Nous avons encore présentement dans les Bibliothèques des Peres, le Traité de cet Evêque contre la seconde Formule de Sirmich, qui a été donnée pour la première fois au Public par Monsieur Pithou dans un Recueil d'Anciens Auteurs Ecclesiastiques de France imprimé chez Nivelles l'an 1589. Ce Traité est une refutation de la seconde Formule de Sirmich, composée par Potamius Evêque de Lisbonne, & signée par Osius Evêque de Cordoue. Dans l'Exorde, il dit, que si la plupart des Chrétiens n'étoient pas prévenus par les artifices du Demon, qui leur fait prendre l'Herésie pour la Foi, & condamner la Foi comme une Herésie, il n'entreprendroit pas de parler de l'Ecrit qu'on a envoyé depuis peu en France. Qu'il se seroit contenté de demeurer ferme dans sa Foi, & qu'il ne se seroit point avisé d'examiner celle des autres. Mais, puisque nous en sommes réduits, dit-il, en un état, qu'il nous faut nécessairement embrasser l'Herésie, afin d'être appelés Catholiques, ou bien cesser d'être Catholiques, en ne rejetant pas l'Herésie; nous nous trouvons obligés de découvrir le venin

Pheba-
dius.

de l'Herésie caché sous l'apparence de la Religion, & de faire voir l'erreur qui est enveloppée sous des termes qui paroissent d'abord innocens, afin que le mensonge étant découvert, la vérité opprimée puisse enfin respirer. Il faut détruire les opinions étrangères, afin qu'on croie les nôtres; ainsi en refutant l'erreur, je prouverai en même tems la vérité de ma croyance, & ferai voir que je suis Catholique, à ceux qui ne se laisseront pas abattre par la crainte, ni gagner par l'ambition. Il examine ensuite la seconde Formule de Foi de Sirmich, il en découvre la malignité, & il refute par les témoignages de l'Ecriture les erreurs qu'elle contient sur la Trinité. Il parle aussi en passant du mystère de l'Incarnation, en refutant une lettre de Potamius, qui avoit avancé que par l'Incarnation le Verbe de Dieu avoit été rendu passible, & que le Fils de Dieu & la chair de l'Homme étoient devenus comme une troisième personne qui n'étoit ni Dieu ni homme. Il combat ce sentiment, en montrant par l'Ecriture, que les deux substances ou les deux natures sont demeurées sans mélange dans la personne de JESUS-CHRIST; que le Verbe a conservé les propriétés de la nature divine, & l'humanité celles de la nature humaine. Il s'empporte ensuite contre la suppression du terme de *Substance*, ordonnée dans la Formule de Foi qu'il examine. Les Evêques, dit-il, font un Edit, *que personne*, ordonnent-ils, *ne parle d'une Substance*. Hélas! qu'avez-vous fait, vous ô saints Evêques assemblez à Nicée de toutes les parties du monde? Vous avez inutilement composé avec une circonspection admirable une Formule de Foi qui devoit être la règle infaillible de la vérité. A quoi aboutit votre travail? Quel est le fruit de vos soins? On défend d'enseigner dans l'Eglise la seule chose que vous avez voulu qui y fût enseignée pour confondre l'erreur. On condamne ce que vous avez approuvé, & l'on approuve ce que vous avez condamné: on soutient le mensonge, on combat la vérité. Mais on a beau faire, elle ne sera jamais détruite, elle demeurera éternellement sans changement, & elle punira ceux qui l'attaquent. *Que personne*, dit-on, *ne se serve des termes de Substance*. Hé, quel mal, quel crime y a-t-il à se servir de ces mots? En quoi blessent-ils la Foi? est-ce leur son? est-ce leur sens? Il fait voir ensuite, que ce terme est usité dans l'Ecriture, & que le sens en est très-Catholique, & très-propre pour exposer la Foi de l'Eglise, d'une manière qui ne soit plus susceptible d'explication. Sur la fin de ce Traité

il refute ceux qui disoient que le Verbe de Dieu avoit souffert. Enfin il finit en disant, *Il n'y a qu'un seul Dieu en trois personnes*. Voilà ce que nous croions, voilà ce que nous défendons, voilà ce que les Prophetes nous ont appris, ce que l'Evangile nous annonce ce que les Apôtres nous ont laissé par tradition, ce que les Martyrs ont confessé dans leurs souffrances. Voilà la Foi qui est gravée dans les cœurs & dans l'esprit des Fideles. Quand un Ange descendu du ciel nous enseigneroit le contraire, il seroit anathème. Il ajoute ensuite, comme une espece d'Episode, sur le sujet d'Osus Evêque de Cordouë. Je sçai bien, dit-il, qu'on peut m'opposer le nom d'Osus, cet ancien Evêque, dont la Foi a toujours été si ferme, & je ne doute point qu'on ne veuille se servir de son autorité comme d'un bouclier pour mettre à couvert l'opinion contraire à la nôtre. Mais je réponds en un mot, à ceux qui veulent se servir de ces armes, qu'on ne peut pas alleguer son autorité comme une preuve sans réplique, parce que, ou il est présentement dans l'erreur, ou il y a-toujours été. La terre sçait ce qu'il a cru jusqu'à présent, avec quelle assurance il a approuvé à Sardique & à Nicée la doctrine que je défends, & avec quelle rigueur il a condamné les Ariens. Que s'il est présentement dans une autre opinion, s'il soutient ce qu'il a toujours condamné jusques-ici: s'il condamne ce qu'il a toujours soutenu, comment peut-on m'opposer son autorité? S'il a été pendant quatre-vingts-deux ans dans l'erreur, comment veut-on que je croie qu'à cet âge il a trouvé la vérité? Mais quand je pourrois le croire, quel jugement devoit-on porter de ceux qui sont morts persuadés de la même doctrine qu'il soutenoit avant son changement? Quel jugement auroit-on porté de lui-même, s'il fût mort avant le Synode dans lequel il a changé? Ainsi le préjugé tiré de l'autorité d'Osus n'est d'aucune considération, parce qu'elle se combat elle-même. Outre que nous lisons dans l'Ecriture, que la justice du Juge ne le sauvera point, quand il s'en sera écarté. J'ai été bien aise de rapporter ce passage entier, parce qu'il peut-être d'une grande utilité pour les personnes foibles, qui se laissent entraîner dans des erreurs par l'autorité de ceux pour lesquels elles ont de l'estime & de la considération. Il sert encore à faire voir, que les plus grands hommes sont sujets à de grandes faiblesses, qu'il ne faut pas suivre aveuglément leur exemple, particulièrement quand il s'agit de la Religion, & que la seule règle infaillible

ble à laquelle on doit s'attacher, est l'autorité de l'Eglise, pour laquelle on doit avoir une obéissance aveugle & sans restriction.

Aureste, ce petit Traité est écrit assez poliment, le stile en est clair & net, les matieres y sont traitées d'une manière fort dégagée; & il y a de tems en tems des saillies d'esprit, qui font connoître que l'Auteur avoit beaucoup de feu & de facilité.

a Phebadius] Sulpice Severe l'appelle Fegadius. Dans S. Jérôme & dans le Traducteur Grec de son livre, il est appelé Scabadius, c'est une faute dans le Latin, & il faut lire *Phebadius*, comme il est dans les Manuscrits. Il y a aussi par erreur dans S. Ambroise Fygadius.



S. OPTAT.

S. Optat. SAINT OPTAT a Evêque de Mileve b, ville de Numidie, écrivit sous l'Empire de Valens & de Valentinien vers l'an 370. ses Livres du Schisme des Donatistes, contre Parmenien Evêque de cette Secte. On ne sçait rien de particulier de la vie de cet Auteurs: il mourut suivant le témoignage de Saint Jérôme sous l'Empire de Valentinien c. Saint Augustin & Saint Fulgence le citent avec louanges, & il a été mis au nombre des Saints à cause du service qu'il a rendu à l'Eglise par l'excellent Ouvrage qu'il a composé pour sa défense. Cet Ouvrage étoit divisé en six Livres dès le tems de S. Jérôme, présentement il s'en trouve un septième; mais il y a bien de l'apparence qu'il est supposé. Premièrement, parce qu'Optat dans son premier Livre divise lui-même son Traité en six Livres, sans parler d'un septième. Secondement, parce que Saint Jérôme dit qu'Optat n'a composé que six Livres contre le Schisme des Donatistes. Troisièmement, parce que le stile de ce dernier Livre d'n'approche pas de l'élégance & de l'élevation de celui des autres; & enfin parce qu'il contient des sentimens opposés à ceux qui se trouvent dans les autres Livres e. C'est donc l'Ouvrage de quelque Africain qui vivoit peu de tems après Saint Optat, (car l'on ne peut pas douter que ce Livre ne soit ancien) qui a cru devoir faire

cette addition, quel'on a depuis attribuée à ce S. Optat. Pere.

Saint Optat commence son premier Livre par des paroles toutes pleines de charité. Il se plaint de ce que la paix que JESUS-CHRIST avoit laissée à son Eglise, est troublée par le Schisme, & par les actions des Donatistes. Il leur donne encore le nom & la qualité de Freres. Quoi-qu'ils nous renient, dit-il, quoi-qu'ils nous haïssent, & qu'ils nous détestent, quoi-qu'ils ne veuillent pas qu'on les appelle nos Freres; nous suivons le precepte du Prophete Isaïe, en leur disant. Vous êtes néanmoins nos Freres, quoi-que vous soyez des méchans. Nous avons une même naissance spirituelle, mais nos actions sont différentes. Il rend ensuite raison de ce qu'il entreprend d'écrire à Parmenien, qu'il appelle son frere: il dit qu'il est le seul des Donatistes avec qui il puisse avoir une conférence par écrit, il en fait voir l'utilité; & il remarque que cet Evêque en écrivant contre l'Eglise Catholique, avoit écrit pour elle, en sorte qu'il n'eût pas été nécessaire de répondre à son Traité, s'il n'eût aussi avancé plusieurs choses dont il n'étoit pas instruit, comme quand il avoit accusé les Catholiques d'avoir demandé des soldats pour persécuter les Donatistes. Il assure qu'il n'y a que ce seul endroit dans les livres de Parmenien, qui soit contre l'Eglise, & que tous les autres sont ou pour les Catholiques seuls, comme quand il prouve qu'il n'y a qu'une seule Eglise; ou pour les Catholiques & pour les Donatistes, comme quand il montre que les Heretiques n'ont point les Sacramens de l'Eglise; ou enfin contre les Donatistes seuls, comme quand il a parlé de l'énormité du crime de ceux qui ont livré les livres saints, & qui ont fait Schisme. Il ajoute que la comparaison que Parmenien a faite du Baptême avec la Circoncision & avec le Déluge, est honorable à l'Eglise, qui soutient qu'il n'y a qu'un seul Baptême, comme il n'y avoit qu'une Circoncision, & qu'il n'y a eu qu'un Déluge.

Optat après avoir fait cette remarque générale sur le Livre de Parmenien, rapporte l'ordre qu'il avoit gardé dans son Ouvrage; ensuite il fait le plan de sa refutation, & propose le sujet de ses Livres. Je commencerai, dit-il, avant toutes choses, par faire l'Histoire des Traditeurs & des Schismatiques, & faire connoître leur demeure, leurs personnes & leurs noms, afin que l'on sçache qui sont ceux qui sont coupables des crimes que Parmenien a condamnés. Secondement, il me faut mon-

S. Optat. „ ter quelle est Eglise, & où elle est, parce
 „ qu'il n'y en a qu'une seule, & qu'il ne peut
 „ y en avoir deux. Troisièmement, j'ai à
 „ prouver que nous n'avons point demandé
 „ de soldats, & que nous ne sommes point
 „ coupables des crimes qu'on dit avoir été com-
 „ mis par ceux qui ont voulu procurer la réu-
 „ nion. Quatrièmement, il est nécessaire d'é-
 „ claircir qui est le pecheur, de qui Dieu re-
 „ fusa le sacrifice, & dont il faut fuir l'onction.
 „ Dans le cinquième Livre je traiterai du Baptême.
 „ Dans le sixième je découvrirai vos erreurs
 „ & vos entreprises. Voilà le sujet des six livres
 „ d'Optat. Dans le premier, avant que de venir
 „ à l'Histoire des Donatistes, qui en est le sujet,
 „ il fait remarquer une bévûe de Parmenien,
 „ qu'il avoit dit, *que la chair pecheresse noyée dans
 les eaux du Jourdain, avoit été purifiée de toutes
 ses taches.* Il reprend ce passage de Parmenien,
 „ parce qu'il s'en ensuit, ou que la chair
 „ de tous les hommes a été purifiée par le Baptême
 „ de JESUS-CHRIST, ou que la chair
 „ de JESUS-CHRIST a été une chair peche-
 „ resse. Mais comme il prévoyoit bien que Parmenien
 „ pourroit expliquer sa pensée, en disant
 „ qu'il n'avoit rien voulu dire autre chose, sinon
 „ que la chair des hommes avoit été purifiée
 „ dans la chair de JESUS-CHRIST; il fait voir
 „ que cette expression est impropre, parce qu'on
 „ ne dit point qu'un Chrétien soit baptisé dans
 „ la chair de JESUS-CHRIST, mais au nom
 „ de JESUS-CHRIST. Il ajoute, que la chair
 „ de JESUS-CHRIST n'a pas pu être baptisée
 „ pour la remission des pechez, puisqu'il n'en
 „ avoit point commis. Enfin, pour ne rien
 „ pardonner à Parmenien, il lui reproche jus-
 „ qu'au terme de *noyée*, dont il s'étoit servi, &
 „ il dit qu'il ne se pouvoit dire que de Pharaon,
 „ qui étoit demeuré au fond des eaux, & non pas
 „ de JESUS-CHRIST qui étoit descendu dans le
 „ Jourdain pour en sortir, & qui avoit sanctifié
 „ les eaux de ce fleuve par sa décente. Il dit qu'il
 „ ne peut pas encore passer sous silence l'impru-
 „ dence de Parmenien, qui après avoir fait la
 „ description du Deluge & de la Circoncision,
 „ & parlé des loüanges du Baptême, avoit voulu,
 „ pour ainsi dire, ressusciter des anciens Hereti-
 „ ques qui étoient ensevelis eux & leurs heresies
 „ dans l'oubli, & dont les noms & les heresies
 „ étoient inconnus depuis long-tems en Afri-
 „ que, tels qu'étoient Praxée, Sabellius, Va-
 „ lentin & les autres, qui avoient été vaincus
 „ en leur tems par Victorin de Petabione, par
 „ Zephyrin de Rome, par Tertullien de Car-
 „ thage, & par les autres Défenseurs de l'Eglise
 „ Catholique.

Pourquoi, dit-il, faites-vous avec les
 „ morts une guerre qui ne regarde point les af-
 „ faires de notre tems? C'est que n'ayant point
 „ de preuves pour montrer que les Catholi-
 „ ques sont des Schismatiques, vous avez vou-
 „ lu pour grossir vôtre Livre, faire le Catalo-
 „ gue des noms & des erreurs de ces anciens
 „ Heretiques. Pourquoi parler de ceux qui
 „ n'ont point de Sacremens qui nous sont
 „ communs? Les personnes en santé n'ont
 „ pas besoin de remèdes. La vertu & l'inno-
 „ cence ne cherchent du secours & de l'appui
 „ qu'en elles-mêmes. La vérité ne cherche
 „ pas de preuves éloignées. Il n'y a que les
 „ malades qui cherchent des remèdes, ce sont les
 „ foibles & les paresseux qui se fient sur le se-
 „ cours extérieur, & c'est une marque de men-
 „ songe, quand on se met en peine de cher-
 „ cher des justifications. Parmenien n'avoit
 „ parlé de ces Heretiques, que pour dire qu'ils
 „ n'avoient point les marques de la véritable
 „ Eglise, que leurs Eglises étoient des prostituées
 „ qui n'avoient point de droit aux Sacremens,
 „ & qui ne pouvoient être les Epouses de JESUS-CHRIST.
 „ Optat n'avoit garde de refu-
 „ ter cette proposition, il l'approuve; mais il
 „ s'étonne que Parmenien leur ait joint les Schis-
 „ matiques, étant lui-même du nombre de ces
 „ derniers.

„ Je voi bien, dit-il à Parmenien, que
 „ vous ne sçavez pas que ce sont vos Auteurs qui
 „ ont fait Schisme à Carthage. Remontez à
 „ l'origine de cette affaire, & vous verrez que
 „ vous vous êtes condamné vous-même, en
 „ joignant les Schismatiques aux Heretiques:
 „ car Cecilien ne s'est point séparé de Majorin
 „ vôtre Predecesseur; mais Majorin s'est séparé
 „ de Cecilien. Ce n'est point Cecilien qui a
 „ quitté la Chaire de Saint Pierre ou de Saint
 „ Cyprien; mais c'est Majorin, dans la Chaire
 „ duquel vous êtes assis, Chaire qui n'a point
 „ d'origine plus ancienne que Majorin même.
 „ Cela étant ainsi, il s'étonne que Parmenien ait
 „ joint les Schismatiques aux Heretiques, & qu'il
 „ ait dit des premiers aussi-bien que des derniers:
*Comment un homme souillé peut-il laver par un faux
 Baptême? Comment un homme impur peut-il puri-
 fier? Comment une personne qui fait tomber les au-
 tres, peut-il relever ceux qui sont tombez? Com-
 ment un coupable peut-il donner le pardon? ou com-
 ment un condamné peut-il absoudre?* Optat avoué
 „ que tout cela se peut dire avec vérité des Here-
 „ tiques qui ont falsifié le Symbole, & qui n'ont
 „ aucune part aux Sacremens de l'Eglise: mais
 „ il nie que cela se puisse dire de ceux qui
 „ ne sont que Schismatiques, qu'il pretend pou-

S. Optat.

S. Optat. pouvoir conferer valablement les Sacremens.
 „ Pour prouver ceci, il fait voir la différence
 „ qu'il y a entre les Heretiques & les Schisma-
 „ tiques. Deux choses, dit-il, rendent l'E-
 „ glise Catholique, la connoissance de la vraie
 „ Foi, & l'unité des cœurs. Le Schisme qui
 „ rompt le lien de la paix, est engendré par la
 „ discorde, nourri par l'envie, & confirmé par
 „ les disputes; ainsi des enfans impies quittant
 „ l'Eglise Catholique qui est leur mere, se reti-
 „ rent, se separent, comme vous avez fait, &
 „ retranchent de l'Eglise, deviennent des rebel-
 „ les & des ennemis. Mais ils ne font rien de
 „ nouveau, ils retiennent ce qu'ils ont appris de
 „ leur mere. Les Heretiques au contraire enne-
 „ mis de la vérité, desertent du vrai Symbole,
 „ quoi qu'engendrez dans le sein de l'Eglise, s'é-
 „ tant laissez corrompre par des erreurs impies,
 „ se disent eux-mêmes auteurs de leur Secte.
 „ Optat conclut de ces definitions, que les Here-
 „ tiques ne peuvent avoir de Baptême ni de Sacre-
 „ mens valides; mais qu'il n'en est pas de même
 „ des Schismatiques, parce qu'ils ont conservé
 „ les vrais Sacremens de l'Eglise, quoi qu'ils
 „ soient separez de son corps. Après cette di-
 „ gression il revient à son sujet, & il entreprend
 „ de montrer historiquement, que les auteurs
 „ des Donatistes sont coupables d'avoir livré les
 „ livres saints, & d'avoir fait Schisme. Il y a,
 „ dit-il, soixante ans & plus, que l'Afrique fut
 „ tourmentée par une persecution violente, on
 „ vit en ce tems plusieurs Martyrs & plusieurs
 „ Confesseurs; mais aussi il y eut quelques Chrê-
 „ tiens qui succomberent, & d'autres qui se ca-
 „ cherent; pour ne point parler des Laïques,
 „ des Ministres, des Diacres, ni des Prêtres;
 „ il y eut des Evêques même, eux qui sont les
 „ Chefs & les premiers du Clergé, qui livrerent
 „ par une impiété étonnante les livres de la Loi
 „ de Dieu, & qui pour conserver quelques an-
 „ nées de cette vie mortelle, s'exposèrent à per-
 „ dre la vie éternelle. Donat de Mascule, Victor
 „ de Rufficade, Marin des Eaux Tibilitaines,
 „ Donat de Calame, & l'Homicide Purpurius
 „ de Limes, étoient du nombre de ces Evê-
 „ ques, avec Menalius, qui craignant d'être ac-
 „ cusé d'avoir sacrifié, ne voulut point se trouver
 „ à l'Assemblée de ses Confreres. Ces Evêques
 „ & quelques autres que nous montrerons avoir
 „ été vos auteurs, s'assemblerent après la perse-
 „ cution le 12. Mai dans la ville de Cirtie, dans
 „ la maison d'Urbanus Carifus, parce que les
 „ Eglises n'avoient pas encore été rebâties. Se-
 „ cundus de Tigisis les ayant interrogés, ils
 „ avouèrent qu'ils avoient livré les livres saints;
 „ & comme Purpurius eut reproché la même

„ chose à Secundus, ils commencerent tous à S. Optat.
 „ murmurer; de sorte que Secundus craignant
 „ pour lui-même, suivit l'avis de son neveu Se-
 „ cundus, qui lui conseilla de laisser cette cause
 „ au Jugement de Dieu. Les autres Evêques,
 „ Victor de Garbe, Felix de Rouère, & Na-
 „ bor de Centurion, ayant été de cet avis, Se-
 „ cundus prononça, que tous les Evêques au-
 „ roient séance dans le Concile. Quelque tems
 „ après ces mêmes Evêques Traditeurs & Ho-
 „ micides ordonnerent à Carthage Majorin,
 „ dans la Chaire duquel Parmenien est assis. Op-
 „ tat après avoir ainsi montré que les auteurs des
 „ Donatistes ont été des Traditeurs, les con-
 „ vainc d'être encore auteurs du Schisme. Il s'a-
 „ git, dit-il, de la separation; il est certain qu'il n'y
 „ avoit qu'une Eglise en Afrique, comme dans
 „ toutes les autres parties du monde, avant qu'elle
 „ fût divisée par les Evêques qui ont ordonné
 „ Majorin. Il n'y a qu'à voir qui sont ceux qui
 „ sont demeurez attachez à la fouche avec toute
 „ la terre; qui sont ceux qui sont sortis dehors;
 „ qui est celui qui s'est assis dans une Chaire, dans
 „ laquelle il n'avoit point eu de Predecesseur; qui
 „ sont ceux qui ont élevé autel contre autel; qui
 „ est celui qui a ordonné un Evêque à la place
 „ d'un autre Evêque vivant. Tout le monde
 „ sçait que c'est ce qui a été fait à Carthage après
 „ l'ordination de Cecilien, & que c'est Lucille
 „ qui étoit une Dame puissante, qui l'a fait faire.
 „ Cette femme avoit été reprise par l'Archidia-
 „ cre Cecilien, avant même que la persecution
 „ fût commencée, parce qu'elle baïsoit, avant
 „ que de recevoir la nourriture & le breuvage
 „ spirituel, l'os d'un homme mort qui n'étoit pas
 „ même reconnu publiquement pour un martyr.
 „ preferant ainsi un ossement d'un homme mort
 „ au calice salutaire. Elle se retira fort en colere
 „ & fort outrée de cette reprimande. La perse-
 „ cution survint, qui empêcha l'Evêque de la re-
 „ mettre dans son devoir. Cependant un cer-
 „ tain Diacre nommé Felix, ayant été cité de-
 „ vant le Tyran, accusé d'avoir composé un li-
 „ belle diffamatoire contre lui, se cacha dans la
 „ maison de l'Evêque Menfurius. Celui-ci in-
 „ terrogé sur ce fait, le nia publiquement; sur
 „ son déni il vint un ordre de la Cour, portant
 „ que si Menfurius ne representoit pas le Diacre
 „ Felix, il seroit envoyé en Cour. Quand il eut
 „ reçu cet ordre, il se trouva quantité d'ornemens d'or
 „ & d'argent qu'il n'osoit enfouir dans la terre,
 „ ni porter avec lui: il les confia aux plus anciens
 „ de son Eglise, les croiant fideles, & en fit un
 „ memoire qu'on dit qu'il donna à une vieille
 „ femme, à la charge que s'il ne revenoit pas elle